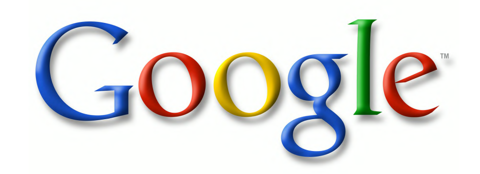






76. d. 17
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.



# COLLECTION
# DES MÉMOIRES
RELATIFS
# A L'HISTOIRE DE FRANCE.

---

*ŒCONOMIES ROYALES, TOME IV.*

# COLLECTION

# DES MÉMOIRES

RELATIFS

## A L'HISTOIRE DE FRANCE,

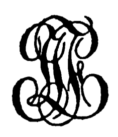
DEPUIS L'AVÉNEMENT DE HENRI IV, JUSQU'A LA PAIX DE PARIS, CONCLUE EN 1763;

AVEC DES NOTICES SUR CHAQUE AUTEUR,
ET DES OBSERVATIONS SUR CHAQUE OUVRAGE,

PAR M. PETITOT.

---

TOME IV.



PARIS,

FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DES NOYERS, N°. 37.

1820.

# MEMOIRES

DES

SAGES ET ROYALES

# ŒCONOMIES D'ESTAT

DE

# HENRY LE GRAND.

---

*Dix des Maximes royales d'Estat, des meditations de Henry le Grand, touchant les devoirs des roys envers leurs peuples et de leurs peuples envers eux, et instruction à tous roys qui pourroient desirer d'accroistre leurs Estats.*

« Les lumieres divines, en elles invisibles, se font voir aux mortels par les astres au ciel, et par les roys en terre.

« Dieu seul establissant les dominations, luy seul aussi en est le vray proprietaire, tous les roys n'en estans que les usufruictiers ; et partant doivent ils en rendre loyal compte.

« Comme les bons sujets à la voix de leurs roys rendent incessamment alaigre obeyssance, ainsi doivent les roys obeyr au grand Dieu, regnans ainsi que luy en droicture et clemence.

« Les roys sont establis du grand Dieu, il est vray, pour estre ses images, et le faire paroistre par estre doux et sages.

« Justice et jugement sont les throsnes des roys, sur

lesquels s'asseánts continuellement, leurs empires seront à Dieu bien agreables.

« Si les roys, comme Dieu, desirent de regner sur leurs peuples sousmis, qu'ils paroissent non roys, mais, comme luy, vrays peres.

« Ceux qui siegent les throsnes tiennent en main les sceptres, et portent sur le chef le royal diadesme: qu'ils sçachent que la foy, la clemence et la loy en sont les piedestals et les vrays stilobates.

« La premiere loy des dominations legitimes est l'obeyssance volontaire des sujets à leurs roys, et celle de l'absoluë déference des roys aux statuts et ordonnances des Estats qu'ils ont jurées prenans possession d'iceux.

« Ainsi qu'un beau soleil, par sa lumiere et sa chaleur illumine les cieux, eschauffe la terre, reverdit les plantes, diapre les fleurs et meurit les fruits; tout ainsi les vrays roys, par leurs prudences et beneficences, illustrent les esprits, eschauffent les courages, reverdissent les douces esperances, affermissent leurs peuples et fertilisent leurs chevances.

« Quelques esclatants et apparemment specieux desseins que puissent former quelques potentats que ce puisse estre, avec intention d'en despoüiller quelques-uns de leurs biens, chevances et possessions, et quelques efficacieux et advantageux qu'en soient ou deviennent les poursuittes et les succez; si se trouveront-ils tousjours neantmoins à la fin plutost suivis de blasmes que de loüanges, d'ennuis que de contentemens, de haines que de bienvueillances et de repentirs que d'éjouyssances, si telles conquestes sont pour demeurer tousjours litigieuses et que pour parvenir à

icelles, ils ayent esté contraints de vendre et alliener leurs propres revenus et domaines, de surcharger leurs naturels sujets de tributs, imposts, tailles et subsides, d'aneantir le trafic, le commerce et le labourage, et de laisser piller, saccager, ruiner et destruire les naturels sujets, n'y ayant point de doute que ce ne soit une imprudence des plus dommageables, que d'exposer ses propres et legitimes revenus à perdition, pour le seul desir d'usurper ceux d'autruy, dautant que demeurans tousjours en dispute, ils leur cousteront incessamment trois fois plus à garder et conserver qu'ils ne leur vaudront de revenu annuel.»

Ayant, en nostre premier livre (1) des Œconomies royales et servitudes loyales, fait particuliere mention de dix des principaux desirs de nostre grand Roy, pendant les temps de ses mauvaises fortunes, nous avons fait encore inserer cy-dessus, pour servir d'entrée à nostre second livre, dix des Meditations royales de ce vertueux prince, reservans pour le troisiesme et quatriesme (si tant les Memoires sur lesquels nous les faisions en peuvent bien former) dix des principales et plus excellentes Œconomies, qu'il se resolvoit d'adjouster aux siennes precedentes, pour mettre en tant exquise valeur ses revenus ordinaires, qu'ils eussent pû subvenir à toutes les plus splendides dépences qu'il projettoit de faire, et dix reglemens, pour toutes sortes de conditions de personnes, moyennant l'observation desquels chacune d'icelles eust trouvé

(1) *En nostre premier livre*: c'est-à dire dans le tome premier de l'édition originale qui est en 4 volumes *in-fol.* *Voyez*, pour les dix principaux désirs de Henri IV, le tome 3, pages 62 et 420 de la présente édition.

une grande amelioration à sa condition et à ses facultez, et des expediens convenables pour s'exempter de tous luxes, superfluitez et dépences non necessaires, avec l'establissement d'un si bon ordre en l'exercice de la justice, que les longueurs et les frais pour l'obtention d'icelle, eussent esté diminuez des trois parts sur les cinq.

---

## CHAPITRE PREMIER.

Avant-propos. Projets de Henri IV. Éloge de ce prince. Travaux de Rosny. Devises des jetons distribués à la fin de 1600.

[1600] MONSEIGNEUR, suivant ce que nous avons pû apprendre des Memoires, en forme de journal, de ceux qui disent d'avoir fait un fidelle recueil de tout ce que vous avez veu, sceu et cognu des dits, faits, gestes, mœurs et fortunes de nostre grand Roy, et qu'ils ont peu sçavoir des vostres, en suivant sa personne et courant toutes ses adventures, nous n'en avons non plus qu'eux, comme il a esté dit ailleurs, commencé les discours que vers le temps du plus effroyable, calamiteux et desplorable accident de toutes les traverses, tribulations et persecutions, par lesquelles ayt passé nostre vertueux Roy, qui fut celuy de la sanguinaire bourrellerie du vingt-quatriesme jour d'aoust 1572, de laquelle les suittes ont esté si longues, que la premiere crise de quelque apparence d'esperance de mieux pour guarir telles langoureuses afflictions, n'en apparut que vers le deuxiesme de may 1598 ( qui sont vingt-six ans de plus dure peni-

tence que toutes celles des anachorettes), les benedictions de Dieu ayant favorisé ses vertus et ses armes, et par icelles reduit ses plus grands, plus puissants et plus inveterez ennemis à convenir avec luy, à Vervins, d'une paix quasi aussi advantageuse qu'il l'eust pû desirer, laquelle fut en suitte et quelque temps apres reconfirmée par celle que vous renoüastes avec le cardinal legat Aldobrandin, nepveu du Pape, lors que l'on l'estimoit entierement rompuë, comme il est dit au Chap. XXXII du tome troisième; à la conclusion de laquelle et de la ceremonie des sermens solemnels, prestez à Paris et à Thurin pour l'observation d'icelle, nous avons estimé à propos de finir nostre premier livre et de commencer nos recueils du second (1), afin qu'il semble, que sortant d'un vieil et tenebreux monde tout remply de ruynes, dégats, meurtres, occisions, troubles, guerres, haines et combustions, nous venions à entrer dans un nouveau monde tout esclatant de belles lumieres, lequel apparamment devoit estre nommé celuy de paix, concordes, reconciliations, douceurs, œconomies et mesnagemens.

Mais avant que de commencer nos discours touchant les affaires qui se passerent en l'année 1601 et les suivantes, nous vous dirons avec vostre licence et requisition de pardon, lors que nous en aurons besoin, qu'encor que nous quatre cy-devant designez et recognus par nous et par d'autres pour vos tres obligez serviteurs, vous ayons tousjours presenté au nom commun de nous quatre les recueils de nostre premier livre, comme l'on a voulu que nous fissions encore maintenant ceux du second, si ne laisserons-

(1) *Du second* : les tomes 4, 5 et 6 de la présente édition.

nous pas de dire librement que si vous en recevez service et contentement, c'est à deux d'entre-nous seulement que le gré en est deu: dautant que les deux autres ayans trouvé des emplois plus profitables, ils se sont non seulement fort souvent dispensez de cettuy-cy, mais ont esté en partie causes que nous differasmes trop long-temps à entreprendre ce dessein, ne l'ayans fait à bon escient, que plusieurs années depuis la mort de nostre bon Roy, et non encore avec la premeditation qu'il meritoit, mais seulement par une espece de promptitude d'esprit, du despit et de la colere où nous entrasmes de voir une si grande nonchalance en la celebration des honneurs et gloires bien meritées de ce grand Roy, et le malicieux silence des historiens de ces derniers temps, qui se sont delectez à cacher et supprimer ses plus admirables vertus particulieres, à extenuer et desguiser celles tant publiques, que leurs bailleurs de Memoires ne les en ont osé du tout faire taire; et finalement à luy supposer des desseins, projets et entreprises du tout impertinentes et absurdes, et le calomnier d'avoir eu des defauts et des vices ausquels il ne pensa jamais, et qui estoient aussi entierement disproportionnez à la grandeur de son courage et de son jugement.

Tellement, qu'à cause de nostre tardiveté, il nous a esté bien difficile de pouvoir corriger les manquemens et remarques des temps de diverses affaires, et celles des dattes, des lettres de la main du Roy, dautant qu'il n'y en mettoit quasi jamais, à cause de la proximité des lieux d'où il vous les escrivoit; de sorte que ces inconveniens nous avoient fait une fois resoudre de reserver ces discours pour ceux de vostre

maison et de nos familles particulieres, sans penser à rien moins qu'à les faire mettre en lumiere. Mais les changemens des temps, celuy de l'estat des affaires, les diverses sortes d'administrateurs et d'administrations que nous avons veuës, et les solicitations de nos amis particuliers, nous firent croire que quelque jour les libertez dont nous avions usé à dire la verité de beaucoup de choses importantes, ne seroient pas tousjours hors de saison. Et en attendant, nous nous resolusmes, pour éviter tout blasme, de vous en faire une addresse particuliere, avec une tres-humble supplication de vouloir lire nos recueils, et d'y corriger et adjouster ce que vous jugeriez à propos.

Mais avant que d'entrer en la suitte d'iceux et pour leur servir de quelque espece de preparatif, nous dirons à vous et à tous autres qui les liront, que comme tous les individus de la nature humaine ausquels, apres leur depravation, il est encore resté quelque espece de cognoissance et de ratiocination, ont tousjours tenu qu'il y avoit cinq parties principales en iceux qui meritoient le plus de consideration, et pour cette cause les ont-ils nommez les cinq sens de nature, de leur premier estre et conformation que leur depravation n'avoit point du tout destruites, puis qu'elles se remarquoient semblablement aux animaux ; aussi ont tenu les autres plus sages, judicieux et speculatifs, tant ceux de la venerable antiquité que ceux de la continuité des siecles, lesquels sont entrez en une vraye recognoissance du ravage de leur dépravation, et en suitte de leur restablissement par grace en un bien estre et vraye reformation, qu'il y avoit cinq autres parties en iceux qui

les constituoient, à sçavoir pieté en l'ame, solidité au jugement, vivacité en l'esprit, generosité au cœur et charité en la conversation : concluans en mesme temps que ceux ausquels ces cinq parties avoient esté le plus universellement eslargies, estoient aussi ceux qui meritoient le plus de gloire et de loüanges. Tellement que ce fondement ainsi presupposé, nous avons estimé que nul ne nous sçauroit blasmer, ny accuser de flatterie ny de mensonge, lors qu'en nos recueils abregez nous avons tant hautement exalté et magnifié le feu Roy, et luy avons fait de continuels éloges ou le ferons cy-apres, ny s'il s'en rencontre aussi quelques-uns qui vous concernent, moyennant que ce soit avec les esgards necessaires et les proportions requises bien observées : à sçavoir, en parlant de Sa Majesté, comme d'un grand, puissant et vertueux Roy, et de vous comme d'un tres-humble, loyal et utile sujet; du Roy, comme d'un sage, bon et officieux maistre et bien-faicteur, et de vous comme d'un tres-obeyssant serviteur, confident et tres-obligé conseiller d'estat; de Sa Majesté, comme d'un grand magnanime et magnifique monarque, qui tient son principe, son bien estre et toutes ses grandeurs immediatement de Dieu, et de vous comme d'un ministre qui tient de vray son bien estre de Dieu, mais son bon-heur, felicité terrienne et ses grandeurs dans le monde des faveurs, et gratifications de son maistre, duquel l'exemple et les enseignemens luy ont esté pour guides continuelles en toutes ses voyes : desquelles veritez il se pourroit tirer mille preuves certaines, par tout ce que nous avons dit et dirons de Sa Majesté royale, et de vostre servitude loyale, dont

l'une des plus exquises pour le regard de nostre grand Roy est le recit des merveilles de ses hautes meditations et de ses magnifiques projets et desseins les plus admirables, desquels sont ceux dont la plus grande part du monde a le moins de vraye cognoissance, quoy que l'on en ayt beaucoup parlé au temps de sa mort et encore plus depuis icelle; sans neantmoins que nul en ayt encore rien dit de certain ny veritable, voire est arrivé que ceux qui se sont voulus mesler de faire les historiens, en ont dit les choses les plus ineptes, absurdes et mensongeres, comme l'on cognoistra facilement si l'on vient à les comparer avec celles qui se trouveront mentionnées en ces recueils, selon la pure verité.

Pour ausquelles donner quelque commencement, nous vous dirons que ces cinq excellentes parties de l'homme renouvellé, desquelles nostre grand Roy avoit esté specialement et en toute abondance favorisé de Dieu, luy avoient fait naistre des desirs et former des desseins proportionnez à ses excellentes qualitez, desquels nous en specifierons seulement sept pour un eschantillon des autres.

Le premier, de rechercher des moyens propres pour l'establissement d'une seule profession de religion dans l'Europe chrestienne, et, en cas d'impossibilité, se contenter de faire en sorte que les princes et peuples se voulussent resoudre à en choisir seulement trois de celles qui sont desja le plus universellement establies et ont apparemment une tant esgale estenduë de pays et puissance, que l'une d'icelles ne sçauroit entreprendre de ruiner les deux autres sans se destruire elle mesme.

Plus le second, d'associer autant de puissances souveraines qu'il luy seroit possible au dessein qu'il faisoit de reduire toutes celles des monarchies hereditaires à une presque esgale puissance, tant en estenduë de pays qu'en richesses, afin que les trop excessives des uns ne leur fissent venir le desir d'opprimer les foibles, et à ceux-cy la crainte de le pouvoir estre.

Plus le troisiesme, d'essayer à faire poser entre les quinze dominations, desquelles devoit estre composée la chrestienté d'Europe, des bornes si bien ajustées entre celles qui sont limitrophes les unes des autres, et de regler tant equitablement la diversité de leurs droits et pretentions, qu'ils n'en pussent jamais plus entrer en dispute.

Plus le quatriesme, de faire bien comprendre à toutes ces quinze sortes de dominations la resolution que Sa Majesté avoit prise de se contenter de l'estenduë qu'avoit à present la sienne, afin qu'à son exemple les autres roys hereditaires voulussent faire le semblable, en sorte que si l'un d'eux avoit quelque chose de plus, ce plus fut desparty entre les dominations eslectives estans sujetes aux loix.

Plus le cinquiesme, d'essayer encore par son exemple de disposer toutes ces quinze sortes de dominations de commander tant amiablement à leurs sujets, et desirer deux choses si equitables qu'ils les disposassent à leur obeyr volontairement et gayement.

Plus le sixiesme, d'essayer de faire convenir ces quinze dominations à la composition d'un conseil d'entr'eux tous si bien ajusté, qu'avec le commun consentement aussi de tous, il demeurast l'arbitre amiable de tous leurs differends.

Plus le septiesme, apres neantmoins que l'on seroit convenu de tous les precedens, d'essayer à former une tant proportionnelle cottisation entr'eux touchant ce que chacune de ces quinze dominations auroit à fournir à son regard pour l'entretien des armées, qu'elles fussent suffisantes et capables de demener une guerre continuelle contre les infideles.

Toutes lesquelles meditations, quelques loüables et magnifiques qu'elles pussent estre, et moyens excellens que le Roy eut excogitez pour les faire facilement reduire en acte, si ne laissa-il pas de les tenir longues années rencloses et renfermées dans luy-mesme sans en vouloir encore rien declarer ouvertement, ny mesme en confier aucune partie à ses plus speciaux ministres ny serviteurs, qu'il n'eust auparavant davantage advancé tous les preparatifs qu'il avoit jugez necessaires pour faciliter les commencemens, poursuites, progrez et perfection de ses hauts, splendides et magnifiques desseins; essayant incessamment d'accroistre et augmenter dextrement, amiablement, sans bruit, rumeur, ny donner l'alarme à personne, ses amitiez, alliances et associations avec le plus de puissantes dominations estrangeres qu'il luy seroit possible, en les interessant toûjours plus advantageusement que luy mesme en tous les desseins, projets et entreprises qu'il leur proposeroit; faisant pour son regard telle et tant grande provision de deniers, armes, artilleries, munitions, instrumens, outils et vivres, que non seulement ses armées n'en pussent jamais manquer, mais qu'il en pût mesme ayder à ceux de ses loyaux associez qui en auroient besoin; continuant à remarquer et entretenir en bonne devo-

tion la plus grande quantité de bons capitaines et soldats françois qu'il pourroit, et sur tout se conciliant de plus en plus cette grande amour et bien-veillance si bien commencée de tous ses peuples de toutes qualitez et conditions, et des trois sortes de religions qui devoient avoir le plus de cours dans l'Europe chrestienne; disant sur cela, lorsque quelques-uns luy en parloient serieusement comme ne l'approuvant pas, qu'il ne vouloit pas entreprendre de s'estimer plus sage que Dieu, lequel, quoy que comme tout puissant il pust en un instant, sans crainte de guerres civiles, rebellions, revoltes ny seditions de peuples destruire toutes religions à luy desagreables, ne laissoit pas neantmoins d'en tolerer de tant de diverses sortes dans l'estenduë de son empire universel: et partant n'estoit-il pas resolu de se tourmenter pour en destruire aucune des trois qu'apparamment Dieu vouloit qui eussent cours dans sa domination et celles de ses alliez.

Or, par tout ce que nous venons de dire, avons dit en nostre premier livre, dirons en ce second et encore és autres suivans, se peut-il soustenir qu'il n'y a rien dans les volontez, decisions et determinations des hommes, qui n'ayt esté precedemment dans la prescience, le decret et l'ordonnance de Dieu; et tout cela se peut-il encore plus specialement et absolument conclure pour ce qui regarde les monarques, empereurs, roys et autres dominateurs des peuples et nations. Dequoy entre mille preuves qui s'en pourroient donner, nous nous reduirons à celle seule de nostre grand Roy, n'y ayant nulle doute que le Dieu tout puissant ne l'eut fait, formé et façonné,

tant pour le regard de l'esprit que du corps, pour s'en servir à operer choses grandes et magnifiques, ses faveurs estans suivies de telles remarques et circonstances, qu'elles nous ont fait juger, et le feront aussi à tous autres qui voudront les considerer attentivement, que cette bonté divine l'avoit choisi pour son second Roy, son mieux aymé, et pour un second serviteur selon son cœur, se pouvant faire entre David et luy un nombre infiny de rapports, comparaisons et similitudes des mieux ajustées. Mais les particularitez d'icelles estans de trop longs discours, et nous esloignans par trop de ceux que nous avons entrepris, nous nous contenterons d'en specifier quelques-unes en general, estant vray de dire qu'ils eurent tous deux d'excellentes vertus morales, furent tous deux recommandables en pieté, charité, prudence, vaillance, clemence et benignité, sont tous deux parvenus à une royauté lors qu'ils ne s'y attendoient nullement, ont esté egalement traversez en l'obtention pacifique d'icelle, ont eu par longues années de grandes guerres pour la posseder contre de puissans ennemis, ont esté tous deux grands guerriers, et se sont trouvez en plusieurs batailles et combats, ont tous deux couru de grands perils et hazards dans les demeslemens des armes; a esté fait plusieurs entreprises et attentats contre leurs vies et leurs fortunes, ont tous deux esté sujets aux haines, calomnies, detractions et medisances des meschans, ont eu l'un et l'autre des desirs et affections à l'endroit des femmes, où il s'est remarqué quelques imbecilitez; mais tousjours se peut-il dire que celles de David ont esté les moins excusables et ont produit de plus mauvais acci-

dens; ont tous deux passé par plusieurs incommoditez et afflictions domestiques, ont fait de grandes conquestes, esté grands œconomes et assemblé de grands thresors, ont fait de grands preparatifs et amples provisions, et finalement ont tous deux eu de hauts, pieux et magnifiques desseins; l'un desirant d'edifier un admirable temple à Dieu pour estre la figure de ses fidelles et de son Eglise, et l'autre d'establir une republique tres chrestienne tousjours pacifique en elle-mesme pour glorifier incessamment le bon Dieu.

Mais, quelques saincts, sacrez et loüables que pussent avoir esté leurs deux desirs et desseins, si n'a pas voulu cette sapience eternelle (et ce pour des causes en elle cachées) qu'ils leur donnassent l'accomplissement et perfection par eux desirée, d'autant que devant icelle il les a retirez tous deux des peines, perils, fatigues et travaux de la terre, pour les colloquer également dans les plus exquises beatitudes du ciel: où les laissans tous deux en leur repos, nous reprendrons les discours qui peuvent regarder nostre Roy, pour dire quelque chose des particuliers desseins qu'il tesmoignoit d'avoir eus lors qu'il quitta le royaume de la terre pour aller prendre possession de celuy des cieux, lesquels, quoy que, comme nous avons souvent oüy dire à ses plus anciens serviteurs, sa naissance favorisée du ciel eut mis en son cœur une vraye hardiesse naturelle, et qu'en son ame une certaine generosité toute portée à la gloire luy eut tracé en l'esprit quelques idées de tels projets et desseins dés sa plus grande jeunesse, ce fut neantmoins si foiblement et tant confusément, qu'il fut facile aux autres fantaisies du premier âge, suivies de tant de

bizarres sortes d'accidens de la fortune, d'effacer en quelque sorte ses premieres traces et lineamens d'une vraye vertu.

Mais comme Dieu ne les luy avoit pas eslargis de naissance pour les y faire demeurer oysifs, aussi se trouvoit-il une grande facilité en luy à leur faire reprendre une nouvelle vigueur, tellement que dés l'année 1572, qu'il n'avoit qu'environ dix-neuf ans, trois choses luy renouvellerent ses precedentes belles pensées et cogitations. La premiere, que tous ceux qui faisoient des nativitez et se mesloient de predire les choses advenir, luy denonçoient souvent qu'il parviendroit à la couronne de France, et qu'elle devoit estre continuée en ses enfans. La seconde, le bruit qui courut lors de cette victoire obtenuë le 7 octobre 1571 par les chrestiens sur les Turcs, en la bataille de Lepante, et de la grande gloire et renommée qu'y avoient acquis Marc Anthoine Colomne, general de l'armée du Pape, Sebastien Venier, general de l'armée des Venitiens, mais sur tous dom Joan, bastard d'Austriche, general de l'armée d'Espagne, et generalissime des trois armées, une pointe d'honneur et une loüable jalousie le solicitant d'aspirer à ce à quoy estoient parvenus des personnes de moindre condition et naissance que luy. Et la troisiesme, les asseurances qui luy furent données de la sincere et particuliere affection du Roy Charles IX en son endroit, lequel portant jalousie à son frere le duc d'Anjou, à cause que sa mere le poussoit à la gloire et à l'acquisition d'une haute renommée par preference à luy, et hayssant d'inclination la personne et l'humeur de son frere d'Alençon, il se vouloit joindre d'amitié

avec luy, et le mettre dans son entiere confidence, afin d'en faire son bras droit, et luy faire bailler toutes les expeditions et employs honorables où il ne se pourroit pas trouver en personne; et pour servir de pretexte à telles faveurs, disoit luy vouloir faire espouser sa sœur Margot qu'il aymoit tant, et leur faire à tous deux de grands dons et advantages.

Tellement que telles cogitations luy roulans incessamment dans l'esprit, il est à croire qu'elles n'y estoient pas de petite efficace. Mais tous ces renouvellemens de hautes pensées furent bien-tost tournées non seulement en fumées, mais aussi en cruels ennuis, desplaisirs et absolus desespoirs de toute bonne fortune par le mal-heureux succez des nopces que l'on luy avoit preparées, non pour luy bien faire, mais pour luy tourner en piege et devenir des manottes à sa liberté, laquelle demeura entierement opprimée durant quatre années, et mesmes ne s'en pust-il retirer qu'en rentrant dans une nouvelle servitude suivie de tant de fascheux accidens durant unze années, qu'il luy fallut bien avoir d'autres pensées que celles du temps d'auparavant ses desastreuses nopces.

Or ces unze années de miseres ainsi escoulées, et les esperances d'une grande et puissante armée estrangere qui marchoit sous ses auspices, et une grande bataille par luy gagnée d'un autre costé en ce mesme temps, luy firent revenir quelque chose en l'esprit de ses premiers desseins et vertus tournées en luy en habitude par la bonté divine, pour agir si tost que la moindre apparence de faire quelque action pleine de splendeur et de gloire luy seroit presentée, dont cette-cy ne dura gueres plus que la premiere, dau-

tant que par la malice et l'envie des siens propres, ny sa grande armée ny sa victoire ne furent pas suivies de succez conformes aux esperances et apparences.

De sorte qu'il fut bien tost conseillé par sa prudence accoustumée à tenir encore secret son dessein ; et se continuerent tous ses divers et fascheux accidens durant pres de trois ans, au bout desquels ayant esté appellé au service de son Roy, ce fut avec tant de tesmoignages de bien-veillance, de hautes promesses à luy faites, de jonctions de tant de puissantes armées, et d'un attaquement tellement glorieux et splendide en apparence, que tout cela eut derechef bien-tost renouvellé en luy ses magnanimes desirs, lesquels, pour la troisiesme fois, furent aussi-tost esteins qu'allumez par la survenuë de la desastreuse mort de ce puissant Roy qui l'avoit appellé à son secours, lequel ne le regardoit point autrement que comme un pere fait son enfant, et ne parloit point à luy qu'avec des paroles qui luy donnoient sujet de croire qu'il le tenoit pour tel.

Et quoy que par cette mort il deust sembler que ses premieres esperances devoient estre aucunement reverdies, si est-ce que cette succession luy apportant plus d'ennuis, de peines, de fatigues et de travaux d'esprit et de corps qu'il n'en avoit quasi encore jamais eu, toutes ses pensées demeurerent attachées à la seule defense de sa vie, de sa liberté, de sa fortune et de sa royauté, durant neuf années continuelles, pendant lesquelles, combien qu'il eut eu plusieurs bons succez, si ne laissoient-ils pas d'estre suivis de tant d'autres traverses et contradictions, qu'il n'avoit

pas le loisir de se rafraischir le souvenir de ses anciens desirs. Et bien encore que, par les travaux de ces neuf années, ses armes, favorisées de Dieu, eussent, comme nous avons dit, reduit ses plus grands ennemis à convenir d'une paix à luy fort avantageuse; que, par d'autres siennes prudences, tous les differends tumultuaires que l'on avoit malicieusement entretenus avec ceux de la religion, eussent esté terminez, et que, sur la conclusion de tant de grandes affaires à l'avantage de Sa Majesté, deux grandes et puissantes dominations desja ses alliées, et confederées, l'eussent par ambassadeurs expres envoyé rechercher avec de grandes offres, par augmentation de conditions à son advantage, voire mesme par des ouvertures d'entreprises qui sembloient regarder une partie de ses projets et desseins, et d'en faciliter le moyen et le commencement, si ne leur voulut pas encore ce grand et sage prince faire semblant d'avoir pensé à telles choses. Mais apres plusieurs remercimens et representations de raisons qu'ils tesmoignerent de trouver tres-justes, il leur respondit pour conclusion que l'on luy avoit par tant et de si longues années entamé, et continué de si fascheuses et perilleuses guerres, tant contre sa personne que le general de ceux de la religion, desquels il avoit entrepris la defense; et que Dieu l'ayant à present tellement favorisé, que par une paix, où il avoit reduit ses plus puissans ennemis, il avoit mis eux et luy en repos, il n'estimoit pas que nul pust raisonnablement s'offenser s'il vouloit essayer, pendant ce temps de tranquilité, de reparer tant de dommages receus par l'un et par l'autre, afin de se mettre en estat et eux aussi de pouvoir embrasser efficacieu-

sement le soustien, et la defense de ses anciens amis et bons alliez, par le moyen de la melioration de ses revenus, et des aisances et commoditez de ses peuples, les asseurant que son courage n'estoit point changé ny son affection diminuée en leur endroit, comme il leur feroit bien paroistre s'ils venoient à en avoir besoin pour leur defence, voire leur entameroit-il en temps et lieu de telles propositions qu'elles leur feroient croire tout ce dont il les avoit asseurez. Dequoy eux estans apparemment demeurez fort contens et satisfaits, ils se retirerent vers ceux qui les avoient envoyez, et luy reprit peu de temps apres le chemin de Paris, pour commencer à travailler à bon escient à toutes ces choses, comme il n'y manqua pas, ainsi que les particularitez s'en verront dans la suitte de ces recueils.

Ayans donc terminé le premier livre de nos recueils abregez des affaires de France, ausquelles vous avez esté employé, par la conclusion d'une paix si generale et tant solemnellement ratifiée et jurée, qu'elle sembloit devoir mettre fin à toutes factions et pensées martiales dans le royaume, voire à tous soupçons d'icelles entre ces deux grandes maisons de France et d'Austriche, et celles de leurs dependances, en commençant nostre second livre, nous luy donnerons entrée par vos employs tous pacifiques, qui furent, qu'ayant dés la fin de l'année 1600 dressé cinq projets des estats generaux dependans de vos charges, à sçavoir :

Le premier, estant un projet d'estat general des finances de toutes les provinces particulieres du royaume, par lequel se cognoissoit tout ce qui se

leve en France de toutes sortes de natures de deniers, ce qui se despend sur les lieux en charges ordinaires, et ce qui en revient de bon au Roy.

Le second, un projet d'estat general au thresorier de l'espargne, par lequel se void tout ce qu'il devoit recevoir durant l'année de son exercice, et en quoy l'employer.

Le troisiesme, un projet d'estat general de la recepte et despence de l'artillerie avec un inventaire de toutes les artilleries, armes et munitions desquelles le Roy se pourroit servir avec specification des lieux où elles estoient.

Le quatriesme, un projet d'estat general de la grande voyrie, ponts, pavez, chemins, chaussées et reparations de France, tant royales que provinciales.

Et le cinquiesme, un projet d'estat general de toutes les reparations et fortifications des villes, chasteaux et places des frontieres de France, avec specification des qualitez des assiettes d'icelles.

Tous lesquels projets d'estats ayant fait voir au Roy dés le mois de decembre de l'année 1600, vous les luy vinstes apporter, mis au net dans des livres bien reliez, lors que le premier jour de l'année 1601, suivant la coustume, vous luy apportastes pour ses estrenes et à la Reine aussi, à chacun, deux bourses de jettons, dont les uns estoient d'or et les autres d'argent, avec les devises de Sa Majesté, telles qu'il vous avoit donné le sujet de les devoir faire, de laquelle devise le corps estoit un nid d'Alcions, qui avoient tranquilisé la mer pour y eslever leurs petits, et avoit pour ame ces paroles : *Nostri dant otia terris* : laquelle devise nous ayant fait ressouvenir que nous

avions oublié d'inserer en nostre premier livre toutes les autres que le Roy avoit prises chacune année, depuis son advenement à la couronne, nous avons estimé que vous ne trouveriez point mal à propos ny ceux qui liront ces recueils, que nous vous les representions icy telles que nous les avons pû recouvrer, et qu'elles s'ensuivent.

---

## CHAPITRE II.

Devises des jetons distribués au commencement de chaque année, depuis 1589 jusqu'en 1601.

1590. PREMIEREMENT, sur la fin de l'année 1589, à cause que le Roy avoit esté recogneu pour tel sur une montagne attribuée à un Sainct, en faisant allusion à ce qui est dit au second pseaume, touchant David, figure de Jesus-Christ, vous baillastes à Sa Majesté, en corps de devise, pour l'année 1590, un haut mont sur lequel il tomboit du ciel une couronne, et pour ame ces paroles : *Constitutus rex super Sion.*

1591. Plus à la fin de l'année 1590, à cause des grandes oppositions que le Roy avoit trouvées à son commencement, et des combats qu'il luy avoit fallu faire, et des batailles qu'il avoit gagnées, vous luy baillastes, en corps de devise, pour l'année 1591, une espée royale environnée de branches de lys et de palmes, et pour ame ces paroles prises du méme second pseaume, *In virga ferrea confringuntur.*

1592. Plus à la fin de l'année 1591, à cause que le Roy publioit à haute voix qu'en tous ses heureux suc-

cez il estoit conduit de Dieu, vous luy baillastes, en corps de devise, pour l'année 1592, une estoille brillante, faisant allusion à celle qui apparut aux trois roys d'Orient qui vindrent adorer Jesus-Christ, et pour ame ces paroles, *Ductus regum.*

1593. Plus à la fin de l'année 1592, à cause de tant de contradictions que le Roy avoit trouvées en icelle, chacun s'émancipant, aux moindres mauvais succez, à faire le Roy, et faisant allusion à ce qui apparut sur les tentes de Octavius Cesar, Antonius et Lepidus, lors qu'ils s'assemblerent pour diviser le monde entr'eux, vous baillastes à Sa Majesté, pour corps de devise, en l'année 1593, trois soleils, dont les deux estoient fort pasles et blafarts, et celuy du milieu infiniment rouge et brillant, et pour ame ces paroles, *Affulget Cæsari nostro.*

1594. Plus à la fin de l'année 1593, à cause que le Roy se relevoit de courage plus les difficultez à pacifier son royaume sembloient se multiplier, vous luy baillastes, en corps de devise, pour l'année 1594, un feu allumé sur une haute montagne soufflé des quatre vents du ciel, et pour ame ces paroles, *Agitatus cresco.*

1595. Plus à la fin de l'année 1594, à cause de tant de villes qui se remirent en l'obeyssance du Roy, nonobstant les menées du roy d'Espagne et de la ligue, vous luy baillastes, en corps de devise, pour l'année 1595, une mer tempestueuse, battuë des vents, lesquels faisoient eslever ses ondes jusques aux nuës, et pour ame ces paroles, *Turbant sed extollunt.*

1596. Plus à la fin de l'année 1595, à cause de tant

de pertes de villes et d'actions glorieuses entremeslées dans cette année 1595, vous baillastes au Roy, en corps de devises pour l'année 1596, une flame de feu au milieu de la mer, laquelle jettoit des estincelles fort luisantes, nonobstant l'agitation des ondes, et pour ame ces paroles, *Rerum immersabilis undis.*

1597. Plus à la fin de l'année 1596, à cause que nonobstant toutes les pertes des années passées, le Roy avoit remis ses affaires, estably un bon conseil, assemblé quelque argent et faisoit des preparatifs pour faire florir ses armes dans l'Artois et assieger Arras, vous luy baillastes, en corps de devise, pour l'année 1597, une lance entortillée d'un lys, faisant allusion à celle que Cadmus et ceux de sa race portoient empreinte à la cuisse, et pour ame ces paroles, *Generis insignia nostri.*

1598. Plus à la fin de l'année 1597, à cause de la reprise glorieuse d'Amiens, et que le Roy contraignit l'archiduc de se retirer honteusement, et que ces heureux succez furent cause que l'on commença de toutes parts à rechercher Sa Majesté de paix, vous luy baillastes, pour corps de devise, en l'année 1598, une plante de laurier couronnée de branches d'olivier tombant du ciel, et pour ame ces paroles, *Pax in armis.*

1599. Plus à la fin de l'année 1598, à cause que le Roy ayant conquis toute la Bretagne et reduit le roy d'Espagne à faire paix avec luy, il projetta de se marier, de restablir son royaume, de delivrer le peuple de toutes oppressions et le soulager des excessives impositions tolerées à cause des guerres, vous luy baillastes, en corps de devise, pour l'année 1599,

un chesne signifiant les sujets et citoyens, tout parsemé de couronnes de branches de laurier et d'olivier entremeslées, faisant allusion à ce que le peuple romain fit envers Auguste, lors qu'il eut pacifié l'empire, et pour ame ces paroles, *Salus populi mihi laurus.*

1600. Plus à la fin de l'année 1599, à cause que par le bon ordre estably par le Roy (enquoy vostre soin et travail à le faire observer et en tirer les utilitez desirées estoient admirables) toutes sortes d'allegresses et seuretez de conditions se multiplioient de jour à autre, vous baillastes à Sa Majesté, pour corps de devise, en l'année 1600, un arc en ciel, faisant allusion sur celuy donné de Dieu à Noé pour seureté contre toutes innondations, et pour ame ces paroles, *Solvunt formidine terras.*

1601. Plus à la fin de l'année 1600, à cause que M. de Savoye, lors que voulant profiter des troubles de la France eut pris le marquisat de Saluces, choisit pour devise un centaure foulant aux pieds une couronne royale avec ces paroles, *Opportune,* et que le Roy eut conquis la Bresse et la Savoye, vous luy baillastes, pour corps de devise de l'année 1601, un Hercule renversant un centaure et relevant une couronne, et pour ame ces paroles, *Opportunius.*

## CHAPITRE III.

**Premières inquiétudes du maréchal de Biron. Conférence avec le Roi sur les affaires des Pays-Bas. Acquisition de la terre de Sully. Réformes dans l'administration.**

[1601] Huict jours apres que vous eustes presenté au Roy les jettons de l'année presente 1601, vous receustes une lettre de M. de Biron, qui tesmoignoit que son esprit n'estoit pas sans inquietude, lors qu'il venoit à penser à la grandeur et impertinence de ses desseins, et aux difficultez et perils dont l'execution d'iceux seroit precedée, accompagnée et suivie, et aux blasmes et reproches que meritoit une tant enorme ingratitude envers son Roy, son maistre et son bien-faicteur, de laquelle lettre la teneur ensuit.

*Lettre de M. de Biron à M. de Rosny.*

Monsieur, l'asseurance que vous m'avez donnée de vos bonnes graces et amitié fait que librement je m'adresse à vous, afin que par vostre moyen je puisse sortir de la peine où je suis. Si je reçois ce bon office de vous je vous seray obligé, pour le moins n'esperé-je en recevoir de mauvais, car je tiens vos paroles pour trop vrayes, et aussi vous ay-je voüé tout humble et devotieux service. Or, monsieur, tous ceux qui m'escrivent de la Cour ou qui parlent à de mes amis, me mandent que le Roy tesmoigne à un chacun une tres-mauvaise volonté pour moy; je ne sçay d'où procede cela, car je ne croy point, ny en mes faits ny dits,

depuis l'avoir veu au fort Sainncte Catherine, en avoir donné sujet, ains crois avoir mesnagé et regy mes actions pour donner tout contentement à Sa Majesté: si cela n'est je suis bien trompé. Je vous supplie donner un demy quart-d'heure d'audiance à M. Prevost sur ces sujets-là. On me mande que le voyage que je desire faire à Dijon, que le Roy croit que c'est pour faire le mal-content: je vous jure que cela n'est point et n'y ay pensé, et si n'estoit la necessité de mes affaires je n'y irois; je seray de retour dans douze jours. En fin on me dit tant de diverses choses, que je ne sçay quels remedes y apporter; car recherchant de pres mes intentions et volontez, je les trouve telles que les doit avoir un bon sujet et fidelle serviteur; si je faux c'est par imprudence. Monsieur, une teste à preuve de canon comme la vostre se troubleroit, jugez que peut la mienne qui n'est ny posée, ny solide. Or donc, je vous supplie que le Roy me prescrive, ordonne et commande ses volontez, et comme il veut que mes paroles et mes actions aillent; et si je faux, que je sois blasmé. Mais depuis le plus grand jusques au plus petit, un chacun discourt et parle des propos que le Roy tient de moy, qui ne sont à mon advantage : je ne les en croy la pluspart toutesfois, car je croy n'avoir fait le pourquoy. A jointes mains je vous supplie que je reçoive cét office de vous, vous offrant ma vie et tout ce qui est à moy pour vous faire service; et suis, etc.

A Mascon, ce 3 janvier 1601. BIRON.

Or, reprenant le fil de ces Memoires, nous vous ramentevrons comme, environ le mois de may, le Roy et la Reine furent gagner les pardons au jubilé à

Orleans; vous allastes avec eux jusques à Fontainebleau, et encore jusques à la moitié de la premiere journée, qu'eux allans coucher à Puizeaux, vous pristes vostre chemin vers Chasteau Landon, pour vous en aller, pendant ce petit loisir qui vous fut donné pour dix jours, visiter la terre de Baugy, que vous faisiez decretter, à cause des sommes notables qui vous estoient deuës dessus, ainsi que depuis elle vous fut adjugée. Mais comme vous fustes à deux lieuës de vostre couchée, vous vistes venir un courrier faisant bruire son huchet de tant loin qu'il apperçeut vostre équipage, lequel vous apporta une lettre du Roy telle que s'ensuit :

*Lettre du Roy à M. de Rosny.*

Mon amy, je vous avois donné dix jours pour vostre voyage de Baugy; mais ayant receu des lettres d'importance de Buzenval que je desire vous faire voir, et sçavoir ce qu'il vous semble du dessein que l'on me mande en icelles, vous me ferez plaisir de venir ce soir coucher en ce lieu de Puizeaux, où vous n'avez que faire de rien apporter, ayant fait donner ordre pour vostre logis, auquel j'ay envoyé mon lict de chasse, et commandé à Coquet de vous tenir un souper prest et vostre des-jeuner du matin, car je ne vous retiendray pas davantage. Adieu, mon amy, que j'ayme bien.

Suivant ce mandement, vous pristes aussi-tost deux gentils-hommes, un page, un valet de chambre et un palfrenier, et donnant le bon soir à madame vostre femme, vous vous en allastes à Puizeaux, où vous trouvastes le Roy dans la cour du prieuré, qui

faisoit luter et sauter au plain saut la jeunesse qui le suivoit; lequel, aussi-tost qu'il vous vit, appella le sieur Pasquier, qui luy avoit apporté de la part de M. de Ville-roy les lettres dont il vous avoit escrit, par lesquelles M. de Buzenval luy mandoit que M. le prince Maurice (1) voyant l'hyver passé, avoit fait une reveuë de tous ses gens de guerre mis en garnison durant iceluy, en avoit tiré les meilleures et plus gaillardes troupes, et d'icelles composé une merveilleusement belle armée et bien assortie de toutes les choses necessaires pour faire un grand et long trajet de chemin par terre, le nombre des chariots pour porter vivres, munitions et autres commoditez approchant de deux mille, faisant estat, à ce qu'il avoit sceu du mesme prince et de ses plus affidez, de traverser le Brabant, Liege, Henault et Artois, du long les frontieres de France, afin d'en pouvoir tirer des assistances et de prendre le dessus des rivieres, pour s'en aller en Flandres faire la guerre vers Gravelines, Bergues, Sainct Vinoc, Dumkerque et Nieuport; et que l'archiduc ne se voyant pas forces suffisantes pour s'opposer à celles-là, demeuroit spectateur de cét acheminement sans s'y oser opposer à vive force, se contentant, avec ce qu'il avoit pû rassembler, en attendant les forces que l'on disoit luy devoir estre bien-tost envoyées d'Italie et d'Allemagne, de costoyer de loin son ennemy, afin de le faire marcher serré, et se tenir prest pour le secours des pays et places qui seroient attaquées : de tous lesquels des-

(1) *Le prince Maurice :* Maurice de Nassau, prince d'Orange. Il avoit, l'année précédente, gagné sur l'archiduc Albert la bataille de Nieuport.

seins et projets il avoit creu devoir advertir Sa Majesté, afin que, par sa grande prudence et ses longues experiences, il pust juger de la qualité d'iceux et de ce qui s'en devoit esperer ou craindre, attendant que le temps et les evenemens en donnassent l'entiere certitude.

Il y avoit aussi une autre lettre de Constantinople, par laquelle on advertissoit le Roy que le grand Turc ayant sceu que le Sophy avoit envoyé une grande ambassade vers le Pape, l'Empereur et le roy d'Espagne, pour leur offrir amitié et confederation, sans avoir eu charge de passer en France, il se resolvoit de prendre cette occasion, afin d'envoyer vers Sa Majesté pour le mesme effet, disant tout haut qu'il estimoit plus l'amitié et les armes des François seules, que celles de tous les autres princes chrestiens. Sur lesquelles lettres le Roy vous ayant demandé vos advis, vous luy distes que pour le dernier advis il n'y avoit autre chose à dire ny à faire que d'en attendre l'effet; mais sur le second vous le reprouvastes absolument, pour beaucoup de raisons qui seroient trop longues à particulariser, dont les plus considerables estoient la representation de la longueur du chemin par tant de terres ennemies et pays difficilles, et sur tout celuy du Liege, remply de tant de bois, hayes, voyes creuses, estroittes et quasi inaccessibles à tant de charrois, que vous teniez ce dessein du tout impossible à executer, et croyez que ce seroit la ruyne du prince Maurice, s'il s'oppiniastroit en iceluy. Tellement que le Roy, apres avoir discouru là dessus, approuvant vos raisons et se confirmant en son opinion par la vostre toute sem-

blable, fit aussi-tost des dépesches au prince Maurice, pour luy representer tout ce que Sa Majesté pensoit de son entreprise, et luy conseiller d'en faire quelque autre qui eust plus d'apparence de facilité.

Puis vous permit de reprendre vostre chemin de Baugy, sur lequel vous visitastes Sully pour l'acheter, comme vous fistes l'année suivante, et de son costé il continua son voyage d'Orleans, pour y faire ses devotions, durant lesquelles il posa la premiere pierre pour la reedification de l'eglise Saincte Croix; lesquelles achevées, il s'en revint à Paris, où vous estiez aussi arrivé trois jours auparavant, vostre principal travail consistant lors, les armes ne bruyant plus et le calme paroissant de toutes parts, à bien faire suivre les cinq estats que vous aviez baillez au Roy, à vous bien instruire aux finances, à essayer de penetrer dans les plus profonds secrets d'icelles, à corriger tous les abus qui s'y estoient glissez pendant les licences des guerres, et les negligences des siecles passez, principalement pour ce qui regardoit la chambre des comptes, les thresoriers de France, engagemens et usurpations des domaines royaux, les constitutions de rente sur les aydes, gabelles, tailles, equivalens, cinq grosses fermes, decimes et autres revenus de l'Estat; à tascher d'establir par de bons reglemens une sorte d'ordre qui ne se peut pervertir, amasser de l'argent, des armes, artilleries, munitions et outils, fortifier les villes frontieres; essayant de subtiliser, par quelques nouvelles inventions, les arts d'attaquer et defendre places et gens de guerre; à reparer les maisons royales, en commencer de nouvelles, les bien meubler et parer; à travailler aux

argines, turcies et levées, ponts, pavez, chemins et chaussées, et faire en sorte que les deniers octroyez aux villes et communautez pour tels ouvrages, y fussent bien employez. En toutes lesquelles choses, comme il se verra par la suitte des années, vous avez fait par dessus l'esperance des hommes, et faisiez exalter les vertus du Roy, luy attribuant toutes ces choses.

---

## CHAPITRE IV.

Outrage fait à La Rochepot, ambassadeur du Roi à Madrid. Ambassades des Vénitiens et du Grand-Seigneur. Voyage du Roi à Calais. Voyage d'Élizabeth, reine d'Angleterre, à Douvres. Lettre d'Élizabeth à Henri IV. Mission de Rosny en Angleterre. Ses conférences avec la Reine. Secrètes menées du maréchal de Biron. Entretien de Rosny avec ce seigneur. Mission de Biron à Londres. Conseils que lui donne la Reine. Le comte de Béthune, frère de Rosny, ambassadeur à Rome. Dispute entre les ministres à l'occasion de cette nomination. Sagesse et modération de Henri IV.

Peu apres le retour du Roy à Paris, il fut adverty qu'il se faisoit quelques menées par les partisants espagnols sur les villes de Metz, Marseille et Bayonne, contre lesquelles il apporta les remedes convenables à la prudence d'un tant excellent prince, sans pour ce faire aucun esclat ny demonstration d'estre mal satisfait d'eux. Mais ayant peu apres receu des lettres de M. de la Rochepot (1), son ambassadeur en Es-

(1) *Lettres de M. de la Rochepot :* Pendant que le neveu de cet

pagne, narratives de plusieurs injures et indignitez publiques par luy et les siens receuës en ce royaume là; ces offenses, trop cogneuës d'un chacun pour les pouvoir dissimuler (sans flestrissure de tant de gloires par luy acquises), luy en aigrirent si fort l'esprit, qu'il ramena aussi-tost en sa memoire toutes les noires malices que les Espagnols luy avoient faites depuis la paix de Vervins tant solemnellement jurée. Tellement que vous ayant envoyé querir sur ce despit, il vous dit : « Je voy bien que vostre opinion se trou-« vera en fin mieux fondée que celle de Ville-roy et « de Sillery, qui ont tant contesté contre vous, qu'il « y avoit moyen d'establir une ferme amitié et loyale « correspondance entre la France et l'Espagne. » Et lors exagerant ce qui luy avoit esté mandé touchant le neveu de M. de la Rochepot, que l'on avoit traitté ignominieusement, il ramena en sa memoire plusieurs autres malices noires des Espagnols, où ne fut pas oublié ce que M. de Biron (1) luy avoit declaré des efforts qu'ils avoient faits pour l'alliener de son devoir, les practiques faictes par les partisants d'Espagne dans Rome pour empescher que le Pape ne pro-

ambassadeur se baignoit avec quelques amis, des Espagnols s'emparèrent de leurs habits, et les jetèrent dans la rivière. Cette insulte donna lieu à une rixe violente où quelques Espagnols furent tués. Les parens et les amis de ces derniers prirent les armes, forcèrent le palais de l'ambassadeur, et enlevèrent le jeune La Rochepot, ainsi que les François qui lui étoient attachés. Le Pape se porta pour médiateur dans cette affaire : les prisonniers lui furent envoyés, et il les rendit au comte de Béthune, frère de Rosny, qui étoit alors ambassadeur à Rome.

(1) *M. de Biron :* quelque temps auparavant, le maréchal de Biron, appelé par Henri IV dans le cloître des Cordeliers de Lyon, lui avoit avoué ses relations avec les Espagnols. On verra bientôt qu'il ne tarda pas à les renouer.

nonçast comme arbitre pour la restitution du marquisat de Saluces, et en Suisse pour rompre les anciennes alliances de ceux de cette nation avec la France, les troupes envoyées par le comte de Fuentes (1) au duc de Savoye pendant que l'on luy faisoit la guerre, et les nouveaux desseins qu'ils avoient pour renoüer leurs intelligences avec les ducs de Biron, de Boüillon, comte d'Auvergne, prince de Joinville et autres. Et sur telles ressouvenances s'estant grandement esmeu, il vous dit : « Je voy bien « que ces gens icy ne me laisseront jamais en repos « tant qu'ils auront moyen de me troubler, et que « les diverses jalousies de gloire et d'honneur et les « interests d'Estat sont trop difficiles à faire compatir « entre ces deux couronnes, et qu'il faut prendre d'au« tres fondemens qu'une simple confiance en la foy et « parole donnée pour subsister avec seureté, tant « qu'enfin ils me contraindront à des choses où je « n'avois point eu de dessein. Mais, pardieu, j'en jure, « si je puis avoir une fois mis mes affaires en bon « ordre, assemblé de l'argent et le surplus de ce qui « est necessaire, je leur feray une si furieuse guerre, « qu'ils se repentiront de m'avoir mis les armes à la « main. »

Les Venitiens (2), environ ce temps-là, envoyerent une celebre ambassade au Roy pour luy protester de leur inviolable devotion, et le prier d'avoir une affection sincere pour eux, bien asseurez qu'ils devoient

(1) *Le comte de Fuentes* : don Pedro Henriquez de Azevedo, comte de Fuentes. Il étoit l'ennemi personnel de Henri IV. — (2) *Les Venitiens* : la république de Venise avoit reconnu Henri IV pour roi de France, immédiatement après la mort de Henri III.

demeurer l'un et l'autre de ne voir jamais intervenir d'alteration en leurs promesses et amitiez, puis que les interests d'Estat les obligeoient à mesmes desirs et desseins, et faisoient avoir communs amis et communs ennemis. Le Grand Seigneur y envoya semblablement son medecin(1), qui estoit chrestien, en qualité d'ambassadeur, afin de luy faire confirmer les anciennes alliances d'entre la maison Othomane et celle de France, et luy declarer, qu'encor que son ennemy le Sophy eut envoyé vers le Pape, l'Empereur et le roy d'Espagne, pour lier amitié avec eux et les requerir d'assistance, et qu'il eut obtenu d'eux telles promesses qu'il avoit desiré, il ne les craignoit neantmoins en aucune façon, moyennant que la France demeurast ferme en son alliance, et qu'il fut asseuré de l'amitié d'un si grand prince, qu'il le tenoit pour sa valeur, hautesse et prudence, le plus estimé Roy de la creance de Jesus. Cet ambassadeur apporta plusieurs beaux presens au Roy, et à vous deux cimeterres fort rares que je vous ay veus, et croy que vous les avez encores.

Le Roy ayant eu advis que les Espagnols formoient un siege devant Ostandes, s'en alla vers Calais; dequoy les archiducs prindrent grand ombrage, craignant que ce ne fut en intention de traverser leurs desseins ou pour se venger des affronts reçeus par M. de la Rochepot, tellement que, pour essayer d'en descouvrir la verité, ils envoyerent le comte de Sore en ambassade vers Sa Majesté, sous-ombre de complimens, et charge de prendre le temps à propos pour

(1) *Son medecin:* c'étoit un Marseillois renégat, appelé Barthélemy Cœur.

en jetter quelques paroles en forme de plaintes, sur lesquelles il leur en fut donné d'autres de pareille nature, accompagnées de tant d'asseurances de vouloir observer la paix, moyennant que, de leur part, ils s'abstinssent de toutes menées et pratiques contraires à icelle, que la bien-seance les contraignit à faire demonstration de s'en contenter.

Pendant le sejour du Roy à Calais, son port de mer luy fit recevoir des nouvelles de beaucoup de costez, tant de dedans que du dehors du royaume, et s'y passa aussi plusieurs affaires d'importance. Mais laissant, suivant nostre coustume, le recit de celles qui estoient sceuës d'un chacun, aux historiens, en n'en disant qu'un mot par-cy par-là, nous nous contenterons de vous en ramentevoir deux seulement, qui regardent particulierement la personne du Roy et vostre employ en icelles, que l'on fit ce que l'on pût pour les tenir fort secrettes; pour desquelles vous ramentevoir ce que nous en avons pû apprendre, vous vous souviendrez comme le Roy arrivant à Calais, et vous apparemment ayant sçeu quelque chose du desir, que luy d'une part et la reine d'Angleterre de l'autre, avoient long-temps eu de se voir et de communiquer ensemble des affaires generales de la chrestienté, et sur tout de celles dont il en fut dit quelque chose par ambassadeurs au temps du traitté de la paix de Vervins, vous commandastes aux deux Arnaults (d'entre les six secretaires que vous aviez pour les expeditions de vos quatre principales charges de super-intendant des finances, grand maistre de l'artillerie, de grand voyer de France, et la plus espineuse de toutes, celle de l'entremise des intrigues et broüilleries domesti-

ques et de Cour) de faire des memoires des choses secrettes et d'importance qui se passeroient pendant que le Roy sejourneroit à Calais (dequoy, pour dire la verité, nous deux M. de La Font et moy ne fusmes pas trop contens); tellement qu'eux seuls ayant fait des memoires de ces deux affaires dont nous avons parlé, nous nous contenterons (sans y rien adjouster du nostre) de les transcrire icy, estans tels qu'il s'ensuit.

Monseigneur, suivant le commandement particulier que vous nous fistes à nous deux de retirer de vous et de tous autres que nous pourrions, des advis et instructions des choses les plus secrettes et de plus grande importance qui se passerent durant le voyage du Roy à Calais et celuy de la reine d'Angleterre à Douvres, nous vous dirons comme cette genereuse et brave reine Elizabeth n'eut pas plutost appris l'arrivée du Roy à Calais, qu'elle l'envoya visiter en son nom par le milord Edmont, son ambassadeur, qui luy apporta des lettres escrites de sa main, remplies de tant de complimens, offres, courtoisies et civilitez, que le Roy voulant encherir sur icelles, il luy en escrivit d'autres de sa main avec tant de loüanges et déferences, voire de submissions, qu'elles la firent resoudre de s'en venir à Douvres, d'où elle dépescha soudain le sieur de Stafort, dit milord Sidnay, avec de secondes lettres au Roy. Et ainsi s'entretindrent-ils de lettres et de messages multipliez, nous estans bien marris du peu de soin que vous et tous autres ont eu de retirer coppie de tant de belles lettres qu'ils s'entr'escrivirent, et de faire des Memoires des choses qui se traitterent lors entre ce Roy et cette Reine, n'ayans jamais peu recouvrir de vous ny d'autres que

le double de la penultiéme lettre qu'elle luy escrivit, et la coppie d'un Memoire en forme d'articles conventionnels, dautant que le Roy vous ayant baillé ladite lettre, non seulement vous la monstrastes à un de nous, mais nous en fistes faire une coppie, ce qui fut cause de vous donner cognoissance du surplus de ce qui se traitta, de laquelle lettre la teneur ensuit.

*Lettre de la reine d'Angleterre au Roy.*

Monsieur mon tres-cher et bien-aymé frere, j'avois tousjours estimé les conditions des souverains estre des plus heureuses et des moins sujettes à rencontrer des contradictions à leurs justes et legitimes desirs; mais nostre sejour en deux lieux si proches l'un de l'autre, commence à me faire croire que ceux des hautes aussi bien que des mediocres qualitez rencontrent souvent des espines et des difficultes, puis que par certains esgards et respects, plutost pour satisfaire à autruy qu'à nous mesmes, nous sommes tous deux empeschez de passer la mer; car je m'estois promise ce bon-heur et contentement que de vous baiser et embrasser des deux bras, comme estant vostre tres-loyale sœur et fidelle alliée, et vous ce mien tres-cher frere que j'ayme et honore plus que chose du monde, duquel (afin de vous dire le fonds de ma pensée) j'admire les vertus incomparables et sur tout sa valeur entre les armes, ses civilitez et courtoisies entre les dames, aussi que j'ay quelque chose de consequence à vous communiquer que je ne puis escrire ny confier à aucun des vostres ny des miens pour maintenant. Tellement qu'attendant le temps propre à cela je me resoudray, dans peu de

jours, de m'en retourner à Londres, et prieray Dieu, mon tres-cher et bien-aymé frere, qu'il vous continuë ses sainctes graces et benedictions. C'est vostre plus affectionnée sœur et loyale alliée, ELIZABETH.

Or, le Roy ayant receu cette lettre, la leut deux ou trois fois avec grand contentement, et particuliere attention sur les dernieres paroles d'icelle, et ne sçachant comment les prendre, il vous envoya querir par le sieur Ferret, secretaire, et à vostre arrivée vous dit: « Je viens de recevoir des lettres de ma bonne « sœur la reine d'Angleterre que vous aymez tant, « plus pleines de cajolleries que jamais. Or, voyez si « par la cognoissance que vous avez d'elle, vous de- « vinerez mieux que moy ce qu'elle veut dire sur la « fin de sa lettre. » Laquelle ayant leuë plusieurs fois et confessé que vous n'y pouviez rien comprendre, le Roy vous dit: « Mon amy, je ne vous celeray point « que je suis en peine de sçavoir ce que cette prin- « cesse veut entendre par telles paroles; car, à mon « advis, ne les dit-elle point sans grande cause. Mais « j'ay pensé un expedient qui sera peut-estre propre « pour en descouvrir quelque chose, sans faire action « qui puisse estre desagreable de nul costé, qui se- « roit de vous en aller demain du matin à Douvres, « comme si c'estoit de vous mesme, faisant demons- « tration de n'y vouloir pas arrester, mais de passer « outre vers Londres pour voir le pays, afin que si « vous rencontriez quelqu'un de vostre cognoissance, « la Reine pust estre advertie que vous seriez à Dou- « vres pour voir ce qu'elle feroit; dautant que si elle « vous envoyoit querir, peut-estre qu'en discourant

« ensemble en pourriez-vous descouvrir quelque « chose. »

Vous eustes encore plusieurs autres discours sur ce sujet, qui seroient trop longs à reciter. Mais quoy que ce soit, vous vous embarquastes sans dire mot à personne le lendemain fort matin, dans une petite barque avec peu de train, et arrivastes, sur les dix heures, au havre de Douvres, sur les rivages duquel vous vistes quantité de gens dont les uns se desbarquoient, les autres s'embarquoient et les autres se promenoient sur la greve, d'entre lesquels il s'en advança cinq ou six vers vous, dont l'un d'iceux, qui estoit le milord Sidnay, vous ayant soudain recognu, n'y ayant que cinq ou six jours qu'il vous avoit veü à Calais, vous vint incontinent embrasser, et avec luy les sieurs Coban Ralech et Greffin, et peu apres les comtes d'Evencher et de Painbroc; tous lesquels, apres quelques civilitez et complimens reciproques, vous demanderent où vous alliez, et si vous veniez trouver la Reine de la part du Roy, vostre maistre. A quoy vous leur respondistes que non, et que le Roy n'avoit pas seulement sçeu vostre partement de Calais, et partant les priez-vous tous que la Reine ne sceut pas vostre arrivée, de crainte qu'elle ne s'offençast contre vous, voyant que vous ne luy apportiez ny lettre, ny recommandations du Roy, ny n'aviez à luy parler d'aucune affaire. Surquoy ils se mirent tous à rire, et vous dirent que la Reine ne vous laisseroit pas passer sans vous entretenir, n'y ayant pas plus de trois jours qu'elle parloit de vous en fort bons termes, et qu'il ne falloit point que vous doubtassiez que le vaisseau, de garde au port, ne luy eust desja mandé de

vos nouvelles, et par consequent que vous ne vissiez bien-tost quelqu'un de sa part. Dequoy vous fistes semblant d'estre fort fasché, bien que ce fust chose que vous desirassiez suivant le dessein du Roy; pour lequel, tant mieux cacher, vous les priastes instamment de ne dire point vostre arrivée à personne ny où vous seriez logé. Et sur cela vous pristes congé d'eux afin de vous aller loger, faisant demonstration de vouloir partir si tost que vous auriez disné.

Mais vous ne fustes quasi pas retiré dans vostre chambre au logis que vous aviez pris, qu'un capitaine des gardes de la Reine ne vous vinst embrasser par derriere comme vous parliez à l'un de nous de tout cela et ne vous dit qu'il vous faisoit prisonnier de par la Reine. A quoy, en l'embrassant aussi et en vous sousriant, vous luy respondites que vous preniez cette prison à beaucoup d'honneur. Et en cette sorte apres qu'il vous eut fait entendre que la Reine vous demandoit, vous l'allastes trouver; laquelle, d'aussi loin qu'elle vous apperceut, vous cria : « Hé « quoy ! M. de Rosny, est-ce ainsi que vous rom« pez nos hayes, et encore avec dessein de ne me « venir point voir? dequoy je suis bien estonnée, « car j'ay veu que vous ne parliez que de m'affec« tionner plus que nul de mes serviteurs, et ne « pense pas vous avoir donné sujet de changer cette « bonne volonté. » A quoy vous luy respondites qu'elle vous avoit tousjours tant fait d'honneur et tesmoigné tant de bien-veillance, que vous l'aymiez et honnoriez à cause de ses excellentes vertus, et la serviriez à jamais en toute humilité, non seulement par vostre propre inclination, mais aussi pour ce

qu'en cela vous faisiez chose tres-agreable à vostre Roy.

Vous eustes encore plusieurs autres propos en conformité de ceux-là, trop longs à reciter, desquels elle fut si contente, qu'elle adjousta aux siens : « Or « sus, M. de Rosny, pour vous tesmoigner que je « croy tout ce que vous m'asseurez de la bien-veillance « du Roy, mon frere, et de la vostre, je vous veux « parler de la derniere lettre que je luy ay escrite. « Je ne sçay si vous l'aurez point veuë, car Stafort « et Edmont m'ont dit qu'il ne vous cache gueres « de ses secrets. » Et lors luy ayant tesmoigné que vous n'en estiez pas ignorant, elle repartit aussi-tost qu'elle en estoit bien aise, et aussi deqnoy vous aviez passé la mer, dautant qu'elle ne feroit point de difficulté de vous dire librement, à vous, ce qu'elle avoit voulu dire par la fin de cette lettre. Et là dessus vous ayant tiré à part, elle vous entretint longuement de la pluspart des choses qui s'estoient passées depuis le traitté de Vervins, qui meriteroient un grand discours, et finit le sien par cette enqueste, à sçavoir, si les affaires du Roy, son bon frere, estoient en meilleur estat qu'en l'année 1598, et s'il seroit à present en commodité d'entamer à bon escient ce grand dessein qu'elle avoit proposé dés ces temps-là ? Surquoy vous luy dites : « Madame, encore que depuis « ce temps-là le Roy ayt eu de grandes affaires à « demesler, tant à cause de la guerre de Savoye, « que de plusieurs menées et mauvaises pratiques « dans son Royaume, desquelles il n'estoit pas en« core exempt, tous lesquels demeslemens d'af« faires l'avoient constitué en de fort grandes des-

« pences, que, neantmoins, vous n'aviez laissé de si
« bien mesnager ses revenus et toutes autres choses,
« que vous aviez amassé bonne quantité d'artillerie,
« munitions de guerre et de bouche, voire mesme
« d'argent; mais que tout cela ne seroit pas suffisant,
« neantmoins, pour luy conseiller de porter seul le
« faix d'une guerre ouverte contre toute la maison
« d'Austriche qui estoit si puissante, qu'il ne se falloit
« point mesler de l'attaquer à demy; voire vous sem-
« bloit-il que la seule association de luy, d'elle et
« des Estats, n'estoit pas encore suffisante pour com-
« mencer un si grand ouvrage, mais estoit necessaire
« d'essayer à faire une bonne union et confederation
« avec tous les autres roys, princes, potentats, repu-
« bliques et peuples qui apprehendoient leur tyrannie,
« ou qui voudroient profiter de leur diminution. »

Surquoy la Reine vous dit, qu'elle estoit bien aise d'avoir entendu vostre opinion là dessus, dautant qu'elle croyoit bien que vous n'en aviez pas tant dit sans sçavoir quelque chose des intentions du Roy, son frere, ausquelles, en ce cas, les siennes se conformeroient facilement, en y adjoustant seulement certaines conditions qu'elle estimoit du tout necessaires pour empescher toutes alterations et deffiances entre tous les associez, dont elle avoit voulu commencer à faire quelques ouvertures par la fin de sa derniere lettre, qui consistoient, à son advis, à proportionner si bien les desirs d'un chacun, que nul n'en pust former qui pussent estre dommageables et desagreables aux autres, comme cela seroit infaillible si les plus grands et les plus puissans vouloient prendre le plus de part aux conquestes et aux

distributions qui se feroient d'icelles ; et sur tout ne falloit-il point que le Roy, son frere, ny celuy d'Escosse, qui ne pouvoit faillir d'estre son heritier, ny ceux de Dannemarc et de Suede qui peuvent estre grandement puissans par mer et par terre, ny elle aussi par consequent, pretendissent nulle part, ny portion en aucune des dix-sept provinces des Pays-Bas, ny és autres de leur voisinage : « Car, « pour ne vous en rien celer, vous dit-elle, si le « Roy, mon frere, s'en vouloit rendre proprietaire « ou mesme seigneur feodal, ce seroit chose qui me « pourroit incommoder et apporter jalousie, comme « de ma part ne trouverois-je point estrange qu'il « eut cette mesme pensée pour mon regard ; et ainsi « des autres estats et dignitez, dont seroient dimi- « nuez ceux de cette tant ambitieuse maison d'Aus- « triche. »

Et là dessus ayant finy son propos, et voyant que vous la regardiez attentivement, comme tout pensif et sans rien repliquer, elle reprit la parole et vous dit : « Hé quoy ! M. de Rosny, n'avez-vous pas bien « compris mes opinions, ou si vous ne les approuvez « pas, comme vostre silence me donne sujet d'en « croire quelque chose ? — Madame, luy dites-vous, « tant s'en faut que ce soient ces causes-là qui m'ayent « retenu de parler si tost, que tout au contraire, « c'est l'admiration en laquelle je suis entré de l'ex- « cellence de vostre esprit, de la grandeur de vostre « courage, de vostre prevoyance et de vostre juge- « ment, ne vous niant point que je n'aye souvent « entamé de semblables propos au Roy, mon maistre, « et que je ne l'aye veu en disposition de prendre

« des conclusions conformes à celles que vous me « declarez maintenant. »

Surquoy vous eustes encore plusieurs grands discours, lesquels se terminerent par une conclusion de s'affermir sur cinq principaux poincts, et d'employer toutes leurs forces, leurs industries, alliances et societez pour essayer de les faire reüssir, sans, neantmoins, en faire rien paroistre ny les entamer que les uns apres les autres. Le premier, comme le plus plausible et apparemment le plus facile, d'entreprendre le restablissement de l'Empire et les princes, estats, villes et peuples d'iceluy en leurs anciens droits et libertez, et sur tout en celuy de la libre eslection de l'Empereur et du roy des Romains. Le second, d'essayer de delivrer toutes les dix-sept provinces des Pays-Bas, de toute subjection et recognoissance de la maison d'Austriche et de tous autres princes, et de les unir à un seul corps de republique, avec l'adjonction de toutes les autres provinces, leurs voisines, qui le voudront et pourront faire. Le troisiesme, de faire le semblable de tous les cantons de Suisse, leurs alliez et provinces voisines, et principalement le Tirol, l'Alsace et Franche-Comté. Le quatriesme, de trouver des expediens pour faire subsister ensemble par toutes ces provinces, les trois diverses sortes de religions qui paroissent avoir plus de cours en icelles. Et la cinquiesme, d'essayer à rendre tous les roys de la chrestienté les plus approchans qu'il se pourra d'une mesme grandeur en l'Europe, tant en estenduë de pays, que richesses et puissance. Sur toutes lesquelles propositions il fut en suitte des conclusions d'icelles projeté six articles qui

furent agréez par eux, sans, neantmoins, estre signez en forme ny quasi aucune designation apparente sur laquelle l'on pût rien trouver de mauvais ny prejudiciable à aucun, iceux estans tels :

« Premierement, qu'il y aura entre tels et tels, une loyale et perpetuelle association, voire fraternité en communité d'armes et de desseins.

« Plus, qu'ils essayeront de convenir de tels reglemens et temperamens sur ce qui est des religions, que nulle d'icelles n'aura sujet de se nuire l'une à l'autre.

« Plus, qu'ils essayeront d'adjoindre à leur association et fraternité d'armes et de desseins, les trois autres puissances royales du Nord.

« Plus, qu'eux cinq roys estans en une telle union, essayeront d'assister d'une commune main, deux peuples puissans, au dessein qu'ils ont de les mettre en une absoluë liberté.

« Plus, qu'eux cinq et ces deux peuples puissans essayeront d'une commune solicitation de faire agréer les resolutions cy-dessus aux electeurs, prelats, princes, estats et villes imperiales de la Germanie.

« Plus, qu'eux tous ensemble estans joints en un mesme dessein, essayeront de restablir l'ancienne libre eslection des empereurs d'Allemagne, et des roys de Boheme, et Hongrie. »

Or, combien que telles choses ainsi tant briefvement discouruës et passées en termes generaux, et peu de specifications et designations speciales pussent sembler grandement vagues, voire d'execution quasi du tout impossible, si furent-elles deslors et ont esté encore plus depuis fortifiées de tant de raisons et assai-

sonnées de si justes proportions et temperammens pour les satisfactions d'un chacun des associez, que les seuls accidens de la mort de la reine d'Angleterre pouvoient estre capables d'en retarder l'execution, et celle de nostre grand Roy de l'empescher du tout, ainsi qu'il se cognoistra par la suitte de ces Memoires et autres sur ce dressez, ausquels s'en verra tout le destail et les solides fondemens jettez, nous contentans pour la fin de ce discours de vous dire que vous pristes congé de la Reine d'Angleterre, elle demeurant fort contente de ce qui s'estoit passé, et vous admirant la vivacité de son esprit, son grand jugement et sa generosité, desquels le Roy eut mesme opinion à vostre retour, lors que vous luy eustes representé tout ce qui s'estoit passé en vostre voyage; jugeant bien que pour acquerir par luy une grande gloire sans l'appauvrissement de son royaume et de ses peuples, il falloit necessairement que les grands faix de la despence (comme c'estoit chose que vous luy aviez tousjours soustenuë) fussent portez avec justes proportions sur tous ceux de son association, et tenir pour certain, que toutes conquestes esloignées, fort enviées et tousjours litigieuses, destruiroient plutost son Estat, qu'elles ne l'amplifieroient et affermiroient. Quelques jours apres vostre retour de Douvres à Calais, leurs Majestez de France et d'Angleterre estans convenuës ensemble avec satisfaction de toutes parts, des procedures, ordres et methodes desquelles chacune d'icelles devroit user en conformité des projets cy-dessus mentionnez, cette princesse s'en retourna vers Londres, et le Roy prit son chemin vers Paris, passant par toute la coste de Picardie,

afin de bien visiter les places d'icelle et prendre resolution de ce qu'il y faudroit faire.

Or, pour continuer le recit des autres affaires dont nous pusmes avoir cognoissance pendant ce sejour du Roy à Calais, nous vous en ramentevrons encore deux; l'une fut les nouvelles qu'il eut de la mort de M. de Chastillon Colligny (1), qui avoit esté tué d'un coup de canon par la teste, dans Ostande, dont Sa Majesté eut un extréme regret, lequel il tesmoigna par une infinité de paroles à sa loüange, disant que ce jeune seigneur avoit tant de bonnes et belles parties, qu'il n'en voyoit point de son aage et de sa qualité, dont les vertus fissent concevoir de si hautes esperances. Et neantmoins depuis quelqu'un luy fit tant de mauvais rapports de luy, disant qu'il n'avoit nul plus grand dessein que de se rendre chef des huguenots, soit dedans ou dehors le royaume, et qu'à cela estoit-il poussé par M. de Boüillon, que telles fantaisies luy firent bien changer de langage. De sorte qu'un jour, vous, luy parlant de faire quelque chose pour sa mere et ses freres, il vous dit : « Laissons-là les merites des « morts, sur lesquels il y auroit beaucoup de choses « à dire; car, pour ne vous en rien celer, je ne regrette « pas tant à present vostre cousin de Chastillon que je « fis lors des nouvelles de sa mort, dautant que l'on « m'a donné advis qu'il n'avoit nul plus grand desir « que de se fourrer dans les factions de ceux de la « religion, et prendre creance avec ceux qui estoient « en France, ne parlant, en ses propos plus ordinaires,

(1) *M. de Chastillon Colligny* : Henri de Coligny. Il étoit petit-fils de l'amiral. Du consentement de Henri IV, il avoit conduit à Ostende un régiment de 800 hommes.

« que des merveilles qui y avoient esté faites par ses « pere et grand pere, estans comme leurs chefs; et « que, pour son regard, il n'auroit nul regret à mou- « rir s'il pouvoit parvenir à cet advantage, que d'y « donner une bataille en leur faveur; tellement qu'il « eut esté à craindre, consideré les grandes parties « d'homme de guerre qui paroissoient desja en luy, « et les habiletez, gentillesses et cajolleries par les- « quelles il gagnoit de sorte l'amitié des capitaines et « soldats, que le prince Maurice mesme en prenoit « quelque espece d'ombrage, qu'il ne fit un jour plus « de mal à la France que n'avoit jamais fait son grand « pere. » Vous escoutastes tout ce discours sans rien repliquer, pour ce que tout ce que vous eussiez pû dire n'eut de rien servy au mort, eut pû fascher le Roy et luy faire prendre quelque dégoust de vous.

Et l'autre des affaires que le Roy eut durant son sejour à Calais, fut, de certains advis de beaucoup de siens affidez serviteurs, que M. de Biron continuoit à tesmoigner ses grands mescontentemens, voire usoit de langages et de procedures qui devoient faire croire qu'il faisoit de mauvaises practiques et menées, et projettoit de pernicieux desseins contre lesquels il luy estoit besoin de preparer des remedes; et commençant par ceux les plus conformes à son humeur, il voulut essayer, au retour de son voyage, de le regagner par bien-faits et distributions de nouveaux honneurs, avant que de rien faire esclater. Et pour cet effet, il vous commanda en premier lieu de luy faire valoir un certain don d'environ trente mil escus qu'il luy avoit demandé, sur les expeditions duquel il intervenoit tous les jours de nouvelles difficultez,

lesquelles vous surmontastes par le moyen de vostre credit et authorité dans les affaires, et luy en fistes toucher l'argent, moitié comptant et l'autre moitié dans un an. Dequoy vous estant un jour venu remercier, et vous sçachant desja quelque chose des causes de défiances qu'il donnoit de fois à autre au Roy, par les propos de mespris et de flestrisseure de ses actions qu'il en tenoit, et les vaines, voire insolentes jactances dont il usoit lors qu'il se mettoit sur ses services et ses vaillantises; et considerant de plus que, tout à l'opposite de la forme de vie qu'il avoit tousjours suivie au precedent, il se jettoit dans les devotions et bigotteries, et à rechercher, avec soin et curiosité, les peuples, les villes, la noblesse et les soldats fomentant les plaintes qu'ils faisoient, vous pristes sujet de luy parler ouvertement de toutes ces particularitez, en qualité de son intime amy, tel qu'il vous protestoit, en ce mesme temps, de vous vouloir demeurer à jamais, en recognoissance de la gratification dont il vous venoit remercier, laquelle, disoit-il, il sçavoit bien ne tenir que de vous seul et nullement du Roy, qui ne s'estoit jamais guere soucié de luy, sinon lors qu'il avoit eu affaire de son courage et de son espée, sans lesquels il ne fut pas neantmoins jamais parvenu si facilement à la couronne.

A quoy vous luy respondistes que vous voyez bien que l'on luy mettoit en la fantaisie beaucoup de choses mal à propos, et desquelles il ne tireroit jamais honneur ny utilité; que pour son regard vous estimiez qu'il ne pouvoit mieux faire que de parler avec tout honneur et respect du Roy, comme en verité son courage, sa prudence et sa douceur le meritoient;

qu'il n'y avoit rien que les roys pleins de vertu comme luy, ne supportassent plus impatiemment et dont ils eussent des ressentimens plus dangereux que quand l'on parloit avec mespris de leurs personnes; que l'on vouloit flestrir la gloire qu'ils s'estoient acquise par leurs armes, et que l'on payoit d'ingratitude leurs bien-faits, comme il sembloit que ce fust son intention en vous imputant ce don de trente mil escus et non à Sa Majesté; que vous luy pouviez bien jurer en avoir esté le solliciteur des expeditions aussi bien que le volontaire et liberal donnateur de la somme, et que, pour le convier à luy continuer ses bien-faits, il le devoit aller remercier des precedens; qu'il falloit que vous et luy fissiez ensemble une amitié indissoluble, pour servir conjoinctement Sa Majesté en un mesme dessein, qui eust sa gloire pour but, et vos loyautez pour fondement, sans espargner industrie, travail, biens ny vie pour eslever sa gloire au supréme degré de hautesse, et dilater sa domination au long et au large; et que luy estant en estime du plus brave et grand homme de guerre qui fut en France, et ayant acquis toute creance et authorité parmy ceux de cette profession, et vous maniant, avec grand pouvoir et entiere confiance du Roy, tout le surplus des principales affaires de France, il n'y avoit point de doute qu'estans tous deux ainsi tousjours bien unis à bien faire et loyallement servir, vous ne trouvassiez, dans l'exaltation et grandeur du Roy et de son Estat, toutes les sortes d'honneurs, grandeurs, biens et dignitez ausquelles personnes de vostre condition pourroient aspirer, toutes autres voyes et procedures ne pouvant estre que vaines et

inutiles, voire honteuses et perilleuses à tous ceux qui en voudroient user, et obtenir quelque chose par bravade, et se faire craindre à son maistre.

Il vous tint là dessus plusieurs discours trop longs à reciter, remplis de plaintes de la mescognoissance de ses services et de l'exaltation d'iceux, qui ressentoient bien quelque chose de perverty et mal-agencé en son esprit et des desseins dont il fut depuis accusé, lesquels neantmoins se terminerent par de bonnes paroles, pour essayer de ne vous laisser aucun soupçon de ce qu'il projettoit, comme vous le jugeastes au mesme instant; et par là vous vous sentistes obligé de representer au Roy toutes ces particularitez sur lesquelles (comme l'humeur de ce prince estoit des plus douces et sa bonté incomparable) il vous dit qu'il croyoit bien tous ces langages du mareschal, mais qu'il ne falloit pas tousjours prendre au pied de la lettre toutes ses rodomontades, menaces, jactances et vanitez, mais en supporter comme d'un homme qui ne se sçavoit non plus empescher de maldire d'autruy et de se vanter excessivement luy mesme, que de bien faire lors qu'il se trouvoit aux occasions le cul sur la selle et l'espée en la main, luy ayant veu faire une infinité de bonnes actions au milieu de ses plus grands despits, plaintes et menaces; qu'il falloit neantmoins prendre garde à ses actions, dautant que s'il se joüoit à vouloir passer ses mespris et menaces jusques à la production des effets, il estoit bien resolu d'y apporter des remedes convenables, et luy faire paroistre qu'encor qu'il ne fust pas si remply d'ostentation que luy, il ne laissoit pas d'avoir autant de courage et de resolution, comme il luy avoit bien

fait paroistre à Fontaine-françoise et autres lieux, où le voyant chargé bien rudement et luy se retirer assez diligemment, il estoit couru à son secours, et n'avoit point fait de difficulté de se mettre au devant des coups et d'exposer sa personne aux perils pour garantir la sienne, de laquelle il seroit bien ayse qu'il ne luy ostast point les moyens de s'en servir tousjours; et partant, afin d'essayer de le divertir de tous ses chagrins, despits, ambarras d'esprit et mauvaises pensées, il vouloit continuer à luy faire des honneurs et des biens, et pour cet effet l'envoyer, comme il fit, ambassadeur extraordinaire vers la reine d'Angleterre, sa bonne sœur, de laquelle il sçavoit bien qu'il recevroit plutost des instructions à bien faire que des persuasions pour le faire manquer à son devoir, ainsi qu'elle fist avec prudence et bonne intention : dautant que, pendant son sejour pres d'elle, luy l'ayant comme expressément mise sur le propos du comte d'Essex, en le plaignant de ce que, apres avoir si bien servy, il avoit fait une tant deplorable fin, elle luy respondit doucement (1), et tint de tels discours

(1) *Elle luy respondit doucement :* De Thou raconte qu'Élizabeth, montrant à Biron la tête du comte d'Essex exposée sur la tour de Londres, lui dit : « Vous voyez la tête du comte d'Essex. Je l'avois « élevé aux plus grandes dignités, et il avoit toute la faveur de sa « Reine. Mais ce téméraire, abusant de mes bontés, a eu l'audace de « croire que je ne pourrois jamais me passer de lui. Sa trop grande « fortune et son ambition l'ont rendu superbe et perfide, et d'autant « plus criminel qu'il avoit paru vertueux. Il a souffert un juste supplice; « et si le Roi mon frère m'en croyoit, il tiendroit à Paris la conduite « que j'ai tenue à Londres. Ce prince feroit bien de sacrifier à sa sûreté « tous les rebelles, et tous les traîtres. Je prie le ciel que la clémence « de ce monarque ne lui soit pas funeste. » Le père d'Avrigny révoque en doute cette anecdote par quelques raisons spécieuses.

que si elle eust sceu quelque chose de ce qu'il projettoit, luy magnifiant la puissance et le droit des roys et princes souverains establis de Dieu, et le devoir des sujets envers eux, lesquels estoient obligez, selon Dieu, la conscience, l'honneur et la vertu, de les aymer, reverer, servir et leur estre loyaux et respectueux, tant pour ces raisons-là, que celles d'une bien assaisonnée prudence qui obligeoit les grands hommes à ne se jetter pas volontairement aux perils remplis de difficultez insurmontables, ordinairement suivies de blasme et infamie, ainsi qu'elle desiroit qu'il sceust qu'avoit fait le comte d'Essex, sans considerer le peu de moyens qu'il avoit d'executer ce qu'il pourpensoit, ny, lors qu'il le recognut bien, user de prudence pour faire oublier les choses passées; mais adjoustant audace et fureur à presomption et temerité, il avoit rejetté tous les expediens à luy offerts pour se tirer de peine, plusieurs de ses amis luy disant de sçavoir bien de science que la seule recognoissance et repentance de ses fautes luy feroient trouver toutes les sortes de graces qu'il sçauroit desirer, icelles suivies d'une oubliance de tout le passé.

Au retour duquel voyage du marechal de Biron, le Roy, par une debonnaireté sans pareille, continuant à s'obstiner à le vouloir sauver, en luy faisant passer ses folles fantaisies de presumption par une continuation de faveurs, honneurs et bien-faits, il l'envoya encor ambassadeur extraordinaire en Suisse, pour jurer le renouvellement d'alliance avec cette nation, esperant que les exemples et enseignemens de ces grands politiques luy donneroient envie de le devenir, et de regler son esprit et ses desirs. Son voyage

fut suivy d'une solemnelle ambassade de tous ces peuples, qui vint à Paris pour faire le semblable, et fustes commis, vous et messieurs de Sillery, de Vic et de Caumartin, pour conclurre les traittez, en quoy il ne se passa rien que à l'ordinaire, qui se termina entre vous à boire d'autant, à leur faire toucher trois millions sur leurs debtes, et en presens de forces chaines d'or avec les medalles du Roy, afin de les renvoyer bien satisfaits, comme ils furent.

Quelque temps apres, vous procurastes aupres du Roy la charge d'ambassadeur à Rome pour monsieur vostre frere, comme vous luy aviez fait obtenir, quelques années auparavant, celle d'Escosse, jugeant, par ce que vous cognoissiez de son naturel grandement retenu et circonspect, que ce seroit celuy de tous les emplois où vous le pourriez advancer, auquel il reüssiroit le mieux : en quoy vous fustes fort traversé par messieurs de Ville-roy et de Sillery, lesquels s'estans joints d'amitié ensemble, afin de resister plus puissamment à vostre faveur qu'ils voyoient aller journellement en augmentant, et contester plus efficacieusement vos opinions, qu'ils nommoient fantaisies, vouloient essayer de faire en sorte que la nomination de tous les ambassadeurs dépendist absolument d'eux deux, et par ce moyen vous exclurre de toute correspondance avec iceux, et oster la cognoissance et l'intelligence des affaires estrangeres. Et sur ce qu'ils debattoient et vouloient faire rejetter la nomination que vous aviez faite de monsieur vostre frere, vous entrastes en de grandes contestations, d'autant qu'ils mirent en avant qu'il avoit peu d'intelligence des affaires de Rome, et n'avoit point en-

cores tant rendu de services au Roy ny à l'Estat, qu'il deust estre preferé à d'autres qu'ils avoient à proposer, sans neantmoins nommer encore personne. Sur quoy vous leur respondistes que s'estant bien acquitté de l'ambassade d'Escosse, il ne manqueroit non plus de donner satisfaction à Sa Majesté pour celle de Rome; et que, quant à ses services, estans joints avec les vostres et l'ancienneté de vostre maison, il ne s'y trouveroit rien à rejetter ny à mespriser. Et là dessus vous estant mis à vous entrepicotter, chacun essayant de mettre en avant ce qu'il estimoit le plus valoir en soy et le moins en autruy, et vous estant persuadé par les discours qu'ils tenoient, qu'ils vouloient faire aller leurs services du pair avec les vostres, vous leur respondistes, demy en colere, que toutes comparaisons estans tousjours tenuës pour odieuses entre toutes personnes, elles seroient incessamment reputées telles entre les vostres, eu esgard à la diversité des naissances, professions, qualité et quantité de services; et comme ils vouloient repliquer, et sur tout le petit M. de Ville-roy, fier comme un aspic, ayant les jouës bouffies et les yeux rouges de despit, le Roy leur imposa silence, et vous dit à tous trois, avec demonstration de colere, qu'il ne trouvoit nullement bonnes ces picotteries, contestations et reproches mal fondées; qu'il vous defendoit d'en user jamais, sur tout en sa presence, et qu'il vous tenoit tous trois pour bons et utiles serviteurs, dequoy diverses actions luy avoient rendu des preuves notables.

Surquoy le despit vous faisant passer mesure vous repartistes, et vous adressant au Roy mesmes, luy dites que puis qu'il approuvoit ainsi esgalement les ser-

vices des uns et des autres, que vous n'aviez plus rien à repliquer, d'autant que son opinion et sa creance, en telles matieres, devoient estre les juges souverains et decisifs de ce differend; mais que si vous aviez à debattre cette cause avec un autre que vostre Roy et vostre maistre, les volontez duquel vous seroient tousjours pour loix inviolables, vous penseriez luy faire bien recognoistre par vives et solides raisons (sans mesme mettre en avant que vous aviez incessamment couru sa fortune, quelque deslabrée qu'elle eust esté longues années, que vous n'aviez jamais eu d'autre maistre ny assisté ses ennemis, et que vous aviez plus receu de playes qu'ils n'avoient taillé de plumes, et plus respandu de sang pour son service qu'ils n'avoient mis d'ancre dans leurs escritoires) qu'il y avoit grande difference entre les services des gentilshommes et gens de guerre, et ceux des gens de robbe longue et d'escritoire, les vacations et emplois de ceux-cy estans de telle nature qu'ils ne pouvoient jamais desplaire, desobeyr, contredire, ny manquer à faire ce qu'il leur estoit commandé s'ils ne vouloient, leurs charges ne consistans qu'à prosner, caqueter, faire la mine, escrire et seeler, qui sont toutes choses qui resident en la volonté; au lieu que ceux-là qui faisoient le mestier de la guerre et s'employoient aux finances, estoient obligez à produire des realitez, des substances et des effects, qui ne dépendoient pas de leur vouloir, l'argent ne se trouvant pas, les places ne se fortifians, attaquans ny defendans pas, les combats ne se faisans pas, les pieces d'artillerie ne s'exploictans pas, les batailles ne se donnans pas, les victoires ne s'obtenans pas avec des mains de papier, des peaux

de parchemin, des coups de ganivet (1), des traits de plumes, des paroles vaines, des seaux et de la cire; bref, avec des imaginations, fantaisies, mines et simagrées : ce que vous ne doutiez point que Sa Majesté ne recognut encore mieux que vous ne l'aviez representé, la suppliant neantmoins de vous excuser si le mespris que l'on faisoit de vostre frere et de vous, avoit esté cause de l'excez dont l'on pourroit accuser vos paroles, et de leur accorder un pardon convenable à l'offence.

A quoy le Roy respondit brusquement, et comme si la continuation de tels langages luy eut depleu : « Bien! bien! je vous le pardonne et aux uns et aux « autres, et considere vos paroles comme il faut; mais « à la charge toutesfois que vous ne rentrerez plus en « telles picotteries, et que quand l'un d'entre vous « desirera favoriser quelqu'un de ses amis pres de « moy, les autres ne s'y opposeront plus avec aigreurs « et animositez, mais s'en remettront doucement à « mon choix, lequel je fais pour le present, en faveur « du sieur de Bethune, duquel j'estime la maison, « l'esprit, la preud'hommie, mesme la capacité, l'ayant « employé en diverses affaires de paix et de guerre, « desquelles il s'est dignement acquité; et afin que « vous n'estimiez pas, dit-il, addressant sa parole à « M. de Ville-roy, que je prefere Bethune à ceux que « vous projettiez de me nommer pour la charge « d'ambassadeur à Rome, dés à present, je vous pro- « mets de la leur reserver au retour de Bethune, avec « lequel, cependant, je vous ordonne de vivre en « bonne amitié et parfaite correspondance, afin que

(1) *Ganivet* : canif.

« mon service n'en reçoive dommage. » Et sur cela vous ayant derechef commandé à tous trois de vous comporter avec affection et respect, les uns avec les autres, il quitta le promenoir où il avoit esté plus de deux heures avec vous, à cause de vos disputes, et s'en alla disner.

---

## CHAPITRE V.

Digression sur les affaires des Pays-Bas. Défense de transporter de l'argent hors du royaume. Riche capture faite près de la frontière. Chambre de justice contre les financiers. Crédit de Conchini et de Léonor Galigaï. Digression sur la manière dont ces Mémoires ont été composés. Naissance du Dauphin. Henri IV fait tirer son horoscope.

Nous vous avons cy-devant parlé de la route que prenoit la grande armée du prince Maurice, de laquelle le Roy, sur son partement de Calais, et vous aussi receustes les lettres d'advis de M. de Buzenval, par lesquelles il vous mandoit que M. le prince Maurice, ayant pris Rhimbergue, il se disposoit d'aller attaquer Bosleduc, en intention, ce disoit-il, de faire lever le siege d'Ostande, ou bien de prendre cette place qu'il estimoit la plus importante du Brabant; duquel dessein le Roy vous ayant demandé vostre advis, vous luy dites que vous aviez bien esté autresfois à Bosleduc, mais en si jeune aage, que vous n'aviez pas lors la capacité d'en faire un jugement certain; toutesfois qu'il vous souvenoit assez de sa situation, grandeur et abondance des habitans, pour conclurre qu'il seroit fort difficile de l'assieger et circuir

du tout, à moins de vingt-cinq mil hommes, ny d'en faire les approches et logemens, pour les incommoder et empescher qu'il n'en sortist ny entrast hommes, armes, munitions et vivres, qu'avec une grande longueur de temps. Plusieurs autres qui estoient prés du Roy, en dirent leurs advis, mais tant diversement que l'on en remit la certitude au succez, lequel Sa Majesté ne voulant pas attendre, non plus que celuy du siege d'Ostande, il s'en retourna à Fontaine-bleau, où il avoit laissé la Reyne, à cause de sa grossesse.

Auquel lieu estant de sejour, sur les plaintes qui luy furent faites des grands abus qui se commettoient és expositions des monnoyes estrangeres, et transports qui se faisoient d'or et d'argent, lesquels en desnuoient entierement son royaume, il fit faire un descry de toutes sortes de monnoyes estrangeres, reservé de celles d'Espagne, et en suitte une prohibition de transporter or ny argent monnoyé ou autrement hors du royaume, à peine non seulement de la confiscation des choses transportées, mais aussi de tous et uns chacuns les biens de ceux ausquels elles appartiendroient, ou qui auroient favorisé lesdits transports; et en fit le Roy tout haut, estant à table, tant de sermens de n'exempter de cette rigueur qui que ce pust estre, que chacun apprehendoit d'estre surpris en cette faute.

Et neantmoins, comme l'avarice et l'avidité du profit sont celles de toutes les passions de l'homme qui gardent le moins de moderation, encor s'en trouva-il qui ne laisserent pas de vouloir continuer ce trafic, duquel ils avoient accoustumé d'user; desquels vous en cognoissant quelques-uns, et qui en

facilitoient les voitures, et avoient cognoissance des intelligences qui s'entretenoient pour cét effet hors le royaume, vous practiquastes en sorte ces derniers, sous promesse que vous leur fistes de leur donner le quart de tout ce qu'ils vous feroient descouvrir, qu'environ un mois apres ils vous donnerent advis comme il se projettoit un transport de deux cens mil escus en especes d'or, dont l'on avoit fait amas pour cét effet, ne craignant sinon qu'il ne se fist pas tout d'une voiture, et que la premiere se surprenant, ils arrestassent tout court les autres; et partant que c'estoit à vous à adviser si vous desiriez vous attaquer à celle-là, d'autant qu'à leur advis elle seroit de la moindre somme. Surquoy vous jugeastes à propos d'en dire quelque chose au Roy, et prendre encor sa parole pour vous en donner la confiscation, luy faisant neantmoins la chose douteuse. Surquoy il vous dit que si la prise ne montoit point plus de dix mil escus, il vous la donnoit, mais qu'il vouloit avoir le surplus s'il s'y en trouvoit, pour remplacer des pertes qu'il avoit faites au jeu, dont il ne vous avoit osé parler, ny penser à les prendre sur ses deniers ordinaires.

Vous receustes ces paroles comme de celuy qui vous pouvoit donner la loy en toutes choses, et consentistes à toutes ses volontez; suivant lesquelles, afin d'abreger cette petite histoire (laquelle vous fournit dequoy ayder à vos bâtimens de Baugy, que vous aviez acquis l'année precedente), vous fustes adverty si à propos du partement de cette premiere voiture, et la fistes suivre avec tant d'industrie, qu'elle fut arrestée demie lieuë hors des terres de France (car de le faire avant la sortie du royaume,

ils n'eussent pas failly de dire qu'ils fussent allez en quelques-unes des villes frontieres d'iceluy); et se trouva dans diverses balles de marchandises de peu de prix, quarante-huict mil escus en escus, sols, pistolets, pistoles et quadruples, lesquels furent desavoüez des conducteurs, disans ne sçavoir point qu'ils fussent là dedans; et quelque bruit que l'on fist d'une telle prise, et grande qu'en fust la perte, si ne fut-elle jamais reclamée de personne. Tellement que, sans aucune plainte ny peine, le Roy en donna vingt-cinq mille livres à vos advertisseurs, sans les cognoistre (n'y ayant jamais eu qu'un homme de paille qui eust parlé à vous); et du surplus, montant cent dix-neuf mille livres, le Roy en retint vingt-quatre mille escus, pource, comme il le vous dit, que ces debtes du jeu montoient autant, et ne vous laissa que quarante sept mille livres, avec serment neantmoins qu'il ne prendroit du tout rien sur la premiere voiture que vous feriez attraper, ains vous en laisseroit l'entiere disposition entre vous et vos advertisseurs. Mais ny les uns ny les autres ne fustes plus en peine de rien partager, tant chacun (par cét enseignement du dommage d'autruy) se rendist soigneux de ne plus contrevenir aux défences royales.

Le Roy ayant, ainsi qu'il a esté dit, par sa valeur et sa prudence, calmé toutes les tempestes desquelles l'Estat avoit esté agité par tant d'années, vivoit paisiblement dans son royaume, avec la mesme douceur et familiarité qu'un bon pere de famille fait avec ses enfans et domestiques, s'employant soigneusement à trouver les moyens propres pour assoupir toutes haines, animositez et querelles particulieres, à faire

rendre justice esgale à un chacun, sans acception de personnes, à meliorer ses revenus et soulager son peuple; et sur tout, sçachant par experience qu'il n'y a rien qui tesmoigne davantage la decadence prochaine d'un Estat que l'effrenée multiplicité d'officiers, et la licence que se donnent ceux de justice et de finance, de s'enrichir excessivement aux despens des revenus publics et des biens des particuliers, il fit premierement un grand retranchement d'officiers; et, pour rompre la coustume qu'avoient prise ceux de finance de faire des profits indeubs, il fit establir une chambre royale (1) pour la recherche des abus et malversations commises par les thresoriers, receveurs et autres financiers : laquelle, contre vostre advis, comme toutes les autres du passé, se termina par les brigues, menées et abondance de presents des plus riches aux courtisans et favoris, tant hommes que femmes, que vous sçavez bien sans que je les nomme, en une composition qui fut cause que les pauvres grimelins de larronneaux payerent pour les grands voleurs et brigands, ausquels seuls vous vouliez que l'on s'addressast, et leur fist-on rendre gorge tout à fait, voire que l'on les punist par corps, tant, ce disiez-vous au Roy, pour donner telle apprehension à ceux de l'advenir qu'ils fussent contraints de vivre en gens de bien, que pour oster

(1) *Une chambre royale:* elle fut composée d'un président du parlement de Paris et de deux conseillers, de deux maîtres des requêtes, d'un président et de quatre conseillers de la chambre des comptes, d'un président et de trois conseillers de la cour des aides, d'un des avocats généraux du parlement, etc. On envoya dans les provinces des commissaires pour informer contre ceux qui avoient malversé. (Note de l'abbé de l'Écluse.)

et bannir entierement le luxe, la superfluité et toutes sortes d'excez en habits, pierreries, festins, bastimens, dorures, carrosses, chevaux, trains, équipages et mariages de fils et filles, que le seul exemple de telles gens introduisoit à la ruine de la vraye et ancienne noblesse acquise par les armes (lesquelles seules peuvent donner le titre de gentil-homme); la pluspart desquels induits à telles vanitez, et afin de satisfaire à icelles, ne prenoient plus alliance les uns avec les autres, à cause des petits mariages qu'ils avoient moyen de donner à leurs enfans, mais aux fils et filles de ces gens de robe longue, financiers et secretaires, desquels les peres ne faisoient que de sortir de la chicane, de la marchandise, du change, de l'ouvroir et de la boutique, ce qui enfin abastardiroit de sorte toute la vraye noblesse, qu'il ne se trouveroit plus de gentils-hommes qui ne fussent mestifs et plus propres à faire les marjolets (1), berlandiers et batteurs de pavé, qu'à s'employer à la vraye vertu et aux armes pour bien servir leur Roy et defendre leur patrie : toutes lesquelles raisons le Roy goustoit fort bien et s'y laissoit quelques fois entierement persuader.

Mais il se trouva en fin tellement importuné par la Reine et autres dames qu'il aymoit, par monsieur le connestable, messieurs de Boüillon, de Belle-garde, de Conchine (2), de Roquelaure, Souvray, Frontenac, la Varenne, Zamet, Gondy, Bonnueil et autres per-

(1) *Marjolets* : ce nom, qui étoit une injure, se donnoit aux bourgeois qui se faisoient passer pour gentilshommes. — (2) *De Conchine* : seigneur florentin, que la reine Marie de Médicis avoit amené en France. Il devint premier ministre au commencement du règne de Louis XIII, et prit le nom de maréchal d'Ancre. Sa femme et lui firent

sonnes qui l'approchoient et pouvoient quelque chose sur son esprit par coustume ou services de complaisance, ausquels tous les presents n'estoient point espargnez, qu'il se laissa emporter à la pire resolution. L'on fit aussi quelques defences contre l'entrée des manufactures estrangeres, et le port et usage de toutes estoffes et passements d'or et d'argent; et le vieil Mars de Grece se trouvant absolument banny de la France par la prudence et valeur du jeune Mars françois, et sa vertu ne pouvant demeurer oysifve pour son regard, il n'y avoit sorte de gentils exercices où il ne s'employast, et par son exemple il n'y fist resoudre les autres. Tellement qu'à la cour, à Paris, à Fontaine-bleau et à l'Arsenac, l'on ne voyoit que toutes sortes de galanteries et parties se faire pour aller à toutes sortes de chasses, courir la bague, rompre au faquin (1) et en lice, faire de toutes sortes d'armes, ballets, mascarades et assemblées de dames, tout cela sans excez de despences, que le Roy ne trouvoit nullement bonnes: lequel, neantmoins, quelques belles et honnestes occupations qu'il donnast aux esprits des hommes pour les divertir de toutes mauvaises pensées et pernicieux desseins, si ne peut-il empescher que les malignes inclinations ne se fissent cognoistre.

Et pource que le plus souvent dans les intrigues du monde, et sur tout de la cour, des choses fort

une fortune immense. Par un caprice trop commun de la destinée, le maréchal fut assassiné sous les yeux et par les ordres du Roi, et son épouse périt sur l'échafaud.

(1) *Rompre au faquin :* un faquin étoit une statue de bois qui tournoit sur un pivot. On couroit contre elle, et l'on s'efforçoit de faire passer la lance dans un trou pratiqué au milieu de son corps.

contemptibles et de bien foibles causes produisent de tres-fascheux accidens, nous vous ramentevrons, afin qu'une histoire des plus tragiques soit prise dés son origine, que la Reine arrivant en France amena, entre-autres personnes, Virgille Ursin, son cousin, lequel ayant esté nourry jeune avec elle, avoit conceu des esperances par dessus sa condition, un nommé Johan de Medicis, son oncle bastard, un jeune homme nommé Conchine et une fille qui s'appelloit Leonor, et avoit-on projetté de les marier ensemble, comme ils ont esté depuis. Or, dautant que ceux qui devant nous ou conjointement avec nous, ou nous separement sans eux, avons travaillé à ces recueils de vostre vie, quasi depuis le temps de vostre enfance (mais par nous seulement commencez à vostre entrée au service du Roy) jusques à la fin de l'année 1611, où s'achevent ces Memoires, ayans esté si retenus et circonspects que de n'y avoir voulu employer sinon ce que nous avons oüy et veu, ou que nous avons appris par les lettres, extraicts et memoires par nous trouvez entre les papiers de vostre petit cabinet verd (lors que vous nous en faisiez faire les inventaires, comme ce vous estoit chose ordinaire tous les six mois, afin de vous rafreschir la memoire des plus importantes), ou par vos discours communs, ou par les communications particulieres, desquelles vous nous avez tousjours honorez depuis que nous vous eusmes fait approuver nostre projet; voyant qu'il ne tendoit qu'à l'honneur et gloire de nostre grand Roy, et à faire en sorte qu'en exaltant Sa Majesté, nous trouvassions parmy ses œuvres admirables dequoy ne laisser pas vostre personne, vos ac-

tions et vos tant utiles services rendus à vostre maistre et à l'Estat, sans quelque espece de renommée.

Or, ne travaillant donc pour le commencement, ceux qui ont fait des memoires de vostre vie, en forme de journal seulement, que sur les choses et affaires de vostre cognoissance et la leur, et vos mediocres fortunes, et emplois d'une grande jeunesse, et l'esloignement de la Cour royale de France où estoit retenuë celle de Navarre, ne vous permettant pas d'avoir beaucoup de part dans les démeslemens et principaux secrets des affaires publiques, ny entrée dans les conseils d'estat, ny d'estre entierement dans la confidence de l'esprit du prince que vous serviez, quelque inclination qu'il tesmoignast d'avoir à vous aimer (vous ramentevant souvent la promesse qu'il en avoit faite à la Reine, sa mere, et à monsieur vostre pere), toutes ces choses s'advançant seulement peu à peu et par degrez, à mesure qu'il entroit en cognoissance de la vivacité et activeté naturelle de vostre corps et de vostre esprit, qui vous faisoient haïr l'oysiveté, et de la solidité de vostre jugement avec un soin des plus exquis à suivre toutes ses volontez, à prendre ses enseignemens et ses exemples pour seuls preceptes de bien vivre et de bien faire, preferant la vertu et l'observation de foy et parole, à toutes choses, estimant entre vos actions l'heur qui les accompagnoit au desmeslement des affaires de consequence où il vous employoit, tant pour ce qui regardoit les choses civiles que militaires, qui n'est pas une des parties la moins requise pour l'avancement d'un serviteur auprès d'un prince, qui, estant

sage et advisé, n'esleve jamais les siens qu'à proportion de leur suffisance et loyauté.

Lequel propos nous dispensera (comme nous prions vous et tous ceux qui liront ces Memoires de l'avoir agreable) de dire en passant, comme par forme de disgression, que vous n'estes pas parvenu aux honneurs, charges et dignitez que vous possedez maintenant, comme ont fait quasi en un moment et sans l'utilité de precedens services, plusieurs gens de nostre siecle, de basse extraction, les uns par des affections bien-seantes au silence, les autres par des adulations et complaisances qui se doivent taire, les autres par des inclinations et rencontres d'humeurs, conformes en nonchalances et faineantises, et les autres par applaudissemens aux desseins pernicieux formez contre leurs amis et associez, lesquels ont esté suivis de telles ruynes, degats et desolations, qu'il est à craindre que les autheurs de ceux qui les ont commencées avec joye, n'en voyent les suittes avec larmes; mais estes parvenu par merites et services precedens, et apres avoir passé par tous les degrez honorables, jusques aux moindres, ayant mesmes commencé par celuy de simple soldat portant l'arquebuse, et suivy par tous les autres, tant és charges de police et milice que de finance, sans reproche d'aucune precipitation en vostre maistre (puis qu'il s'est escoulé plus de vingt-cinq années pendant vostre progrez) ny remarque d'aucun mauvais succez en vos desseins generaux, ny en vos operations particulieres. Or comme donc, ainsi que nous l'avons desja dit, ce long cours d'années qui s'est passé en la formation de vostre fortune, et nostre peu d'accez

avec les gens d'affaires, sembleroient nous avoir privez, et vous aussi, de la cognoissance de plusieurs importantes particularitez, desquelles, par consequent, ces memoires se devroient trouver autant desnuez, pauvres et défectueux, que riches, amples et abondans; ceux des années suivantes, sur tout depuis le retour de Savoye, que l'utilité de vos conseils embrassez, et vos signalez services rendus en diverses occasions pendant les années 1598, 1599 et 1600, vous eurent donné un employ quasi general en toutes sortes d'affaires et si grande creance et absoluë confidence dans l'esprit du Roy, qu'il sembloit n'estimer rien bien dit ny rien bien fait, qu'il ne vous en eust communiqué auparavant, voire que vous n'eussiez approuvé et qui n'eust passé par vostre entremise; ne vous celant ny desguisant nulles de ses actions, desirs, desseins, secrets, cogitations ny pensées, jusques à ses maladies, douleurs, desplaisirs, ennuys et fascheries plus interieures et cachées, notamment és choses domestiques et qui pouvoient toucher la Reine sa femme, ses enfans, sa sœur, ses amourettes, ses maistresses, les princes de son sang et autres siens parens, voire mesme les vostres et ceux de la religion dont vous faites profession, tant il vous reputoit tout à luy et à son Estat, loyal, fidelle et sans passion pour nul autre qui luy pûst prejudicier.

Les evenemens et succez d'affaires ayans fait cognoître qu'il ne s'abusoit pas, comme la continuation de ces recueils en justifiera quelque chose, et le feroit bien plus amplement si vous nous aviez voulu dire tout ce que vous avez veu, sceu, et fait

voir toutes les lettres que Sa Majesté vous a escrites de sa propre main, en si grand nombre, que je l'estime exceder (selon que je l'ay pû conjecturer, les rooles et liasses d'icelles que nous en avons inventairiées) plus de trois mille, entre lesquelles je sçay bien qu'il y en a plusieurs qui ne desguisent ny celent nulles des veritez ny defauts de tous les dessus nommez, mais vous parlent en toute liberté de leurs humeurs, complexions et desseins, et des contentemens et desplaisirs que le Roy en recevoit, lesquelles le respect deub aux uns et la crainte d'en courir la haine et recevoir desplaisir des autres (comme vous le disiez fort librement en nous en desniant la communication) vous a empesché de nous les monstrer, voire esté cause que vous nous avez celé beaucoup d'autres particularitez tant importantes, qu'elles ont peut estre esté la source et l'origine des plus grandes desconvenuës de la France, lesquelles ne sont pas prestes de finir (1), selon l'opinion des mieux sensez et plus judicieux, si d'autres esprits et d'autres desseins que ceux qui ont paru depuis l'execrable assassinat de nostre grand Roy, ne sont introduits en l'Estat :.

Tant s'en faut donc que ces grandes cognoissances que vous avez euës de tous secrets et de toutes affaires nous ayent donné moyen d'enrichir ces Memoires de plusieurs choses rares, que, tout au contraire, les grandes circonspections que vous avez voulu apporter à nous en dire quelque chose, de crainte d'offencer ceux, comme je l'ay desja dit, que vous aimiez ou respectiez, les rend deffectueux de plusieurs parti-

(1) *Lesquelles ne sont pas prestes de finir :* les auteurs écrivoient pendant les troubles des premières années du règne de Louis XIII.

cularitez, voire quasi du tout steriles ou grandement obscurs et enveloppez; dautant qu'il nous en a fallu deviner une grande partie, aprendre l'autre d'ailleurs que de vous, et remettre l'autre au supplément que nous vous prions vouloir faire sur toutes nos narrations, duquel vous ne devez, ce nous semble, priver le public ny la posterité; car, encor que l'on ne voye plus, en ce qui se dira cy-apres, tant de hauts desseins et de genereuses actions guerrieres, si n'est-il pas moins necessaire pour l'esclaircissement du cours des affaires, de sçavoir et cognoistre les causes des sourdes menées, ambitions, extravagantes amours, indiscretes envies, haines, jalousies, mauvaises pratiques, artifices, fraudes, cautelles, malices noires, intrigues et embaras, despits, offices d'amis desloyaux et autres trifoüilleries de Cour.

Toutes telles manigances neantmoins ne tirans pour la pluspart leur origine que de babioles et choses de neant, le succez d'icelles verifie l'opinion de ceux qui ont tousjours maintenu que les hommes estoient ordinairement les vrays architectes de leurs bonnes ou mauvaises fortunes, voire qu'ils n'avoient le plus souvent autres maux que ceux qu'ils ourdissoient et attiroient sur eux mesmes par leurs impertinents desirs, imprudence et mauvaise conduite, estant la coutume des esprits mal agencez (et ce dautant plus que plus ils sont haut montez) de rendre les grandes affaires de telle nature, que la bonne ou mauvaise administration, et les heureux ou malheureux succez d'icelle, despendent plutost d'un flateur et d'une flaterie, d'un badin et d'une badinerie, d'un cajoleur et d'une cajolerie, d'un faineant et d'une faineantise

et d'un fat et d'une fatesse, que de causes hautes, excellentes et magnanimes, ny de loy, raison, justice ou bon exemple.

Mais, retournant à la suite de nos narrations de laquelle nos desplaisirs de voir toutes choses aller, ce nous semble-il, en desperissant, nous avoient tirez; nous vous ramentevrons, pour achever ces memoires de l'année 1601, comme le Roy et la Reine receurent une extrême joye le vingt-septiesme de septembre, par la naissance d'un dauphin que Dieu leur envoya, à laquelle allegresse participa toute la France, et vous notamment, tant les prosperitez du Roy et de l'Estat vous estoient sensibles, chacun esperant que d'un prince tant genereux, debonnaire et prudent, il viendroit des enfans à luy semblables : ce que le Roy confirmoit par les projets qu'il faisoit de le nourrir comme il l'avoit esté, et de n'obmettre nul soin pour essayer à luy faire prendre son exemple pour regle de sa conduite. Et comme il s'est fort peu veu de grandes joyes et liesses qui ayent esté entierement espurées de tous soucis et solicitudes, voire n'ayent esté entremeslées ou suivies de desplaisirs et traverses, aussi arriva-il lors qu'une curiosité non necessaire diminua en quelque sorte l'extrême contentement du Roy, dont la cause fut telle : Sa Majesté ayant un premier medecin nommé la Riviere, lequel n'avoit pas grande religion, mais neantmoins inclinoit plus à la reformée qu'à la romaine, et qui se mesloit de faire des nativitez, en quoy il avoit souvent fort bien rencontré, elle luy commanda, lors qu'elle vit la Reine, sa femme, en travail, de mettre une montre bien adjustée sur la table, pour cognoistre certaine-

ment l'heure et la minutte que l'enfant viendroit au monde, afin, si c'estoit un fils, d'en tirer une figure natale : ce qu'il promit de faire, et neantmoins fut quinze jours sans en parler. Dequoy Sa Majesté se ressouvenant, lors que vous luy parlastes de la Brosse, autrefois vostre precepteur, qui se méloit aussi de predire, il appella ledit sieur de la Riviere, et l'ayant tiré à part luy dit devant vous : « Mais à « propos, M. de la Riviere, vous ne me dites rien « sur la naissance de mon fils le Dauphin. Qu'en « avez-vous trouvé? — Sire, respondit-il, j'en avois « commencé quelque chose ; mais j'ay tout laissé là, « ne me voulant plus amuser à cette science que j'ay « en partie oubliée, l'ayant tousjours recogneuë gran- « dement fautive. — Ho! dit le Roy, je vois bien « que ce n'est pas là où il vous tient, car vous n'estes « pas de ces tant scrupuleux ; mais c'est en effet que « vous ne m'en voulez rien dire, crainte de mentir « ou de me fascher. Mais quoy qu'il y ait, je le veux « sçavoir; voire vous commande, sur peine de m'of- « fenser, de m'en parler librement. » Surquoy le sieur de la Riviere se voyant pressé, apres trois ou quatre autres refus, finalement comme tout en colere, luy dit : « Sire, vostre fils vivra aage d'homme, regnera « plus que vous; mais vous et luy serez tous diffe- « rens en inclinations et humeurs. Il aymera ses opi- « nions et fantaisies, et quelquesfois celles d'autruy; « plus penser que dire sera de saison; desolations me- « nacent vos anciennes assistances ; vos mesnagemens « seront desmenagez. Il executera choses grandes ; « sera fort heureux en ses desseins, et fera fort parler « de luy dans la chrestienté ; tousjours paix et guerre ;

« de lignée il en aura ; et apres luy les choses em-« pireront, qui est tout ce que vous en sçaurez de « moy, et plus que je ne m'estois resolu de vous en « dire. » Surquoy le Roy s'estant mis à resver assez melancolique, il luy dit : « Vous entendez les hugue-« nots, je le vois bien ; mais vous dites cela pource « que vous en tenez.—Sire, dit M. de la Riviere, j'en-« tends tout ce qu'il vous plaira ; mais vous n'en sçau-« rez pas davantage de moy. » Et comme tout mutiné se retira. Puis le Roy, vous ayant pris par la main, vous mena dans le creux d'une fenestre où il vous entretint assez long-temps sur ce sujet, comme nous l'avons entendu de vous mesmes, sans neantmoins en avoir rien sceu aprendre davantage, ce que vous supplerez quand il vous plaira.

Environ ce temps de la naissance de monsieur le Dauphin, nasquit une fille au roy d'Espagne (1) ; et peu apres le Roy fit faire le descry de toutes monnoyes estrangeres reservé celles d'Espagne, et reduire les rentes au denier seize sur la grande instance que vous luy en fistes ; alleguant entre autres raisons, que c'estoit un moyen pour faire davantage estimer les fonds de terre de la noblesse et ameliorer le trafic, à cause que le grand profit qui se tiroit de l'argent au denier dix et douze sans peiner, travailler ny risquer, avilissoit l'un et faisoit negliger l'autre.

(1) *Nasquit une fille au roy d'Espagne :* cette princesse épousa depuis Louis XIII. C'est là célèbre Anne d'Autriche qui fut régente pendant la minorité de Louis XIV.

## CHAPITRE VI.

Lettres diverses sur les événemens de 1601.

Or, dautant que plus vous vous rendiez soigneux et assidu à vaquer à toutes vos charges sans vous en divertir par faineantise, plaisirs, passe-temps, ny desbauches, plus le Roy recognoissoit que toutes les affaires de vos charges et offices et plusieurs autres qu'il vouloit faire passer par vostre cognoissance et entremise, alloient elles se facilitant et ameliorant, ce qui luy faisoit prendre un peu plus de licence à ses divertissemens en visites, voyages, chasses, bastimens, jeux, festins, banquets et autres plaisirs et passe-temps. Tellement que n'estant plus si soigneux de discourir avec vous pour apprendre ce que vous faisiez en ses affaires et vous faire entendre ses intentions, mais se contentant de vous en escrire ou faire escrire des lettres, et d'estre informé de tout ce que vous faisiez par les vostres, nous donnerons doresnavant l'intelligence du cours des affaires plutost par lettres qui vous estoient escrites, que par nos particulieres narrations, tout nostre regret estant de n'avoir pû recouvrer la copie des vostres en responce à icelles, comme nous avons facilement recouvert celles qui vous estoient escrites par Sa Majesté, M. de Ville-roy et autres : tellement que nous ferons icy un chapitre de plusieurs lettres à vous addressantes, telles que s'ensuit.

*Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny.*

Monsieur, je n'ay receu qu'aujourd'huy vostre lettre, laquelle vous m'avez escrite le dernier jour du mois passé. Et dautant que je m'asseure que le Roy vous en aura fait voir toutes celles que je luy ay escrites depuis, et d'autres encor, je ne vous en feray redite; mais vous prieray seulement de faire en sorte que nous sçachions la volonté de Sa Majesté sur icelles, car telle qu'elle sera, nous la suivrons et executerons le mieux que nous pourrons. Nous sommes obligez de representer à Sa Majesté ce que nous cognoissons et jugeons estre necessaire de faire pour le bien de son service: si elle n'a moyen ou qu'elle ne trouve bon de suivre nostre advis, nous nous en despartirons et luy obeyrons. Vous aurez aussi veu le comte Octavio Tassone, que monsieur le legat a envoyé au Roy, devant que vous receviez la presente. Je ne doute point que ledit sieur legat ne fasse signer à M. de Savoye la ratification de la paix, puis que les Espagnols la trouvent bonne, comme j'ay tousjours estimé qu'ils feroient. Toutesfois comme c'est chose qui est à faire, et partant incertaine, nous ne doutons point que vous ne conseillez au Roy de ne se desarmer pas plus qu'il l'est, estant ledit duc encor armé. C'est pourquoy nous avons esté contrainct de prendre le conseil que nous luy avons escrit, pour l'execution duquel s'il faut augmenter la despence, de laquelle l'on avoit fait estat, il faut s'en prendre audit duc et à l'estat que nous avions fait sur la parole dudit sieur legat, qu'il accompliroit le traitté.

Nous avons fait payer la compagnie de Bareul, et les carabins de M. de Biron, comme les autres; car ils ont tousjours servy et servent encores à Bourg, et avons jugé, comme vous, estre raisonnable de leur faire pareil traittement. Quant à M. de Lus, il se plaint de la despence qu'il est contraint de faire audit Bourg et voudroit fort qu'il luy fust permis de se retirer: c'est au Roy à l'ordonner, et à nous à le prier, comme nous avons fait, de ne le faire pas sans la permission de Sa Majesté. Un mois de ses appointemens ne le nourrira deux ny trois. Toutesfois nous luy donnerons tout le courage de continuer que nous pourrons, et espere qu'il en aura de reste; et avons advisé de faire fournir à la compagnie de M. Boësse, je veux dire à sa creuë, pour entrer en la citadelle, du pain pour luy donner moyen de vivre en attendant qu'elle soit payée. Il y a long-temps que j'ay delivré au thresorier de Murat, les estats des garnisons de sa charge; c'est donc à luy à les vous representer. Quant à ceux du charon, comme le Roy a declaré, vous estant par deçà, n'y vouloir rien changer, j'en ay adverty tous les gouverneurs et les ay delivrez à son commis, reservé celuy des regimens que j'ay remis à dépescher. Lors que nous aurons executé le traitté de la paix de toutes parts, dautant qu'il faut les regler selon le succez d'iceluy, s'il est possible, nous vous deschargerons du payement du mois de fevrier, des garnisons de Savoye; car il est raisonnable, comme vous le dites fort bien, que M. de Savoye le porte, estant cause du retardement de l'execution de ladite paix. Nous en avons ja parlé à ses deputez qui ne s'en excusent; mais ils n'osent l'obliger sans charge

expresse de luy. Quant nous aurons retiré la citadelle de Bourg, il touchera à eux d'en faire la diligence. J'advertiray M. de Lesdiguieres de la responce que vous m'avez faite, de laquelle je veux croire qu'il se contentera. J'ay escrit au Roy, comme monsieur le legat avoit bien receu vos lettres, et pris telle creance sur icelles, qu'il est aussi-tost party d'Avignon. J'estime que M. de Gastines vous aura donné advis de tout ce que j'ay escrit au Roy, comme je l'en ay prié, afin de ne vous donner la peine de lire ma mauvaise escriture, vous suppliant de nous tenir tousjours advertis des intentions du Roy, et de me continuer vostre amitié et bonne grace, etc.

De Lyon, le 9 fevrier 1601. DE NEUF-VILLE (1).

*Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny.*

MONSIEUR, vostre lettre du 24 fevrier, que je n'ay receuë que le trois du present mois, nous a plus esclaircis des intentions et des affaires du Roy, que les autres qui nous ont esté escrites. Vous dites que trois choses ont meu Sa Majesté, d'accorder le delay d'un mois demandé et obtenu par le comte Octavio Tassone, suivant le desir de monsieur le legat. La premiere, que Sa Majesté n'avoit aucune execution preste contre le duc; la deuxiesme, qu'elle a voulu gratifier monsieur le legat; et pour la derniere, justifier son intention à tout le monde. Pardonnez-moy si je vous dis sur les deux dernieres, que Sa Majesté s'en estoit si avant acquittée en faisant le traitté, que ce qu'elle y a adjousté de plus en cette occasion, a esté inter-

(1) *De Neuf-ville* (Nicolas) : seigneur de Villeroy. Il étoit chargé des affaires étrangères.

preté et receu plutost pour foiblesse qu'autrement, et vous sçavez combien nuisent à la reputation d'un prince, les actions que l'on estime proceder de là. Davantage, n'estimez pas que ceux de la Cour de Rome, moins que les autres, se puissent obliger par graces, qu'ils croyent leur estre faites par necessité: vous sçavez mieux que personne quelles ont esté les faveurs que monsieur le legat a receuës de Sa Majesté, en son voyage, puis qu'elles ont passé par vostre entremise. L'on escrit d'Italie que les siens se plaignent qu'il n'a esté traitté comme il merite. Je ne croy pas en verité que cela procede de luy; car il seroit trop ingrat, et j'ay meilleure opinion de son naturel: toutesfois a-il fait tort à Sa Majesté de l'avoir engagée si avant en ce traitté, sans estre mieux asseuré de l'intention du roy d'Espagne, estant honteux, que ledit Roy nous fasse traisner, comme il fait, apres cette belle ratification, et que la paix et la guerre demeurent en sa main et discretion, veu mesmes que nous sçavons qu'il a aussi grand besoin de repos que nous.

Mais voicy l'advantage que le Roy avoit et pouvoit conserver sur ledit duc, si Sa Majesté n'eust accordé ledit delay; c'est qu'il couroit fortune de perdre la citadelle de Bourg par famine, sans estre mise en compte sur ledit traitté. Je vous dis que les siens et l'ambassadeur d'Espagne en avoient telle apprehension, devant l'octroy de ladite prolongation, qu'ils nous faisoient la cour, seulement pour obtenir un delay de six ou huict jours; dequoy Sa Majesté les a si bien delivrez, qu'ils ont depuis fait peu de compte de nous. Vous me direz que ceux de ladite citadelle s'estans

conservez jusques à present, que Sa Majesté n'y eust rien gagné ; je responds que l'incertitude qu'en avoient les autres les eust hastez de se resoudre d'envoyer ladite ratification. Or, il ne faut plus parler du passé : le Roy peut encor à present tirer le mesme advantage de l'estat auquel est reduitte ladite citadelle, ainsi que vous apprendrez par les lettres de M. de Biron, que j'envoye presentement à Sa Majesté, et celles qu'il vous escrit et nous aussi. Partant je vous supplie, suivant ce que vous avez tousjours fait, de remonstrer à Sa Majesté ce que vous cognoistrez appartenir à sa dignité et à son service, sur ce que nous luy mandons, en l'assurant que ses commandemens, quels qu'ils soyent, seront toutefois suivis au pied de la lettre. Ce que nous avons retranché, toutes courtoisies et honnestetez, à ceux de ladite citadelle, les a reduits aux termes où ils sont ; il faut en profiter cette fois sans en perdre l'occasion. J'entends que M. de Biron est bien resolu de faire ce service au Roy. M. de Lus nous a donné pareille asseurance de luy, nous estant venu voir icy ; et vous diray qu'il me semble qu'il seroit à propos que le Roy leur fist don à chacun de quelque argent, car ils se plaignent de leur despence ; je l'escris à Sa Majesté et vous prie luy ramentevoir et luy conseiller. Nous mesnagerons l'argent que vous nous avez envoyé par lettres d'eschange, de façon que vous aurez occasion de vous en loüer ; et si tost que nous aurons receu l'estat du payement fait des regimens qui sont en Provence, je vous en envoyeray un general des gens de guerre qu'il faut payer par deçà, auquel sera compris ce qu'il faut pour le munitionnaire. Nous faisons porter à la Savoye l'entretene-

ment des garnisons qui y sont, pour les mois de fevrier et pour le courant, de façon que j'espere que vous en serez deschargé. Monsieur le connestable a esté bien aise d'entendre ce que vous m'avez escrit touchant le canon et les munitions qu'il avoit ordonné estre envoyées en Provence; mais je n'ay receu l'ordonnance pour faire recevoir et employer aux fortifications de Sainct Tropés et Dantibe les six mil escus de Paris, que vous m'avez escrit, par vostredite lettre, d'avoir ordonnez; il faut qu'elle ayt esté oubliée. Je me recommande bien-humblement à vostre grace, et prie Dieu, etc.

De Lyon, ce 7 mars 1601. DE NEUF-VILLE.

*Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.*

MON amy, j'ay veu vos lettres et celles qui vous ont esté escrites par messieurs le connestable, de Ville-roy, de Sillery et de Gastines, sur lesquelles je vous diray que je trouve bon que l'on reduise les compagnies des regimens de Navarre, Piedmont et Champagne, qui estoient à Bourg, à raison de cinquante hommes pour enseigne, compris les chefs, comme je vous l'avois cy-devant dit: comme aussi que l'on licentie celles du sieur de Sainct Angel, et les compagnies du sieur de Lux, du Brüeil et la cruë des carabins de M. de Biron; aussi que l'on fasse le semblable du regiment du sieur de Crequy, à mesure que l'on le sortira des places que nous rendrons. Je trouve qu'il seroit fort à propos de laisser encor pour quelques jours en Provence les compagnies du regiment de mes gardes et celles des Corses, les reduisant au nombre que je vous ay ordonné, comme aussi que l'on licentie celles du

sieur du Bourg et du chevalier de Mont-morency, et que l'on fasse fournir le pain aux compagnies du regiment de mes gardes et celuy des Corses, ce que vous ferez entendre à monsieur le connestable, afin qu'il le trouve bon, Toutesfois il me semble que s'ils font leurs monstres comme nous l'avons ordonné, qu'il ne leur faudroit fournir de pain, ou que l'on accommode M. de Lesdiguieres avec les deputez de M. de Savoye, ce que je veux croire qui se pourra, si mes serviteurs s'y employent comme ils doivent. Pour le voyage du sieur de Gastines en Suisse, puis que rien ne presse, je trouve bon de mettre la resolution de cette affaire-là jusques à l'arrivée du sieur de Villeroy, qui sera icy à la fin de ce mois. Pour ceux de Geneve, ils m'ont escrit cela mesme que M. de Sillery escrit qu'ils ont fait à monsieur le connestable par leur deputé qui est icy, lequel je vous renvoyeray, afin que vous leur fassiez entendre ce qui a esté traitté avec M. de Savoye, et qu'ils se resolvent à ce qu'ils doivent, afin que vous puissiez mettre l'ordre qui est necessaire pour le bien de mon service en ce pays-là. Quant à Bourg, voyez sur l'estat des fortifications que je vous ay renvoyé, où l'on peut prendre encor deux mil escus pour travailler aux fortifications dudit lieu, car je ne suis pas d'advis que l'on touche à ce que j'ay ordonné pour Barrault ny pour Exilles : pour les munitions qui y sont necessaires, je m'en repose sur vous pour y pourvoir, comme vous verrez à propos pour mon service. M. le mareschal de Biron ne m'a rien mandé, que les chefs qui sont sortis de Bourg se soient efforcez d'accroistre leurs troupes et lever de nouveaux soldats pour mener en Italie, ce que je ne veux que

l'on souffre. Mon advis n'est point de mettre la Bresse en la generalité de Lyon, ains la laisser en celle de Bourgongne, mais bien qu'elle ressortisse à la Cour des aydes à Paris, comme nous l'avions resolu ensemble. Je suis bien ayse que vous ayez pris reglement avec ceux de mes comptes, comme aussi que vous vous assembliez aujourd'huy avec le cavalier Vinta, et que demain vous fassiez de mesmes avec ceux de mes aydes. Je me trouve tout desbauché d'un flux de ventre qui me print hier au soir et me meine un peu viste et me rend foible. C'est ce que j'ay à vous dire pour cette heure. Adieu mon amy, etc.

Ce 20 mars à midy, à Sainct-Germain en Laye.

HENRY.

## *Lettre du Roy à M. de Rosny.*

MON amy, il y a quelque temps que je commanday à M. le Grand de me faire amener à Paris en ma grande escurie des poulins de mon harras de Meun; et pour ce que pour les amener et nourrir par les chemins et ceux qui les ont amenez, il y a fait faire quelques frais, je vous prie incontinent de faire pourvoir au payement et remboursement d'iceux, comme chose que je veux et qui a esté faite par mon commandement. Au demeurant, je vous ay ce matin escrit par Gondy et en sa faveur: souvenez-vous que ce sont lettres que je ne luy ay pû refuser; mais de n'y rien faire au prejudice de mon service que je vous recommande sur tout. J'escris le mesme à M. de Sillery auquel aussi j'avois escrit en sa faveur. Adieu, mon amy, etc.

Ce samedy, à deux heures apres midy, 14 avril, à Fontaine-bleau.

HENRY.

*Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny.*

MONSIEUR, vous estes party d'icy si matin que je n'ay pû vous voir et prendre congé de vous, et vous bailler la lettre de M. de la Boderie que vous recevrez avec la presente, et si vous desirez que je fasse des offices sur le sujet d'icelle, j'y satisferay me le mandant. Nous avons receu une depesche de M. de Sillery, à laquelle nous ne pouvons respondre sans vous; j'espere la lire au Roy demain (car il a esté à la chasse aujourd'huy), puis je vous advertiray de sa volonté. Sa Majesté a permis que les deux prisonniers de l'entreprise de Mets soient conduits à Calais, par un des lieutenans de Rapin, comme vous proposastes dernierement; partant il vous plaira d'y pourvoir, afin qu'ils partent au plutost ainsi que j'escris à M. le chancelier. Il a passé par icy un courrier venant d'Espagne, qui partit de Valledolit le quinziesme de ce mois, qui m'a dit que M. de la Rochepot y estoit encores. Je prie Dieu, etc.

De Fontaine-bleau, le 22 may 1601.

DE NEUF-VILLE.

*Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.*

MON cousin, puis que vous avez cinquante mil escus prests pour les Hollandois, pour satisfaire au premier terme des deniers que je leur ay accordez, faites les mettre entre les mains du thresorier du temps, et le chargez de les faire porter promptement et seurement en ma ville de Dieppe, où les Hollandois les envoyeront prendre, car la voiture en doit estre faite à leur frais, comme il a esté pratiqué cy-devant, et me mandez en quel temps seront paya-

bles les autres termes, afin que j'en advertisse mon agent; mais le plus secrettement que lesdits deniers pourront estre comptez et transportez sera le meilleur pour mon service, pour les raisons qui vous sont assez cogneuës : partant je vous prie d'en avoir soin. Quand vous serez icy, je me resoudray du lieu et du temps que je donneray audience aux ambassadeurs de Venise, lesquels vous ferez cependant recevoir et traitter honorablement comme je vous ay escrit par mes precedentes. Et quant à la valeur de leurs presens, il me semble qu'il faut qu'elle soit semblable à celle des autres qui furent faits aux sieurs Gradenigo et Delphin, quand la seigneurie les envoya vers moy : toutesfois je m'en remets à ce que vous en adviserez. Priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde, etc.

Escrit à Fontaine-bleau, le 29 may 1601. HENRY.

Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

*Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.*

MON amy, mon intention estant que le sieur de Marabat, qui vous rendra cette-cy et qui m'a bien et utilement servi, soit payé de la somme de deux mil escus, restans d'un don que je luy ay cy-devant fait en consideration de ses services, je vous prie de l'en faire assigner sur les deniers revenans bons de ce qui avoit esté cy-devant ordonné pour l'entretenement de l'assemblée de Saumur, laquelle, comme vous sçavez, est rompuë, dautant que c'est chose que je veux et desire; et croyez qu'en ce faisant vous me ferez service tres-agreable. Sur ce, Dieu, etc.

Ce 16 juin, à Monceaux. HENRY.

*Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.*

Mon amy, j'ay veu la lettre que vous m'avez escrite touchant M. d'Ornano; envoyez querir Biçose, il vous dira ce qui se passa entre nous deux. A la verité, je n'ay jamais veu tant d'ignorance et d'opiniastreté ensemble; mais je dis tres-dangereuse : il fit le corse à toute outrance. S'il fait ce qu'il vous a dit, il m'offencera si aigrement, que je m'en ressentiray. Comme son amy, faites le luy sentir, et qu'il ne me donne point sujet de le faire recognoistre pour ce qu'il est, c'est à dire indigne des honneurs que je luy ay departis. Sa seule fidelité m'y obligeoit, ses desobeyssances me dispenseront de parler ainsi; il faut dire vray, que je suis fort rebuté de luy. Voilà tout ce que je vous en puis dire. Bon soir.

Ce 19 juin. Henry.

*Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.*

Mon amy, ce pourquoy je vous mande de me venir trouver en ce lieu et d'amener avec vous M. de Ville-roy, n'est pas que je desire que vous y fassiez sejour de plus d'un jour, ny que vous y apportiez vos papiers, car je vous veux voir ensemble pour prendre vostre advis sur les bruits et advertissemens que j'ay cy-devant eus à Calais de M. de Chasteau-neuf; car ils m'ont esté reconfirmez d'autres endroits, mesme que l'on en a veu à cheval qui ont esté congediez et renvoyez jusques à un autre temps, si que ce mal seroit pour croistre s'il n'y estoit promptement pourveu. C'est pourquoy je vous prie de vous en venir

incontinent, et prendre en passant M. de Ville-roy; aussi que j'ay nouvelles d'Espagne sur lesquelles je seray tres-aise que nous prenions quelque bonne resolution, ne voulant parler d'autres affaires pour la premiere sepmaine des couches de ma femme, où nous serons assez empeschez à garder qu'elle ne se morfonde. N'amenez donc point avec vous personne d'affaires, car vous pouvez croire que je ne vous retiendray icy qu'un jour. Bon soir, mon amy.

Ce 19 septembre, à Fontaine-bleau. HENRY.

*Coppie d'une lettre de l'archiduc au Roy, touchant le prince d'Espinoy.*

MONSEIGNEUR,

J'ay receu par le sieur de la Boderie la lettre qu'il a pleu à vostre Majesté m'escrire, et entendu, tant par icelle que ce qu'il m'a declaré de vostre part, le desir qu'avez de conserver toute bonne amitié, paix et voisinance entre vostre royaume et ces pays, vous pouvant asseurer que de ma part je ne manqueray à la conserver et maintenir aussi de tout mon pouvoir, pour tant y aller et du bien de toute la chrestienté et de nos communs sujets. Et quant au differend des comte et comtesse de Ligne avec les enfans du feu prince d'Espinoy leurs nepveux, je les ay amenez si avant, qu'ils sont contens d'entrer en amiable communication pour voir s'ils pourront s'accorder, ne restant sinon de choisir les personnes à y entremettre, et le lieu où ils se devront joindre, ce qui se pourra faire dans fort peu de jours; vous asseurant au surplus que j'y apporteray toute facilité, afin que ledit differend se vuide amiablement, pour

donner à vostre Majesté contentement et satisfaction, comme je desire faire en toutes autres occasions, selon que ledit de la Boderie vous pourra faire entendre. Priant Dieu qu'il donne à vostre Majesté, monseigneur, santé tres-longue et heureuse vie; de vostre Majesté tres affectionné serviteur. ALBERT.

Du camp devant Ostande, le 22 septembre 1601.

*Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny.*

MONSIEUR, le Roy m'a commandé de faire la depesche à M. de la Boderie, de laquelle vous m'avez escrit, à quoy je satisferay, luy faisant tenir la lettre que vous m'avez addressée, comme celuy qui desire vous servir de tout son pouvoir, dequoy je vous prie faire entier estat. Je vous prie aussi nous renvoyer le courrier venu d'Espagne, car il y a trois jours que sa depesche l'attend. Souvenez-vous aussi, s'il vous plaist, de celle de Suisse que j'ay addressée, par le commandement du Roy, à M. le president Jeannin. Je sçay qu'il est plus difficile de pourvoir à ce que M. de Sillery demande par icelle qu'à le vous recommander; mais il faut se resoudre en une sorte ou en autre : surquoy Sa Majesté attend vostre advis. M. de la Force, qui vient de Guyenne, dit qu'il ne faut point mespriser les menées dont vous avez oüy parler : toutesfois je persiste en mon opinion, qu'il y a plus de malice et de sottise que de pouvoir de mal faire. Neantmoins le Roy dit qu'il ne veut rien negliger, et parle de s'approcher de la riviere de Loire et de passer outre s'il en est besoin, devant que d'aller ailleurs, apres que la Reine sera accouchée. Ce sera tout ce que je vous escriray pour cette fois, en

saluant vos bonnes graces de mes humbles recommandations, et prie Dieu, etc.

De Fontaine-bleau, ce 26 septembre 1601.

DE NEUF-VILLE.

*Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.*

Mon cousin, entre tant de miraculeux tesmoignages de l'assistance de Dieu que l'on a peu remarquer en ma faveur depuis mon advenement à cette couronne, il n'y en a un seul qui m'ait fait ressentir plus vivement les effets de sa divine bonté, que l'heureux accouchement de la Reine mon espouse, qui vient presentement de mettre au monde un fils dont je reçoy une joye que je ne puis assez exprimer. Mais comme j'ay tousjours plus consideré les calamitez publiques durant les miseres passées que mon particulier interest, aussi ne reçois-je pas tant de plaisir et de contentement pour ce qui me touche en cette naissance que pour le bien general de tous mes sujets, qui auront bonne part en cette occasion de resjouyssance : dequoy je vous ay bien voulu advertir par la presente, afin que vous participiez à la joye et au plaisir que j'en ay, et que vous fassiez tirer, en signe de resjouyssance, les canons de mon arsenac, selon que vous entendrez plus particulierement par le sieur de la Varenne, que j'envoye pour cet effet. Priant sur ce, etc.

Escrite à Fontaine-bleau, le 27 septembre. HENRY.

Et plus bas, RUZÉ.

*Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.*

Mon amy, j'attendray à Sainct-Germain, où j'espere estre en bref, que vous et ceux de mon conseil me re-

presentent l'importance de l'affaire de Sainct-Quentin, pour sur cela vous faire à tous entendre ce qui est de ma volonté. Je trouve bon ce que vous avez fait pour le sieur Zamet sous un nom emprunté, comme les conditions que vous m'avez mandées, aussi que vous n'ayez les oreilles bouchées si d'autres offrent davantage. Suivant vostre advis, j'escris à ceux de mon conseil et au prevost des marchands et eschevins de ma ville de Paris les lettres que vous me mandez. Pour Vernay de Chinon, il luy faudra bailler une bonne assignation de ce que montent les deniers destinez pour la garnison de Chinon durant cette année, qui luy ont esté promis par le sieur de Souvré en sortant de la place, et au capitaine Dauphin les certains, à ce qu'il ayt moyen d'y entretenir les soldats que je luy ay ordonnez. Je suis bien ayse que ce qu'il faut pour le voyage et ameublement du sieur de Sillery, pour son ambassade à Rome, soit prest, dautant que je veux qu'il parte au plutost. Puis que la commodité de mes affaires ne me permet davantage pour le present, il faut qu'il s'en contente; et quelque autre occasion s'offrant, je seray bien ayse de luy tesmoigner comme je l'ayme. Je suis d'advis que l'on tienne les estats de Languedoc au bas, dautant que c'est la premiere fois qu'ils sont reünis, et qu'il ne seroit à propos que mes serviteurs, pour la premiere fois, allassent où estoient ceux de la ligue : pour l'année qui vient, on les tiendra au haut. Je trouve bonne la nomination que vous avez faite de la personne de M. de Maisse pour aller en Languedoc et Provence, et pour cet effet, je luy escrits de s'apprester pour ledit voyage, comme celle du sieur de Jambville,

pour envoyer sur les rivieres regler et establir les impositions, auquel j'escris aussi, estant assez capable, pourveu qu'il veuille bien faire. Je vous renvoye le dernier traitté qui a esté fait avec le sieur Zamet, lequel j'ay veu, l'ayant signé de ma propre main. Pour l'abbaye du Bays, dont m'escrivez que vous pensiez vaquante par la mort de M. de Langres, mon cousin le duc de Biron me l'avoit envoyé demander par Prevost, qui fait ses affaires; mais n'en ayant eu aucunes nouvelles depuis, je croy qu'il n'est pas mort. Ne doutez nullement que s'il vaque quelque chose, que je vous oublie, ny la promesse que je vous ay faite. Adieu, mon amy.

A Monceaux, ce 16 novembre. HENRY.

J'oubliois à vous mander qu'il importe à mon service, que le sieur de La Fontaine s'en retourne en Angleterre, où sa presence est necessaire. C'est pourquoy, je vous prie, que l'on luy fasse bailler des moyens, à ce qu'à faute de cela il ne sejourne pas plus long-temps par deçà. Tenez la main que l'on ne distraye point les deniers destinez pour le pont de ma ville de Paris, dautant que je veux que l'on y travaille au commencement de l'année qui vient, ainsi que je l'escris à monsieur le premier president, qui est un des commissaires.

## CHAPITRE VII.

**Prétentions du comte de Soissons. Affaires étrangères. Découverte de la conjuration du maréchal de Biron.**

Environ le temps de la naissance de monsieur le Dauphin, mourut la princesse de Conty, et lors M. le comte de Soissons fit parler au Roy d'achepter les droits qu'il disoit avoir en Piedmont, à cause de la maison de Mont-affier (1), de laquelle sa femme estoit heritiere, et faisoit grande parade d'iceux; pour la liquidation et prisée desquels vous ayant esté commis, ce prince demeura grandement offencé (sans en faire neantmoins rien paroistre pour lors) de ce que vous dites que tout cela n'estoit pas de grande valeur, et encor situé en pays si desadvantageux pour en jouyr et tellement litigieux, qu'il cousteroit à en percevoir les revenus autant qu'ils valoient. Sa Majesté envoya sur la fin de l'année monsieur le Dauphin à Sainct Germain, pour y estre nourry, à cause de la bonté de l'air, et voulust, tout jeune qu'il estoit, qu'il passast par les ruës de Paris, et fut monstré tout à descouvert au peuple, qui le vid et receut avec acclamations publiques.

Or, le Roy ayant receu, pendant cette année 1601, en divers temps diverses lettres des choses de consequence qui se passoient aux pays estrangers, et vous

(1) *A cause de la maison de Mont-affier* : le prince de Conti avoit épousé en premières noces Jeanne de Coesme, dame de Bonne-Table, veuve de Louis, comte de Montaffier en Piémont : et le comte de Soissons avoit épousé Anne de Montaffier, fille de Louis et de Jeanne de Coesme. (Note de l'abbé de l'Écluse.)

les ayant envoyées lors qu'il les recevoit, vous nous en dites quelque chose, que nous vous ramentevrons icy en gros, laissant les particularitez d'icelles aux historiens, pour ce qu'il n'y avoit rien qui touchast vostre particulier : comme la defaitte des Espagnols, joints aux Irlandois revoltez contre cette brave reine Elizabeth, laquelle ayant fait assieger la principalle et plus forte ville qu'ils occupassent, nommée Quinzal, et le comte de Tiron, chef des rebelles, et dom Alonce del Campo, des Espagnols, estans accourus au secours avec tout ce qu'ils avoient peu r'assembler, ils furent taillez en pieces par le milord Persy, general des Anglois, Alonce fait prisonnier et la ville conquise; la conference ou diette tenuë à Ratisbonne, entre les docteurs de plusieurs princes d'Allemagne, catholiques et protestans, pour trouver quelque accommodement sur les differens pour la religion, de laquelle ils se retirerent sans aucun fruict, dautant qu'il n'y fut traitté que de l'authorité de la saincte Escriture, les catholiques soustenant qu'elle dependoit du jugement et sens de l'Eglise, et notamment du Pape, qu'ils disoient estre cet homme spirituel, dont il est parlé en la premiere epistre aux Corinthiens, chapitre 2, vers. 15. *Qui a pouvoir de discerner de toutes choses et de n'estre jugé de personne*, dequoy les protestans s'estans mocquez et maintenu le contraire, ils s'estoient separez plus animez les uns contre les autres qu'auparavant; les mouvemens et rebellions des Transilvains et des waivodes Battory et Michæl contre l'Empereur, sur lesquels il se passa diverses actions et accidens grandement memorables, ayans esté enfin vaincus par

Georges Baste et la ville de Clausembourg prise; les heureux progrez du duc de Mercœur (1) en Hongrie d'une part, lequel ayant pris Albe-regale, que l'on reputoit imprenable, la delivra encor depuis d'un grand siege que les Turcs y avoient mis; et de l'autre, les mauvais succez de l'archiduc Ferdinand devant Canise; les impetueux tumultes arrivez à la porte du roy des Turcs, les jannissaires ayant pris les armes contre celuy qui dominoit lors, nommé Mahomet, le menaçant de le déposer et d'en mettre un autre en sa place, s'il ne devenoit plus diligent, vaillant, laborieux et loyal en ses promesses, et moins cruel, avaricieux et voluptueux, et en vindrent à telle audace, qu'ils luy estranglerent sept de ses mignons dans son serrail en sa presence; l'apparition d'un certain homme, soy disant estre dom Sebastien (2), roy de Portugal, que l'on avoit tenu pour mort, luy ressemblant tellement, faisant voir des remarques non communes en sa per-

(1) *Duc de Mercœur*: ce prince, auquel le séjour de la France déplaisoit, depuis qu'il avoit été obligé de rendre la Bretagne au Roi, étoit allé en Hongrie faire la guerre aux Turcs. Il mourut à Nuremberg, d'une fièvre pourprée, le 19 février 1602, âgé de 43 ans. — (2) *Dom Sebastien*: pour se faire une idée de l'inquiétude que ce prétendant au royaume de Portugal donnoit à Philippe III, roi d'Espagne, il faut se rappeler qu'après la mort du véritable don Sébastien, tué en 1578, à la suite d'une entreprise romanesque contre les Maures d'Afrique, Philippe II s'étoit emparé de ce royaume. Le mécontentement des peuples leur fit croire long-temps que leur roi n'étoit pas mort: sous le règne de Philippe II, quatre imposteurs prirent successivement le nom de Sébastien, excitèrent des troubles, et périrent dans les supplices. Celui dont il est question parut sous Philippe III. Il ressembloit parfaitement au prince dont il vouloit jouer le personnage: pendant trois ans, il parcourut l'Italie, et fut soutenu par les Vénitiens et le duc de Toscane; enfin il fut livré par ce dernier au vice-roi de Naples, et enfermé dans le château de Saint-Lucar, où l'on dit qu'il fut étranglé.

sonne et recitant des paroles et faits tant secrets et particuliers pour les affaires qui avoient passé, que peu s'en trouva de non passionnez ou interessez contre luy, qu'ils ne l'estimassent tel qu'il se disoit, surquoy le roy d'Espagne, voyant cette creance quasi universelle en sa faveur, eut l'esprit tellement agité d'apprehensions, que pour se déveloper d'icelles, il en fit desempestrer le monde; la prise et destruction de la ville de Passava en la Morée, par les chevaliers de Malte; la formation d'une grande armée navalle pour le roy d'Espagne, dont le prince d'Oria fut fait general, des desseins de laquelle l'on a discouru tant diversement que jusqu'icy l'on n'en a sceu autre chose, sinon qu'apres avoir rodé une partie de la mer Mediterranée, elle eut les vents si contraires et fut assaillie de telles bourrasques, que, sans avoir fait aucun exploit d'importance, elle relascha au port de Barcellonne, estant fort deslabrée, voire quasi ruynée.

Peu apres, le Roy receut des advis de plusieurs lieux bien certifiez (ainsi qu'il vous en dit quelque chose estant appuyé avec vous sur le balcon de la grande allée de l'Arsenac, où il s'estoit venu promener pour voir vos magazins que vous commenciez à bien munir d'armes, artilleries et autres ustancilles) que, nonobstant tout ce que M. le mareschal de Biron luy avoit confessé à Lyon, se promenant avec luy dans les Cordeliers, des menées qu'il avoit faites avec M. de Savoye, sous esperance d'espouser sa fille, le pardon qu'il en avoit requis et obtenu, et les sermens et protestations qu'il luy avoit faites de ne retomber de sa vie en semblables crimes, ny de ne sçavoir jamais rien qui peut prejudicier à son service, sans l'en ad-

vertir; nonobstant encor toutes les faveurs, honneurs, beneficences et gratifications dont il avoit usé en son endroit, pour le retirer de ses folles fantaisies et pernicieux desseins, il s'estoit tout de nouveau restraint d'amitié avec messieurs le comte d'Auvergne (1) et mareschal de Boüillon, jusques à s'estre donné la foy et fait une association generale entr'eux, avec promesse par escrit pour s'entre-maintenir, et deffendre l'un l'autre envers et contre tous, avec ces mots, *sans nul excepter*, comme je l'ay sceu par personnes de probité qui l'ont veuë; et que, suivant leur premier projet, ils traittoient avec le roy d'Espagne et le duc de Savoye; qu'en France, ils essayoient de gaigner des plus grands, voire jusques à de ses princes et plus authorisez officiers, et usoient de toutes sortes de malicieux artifices envers la noblesse, les villes et les peuples, pour fomenter ce qu'ils y voyoient de malcontentemens, et en exciter de nouveaux, en exaggerant sur toutes choses cette imposition du sol pour livre, contre laquelle vous aviez esté tant contraire en l'assemblée de Roüen, et qui se continuoit encor, nonobstant tout ce que vous aviez pû dire pour la faire esteindre, et la gabelle du sel qu'ils faisoient courir le bruit se devoir bien tost establir en Poictou et Guyenne, enquoy ils ne faisoient pas un petit progrez, ayans des gens appostez fort propres pour jetter telles pernicieuses semences dans les esprits les plus legers, et ne se trouvant personne qui eut charge de contre-dire ce faux bruit et faire cognoistre la verité.

(1) *Le comte d'Auvergne*: il étoit fils de Charles IX et de Marie Touchet. La marquise de Verneuil, maîtresse du Roi, étoit sa sœur utérine.

Or, sur tel sujet prendrons-nous licence de vous faire un petit discours par forme de disgression, pour vous dire et à tous autres, si jamais ces recueils sont mis en lumiere, qu'il ne s'est quasi jamais veu d'Estat, principauté, royaume ny republique si bien composée, establie et affermie, de prince, de roy ny de souverain si doux, si sage et si heureux, ny de forme de gouvernement et d'administration tant équitable, moderée et reglée avec ses justes et deuës proportions, qu'ils se trouvassent égallement agreables à tous ceux qui leur seroient sous-mis et assujetis. Mais que tout au contraire mille sortes d'experiences nous enseignent que, par la depravation, corruption et perversité de la nature humaine, tous les esprits capables de raison se trouvent tellement des-raisonnables, tant inquietez, impatiens de repos et desireux de nouveautez et changemens, que la condition la plus heureuse où ils sçauroient estre, les chagrine, leur ennuye et degouste, et sont tant universellement et puissamment possedez d'un esprit de despit et mal contentement, qu'ils ne se sçauroient empescher de se plaindre, douloir et mal-contenter, non seulement de leurs souverains princes, leurs ministres, magistrats et superieurs, de leurs egaux, emulateurs et compagnons, de leurs inferieurs et serviteurs, de leurs femmes, enfans, parens et amis, quelques bons et amiables qu'ils puissent estre; mais aussi de parler quelquesfois contre Dieu et eux-mesmes, quelques-uns se trouvans de si maligne inclination, tant estourdis et inconsiderez, que de se despiter et courroucer contre les animaux tant doux et innocens, desquels ils tirent de si grandes utilitez et commoditez qu'ils ne

s'en sçauroient passer ; voire contre le ciel, la terre, la mer, les eaux, les astres, les meteores, les saisons, le chaud, le froid, les herbes, les plantes et les choses dont ils se substantent, comme si elles estoient causes de leurs maladies, douleurs et incommoditez, et non leurs imprudences et mauvais usage.

Et partant, comme il paroist que le mal-contentement est un des plus universels defauts qui soient és hommes, aussi fut-il du tout impossible à nostre grand Roy d'éviter que ses vertus et prosperitez ne fussent enviez des malins, et que nonobstant sa prudence, valeur, debonnaireté, familiarité, foy entiere et aggreable conversation, il ne se formast quelques malcontentemens contre luy, les peuples estans à cela solicitez par ces trois puissans esprits que j'ay nommez et autres de leur faction, et qu'ils n'engendrassent des mauvais bruits, tumultes et rumeurs, ausquelles Sa Majesté desirant pourvoir et remedier elle se resolut à deux choses : la premiere, à essayer de descouvrir jusques où pouvoient passer les mauvaises practiques de messieurs de Biron, comte d'Auvergne et mareschal de Boüillon ; et, pour cét effet, resolut de practiquer le sieur de La Fin (1) (lequel estant accousiné par le premier et le dernier, s'estoit le plus entremis de ces faciendes, et fait quasi tous les voyages vers le duc de Savoye et comte de Fuentes) qu'il avoit appris s'estre depuis peu retiré en sa maison aucunement mal satisfait du duc de Biron, et y employa si dextrement et heureusement le visdame de Chartre (2), son nepveu, qu'il le fit disposer à ve-

(1) *Le sieur de La Fin :* Jacques de La Fin, seigneur bourguignon. —(2) *Le visdame de Chartre :* Prégent de La Fin, neveu de Jacques

nir à Fontaine-bleau, et à ne luy rien celer de tout ce qu'il sçavoit de ces menées et practiques; et l'autre de porter sa personne vers le Poictou, Limousin et Guyenne, esquelles provinces s'espandoient le plus toutes ces mauvaises semences, et vous envoya à Paris pour donner ordre à ce qui estoit necessaire pour un tel voyage. Puis si tost que La Fin fut arrivé à Fontaine-bleau, et qu'il en eut tiré l'esclaircissement qu'il desiroit, l'ayant fait loger à la Mivoye, afin qu'il ne fut veu que de ceux qu'il ordonneroit où il l'alloit entretenir, il vous escrivit une lettre où il n'y avoit que ce peu de paroles.

« Mon amy, venez me trouver en diligence pour « chose qui importe à mon service, vostre honneur « et le commun contentement de nous deux. Adieu. « Je vous ayme bien. »

Sur cette lettre vous pristes incontinent la poste, arrivastes à Fontaine-bleau comme il s'en alloit à la chasse, et le trouvastes tout à cheval dans le milieu de l'advenuë du chasteau. Lors ayant mis pied à terre, vous luy vintes embrasser la botte, et il vous serra la teste contre son cœur, selon sa coustume, puis vous dit : « Mon amy, il y a bien des nouvelles, toutes les « conspirations contre moy et mon Estat, dont nous « ne faisions que nous douter, sont maintenant « descouvertes, voire le principal des negotiateurs « d'icelles m'est venu demander pardon et me tout « confesser. Il y embarasse beaucoup de gens et des

de La Fin. Les deux La Fin prirent la résolution de trahir le maréchal de Biron, parce qu'ils étoient jaloux de la préférence qu'il accordoit depuis quelque temps au baron de Lux.

« plus grands et des plus obligez à m'aymer. Mais « c'est un grand menteur et suis resolu de ne rien « croire de luy que sur bonnes preuves; entre-autres « il y en met que vous ne penseriez jamais : or, de- « vinez qui. — Jesus! Sire, dites-vous, deviner un « homme qui soit traistre, c'est ce que je ne feray « jamais. » Et apres qu'il vous eut dit deux ou trois fois, « mais encores, devinez ?» et que vous luy eustes tousjours respondu que vous ne devineriez jamais cela, il vous dit : « M. de Rosny en est; le cognoissez « vous bien ? » Lors vous vous mistes à rire, et luy dites : « Hé quoy! Sire, les autres n'en sont-ils point « plus que moy ? Si ainsi est, vous ne vous devez pas « mettre en beaucoup de peine; car l'effet vous « justifiera la sincerité de mon cœur. — Or bien, « dit le Roy, aussi n'en ay-je rien creu, et pour vous « le monstrer j'ay commandé à Bellievre et à Ville- « roy de vous aller trouver et vous porter toutes les « accusations, tant contre vous que contre tous les « autres, et faire voir les preuves; et mesmes j'ay dit « à La Fin, qui est celuy qui m'a descouvert la menée, « que je voulois qu'il vous vist, et vous parlast libre- « ment de tous ces desseins. Il a esté aux pressoirs, « est caché à la Mivoye, et vous ira trouver dans la « forest entre-cy et Moret. Mandez-luy l'heure et le « rendez-vous, et qu'il n'y ait personne que vous « deux. » A quoy vous ne manquastes pas; et ayant longuement entretenu ledit sieur de La Fin au lieu que vous luy aviez designé dans la forest, et amplement veu et visité avec messieurs de Bellievre et de Villeroy tous les papiers, lettres, memoires et preuves qu'il avoit fournies contre messieurs les duc de Bi-

ron (1), comte d'Auvergne, mareschal de Boüillon et autres, que nous ne nommerons pas et pour cause, il fut tenu un conseil par le Roy avec vous trois, auquel il fut resolu de ne faire encor rien esclater contre aucun d'eux, mais de tenir le tout secret jusques à ce que l'on eut moyen de faire venir M. de Biron en Cour, et cependant (afin de donner moins d'ombrage et dissiper plus efficacieusement toutes ces rumeurs, menées et practiques dans les provinces où elles estoient les plus fomentées) advancer le voyage de long-temps projetté vers les Blaizois, la Tourraine, le Poictou et la Xaintonge.

---

## CHAPITRE VIII.

Lettres diverses de l'année 1601. Restitution faite par le grand-duc de Florence du château d'If et de l'île de Pomegue.

Comme nous nous disposions de mettre fin à nos recueils des choses que le journal de vostre vie nous peut avoir appris estre venuës à vostre cognoissance des merveilles du Roy durant l'année 1601, nous avons recouvert par hazard un gros roolle de lettres de sa main à vous addressantes, sur lesquelles nous nous sommes trouvez bien empeschez à discerner de quelles

(1) *Contre messieurs les ducs de Biron*, etc. Voici, d'après le procès, le dessein des conjurés. La France devoit être démembrée, et chacune de ses provinces auroit eu un souverain particulier sous la protection de l'Espagne. Le duc de Savoie se seroit emparé du Lyonnois, du Dauphiné et de la Provence. Biron eût été duc de Bourgogne; il auroit épousé une princesse espagnole ou une fille du duc de Savoie, qui lui auroit apporté en dot la Franche-Comté.

années elles pouvoient estre escrites, à cause qu'elles n'avoient autres dattes que celles des jours et peu souvent des mois. Mais en ayans rencontré quelques-unes entre icelles qui estoient contre-signées et dattées de l'année 1601, d'entre ce grand nombre de celles de la main du Roy que nous avons estimé devoir estre de ladite année, nous avons, afin d'abreger le plus qu'il nous sera possible, choisi quelques-unes des plus courtes, voire mesmes aucunes de la moindre consequence, pour faire voir que, jusques aux plus petites choses, Sa Majesté prenoit bien la peine de vous en escrire de sa main, et mesme vouloit que les plus authorisez dans ses affaires, passassent par vos ordres et advis, comme messieurs de Bellievre, de Sancy et de Sillery en serviront de preuves dans quelques-unes desdites lettres, par le chapitre desquelles nous terminerons donc nos recueils de 1601; vous supplians neantmoins tant d'obliger ceux qui les liront que de vouloir faire ranger en leur ordre et en leur temps toutes ces lettres et autres qui en auront besoin, s'il est possible que vous ayez encore assez bonne memoire pour vous souvenir de tout cela apres un si grand nombre d'années escoulées depuis qu'elles ont esté escrites.

### *Dix-neuf lettres de la main du Roy et cinq contre-signées, à M. de Rosny* (1).

Mon amy, je n'ay voulu differer plus long-temps à vous faire part de mon contentement, qui est que la

(1) Dans les quatre éditions différentes des *OEconomies royales* que nous consultons habituellement, on lit *vingt-trois lettres de la main du Roy et sept contre-signées*, bien que, dans le chapitre VIII,

Reine ma femme vient tout presentement d'accoucher d'un fils, à ce que vous vous en resjouyssiez avec moy, qui vous dépesche La Varenne exprés pour vous porter cette bonne nouvelle. Adieu, mon amy.

Ce jeudy 27 septembre, à Fontaine-bleau, à dix heures du soir. HENRY.

MON amy, j'ay fait dépescher une ordonnance au sieur Garnier, mon predicateur ordinaire, de la somme de deux cens escus, pour avoir presché devant moy l'Advent et le Caresme; et outre ce, je le meine encor en ce voyage. C'est pourquoy et pour le contentement que j'ay de luy, attendant que j'aye moyen de faire mieux pour luy, je vous prie de faire qu'il soit payé comptant de ladite somme de deux cens escus, et que me servant bien comme il fait, il ait autant d'occasion de contentement et d'affectionner mon service qu'ont eu les autres employez en sa charge par les roys mes predecesseurs. Et sur ce, Dieu vous ayt, mon amy, en sa saincte et digne garde.

Ce 6 avril, à Fontaine-bleau. HENRY.

MON amy, je vous envoye avec cette-cy trois memoires qui m'ont esté baillez, desquels l'on m'a asseuré que je pourray recouvrer force argent; c'est pourquoy je vous prie de les bien voir, et les faire voir à ceux de mon conseil que vous jugerez à pro-

il ne s'en trouve que vingt d'une part et cinq de l'autre. Au lieu de vingt, nous n'insérons ici que dix-neuf lettres de la main du Roi, parce que nous en supprimons une du 19 septembre, déjà imprimée dans le chapitre précédent (page 85). Ce double emploi a été reproduit dans les quatre éditions dont nous venons de parler.

pos, pour sur iceux prendre quelque bonne resolution, ayant resolu que les deniers qui en proviendront ne seront distribuez que par vostre ordonnance. J'escry à Santenay de vous en parler et vous soliciter de cela. Cette-cy n'estant à autre fin, je prieray Dieu qu'il vous ayt, mon amy, en sa saincte garde.

Ce 12 avril, à Fontaine-bleau. HENRY.

MON amy, je seray demain au soir, Dieu aydant, de bonne heure à Paris, et jeudy ma femme et moy nous trouverrons apres disner à l'Arsenac, pour voir fondre les quatre coulevrines, et de bonne heure. Bon soir, mon amy.

Ce mardy au soir 17 septembre, à Sainct Germain en Laye. HENRY.

MON amy, faites payer au sieur Zamet la somme de quarante-neuf mille neuf cens dix livrés que je luy doibs, laquelle il m'a prestée à plusieurs et diverses fois, durant l'année derniere, et dont il m'a rendu compte, et faites employer ladite partie au premier roolle de comptant, que vous ferez expedier comme chose que je desire. Sur ce, Dieu vous ait, mon amy, en sa saincte et digne garde.

Ce 11 fevrier. HENRY.

MON amy, sur ce que j'ay entendu que le sieur Martin poursuit la suppression des deux estats de collecteurs des tailles en mon duché d'Albret, lesquels ont esté pourveus desdits offices par moy, et desquels j'ay receu la finance, et que de tout temps mes predecesseurs ducs d'Albret ont joüy de ce privi-

lege, comme vous verrez par les lettres de provision qui vous en seront monstrées, aussi que outre ledit privilege, ma sœur a interest à la conservation desdits offices, pource que cela est dans son partage provisionnel, et que si les pourveus estoient supprimez, pour leur remboursement ils saisiroient son revenu le plus clair; cela est cause que je vous ay bien voulu faire ce mot de ma main, pour vous dire que vous fassiez surseoir le jugement de cette affaire, jusques à ce que je vous aye sur cela fait entendre plus amplement ce qui est de mon intention, comme aussi j'escry le semblable à monsieur le chancelier. Et sur ce, Dieu vous ait, mon amy, en sa saincte et digne garde.

Ce 16 aoust, à Sainct Germain en Laye, au soir.

HENRY.

Mon amy, depuis vous avoir fait entendre ma volonté touchant le droict de patente de Languedoc, on m'a representé de la part du pays, que ce n'est pas une ferme, mais bien un octroy non sujet aux encheres, fondé sur le devoir, auquel ledit pays s'est mis de m'assister outre mes deniers ordinaires, dont il a esté desja fourny en mon espargne cinquante mille escus, apres qu'il a esté trouvé necessaire, pour le bien de mon service, et raisonnable de gratifier en cela le pays par l'intercession de l'evesque de Lodesve, qui se doit rendre aupres de moy dans peu de jours. C'est pourquoy ne voulant donner occasion à mes sujets dudit pays de se plaindre, je vous prie d'adviser sur ce fait-là avec ceux de mon conseil, pour en ordonner ce que vous jugerez estre à propos pour le bien

de mon service, remettant cette affaire là à vous. Sur ce, Dieu vous ayt, mon amy, en sa saincte garde.

Ce 18 may, à Fontaine-bleau. HENRY.

MON amy, je vous envoye un placet que m'a presenté mon neveu le prince de Joinville, afin que sur iceluy vous me mandiez vostre advis ; car je serois tres-ayse, l'aymant comme je fais, de le pouvoir gratifier de cela, si c'est chose qui ne porte pas grand prejudice à mes affaires et à mon service. Cette-cy n'estant à autre fin, Dieu vous ayt, mon amy, en sa sainte garde.

Ce 14 may, à Fontaine-bleau. HENRY.

MON amy, il y a quelques jours que je vous escrivy de me donner advis d'un placet que mon neveu le prince de Joinville me presenta, pour, si l'on ne faisoit aucun estat des deniers contenus en iceluy, luy en donner quelque somme. Mais lors je ne me souvenois que le dernier voyage que je fis à Paris, la marquise de Verneüil m'ayant demandé la mesme chose, je la luy avois accordée, si que mon neveu ne s'est aucunement prevalu dudit advis, qui a fait que sur d'autres qu'il m'a presentez, je luy ay accordé dix mille escus, comme vous verrez par le brevet que je luy en ay fait expedier, où ils sont specifiez. C'est pourquoy je vous prie de les voir, afin que si vous jugez qu'ils soient justes et faisables, vous teniez la main à ce que mondit neveu puisse jouyr de la liberalité que je luy ay accordée, et vous me ferez service tres-agreable, dautant que je l'ayme et desire

faire quelque chose pour luy. Sur ce, Dieu vous ait, mon amy, en sa sainte garde.

Ce 26 may, à Fontaine-bleau. HENRY.

MON amy, j'ay sceu que vous estiez arrivé à Rosny; je vous ay depesché ce courrier, pour vous mander que vous me veniez trouver, pour ce que j'ay receu des nouvelles de M. de la Rochepot, sur lesquelles je veux prendre vostre advis, qui est le sujet de la mienne.

Ce 17 septembre, à Fontaine-bleau. HENRY.

MON amy, il est impossible de croire comme ma femme se porte bien, veu le mal qu'elle a eu. Elle se coiffe d'elle mesme et parle desja de se lever, mesme elle va jusques à sa garderobe; elle a un naturel terriblement robuste et fort. Mon fils se porte bien aussi, Dieu mercy, qui sont les meilleures nouvelles que je puis mander à un serviteur fidele et affectionné, et que j'ayme. Vous sçavez comme ma femme a gagné Monceaux, puis qu'elle m'a fait un fils. C'est pourquoy je vous prie d'envoyer querir le president Forget, et conferer avec luy de cette affaire là, et adviser des moyens et de la seureté qu'il y faut tenir pour mes enfans, donnant ordre que la somme pour laquelle je le prends leur soit bien asseurée. Comme j'achevois cette-cy, j'ay receu la vostre. Je croy comme vous ce que vous me mandez de la faveur que Dieu m'a faite de me donner un fils, et que vous et tous les gens de bien de mon royaume, et qui m'ayment, s'en resjoüyssent avec moy. Hier, revenant de

courre un cerf que je faillis, j'ouys tirer le canon de Paris. Adieu, mon amy.

Ce 29 septembre, à Fontaine-bleau. HENRY.

MON amy, estant resolu, durant que je feray ma diette, de prendre plaisir à quelque chose et passer mon temps, ma femme a fait le mariage de Magdeleine sa More, avec un des siens, et moy en faveur d'iceluy, je luy ay promis la somme de six cens escus, luy en ayant, à cette fin, fait expedier un acquit patent; et pour ce qu'elle ne veut espouser qu'elle n'ait ladite somme, je vous fais ce mot pour vous dire que vous commandiez que ladite somme de six cens escus luy soit promptement payée, afin que la consommation dudit mariage ne soit reculée, auquel ma femme est resoluë de faire quelque festin digne d'une si belle beauté. Adieu mon amy.

Ce 14 may, à Fontaine-bleau. HENRY.

MON amy, souvenez-vous de parler au prevost des marchands de ma bonne ville de Paris, pour luy faire entendre comme ils devroient bailler à ma femme la tapisserie qu'ils luy ont promise à cause de son heureux accouchement de mon fils le dauphin. Bon jour mon amy.

Ce 15 novembre, à Sainct Germain en Laye.

HENRY.

MON amy, pour ce coup vous serez exempt de nous donner à souper à nostre arrivée à Paris, où je seray demain au soir, Dieu aydant, et j'y veux parler à vous; c'est pourquoy à mon arrivée je vous manderay

où je seray, pour me venir trouver. Ma femme y arrivera le lendemain, qui ira descendre chez Gondy, où nous coucherons ce soir-là; et le lendemain, apres y avoir disné et veu la foire, nous irons coucher au Louvre. Bon jour mon amy.

Ce mercredy matin, 7 fevrier, à Fontaine-bleau.

HENRY.

MON amy, à mon autre que vous recevrez par cette mesme voye, j'adjousteray encore ce mot, pour vous dire que je suis bien trompé si, quelque mine que fassent ces gens icy, ils ne nous veulent tromper et gaigner temps. Au demeurant, je vous prie de vous enquerir, sans qu'on s'en apperçoive, d'un voyage qui a esté fait depuis peu à Bar, en poste, et si celuy que vous sçavez n'y a pas esté avec M. de Mont-pensier, en habit desguisé, comme l'on me l'a mandé, et vous en enquerez si particulierement, qu'à vostre retour j'en puisse avoir des nouvelles: vous sçavez si cela me touche. Adieu mon amy.

Ce dimanche, 30 juillet, à Lyon, à midy. HENRY.

MON amy, quelque temps avant mon partement de Paris pour aller à Lyon, le sieur de Sancy me proposa un advis, duquel il me dit que je pourrois tirer une notable somme de deniers; et par ce que si cét advis se trouvoit bon, je serois tres-ayse d'en prendre quelque chose pour employer à mes bastimens, dautant que le fonds que nous y avons destiné pour cette année n'est suffisant, j'ay commandé audit sieur de Sancy, par les mains duquel vous recevrez cette-cy, de conferer avec vous dudit advis, lequel il trouve si certain, qu'il offre de me vendre son

grand diamant, à prendre son assignation sur cette nature de deniers. Mandez-moy donc vostre advis sur iceluy; car s'il est tel que l'on m'asseure, je seray tres-ayse, en retenant la meilleure partie pour moy, d'assigner ledit sieur de Sancy de quelque chose sur ce qui luy est deu; et si d'aventure l'on vous en parloit, vous direz comme je l'ay, il y a long-temps, retenu pour moy; mais je vous prie de m'en escrire vostre advis. Au demeurant, j'ay commandé à Zamet de vous parler d'un leopardier qui est venu avec ma femme, de Florence, et qui s'y en retourne. Je vous prie de luy faire donner de l'argent pour s'y en retourner, comme j'ay commandé audit Zamet de vous dire de ma part. Sur ce, Dieu vous ayt, mon amy, en sa saincte garde.

Ce 16 avril, à Fontaine-bleau. HENRY.

MON amy, ce pourquoy je vous envoyay chercher hier matin pour parler à vous, estoit pour avoir oublié de vous dire comme le chevalier Vinta m'avoit supplié de vous commander de vous assembler, vous, monsieur le chancelier et le sieur de Maisses, ou autres de mon conseil, que vous adviseriez pour achever de traitter avec luy ce que l'on avoit commencé à Lyon; ce que je vous prie de faire incontinent. Aussi comme Antonio Perez m'estoit venu trouver et remercier des trois mille escus que je luy donnay, et tesmoigner comme il en estoit tres-content et l'obligation qu'il m'en avoit, me suppliant que sur l'estat, l'on le couchast pour quatre mille, afin que si d'aventure les Espagnols en avoient cognoissance, ils ne sceussent qu'il fust pirement traitté en cette

année, qu'il l'avoit esté les precedentes. C'est pour quoy, pour contenter la vanité de cét homme, je vous prie de l'employer sur ledit estat pour ladite somme de quatre mille escus. Adieu mon amy.

Ce 17 mars au matin, à Sainct Germain en Laye.

HENRY.

Mon amy, le sieur de Gondy s'en va par de là pour achever de faire ce qui reste és affaires que j'ay avec mon oncle, le grand duc de Toscane, et qui me concernent, passer les quittances et arrester les comptes, et par mesme moyen il demande d'arrester les siens propres, et separer ce qui luy est deu, des sommes deuës à mondit oncle. C'est pourquoy je vous prie de voir le tout et le traitter favorablement en ce qui touche son particulier, me faisant entendre ce qui en est, pour le dépescher comme j'adviseray et sera raisonnable; cette-cy n'estant à autre fin, je prieray Dieu qu'il vous ayt, mon amy, en sa saincte garde.

Ce 14 avril, à Fontaine-bleau. HENRY.

Mon amy, j'ay receu la vostre par Beringuen; vous m'avez fait service tres-agreable d'avoir parlé à mon cousin le comte de Soissons, suivant le commandement que je vous en avois fait, et suis tres-ayse de ce que vous l'avez trouvé tres-resolu aux propositions que vous luy avez faites; j'estime que ce sera pour le meilleur, que je ne luy en parle qu'apres le baptesme de mon fils. Ledit Beringuen m'a apporté les mille livres que vous m'avez envoyez. Je trouve fort bon ce que vous m'avez mandé par luy touchant messieurs de Bellievre et Sillery. J'avois pensé, pour leur tesmoigner comme le service qu'ils m'ont fait m'a esté

tres-agreable, de leur donner la première evesché ou abbaye de mon royaume, qui viendroit à vacquer et qui seroit de bon revenu. Mandez-moy si cela ne sera pas bien à propos, et vostre advis là dessus, ou ce que vous pensez que je leur doive donner. Pour les manufactures, ne craignez point que je gaste rien, faites seulement ce que je vous ay commandé; mais sur tout souvenez-vous de traitter avec M. de Gondy, car cela importe, comme vous le pouvez bien juger. Adieu mon amy.

Ce 26 aoust à Crosne, où je sejourne encore tout aujourd'huy. HENRY.

*Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.*

MON cousin, vous sçaurez par la lettre que j'escris à ceux de mon conseil, la resolution que j'ay prise sur les trois points desquels vous aviez donné charge au sieur de Ville-roy de me faire rapport; partant je ne vous en feray reditte par la presente, seulement je vous prieray donner ordre que les choses passent comme je l'ay ordonné. Pourvoyez pareillement au payement du voyage de Venise et de l'ameublement du sieur de Fresnes, Canaye, ainsi que nous l'arrestasmes dernierement ensemble, afin qu'il s'y puisse acheminer au plutost, et vous souvenez de la provision qu'il faut envoyer en Hollande, en m'advertissant du temps que la premiere voicture sera preste à partir. Preparez aussi le present que j'ay deliberé d'envoyer au roy d'Escosse, avec l'argent necessaire pour celuy par lequel je le veux envoyer, que j'entends faire resider quelque temps

aupres dudit Roy, suivant ce que je vous dis dernierement; car j'ay choisi un homme que j'estime, qui sera propre pour me servir en cette occasion. Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa saincte et digne garde.

Escrite à Fontaine-bleau, le premier de may 1601.

HENRY.

Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

*Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.*

MON cousin, vous sçaurez combien il importe à mon service, que la fortification de ma ville d'Antibe soit achevée, estant en tel estat maintenant qu'il est tres-facile non seulement de la forcer, mais aussi de la surprendre, comme m'a remonstré ce porteur que les habitans ont envoyé vers moy. Les deux mil escus faisans portion des cinq mil que ceux de Provence avoient levez sur eux, pour payer les cinq cens hommes qu'ils m'avoient offert d'entretenir aupres de moy durant la guerre de Savoye, lesquels nous avons depuis affectez aux fortifications de ladite ville et de Sainct Tropez, n'ont esté payez, ayans esté divertis à autres effets contre ma volonté. Tellement que l'on ne travaille point à ladite ville, ny à l'autre, dequoy j'ay escrit mon advis à mon neveu le duc de Guyse et à ceux dudit pays. Mais je pense qu'il sera difficile de retirer d'eux lesdits deniers, encor que je leur aye commandé expressément de les remplacer et que je sois bien resolu de ne les leur quitter : c'est pourquoy je vous prie d'ouyr les ouvertures que vous fera cedit porteur au nom desdits habitans, offrans de

faire un bastion à leurs despens et de s'esvertuer pour achever ladite fortification si je les y veux assister, chose que je desire grandement, cognoissant combien il importe à mon service d'asseurer ladite place et les autres dudit pays. Oyez le donc et le faites promptement depescher le plus favorablement que faire se pourra. Priant Dieu qu'il vous ayt, mon cousin, en sa saincte garde, etc.

Escrite à Fontaine-bleau, le vingt-quatriesme jour de may 1601. HENRY.

Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

*Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.*

MON cousin, j'escrivis à ceux de mon conseil des finances, le 20 de ce mois, l'advis que j'avois eu de l'arrivée en ma ville de Lyon des deux ambassadeurs que la seigneurie de Venise envoye vers moy, afin qu'ils advisassent à donner ordre à leur reception, logement et traittement, leur mandant que je voulois qu'il en fust usé comme il fut fait envers les sieurs Gradenigo et Delphin, qui me furent envoyez par la mesme republique apres mon entrée en ma bonne ville de Paris, eux y (entre lesquels est encore ledit sieur Delphin) venans pour me visiter, tant sur le fait de la paix que sur celuy de mon mariage, à quoy j'estime que lesdits sieurs de mon conseil et vous aurez pourveu. Toutesfois comme c'est chose qui importe à ma dignité et à mon service, et que j'ay esté adverty qu'ils doivent arriver aujourd'huy ou demain en ma ville d'Orleans, j'ay voulu vous rafraischir ce commandement, afin que vous donniez ordre que

mon intention soit en cecy suivie et effectuée, comme il convient. Vous preparerez aussi les deux presens qu'il faut faire ausdits ambassadeurs, quand nous les licencierons, ce que je fais estat de faire le plutost que je pourray, ayant mandé à leur ambassadeur ordinaire qu'il advertisse les autres, qu'ils prennent le droit chemin d'Orleans en madite ville de Paris. Tellement que j'estime qu'ils y arriveront bien-tost, ce queje vous mande, afin que vous donniez ordre que vous n'y soyez surpris; je m'en repose donc principalement sur vous, et prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escrite à Fontaine-bleau, le vingt-cinquiesme jour de may, 1601. HENRY.

Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

*Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.*

MON cousin, estant encore incertain du temps que je partiray d'icy, je desire que monsieur le chancelier et vous m'y veniez trouver avec ceux de mon conseil des finances, et que vous y soyez vendredy de bonne heure; mais faites entendre à un chacun que je ne veux y parler d'autres affaires que des miennes, encore des plus pressées, comme je l'escris audit sieur chancelier, par la lettre que j'addresse en general à ceux de mondit conseil. Donnez ordre devant que de partir qu'il demeure quelqu'un aupres des ambassadeurs de Venise, qui ait soin de leurs personnes et traittement durant vostre absence; et quand je vous auray veu je me resoudray du temps et lieu de leur audience. Faites aussi despescher Miraumont, ainsi

que j'escris à ceux de mondit conseil, et dites au mareschal d'Ornano, qu'au retour d'icy vous luy porterez mon intention derniere sur sa depesche: cependant il pourra demeurer à Paris, où vous retournerez deux ou trois jours apres vostre arrivée icy. Je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa saincte garde.

Escrite à Fontaine-bleau, le vingt-huictiesme may 1601. HENRY.

Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

*Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.*

Mon cousin, je me suis resolu de faire venir en ce lieu les ambassadeurs de Venise, suivant ce que j'escris à monsieur le chancelier, plutost que de les faire attendre à Paris mon retour de Monceaux et celuy de la Reine, ma femme, apres la premiere audience que je leur eusse donnée audit Paris, puis que leur legation est commune à madite femme comme à moy. Je me deschargeray aussi en ce faisant de la despence qu'ils eussent faite attendant mondit retour, et croy qu'ils estimeront plus la reception privée que je leur feray en ce lieu, que si elle se faisoit à Paris avec plus de solemnité. Dites leur que je desire qu'ils partent vendredy pour venir coucher à Melun; le lendemain, qui sera samedy, ils se pourront rendre de bonne heure en ce lieu, et le dimanche ensuivant je leur donneray audience: le lundy ils se reposeront, et mardy prochain ils pourront prendre congé et s'en retourner mercredy à Paris, pour se rafraichir si bon leur semble, et y attendre ma dépesche et les presens que je leur feray. Je vous prie donner ordre à tout ce

8.

qui leur faudra : faites partir le maistre d'hostel La Clielle avec eux et les autres qui peuvent servir à leur traittement et conduitte, afin de les défrayer par les chemins, comme j'entends qu'ils soyent icy. Envoyez querir d'Herbanes, et luy commandez de ma part qu'il se trouve icy dés demain, s'il est possible, ou vendredy de bon matin, avec cinq tentures de tapisserie et trois ou quatre lits, et s'il en faut davantage ils se trouverront icy : faites apporter aussi de la vaisselle d'argent de cuisine avec cinq ou six bassins et autant d'esguieres, et dix ou douze flambeaux d'argent. Et n'oubliez à envoyer un mareschal de mes logis devant à Melun, pour faire marquer le logis desdits ambassadeurs; et si vous n'en avez par delà, j'envoyeray d'icy un des miens quand je sçauray quelle suitte ils ont avec eux; mais pour tout cela ne laissez de vous rendre icy au temps que je vous ay mandé. Et sur ce je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escrit à Fontaine-bleau, le 30 may 1601. HENRY.

Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

Or, pour ce qu'entre les susdites lettres à vous escrites par le Roy, il est parlé d'une affaire qu'il vous ordonnoit de traitter avec le chevalier Vinta, et nous semblant à propos de specifier quelle elle estoit, nous vous dirons succintement et à ceux qui le voudront sçavoir, comme du temps du roy Henry III, lors que chacun prenoit sa piece sur le royaume, le duc de Florence se saisit des isles de Pomegue, Rotonneau et chasteau d'If, et que le roy Henry IV les voulant r'avoir, M. de Ville-roy escrivit à M. d'Ossat, evesque de Rennes, qu'il essayast d'en convenir avec

luy, comme il fit, à condition de luy payer pres de trois cens mille escus qu'il disoit y avoir despendus, et que, pour seureté de sa debte, douze personnages d'aupres du Roy s'obligeroient particulierement au payement d'icelle. Ce qui ayant donc ainsi esté accordé par M. d'Ossat, et luy-mesme en ayant fait une promesse particuliere, le sieur de Gondy et le chevalier Vinta vous en firent parler pour vouloir estre l'un des douze; mais vous ne fistes jamais que rire au nez de ceux qui vous en estoient venus parler. Ce qu'entendu par M. de Ville-roy, il vous en vint faire instance, disant qu'il falloit descharger M. d'Ossat. Surquoy vous luy dites : « A ce que je voy, M. le duc « de Florence me prend pour un banquier ou un « marcadant; or veux-je bien qu'il sçache qu'il n'y en « eut jamais en ma race, et partant que je n'en feray « rien. » A quoy vous ayant repliqué que les autres du conseil, que Gondy et Vinta avoient nommez, n'en faisoient point de difficulté comme vous, tout en colere vous luy repartistes : « Je croy ce que vous « dites, monsieur, car aussi n'y en a-il pas un de « tous ceux-là qui ne soit venu de la banque de la « mercantie ou de la sotane; » ce que n'estiez pas vous, et que partant encore une fois n'en feriez vous autre chose. Il fut contesté là dessus avec grand bruit, tant que l'on en vint parler au Roy, lequel ne leur respondit qu'en riant, et disant : « Vrayement vous « avez bien travaillé d'en estre allés parler à Rosny, « sans me le dire, car moy ne luy en ayant rien dit, « je m'estonne qu'il ne vous a respondu encore plus « rudement. Ne cognoissez-vous pas bien l'homme « qui est glorieux et fait grand estat de sa noblesse

« illustre, comme, à la verité, elle est telle? C'est « pourquoy achevez cette affaire-là, sans qu'il s'y « oblige ny nul autre aussi, car je n'avois donné « nulle charge à l'evesque de Rennes de s'obliger à « tout cela. »

Mais pour faire voir que c'estoit avec quelque juste raison que vous estiez resolu de ne vous point obliger au payement de la susdite somme de trois cens mille escus ou environ, et que vostre instance fut cause que le Roy ne le voulût plus aussi pour aucun des autres, nous avons bien voulu inserer icy la declaration dudit grand duc, par laquelle il quittoit Sa Majesté de l'obligation à luy accordée par le sieur d'Ossat, des douze fidejusseurs ou respondans d'icelle, la contre-promesse dudit duc estant telle que s'ensuit.

« Dom Ferdinand de Medicis, grand duc de Toscane, comme ainsi soit que le premier jour de may de la presente année 1598, ayent esté arrestez et accordez certains articles entre nous et monsieur l'evesque de Rennes, conseiller d'Estat du Roy treschrestien, au nom de Sa Majesté tres-chrestienne, sur la restitution du chasteau et isle d'If et de l'isle de Pomegue, aupres de Marseille, et sur le remboursement des despences par nous faites pour la conservation dudit chasteau et isles, et qu'entre lesdits articles il y en ayt un, par lequel est promis que Sa Majesté tres-chrestienne fera que douze personnages françois, que nous luy ferons nommer, s'obligeront, eux et leurs heritiers, et leurs successeurs, envers nous pour les sommes et en la façon qu'il est contenu au susdit article, et en une promesse dudit sieur evesque; et ayant Sa Majesté tres-chrestienne ra-

tifié purement et simplement les susdits articles, par ses lettres patentes du 25 juin dernier passé, et puis fait nous requerir de vouloir, pour plusieurs dignes respects, le delivrer et quitter de la prestation des susdits douze fidejusseurs : nous, voulans complaire à Sa Majesté tres-chrestienne, declarons par la presente que nous n'entendons point et ne voulons nous ayder ny servir du susdit article et promesse concernant lesdits douze fidejusseurs, ains y renonçons et quittons Sa Majesté tres-chrestienne et tout autre. En foy dequoy nous avons souscrit la presente, et y fait apposer nostre scel accoustumé.

« A Florence, en nostre palais de Pitti, le 4 aoust 1598. »

---

## CHAPITRE IX.

Devise des jetons distribués au commencement de 1602. Le Roi donne à Rosny le commandement de la Bastille. Lettres diverses.

[1602] Nous commencerons ces Memoires de l'année 1602 par le bon jour et le bon an que vous allastes donner au Roy le matin du premier jour de janvier, pour porter à luy et à la Reine leurs bourses de jettons d'or dont vous aviez formé la devise, sur ce que le Roy voyant les broüilleries qui se minutoient par aucuns des plus grands du royaume, et discourant d'icelles avec vous, lors qu'il fut question de resoudre l'estat des gens de guerre à la campagne, vous dit : « Ne me parlez point de rien retrancher à mes regi-

« mens entretenus ny à mes garnisons, ny aux com-
« pagnies de cavallerie, car tant s'en faut que j'es-
« time mes affaires en estat de le pouvoir faire, que
« je suis resolu de demander une levée de six mille
« Suisses, que nous ne ferons neantmoins marcher
« si le besoin ne s'en offre, si bien que celà nous
« coustera peu, les succez des affaires et diverses
« experiences m'ayant appris que comme par les ar-
« mes les empires se forment, que sans icelles aussi
« nulles dominations ne se sçauroient bien maintenir:
« surquoy je veux que vous me dressiez une devise
« pour l'année 1602. A quoy vous aviez satisfait au moins mal que vous aviez pû, le corps d'icelle estant un dard fiché en terre, lequel y ayant pris racine, reverdissoit et jettoit des branches, faisant allusion à celuy de Romulus, lequel ayant jetté un dard de cormier de dessus le mont Palatin tant qu'il avoit pû, pour designer la grandeur en circonference de la ville qu'il vouloit bastir, dont le lieu où il estoit devoit estre le centre, ce dard s'estant fiché en terre, y prit racine, verdoya et devint arbre, qui a duré jusques sous Caligula, et le tenoit-on comme pour l'une des fatalitez à la grandeur de l'empire, et pour ame à ce corps ces paroles : *Ni vigeant arma labitur imperium.*

Le Roy trouva cette devise assez bien, et, selon son intention, la monstra à ceux de qualité ou de sçavoir qui vindrent à son lever, et leur en fit cas. Or, avant que partir du Louvre, il vous dit : « Vous vous sou-
« venez bien comme La Fin vous avoit voulu enve-
« loper dans les desseins des broüillons ; dequoy je
« me suis mille fois estonné, ne me pouvant imaginer

« qu'il n'eust esté practiqué par quelqu'un pour me « mettre en défiance de vous, et me convier par ce « moyen à en mettre un autre dans mes finances qui « ne les entendit pas si bien que vous, ne m'y fust « pas si loyal, si exact en l'administration d'icelles, « ny si ferme et resolu à resister aux importuns et à « rejetter les mauvaises affaires; en quoy je vous « prie de continuer vos loüables procedures. Et pour « vous tesmoigner que je me fie en vous plus que « jamais, et le faire croire aussi aux autres, je veux « que les lettres de provision de capitaine de la Bas- « tille, que pour certaines considerations j'avois voulu « estre mises sous le nom du sieur de la Chevallerie, « soient maintenant mises sous le vostre, afin que si « j'ay des oyseaux à mettre en cage et tenir seure- « ment, je m'en repose sur vostre prevoyance, dili- « gence et loyauté. Car, pour vous en dire la verité, « voyant tant de gens enveloppez dans ces practiques « et menées, je ne voy que vous qui ayt toutes les « parties requises pour me bien servir en une tant « importante occasion; et dés ce soir je commande- « ray au sieur de Ville-roy de vous en faire les ex- « peditions. » Lesquelles vous eustes quelques jours apres, que nous ne transcrirons point icy, pour éviter prolixité, n'y ayant rien d'extraordinaire en icelles.

Pour achever ce chapitre, nous insererons six lettres, quoy qu'elles soient de diverses dattes et diverses affaires, telles que s'ensuit.

*Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.*

Mon amy, je vous fais ce mot et vous depesche ce courrier expres, pour vous prier de partir demain au

soir tout tard, pour vous rendre icy à la nuict; vous en repartirez le lendemain de bon matin, car je ne me puis resoudre du jour de mon partement pour aller à Blois que je ne vous aye veu, aussi que j'ay d'autres choses à vous communiquer; mais je vous prie que personne ne le sçache. Bon soir, mon amy.

Ce 18 mars, à Sainct Germain en Laye. HENRY.

*Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.*

MON amy, j'ay veu M. d'Espernon, qui m'a confirmé l'asseurance de son tres-humble service, et n'avoir autre passion en l'ame que le desir de me le tesmoigner; il m'a parlé fort librement de plusieurs choses, et de vous entre-autres, loüant l'eslection que j'ay faite de vous et vostre façon de proceder pour mon service; m'ayant tesmoigné vous aymer, il m'a fait cognoistre par ces paroles qu'il vous ira voir. C'est pourquoy je vous fais ce mot, afin que vous le preveniez et l'alliez voir le premier; plus il vous fera de submissions, je vous prie de luy en rendre davantage, car il importe pour mon service. Bon soir, etc.

Ce 2 avril, à Fontaine-bleau, au soir. HENRY.

*Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.*

MON amy, j'ay tant sejourné aujourd'huy à Sainct Germain, à y voir mes enfans et mes bastimens, qu'il estoit neuf heures quand j'en suis retourné, et que, à l'heure que je vous escry et que je m'en vais soupper, qui est unze heures, je n'ay pû voir qu'une

partie des dames qui sont icy, ayant remis à voir le reste pour demain, puis que partant de cette ville, je n'y dois retourner de cinq ou six mois; cela sera cause que j'y sejourneray encor demain, mais mercredy sans faute, Dieu aydant, j'en partiray. Je vous prie de faire en sorte que l'on travaille fort en mon conseil par delà, afin qu'à mon arrivée je trouve force besongne faite. Si j'eusse esté par vous instruit de ce j'avois à dire à ceux de ma chambre des comptes, je l'eusse fait puis que je demeure icy. C'est pourquoy vous leur ferez faire une depesche à ce qu'ils me viennent trouver à Fontaine-bleau jeudy ou vendredy, afin que je parle à eux. Bon soir, mon amy.

Ce lundy 17 may, entre unze heures et minuict, à Paris. HENRY.

*Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny.*

MONSIEUR, le Roy a veu la lettre que vous m'avez escrite par ce porteur. Il dit qu'il veut affectionner la justice de la cause des princes d'Espinoy, comme chose qui importe à sa reputation et à son service, et où il va plus du sien que du vostre. Il sera lundy au soir à Paris, où il resoudra avec vous s'il rendra M. le president Jeannin ou M. de Caumartin porteur de la depesche qu'il veut faire aux archiducs; cependant il desire que vous fassiez dresser les memoires et instructions qui seront necessaires afin de les luy representer à son arrivée, et que rien ne retarde le partement de l'un ou de l'autre. Sa Majesté a veu aussi ce que vous m'avez escrit touchant la ferme des impositions de Calais; dequoy elle a esté tres-aise,

comme je le seray tousjours de vous servir. Priant Dieu, etc.

De Sainct Germain en Laye, le 2 fevrier 1602.

DE NEUF-VILLE.

*Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny.*

MONSIEUR, le Roy m'a commandé vous envoyer la lettre de M. de Vic que vous trouverez avec la presente, et desire que vous envoyez le sieur Errard à Calais pour visiter et resoudre la proposition qu'il fait, laquelle Sa Majesté dit que le capitaine Gagemont vous a ja representée. Le colonnel Schomberg, mareschal de la cour de l'Empereur, qu'il envoye vers le Roy, arrivera à Paris vers la my-caresme, ainsi que Ancel nous a escrit. Son train est de quarante ou cinquante chevaux; dequoy Sa Majesté m'a commandé de vous advertir, afin que vous fassiez sçavoir de M. le mareschal de Bois-dauphin, qui est à Paris, comment il le faudra recevoir et traitter, car Sa Majesté entend qu'il en soit usé comme il a esté fait envers ledit mareschal. Mais il semble que Sa Majesté soit encores incertaine du lieu où elle le recevra; si elle ne part bien tost pour aller à Blois, ledit colonnel la trouvera encores en ces quartiers. Avec cela je salueray vos bonnes graces, etc.

De Fontaine-bleau, le troisiesme jour de mars 1602.

DE NEUF-VILLE.

*Lettre de M. de Sillery à M. de Rosny.*

MONSIEUR, j'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire du vingt-deuxiesme de ce mois, sur laquelle

je vous diray que si j'eusse eu l'honneur d'estre pres de vous, j'estime que vous seriez demeuré mieux satisfait de mon intention, qui n'a point esté de rien rejetter sur vous, et j'en appelle Dieu à tesmoin; mais simplement d'accompagner les lettres de M. de Vic et confirmer en partie ce qu'il avoit escrit. Nous avons traitté avec les Suisses, et leur avons promis, suivant le commandement du Roy, de faire payer un million d'escus pour une fois, et quatre cens mil escus apres par chacun an; et moyennant ce, ils ont accordé de renouveller l'alliance aux conditions qu'il a pleu au Roy d'agréer et d'accepter. Je veux esperer par raison, qu'ils satisferont de bonne foy à ce qu'ils sont obligez. Mais quand ils y auroient manqué, ce ne seroit pas à nous de garantir leurs fautes ny les evenemens, et suffit de justifier la verité de leurs promesses et de nos conventions, comme elles ont esté veuës et approuvées par Sa Majesté. Je recognois, monsieur, que c'est un grand effort de faire fournir un million d'escus en cette saison, apres tant d'autres despences. J'en ay parlé comme je dois en France et en Suisse, pour le faire estimer; mais la grandeur des debtes, le grand nombre et la necessité de ceux à qui il est deub, est cause de susciter les plaintes et les difficultez qui ont esté representées par M. de Vic, nonobstant lesquelles j'espere que le million estant fourny et distribué, comme il sera bien-tost Dieu aydant, le Roy sera servy selon son intention. Je n'ay point douté que la partie de Lumague, et les frais faits pour le renouvellement de l'alliance, ne doivent estre pris sur le million qui a esté promis, et l'ay ainsi declaré à M. de Vic, et en estions demeurez d'accord; mais ayant esté

contraint de bailler aux magistrats et au general des cantons et alliez plus qu'il n'avoit pensé par le premier projet qu'il avoit envoyé au Roy, pressé des instances et de la necessité des colonnels et capitaines, la part desquels se trouve dautant diminuée, il a estimé, que ne pouvant avec le million satisfaire entierement aux uns et aux autres, qu'il falloit augmenter ou rejetter la partie de Lumague, encor qu'il recognoisse que ce soit un tres-bon mesnage, et s'est estonné souvent qu'on ayt pû traitter avec tant d'advantages. C'est pourquoy il avoit pensé (je dis il avoit pensé, car cette invention vient de luy à bonne fin) que ce seroit le service du Roy de faire avancer cent mil escus sur ce qui doit estre payé en cette année, pour ne perdre un si grand advantage, qui reviendroit de l'employ de la partie de Lumague.

C'est à vous, monsieur, de considerer selon l'estat des affaires, ce qui est pour le mieux, et d'en ordonner comme il vous plaira. J'ay pressé les tresoriers des Ligues, suivant vostre intention, pour leur faire fournir et remplacer les autres deniers qui ont esté retenus ou employez, comme il appert par l'estat qu'ils vous ont envoyé. Je leur ay representé vos raisons, et ce que vous en avez escrit de vostre main; vous pourrez voir, s'il vous plaist, la responce par un memoire cy-joint. Ils pretendent qu'il n'a esté rien receu des quatre-vingts mil escus que vous leur aviez pensé laisser pour payer leurs gages et autres frais; et partant cela vient à diminuer dautant l'argent qui devoit estre fourny. Il y a un autre memoire par lequel il appert d'une partie de vingt-deux mil tant d'escus payée et distribuée du vivant de feu

M. de Morte-fontaine, qui fait part (comme m'ont dit lesdits tresoriers) des trois cens cinquante huict mil escus, qui est le premier article dont est fait le fonds du million promis. S'il faut monstrer et justifier aux Suisses la distribution entiere du million promis, il est certain qu'ils n'admettront pas cette partie payée si long-temps auparavant qu'on eust traitté avec eux, non plus que ce qui a esté payé par les ordonnances de M. de Vic au commencement de la guerre de Savoye, encor que ce soit pour debtes de Suisses, comme vous l'avez bien observé. Mais le payement ayant esté fait quatorze ou quinze mois avant nostre traitté, les Suisses ne le recevront pas sur le million promis, ainsi que M. de Vic l'a escrit; car autrement cela n'est de mon fait ny de ma cognoissance, non plus que l'autre partie payée du temps de M. de Morte-fontaine, qui a esté indiquée par les thresoriers en traittant avec eux, pour verifier le fonds qu'ils doivent avoir suivant ce que vous m'avez escrit. Je sçay fort bien, monsieur, les grandes affaires que vous avez sur les bras, et que vous pouvez encores apprehender; ce n'est pas aussi pour vous presser, mais simplement pour respondre à vos lettres, et vous representer la verité; et puis qu'il n'y a moyen de faire davantage, il faut essayer d'en sortir, et faire le moins mal qu'on pourra. J'ay envoyé vostre lettre à M. Puget, qui estoit absent, et ne l'ay veu qu'avant hier sur le tard; il a promis de fournir soixante et dix mille escus dans trois jours; lesquels, avec le reste qui est entre les mains du thresorier Le Roux, seront envoyez à Lyon, et partira la voicture dans cette sepmaine, comme ledit Le Roux m'a asseuré; ladite voic-

ture n'estant retardée que pour le convertissement qu'il faut faire de trente mil escus ou environ qui sont en douzains qui seront convertis partie en escus, qu'il faut fournir en especes, ou en composer à plus haut prix que ne coustera le change dont M. de Vic fait instance et en a escrit plusieurs fois. On pourra fournir vingt mil escus en or, à raison de trois sols pour escu, en baillant les douzains en payement, qui est la meilleure condition qu'on a pû trouver, comme vous entendrez par les lettres dudit sieur Puget. Le sur plus sera converty en grosse monnoye dont le prix n'est pas encores arresté; j'ay pensé, pour le mieux, de prendre les soixante et dix mille escus qui seront fournis par M. Puget, afin d'envoyer promptement les deniers à Lyon, et qu'ils puissent estre arrivez et distribuez en Suisse avant la journée de Sainct Jean. Il reste à recevoir au thresorier Le Roux, comme il dit, vingt-deux mil escus en Auvergne, comme il escrit à M. de Beaumarchais et vous en doit rendre compte. J'ay receu vostre lettre du vingt-quatre, qui m'a depuis esté renduë par M. de la Chevallerie, qui m'a declaré particulierement ce qui est de vostre intention, que nous suivrons absolument et en useray tousjours ainsi, comme du respect que je doibs à vos vertus et merites; et en toutes occasions je me rendray soigneux de faire cognoistre, par effet, que je suis et seray à jamais, etc.

De Paris, ce 28 may 1602. BRULARD (1).

(1) Brulard (Nicolas), seigneur de Sillery, l'un des ministres de Henri IV. Il étoit chargé de l'intérieur.

## CHAPITRE X.

Voyage à Blois. Premiers nuages qui s'élèvent entre le Roi et la Reine. Fermentation dans le royaume. Le Roi sonde le duc d'Épernon et le duc de Bouillon. Conseil secret tenu par le Roi sur les mesures à prendre contre les conjurés. Voyage en Poitou. Biron attiré à Fontainebleau. Son obstination. Il est arrêté, ainsi que le comte d'Auvergne. Son jugement et son exécution. Le comte d'Auvergne est mis en liberté.

Suivant les resolutions cy-devant prises, toutes choses estans preparées, tant pour le maintien et la subsistance des affaires à Paris et aux provinces desquelles le Roy s'esloignoit, que pour bien reordonner celles où Sa Majesté s'acheminoit, elle, partant de Paris, prit son chemin par Orleans et Blois, auquel dernier lieu, ayant fait du sejour, il survint, se traitta et passa plusieurs affaires de grande importance, et entre icelles il y en eut quatre qui meriteroient bien que vous nous en eussiez voulu bailler d'amples memoires, en attendant lesquels nous ne laisserons de vous en ramentevoir quelque chose, afin que le peu d'intelligence que vous verrez bien que nous en avons, vous fasse desirer de la suppléer par la vostre toute entiere.

Ce donc que nous avons peu sçavoir touchant la premiere d'icelles, fut un bruict qui courut par la Cour, qu'il y avoit quelques broüilleries entre le Roy et la Reine, dont nous eusmes quelque opinion, lors qu'un jour, de grand matin, le Roy vous ayant envoyé querir par Armaignac (1), vous vous en allastes au

(1) *Armaignac* : premier valet de chambre du Roi.

chasteau, que le Roy et la Reine estoient encore au lict, mais en diverses chambres, et fistes quantité de voyages de l'une à l'autre, sur lesquels chacun demandoit bien ce qu'il y avoit de mal entendu, mais nul n'en dit ny pût rien apprendre. Nous nous souvenons encore que plusieurs fois les apresdinées, le sieur Conchine de la part de la Reine venoit querir madame vostre femme, laquelle (tout devant vous il appelloit sa maistresse) demeuroit souvent longtemps enfermée, tantost avec la Leonor toute seule, et tantost avec la Reine et elle ensemble. En suitte de toutes lesquelles allées et venuës, et un jour apres icelles, le Roy vous manda un matin, par le sieur de la Varenne, que vous le vinssiez trouver dans une grande gallerie qu'il avoit commencée de bastir au dessus de celles des jardins bas de Blois, dans l'une desquelles est representée cette bische qui a des cornes. Et falloit bien qu'il y eust de grandes intrigues et affaires à demesler, dautant qu'apres qu'il eust fait mettre deux Suisses, qui ne parloient point françois, au bout d'embas de la gallerie, pour ce qu'il estoit tout ouvert, vous vous y promenastes tous deux seuls plus de deux grandes heures, sans cesser de parler de fort grande affection, comme le tesmoignoient vos gestes de l'un et de l'autre, que nous considerions avec autant d'attention que de desir de sçavoir les causes que vous en aviez (ce qui nous fut impossible, ny de comprendre les suittes de vos paroles, quoy que vous nommassiez quelquefois de certaines personnes assez haut pour estre entenduës de nous), sinon qu'ayans tous repris le chemin du chasteau, le Roy vous dit, en se separant de vous, si haut et si distinctement

que nous le pusmes bien entendre : « Or sus, c'est « assez discouru ; il n'en faut plus parler, puis que « vous estes si arresté en vos opinions en cette affaire-« là ; je m'y conduiray en tout et par tout, suivant « vos conseils, afin qu'il ne me soit plus reproché « que je resouds toutes choses de ma teste, et ne « prens conseil de personne. Mais souvenez vous que « peut estre vous et moy, nous en repentirons un « jour (car il ne sçauroit pleuvoir sur moy qu'il ne « degoutte sur vous), et que cette affaire, cognois-« sant les esprits de ceux qui s'en meslent, sera cause « de beaucoup de mal ; ne niant point que la douceur « et l'indulgence ne soient fort loüables, mais vous « ne me nierez pas aussi que l'excez n'en puisse de-« venir dommageable. » A quoy vous luy respondistes, qu'à la verité c'estoit grande prudence de prevoir les accidens et de prevenir les maux, mais que de les advancer ou procurer soy mesme par des recherches trop curieuses, vous estimiez que c'estoit tout le contraire.

Et sur cela Sa Majesté s'en retourna au chasteau et vous à vostre logis. Que si la fantaisie vous prenoit un jour de nous donner toute ou partie de l'intelligence de cette affaire-là, nous en ferions part à ceux qui viendront apres nous, comme estans choses que nous estimons le meriter bien (car le bruit courut assez publiquement, que par trois ou quatre fois il vous avoit fallu mettre à genoux devant le Roy et la Reine, pour en obtenir ce que vous desiriez); de toutes lesquelles aussi fut-il tenu d'assez longs discours (1) quasi tous divers, sans que nous en ayons pû rien

(1) *D'assez longs discours* : il paroît que le Roi vouloit éloigner les

conclurre de bien certain, ny aucunement intelligible, oyans seulement parler quelquefois en divers temps sur diverses occasions et par diverses personnes, voire par vous mesmes du Roy, de la Reine, des ducs et duchesses de Florence et Mantouë, de Virgile, Ursin, dom Juan des couleurs du tanné, de Belle-garde, de Trainel, Vinti, Jouanini, Conchine, Leonor, Gondy, Catherine, Selvage, Verneuil et quelques autres personnes; mais tout cela tant confusément et quelquesfois si hors de propos (au moins ce nous sembloit-il), que nous n'y sceusmes jamais rien comprendre pour vous en ramentevoir davantage; et pour cette raison avons nous laissé à la suitte de ce discours quatre fueillets en blanc dans nos manuscrits, pour y adjouster ce que vous trouverez à propos de nous en dire.

La seconde des affaires dont nous avons parlé fut que le Roy receut quantité de lettres et d'advis par messagers expres de la part de ses serviteurs particuliers et bien affidez, qu'il entretenoit tousjours dans toutes les provinces esloignées de son sejour ordinaire, et entre icelles en Anjou, Mirebalais, Chatelleraudois, haut Poictou, Xaintonge, Angoulmois, Perigort, Limosin, la Marche, Auvergne, haute Guyenne et haut Languedoc, pour le tenir tousjours adverty de tout ce qui se passeroit en icelles, par lesquels on luy faisoit sçavoir qu'il couroit et trottoit par les provinces cy-dessus grande quantité de gens, tant d'une que d'autre religion qui estoient practiquez, ce disoit-on, par quatre ou cinq seigneurs des plus qua-

Italiens qui étoient venus en France avec la Reine, et qui lui donnoient de mauvais conseils.

lifiez de son royaume, que l'on ne luy vouloit point encore nommer que l'on n'en eust les preuves en main, lesquels faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour descrier et rendre odieuse son administration, voire tascher de le mettre en la haine universelle de ses peuples, luy supposans plusieurs mauvais desseins, et entre autres qu'il ne faisoit point faire par un de ses plus confidens, qui aussi le luy persuadoit, un si grand amas d'artilleries, armes, munitions et thresors, que pour se rendre si puissant qu'il pust, sans peril ravaler ou destruire tous les grands du royaume, afin de regner apres sur le reste du tout à sa fantaisie, et cellede ceux qui luy donnoient les conseils; mais que ne se contentans par de presager des inconveniens sur des presuppositions de l'advenir, ils en specifioient de toutes presentes ou fort prochaines, pour l'execution desquelles il entreprenoit tout expres ce voyage, dont la premiere seroit un chastiment exemplaire de ceux qui s'estoient mutinez contre les sieurs de Jambeville, d'Amours et autres commissaires, envoyez pour faire l'establissement de la pancarte (1) ou sol pour livre, qu'il se deliberoit d'establir luy-mesme par sa presence, avec une telle reapreciation, que le droit luy en vaudroit deux fois autant; qu'il vouloit aussi faire establir les droits de gabelle dans toutes les provinces de franc-salé, faisant en mesme temps achepter tous les maraits salans des proprietaires, et les payer en rentes sur l'Hostel de Ville de Paris.

Se parloit aussi qu'il estoit apres à obtenir des bulles

(1) *De la pancarte* : cet impôt avoit été établi par les notables assemblés à Rouen en 1596. On l'appeloit *pancarte*, du nom de l'affiche par laquelle il avoit été publié.

du pape Clement, pour l'establissement d'une double decime ordinaire; qu'il vouloit faire payer aux peuples les arrerages des tailles par eux deus des années 1594, 1595 et 1596, desquels vous aviez surcis les poursuittes, et à eux donné asseurance de la remise entiere, lors que le Roy vous envoya par les generalitez; qu'il vouloit diminuer d'un tiers presentement et des deux tiers l'année prochaine, les assignations baillées pour le payement des garnisons des villes de ceux de la religion et des pensions de leurs ministres et autres particuliers, avec resolution de ne prolonger plus les années de leurs places de garde et seureté, ny ne conferer plus de provisions de charges ny offices sans la clause d'estre catholique.

Tous lesquels advis considerez par le Roy, encor qu'il recogneust bien qu'il luy seroit facile de destruire tous ces artifices et les faire bien-tost convaincre de fausseté, il jugea neantmoins bien qu'il ne falloit pas neantmoins que les roys, quelques grands qu'ils fussent, s'imaginassent de pouvoir heureusement regner sans soucis, ennuis, fascheries, prevoyance, prudence, diligence et bons ordres, puis que nonobstant qu'il eust reduit tous ceux de la ligue en une souple obeyssance, et les estrangers à faire une paix advantageuse pour luy, si ne laissoit-il pas toutesfois de se voir maintenant travaillé par ceux mesmes desquels il s'estoit le plus confidemment servy pour reduire les autres à raison. Mais comme il avoit l'esprit vif et prompt, le jugement solide et le courage excellent, il se resolut aussi-tost de continuer en diligence son voyage (l'apprehension seule duquel leur avoit fait publier toutes ces niaiseries), afin de faire

cognoistre par effets que tout ce que ces malicieux esprits essayoient de faire persuader par leurs supposts n'estoient que suppositions, calomnies et impostures, mais en usant de telles procedures que l'on imputast à sa prudence, debonnaireté, franchise et liberalité, toutes les gratifications et remises dont il useroit envers ses sujets, et non à timidité, foiblesse, contrainte et necessité.

La troisiesme fut la resolution qu'il prit de communiquer quelques-unes de ces particularitez à messieurs d'Espernon et de Boüillon, qui estoient lors tous deux à Blois, pour voir ce qu'ils diroient là dessus, comme il vous conta depuis qu'il avoit fait, ayant commencé par le premier; lequel sur telles propositions luy fit des responces, soit par artifice ou sincerité, et tint des discours qui luy donnerent subjet de contentement, les propos duquel seroient trop longs à reciter; mais leur conclusion fut que, comme il ne vouloit pas nier qu'il n'eust quelque-fois ouy parler de telles extravagances ou plutost niaiseries et badinages, aussi pouvoit-il jurer que ce n'avoit jamais esté à aucun de ceux qui en fussent les autheurs ou fauteurs, et jamais à nul qui ne s'en fust mocqué comme d'une chose du tout ridicule, et encore tout cela si confusément et desordonnément, qu'il n'avoit jamais attendu que la ruyne et desolation de ceux qui appuyeroient leurs desseins là dessus, et que pour faire paroistre qu'il ne craignoit point d'estre accusé par qui que ce pust estre, d'avoir eu part à toutes ces niaiseries, il estoit resolu de ne partir point d'aupres de Sa Majesté, qu'elle ne fust delivrée de tous ces soupçons et deffiances, afin qu'il luy fust facile de le

faire punir, comme il le meriteroit s'il ne luy avoit dit presentement la pure verité. De toutes lesquelles choses le Roy le remercia, de sorte qu'ils demeurerent tous deux fort contens l'un de l'autre.

Le lendemain le Roy usa de mesmes termes et procedures envers M. de Boüillon, et eurent aussi ensemble de fort longs discours tous pleins de belles asseurances et protestations ; mais si ne pust-il se rendre si souple qu'il ne fist paroistre que la franchise n'y estoit pas toute entiere, d'autant que finalement, apres plusieurs desguisemens et paroles à double entente, il luy dit pour conclusion qu'il estimoit que Sa Majesté se souviendroit encore de l'escriture qui dit: *Qu'il est necessaire que scandales adviennent; mais aussi*, adjouste-elle, *mal-heur sur les autheurs d'iceux*; ce qui pourroit convenir à ceux qui essayent de mettre en scandale aupres d'elle ses plus loyaux et anciens serviteurs. Et partant ne doit-on point trouver estrange s'ils leur supposent tels crimes et défections, puis que tous ceux qui font le mestier d'espions et delateurs ne sont entretenus ny payez, que pour faire des accusations, soient vrayes, soient fausses, estans bien asseurez que les plus pleines d'invectives et de calomnies seront tousjours les mieux receues; son advis estant que tant de mauvais discours que l'on luy mandoit d'avoir esté tenus par les uns et les autres, comme tesmoignages de leurs mescontentemens des grandes surcharges et impositions dont ils sont accablez, ne provenoient d'ailleurs que de ce qu'ils sçavoient de science qu'aux resolutions de telles choses, n'estoient appellez que des gens de peu, et jamais les grands et qualifiez personnages du royaume,

lesquels partant n'estoient pas capables de faire comprendre aux peuples les justes causes et raisons de telles surcharges, d'autant qu'ils n'en avoient pas esté informez.

Bien estoit-il vray que plusieurs, tant catholiques que reformez, se plaignoient que plus ses revenus croissoient, son royaume et ses affaires s'amelioroient, moins se ressentoient-ils de ses beneficences et liberalitez; que quant à ceux de la religion, outre leurs plaintes communes avec les autres, il recognoissoit s'estre trouvé en lieu où l'on luy avoit voulu persuader que non seulement toutes les choses cy-dessus dittes estoient veritables, mais qu'ils estoient fort prochains de se voir tenir eux ou leurs enfans, comme pestes, gangrenes, tumeurs et apostumes dans l'Estat, si Dieu les affligeoit tant que de perdre leur bon Roy, puis que nonobstant leur ferme resolution d'employer leurs biens et leurs vies pour son service, le bien et la défence de l'Estat, si ne manqueroient-ils pas d'estre flestris de toutes sortes d'opprobres et d'ignominies, estans declarez indignes et incapables de toutes charges, offices, honneurs et dignitez dans l'Estat; ausquelles plaintes, à la verité, il n'avoit peu repliquer chose valable, ny faire autre responce à ce que l'on luy vouloit persuader que Sa Majesté revocqueroit un jour les privileges et franchises de son vicomté de Thurenne, et achepteroit les droits de ceux de la Marcq sur Sedan, sinon qu'il sçavoit bien que Sa Majesté ne le feroit jamais, et qu'elle avoit esté trop bien assistée d'eux tous au temps de ses plus grandes adversitez, pour les vouloir flestrir et des-honorer. Dequoy ne doutant nullement, il la supplioit tres-

humblement de croire qu'en tout ce qui avoit esté dit, il n'y avoit rien qui pust diminuer son exquise loyauté, tant esprouvée à son service, ce qu'il luy juroit en son ame par le Dieu vivant.

Surquoy le Roy luy respondit qu'il se resjouyssoit de luy voir de si bonnes intentions, et partant se devoit-il asseurer que s'il vouloit demeurer assiduellement aupres de luy, ainsi que M. d'Espernon de son propre mouvement luy avoit juré de faire durant six mois, il les appelleroit tousjours tous deux en tous ses conseils d'importance, n'y resoudroit rien sans leurs bons advis, avec lesquels, auparavant qu'il fust six mois, il donneroit satisfaction et contentement aux huguenots et catholiques, sur toutes leurs plaintes et apprehensions, et feroit voir que tout ce que ces coureurs de provinces avoient voulu persuader estoit entierement faux et supposé; qu'il n'y avoit jamais pensé, n'avoit nul plus grand desir que de se faire aimer à tous ses peuples esgalement, les affectionner de mesme, faire vivre tant les catholiques que ceux de la religion en paix, concorde et amitié les uns avec les autres, s'en servir, selon les proportions requises, et tascher de si bien mesnager et bonifier ses domaines, revenus ordinaires et impositions reelles, qu'il eust moyen de descharger ses peuples de toutes tailles et cottisations personnelles: desquelles loüables resolutions le sieur de Boüillon faisant des admirations et tesmoignant une grande joye, il asseura Sa Majesté de partir au plutost pour aller en ses maisons donner un tel ordre à ses revenus, qu'il eust moyen de demeurer non seulement six mois aupres de lüy, mais assiduellement, si c'estoit chose que Sa Majesté eust tres-agreable.

La quatriesme affaire qui se demena au sejour de Blois fust touchant M. le mareschal de Biron, dautant qu'en ce mesme temps-là, le sieur d'Escures estant revenu de Bourgongne, où le Roy l'avoit envoyé, pour essayer de disposer ledit duc de Biron à le venir trouver, il se resolut de tenir un conseil estroit, pour, avec l'advis d'iceluy, prendre resolution sur ce qu'avoit r'apporté ledit d'Escures; auquel le Roy n'ayant appellé que M. le comte de Soissons, monsieur le chancelier, vous, M. de Ville-roy et M. de Maisses, il vous proposa toutes les accusations de La Fin, dont il a esté cy-devant parlé contre le mareschal de Biron et autres, afin de prendre là dessus une resolution, et nomma tous les principaux jusques au nombre de huict, entre lesquels ceux que l'on craignoit le plus, estoient messieurs le comte d'Auvergne, les ducs d'Espernon, de Boüillon et de Biron; des trois premiers il estoit facile de s'en asseurer, car le premier estoit à Paris et les deux autres à la Cour; et de fait l'un des plus grands d'entre vous quatre, opiniastroit sur tout qu'il se falloit saisir de ces trois comme les plus habiles, et que le dernier n'estant qu'un ambitieux estourdy, il seroit facile de le ramener à la raison, ou qui, en tout cas, ne feroit pas grande chose tout seul. Lors que ce fut à vous à opiner, vous distes au Roy:

« Sire, je me trouve en cecy bien empesché, car « je ne vois encor aucunes preuves bien certaines « contre messieurs d'Espernon et de Boüillon, et « partant je ne sçaurois estre d'advis de les arrester « sur de simples conjectures et opinions, s'y rencon- « trans plusieurs inconveniens et difficultez, dautant

« que si vous les prenez comme accusez de trahison,
« en premier lieu vous effaroucherez les vrays coul-
« pables, et ne pouvant rien verifier contre ceux-cy
« qui seront pris, vous justifierez les autres, et fau-
« dra qu'il s'en ensuive sur les captifs plusieurs
« rigueurs mal convenables à vostre humeur si pleine
« de clemence; car telles personnes ainsi offencées
« sont de dangereuse reconciliation. Et pour moy, je
« ne voy point qu'il y ait plus de preuves contre ces
« deux-cy, que contre moy, que La Fin, sous pretexte
« de deux lettres de civilité au mareschal de Biron,
« par lesquelles je le faisois ressouvenir des conseils
« que je luy avois donnez et de lier ensemble une
« amitié inalterable au cas qu'il les voulut suivre ab-
« solument, vouloit faire croire que j'estois de son
« intelligence et deffection; estant bien asseuré que
« je feray croire le contraire par la suitte de l'issuë de
« cette affaire et cognoistre qu'un innocent n'est pas
« tousjours garanty de la calomnie, et des langues
« envieuses et mesdisantes. »

Tellement que le Roy s'estant resolu à suivre cette opinion, le conseil se separa. Et comme vous fustes descendu dans la cour pour vous en aller à vostre logis, force gens coururent vous rencontrer, comme on fait les favoris qui ont de grandes charges, qui pour une affaire, qui pour une autre; M. d'Espernon aussi vous accosta. Il ne nous souvient pas bien des propos qu'il vous tint; mais il nous semble avoir entendu qu'il vous dit que tant de conseils si longs et particuliers mettoient beaucoup de gens en allarme; mais que pour luy qu'il n'y entroit nullement, dautant que sa conscience l'asseuroit. « C'est le meilleur re-

« fuge de tous, luy respondistes vous, monsieur, « principalement au regne où nous sommes; car le « Roy n'a nulle inclination à la violence ny à la seve- « rité ; mais tout au contraire il est si benin que, « quand quelqu'un auroit attenté contre luy et contre « son Estat, s'il sçavoit qu'il s'en repentist et desi- « rast à bon escient, il luy pardonneroit aussi-tost « et l'aymeroit comme auparavant. Je vois force gens « qui s'esloignent de la Cour, mais ceux qui ont la « conscience nette ne le doivent pas faire, car ils « n'ont rien à craindre. — Or, je suis de ce nombre- « là, dit M. d'Espernon, et ne partiray point de la « Cour tant que ces ombrages dureront. — Vous ne « sçauriez mieux faire, monsieur, dites vous, et feray « valoir cette resolution où il faut. » Et là dessus vous en allastes disner, et pource que le Roy ayant dessein de parler avec vous en particulier, vous avoit dit tout bas à l'oreille : « Allez vous en disner en sol- « dat (c'est à dire ne mangeant que trois morceaux), « et me venez trouver, devant que nul autre soit « revenu de disner. » Ce que voulant executer, nous vous ramentevrons icy un petit conte pour rire au milieu de tant de choses serieuses. Vous distes, en entrant à vostre logis, à vostre maistre d'hostel : « Ne « vous amusez point à me servir de second et me « baillez tout promptement ce qu'il y a de prest; car « je ne veux manger que trois morceaux, boire deux « coups, et m'en retourner trouver le Roy, qui me « l'a ainsi commandé. » Enquoy estant obey, il arriva comme vous ne faisiez que vous mettre à table que M. Nicolas (1), qui estoit de ces railleurs et faiseurs de

(1) *M. Nicolas :* Simon Nicolas avoit le titre de secrétaire du Roi.

bonne chere, et qui boivent dautant, entra dans vostre salle, et vous dit : « Monsieur, je m'en viens « disner avec vous, afin de boire à la santé du Roy, « de la Reine et de nostre petit Dauphin, et celle de « leurs bons serviteurs. » A quoy vous luy respondistes : « Vous soyez le bien venu, M. Nicolas, lavez « promptement et vous mettez à table ; car je ne la « puis pas tenir longue ayant affaire ailleurs. » Ce qu'ayant fait, si tost que vous eustes beu deux coups, vous demandastes le fruict et vostre bidet de housse ; dequoy M. Nicolas estonné, il se mist à vous regarder, puis vous dit : « Pardieu, monsieur, je ne m'estonne « pas si l'on vous publie pour l'un des plus habiles « seigneurs de France ; car je ne sçache point « d'hommes si habiles qui peussent boire trois coups « avec vous en un disner, tant vous y faites de dili- « gence. » A quoy, en riant, vous luy dites : « La, la, « M. Nicolas, ne laissez pas d'achever de disner, pour « moy j'ay affaire ailleurs. » Et ainsi vous levastes de table.

Peu apres vous vinstes rapporter au Roy tous les discours que M. d'Espernon vous avoit tenus ; lequel en fut fort ayse, et vous dit : « Il m'en a dit autant, « et en effet je croy bien que M. d'Espernon n'est « point de toutes ces menées par actes visibles ; il « est trop habile homme et craint trop de perdre son « bien et ses charges pour s'embarrasser parmy tous « ces esprits broüillons, avec lesquels aussi bien il « n'y a rien à gaigner pour luy, et mesmes n'y sçau- « roit jamais vivre ny compatir ; et puis il ne voit

C'étoit un très-bon convive. Il faisoit facilement des vers, et il amusoit Henri IV par ses saillies.

« pas grand fondement à tout cela, veu l'estat où « sont maintenant mes affaires. Je ne dis pas qu'en « son petit cœur, il ne fut peut estre bien ayse que « quelqu'un me traversast, afin que j'eusse dautant « plus affaire de luy; mais difficilement se mettra-il « jamais d'autre party que celuy du Roy, ayant es- « prouvé de combien de difficultez, tels desseins « sont ordinairement accompagnez, tesmoing ce qui « s'estoit passé en Provence; neantmoins il le vous « faut maintenir en cette bonne disposition; voyez « aussi messieurs de Boüillon et de la Trimoüille, « et leur parlez de demeurer à la Cour, pour voir « ce qu'ils vous diront; neantmoins attendez que « nous soyons à Poictiers, car entre-cy et là, nous « serons esclaircis de beaucoup de choses. » Ce que vous fistes; mais nonobstant tous vos discours et remonstrances, esquels estoient presens, ce nous semble, messieurs de La Nouë, de Constants, d'Aubigny et de Preaux, ils resolurent de se retirer.

Le Roy ayant pourveu au Poictou, en Limousin et Guyenne en y establissant absolument le sol pour livre, sa presence, prudence et reputation admirable ayant contenu les plus estourdis et malins, et ramené à la raison les plus dociles et debonnaires, il usa d'un traict de grande prudence et generosité; car ayant veu une obeyssance si entiere et sans contraste à l'establissement de cette imposition que l'on avoit pris pour pretexte de toutes les rumeurs fomentées par ces trois conspirateurs, il en fist la revocation, fondée sur la seule prompte obeyssance que les peuples avoient tesmoignée de vouloir rendre à tous ses commandemens; et fut cette menuë imposition tant one-

reuse convertie en une douce subvention, quelque temps apres du tout esteinte; et puis s'en retourna à Fontaine-bleau, où le mareschal de Biron le vint trouver apres plusieurs voyages que d'Escures et le sieur Jeannin firent vers luy. Des voyages desquels nous ne dirons nulles particularitez, dautant que vous n'y eustes point de part, et vous dirons seulement que vous aviez fait loger toute la cavalerie legere du long de la riviere du Loing, où il y avoit des guays et des passages, ledit mareschal de Biron ayant pris resolution de venir pour les causes qui ensuivent. Premierement, dautant que ses traittez n'estoient pas encores bien conclus avec Espagne et Savoye; que l'argent à luy promis pour faire la guerre n'estoit pas encor arrivé; que le baron de Lux luy persuadoit d'endormir tousjours le Roy, jusques à ce temps-là; que Jeannin et d'Escures luy promettoient monts et merveilles; que La Fin l'asseuroit qu'ayant parlé au Roy, il avoit recogneu qu'il n'avoit aucuns advis bien certains de ses desseins; mais qui plus est, vous vous souviendrez comme dés plusieurs mois auparavant, les deffiances du Roy croissans tousjours contre ledit duc de Biron, il vous ordonna de laisser le moins d'artillerie et de munitions qu'il se pourroit dans les places de Bourgongne, à la devotion dudit duc de Biron; et suivant cela, sous couleur de faire refondre ses pieces et rebattre ses poudres que vous luy aviez fait representer estre du tout de nul service, et de le vouloir fournir de toutes choses de l'arsenac de Lyon, qui seroient bien conditionnées et prestes à employer, et en ayant mesme fait charger des bateaux, en presence de gens, à sa devotion, et

fait iceux monter quelques journées à mont la Saone, il consentit que l'on tirast de ses places toutes les pieces et munitions qu'il y avoit. Mais il arriva, par vostre industrie, que l'on fit en diligence descendre celles qu'avoit livrées ledit mareschal, et arrester les vostres par le chemin, en sorte qu'elles ne monterent point. Tellement que quand le Roy le pressa de venir, il y fut contraint, le baron de Lus luy ayant representé qu'il n'estoit aussi bien rien resté dans ses places dequoy se defendre, et que si le Roy venoit à luy la teste baissée, avec ses diligences accoustumées, il seroit contraint de quitter le royaume et n'apporter aux ennemis qu'un esprit ulceré et une fortune ruynée : dequoy il estoit en une telle furie contre vous, qu'il ne s'en pouvoit taire, jusques à user de menaces de vous poignarder, disant que vous l'aviez affiné; dequoy le Roy ayant eu advis, il vous en advertit et mesmes fit commandement de vous bien accompagner. M. d'Espernon fit lors, sans y penser, comme il a dit depuis, une faute signalée; car il envoya au devant du mareschal de Biron s'offrir luy, et mesme luy donna à disner.

Si tost qu'il fut arrivé le Roy vous escrivit un mot de sa main à Moret, auquel lieu vous vous estiez allé promener, où il y avoit ces mots.

« Mon amy, nostre homme est venu, qui fait fort
« le retenu et le prudent. Venez en diligence, afin
« que nous advisions à ce que nous avons à faire.
« Adieu, je vous ayme bien. »

Aussi-tost vous pristes des courtaux, vous en vinstes au gallop et trouvastes le Roy qui se promenoit avec

M. de Praslin, devant la porte de vostre pavillon, en vous attendant. Si tost qu'il vous vit il quitta M. de Praslin, vous prist par la main, et se promenant, il vous dit : « Mon amy, voila un mal-heureux homme « que le mareschal, c'est grand cas ; j'ay envie de « luy pardonner, d'oublier tout ce qui s'est passé, et « luy faire autant de bien que jamais ; il me fait pitié « et mon cœur ne se peut porter à faire du mal à un « homme qui a du courage, duquel je me suis si « long-temps servy et qui m'a esté si familier. Mais « toute mon apprehension est que, quand je luy au- « ray pardonné, qu'il ne pardonne ny à moy ny à « mes enfans ny à mon Estat; car il ne m'a jamais « rien voulu confesser, et vit avec moy, comme un « homme qui a quelque chose de malin dans le cœur. « Je vous prie, voyez-le ; il est vostre parent, et fait « mine d'estre vostre amy, encor qu'en son ame il « vous haysse merveilleusement, dautant qu'il dit que « vous l'avez affiné par vos belles paroles. Ne laissez pas « neantmoins de parler à luy comme à cœur ouvert; « mais avec discretion et en sorte qu'il ne puisse pas « juger que nous sçavons tout et que nous avons « des preuves contre luy, suffisantes pour le con- « vaincre ; car il croit que nous ne sçavons rien, « dautant que La Fin luy a dit à l'oreille en arrivant: « *Mon maistre, courage et bon bec ; ils ne sçavent « rien.* Neantmoins s'il s'ouvre à vous sur les dis- « cours que vous luy tiendrez et certitude de ma « bien-veillance que vous luy donnerez, asseurez-le « qu'il peut en toute fiance me venir trouver, faire « confession de tout ce qu'il a pensé, dit et fait, « moyennant qu'il ne me cele rien et que je luy par-

« donne de bon cœur, comme je vous en donne ma « foy et ma parole. »

Sur cela vous vous en allastes au chasteau, et trouvastes le mareschal en la chambre du Roy, assis au chevet de son lict, parlant à M. de la Curée; et comme à vostre arrivée il oüyt le bruit de ceux qui vous saluoient et faisoient place pour ce que vous estiez fort accompagné, il s'advança et vous vint saluer, mais fort froidement. Vous l'embrassastes avec gayeté et tesmoignage d'affection, et luy dites : « Hé! qu'est-« ce que cecy, monsieur? vous me saluez en senateur « et non pas à l'accoustumée. Ho, ho, il ne faut pas « faire ainsi le froid, embrassez, embrassez-moy encore « une fois, et allons causer; car si vous me voulez « croire tout ira bien. » Là dessus vous estans tous deux assis au chevet de lict du Roy, vous luy dites : « Hé bien! monsieur, quel homme estes-vous? avez-« vous salué le Roy? quelle chere vous a-il faite? « que luy avez vous dit? Vous le cognoissez bien; « il est libre et franc, et veut que l'on vive de « mesme avec luy. L'on m'a dit que vous aviez fait « le froid et le retenu avec luy; cela n'est pas de « saison, ny selon son humeur et la vostre. Je suis « vostre parent, vostre serviteur et vostre amy : « croyez mon conseil et vous vous en trouverez bien; « dites moy librement ce que vous avez sur le cœur, « et pour certain j'y apporteray remede, et ne crai-« gnez point que je vous trompe. » Lors il vous dit : « J'ay fait la reverence au Roy, avec le respect et « l'honneur que doit un serviteur et sujet envers son « maistre et son Roy. Je luy ay respondu sur tout ce « qu'il m'a enquis; mais ce n'ont esté que propos

« communs et paroles generales; aussi n'avois-je rien « davantage à luy dire. »

« Or, monsieur, dites-vous, ce n'est pas comme « il faut proceder envers cet esprit vrayement royal: « ouvrez luy vostre cœur et luy dittes tout, ou à « moy si vous voulez, et devant qu'il soit nuict, je « vous responds que vous demeurerez contens l'un « de l'autre. — Je n'ay rien à dire au Roy, ny à vous, « plus que j'ay fait; mais si Sa Majesté a quelque dé- « fiance ou mescontentement de moy, que luy ou « vous me le disiez librement, surquoy et que c'est, « et lors j'y respondray de mesme. — Ce qui fasche « le plus l'esprit du Roy, dites-vous, ce sont vos « froideurs; car d'autres particularitez, il n'en sçait « point de precises. Mais que vostre conscience vous « juge vous mesme, et vous conduisez tout ainsi « que si vous croyez que nous sceussions tout ce que « vous avez fait, dit et pensé de plus secret; car je « vous jure en ma foy que c'est le vray moyen d'ob- « tenir du Roy tout ce que vous sçauriez desirer. « Pour moy, quand j'ay fait quelque peccadille, je « luy recognois estre pour un grand peché, et c'est « lors qu'il fait tout ce que je veux; je ne vous donne « point d'autre conseil que celuy que je prends ordi- « nairement pour moy-mesme. Hé! pardieu (vous me « faites jurer) si vous le voulez suivre, vous et moy « gouvernerons la Cour et les affaires. — Je veux bien « vous croire, vous respondit-il, mais je ne sçay « rien et n'ay à confesser peché ny peccadille; car « j'en sens ma conscience fort nette depuis ce que « j'ay confessé au Roy (1) à Lyon. » Apres quelques

(1) *Ce que j'ay confessé au Roy*: Biron, appelé par Henri IV dans

autres propos de complimens, il s'en alla en son logis.

Quasi aussi-tost le Roy arriva; auquel ayant conté tout ce que dessus, il vous dit : « Vous avez esté un « peu bien avant, voire assez pour le mettre en « soupçon et le faire en aller, et vous voyez que vous « n'en avez rien sceu tirer : c'est ce que je vous ay « tousjours dit, qu'il est resolu de ne me point par- « donner, quelque pardon, bien et honneur que je « luy fisse, s'estant trop laissé emporter à ses espe- « rances pleines de vanité, et à vouloir devenir sou- « verain (1). Entrez dans cette gallerie et m'y attendez; « car je veux parler à ma femme et à vous ensemble, « et qu'il n'y ait personne que nous trois. » Peu apres il arriva avec la Reine, et ayant fermé la porte de la gallerie au verrou, il vous dit : « Hé bien ! ne re- « cognoissez vous pas bien maintenant quelle est « la resolution du mareschal ? Elle est de troubler « mon Estat, que j'ay eu tant de peine à pacifier, et « de m'oster le moyen de soulager mes sujets de tant « de tailles et subsides, dont ils sont oppressez et de « leur faire voir que je ne suis pas seulement leur Roy, « mais aussi leur pere. Or, advisons donc le moyen « d'estouffer tant de pernicieux desseins à leur nais- « sance, dont je n'en vois point de plus propres que « de se saisir du comte d'Auvergne et du mareschal; « et le tout consiste maintenant à sçavoir comme « il le faut faire. J'en ay pensé un moyen, qui est de « faire investir cette nuict les logis où ils seront cou-

le cloître des Cordeliers de Lyon, lui avoit tout avoué; mais, depuis cette époque, il avoit renoué de nouvelles trames plus dangereuses que les premières.

(1) *Devenir souverain* : voyez la note de la page 100.

« chez, et les faire prendre au lict. Que vous en « semble ? » A quoy vous respondites : « Sire, je n'ay « pas tant songé à cette execution, que l'importance « d'icelle le merite ; mais selon ce qui m'est le pre- « mier venu en l'esprit, vostre Majesté m'excusera, « si je reprouve entierement la forme par elle pro- « posée, et vous dis qu'il n'y en a point de meilleure, « que de les amuser ce soir dans vostre chambre et « cabinet, et là se saisir d'eux, lors que la pluspart « du monde s'ennuyant de ces longueurs, se sera re- « tiré ; car, par ce moyen, cela se fera facilement, « sans rumeur et à petit bruit. » Lors le Roy vous dit : « Je ne voy point d'apparence à ce que vous « dites, si je ne veux remplir de sang ma chambre « et mon cabinet, car ils mettront l'espée au poing « et se défendront ; et si cela se doit faire ainsi, je « ne veux point que ce soit en ma presence ny dans « mon logis, mais dans le leur. » Vous contestastes tousjours là-dessus ; et neantmoins le Roy s'opiniastra au contraire ; et vous dit : « Je suis resolu en cela et « ne m'en parlez plus ; allez-vous-en à vostre logis « soupper, puis, vers les neuf heures, bottez-vous « et tous vos gens, faites seller tous vos chevaux, « attendez de mes nouvelles, et vous tenez prest de « partir si je le vous mande. »

Ainsi vous en vinstes-vous à vostre pavillon qui estoit tout vis à vis celuy du mareschal, et apres soupper vous vous bottastes, fistes botter tous vos gens, seller vos chevaux et apprester vostre bagage, puis vous retirastes dans vostre petite chambre qui avoit veuë sur le pavillon du mareschal, vous attendant d'heure à autre de le voir attaquer, vous promenant

et quelquesfois lisant ; vous oüistes sonner neuf, dix, unze et douze heures, lors vous sortistes à la grande chambre, où vous nous trouvastes tous, les uns joüants, les autres causants et les autres dormants, et nous dites : « Il y en pourra bien avoir eu qui n'au-« ront pas bien pris leurs mesures, et qui pour ne « croire pas conseil, auront laissé eschapper des « oyseaux qui ne se reclameront pas aisément et qui « leur estoient aisez à retenir. Que l'on aille brider « mes chevaux et charger mon bagage pendant que « je m'en iray dans ma chambre pour escrire un mot ; » où vous n'eustes pas esté demie heure, que vous oüystes rabaster à la porte de vostre pavillon, du costé des grands jardins, et en mesme temps crier : *Monsieur, le Roy vous demande.* Et ayant mis la teste à la fenestre, vous oüystes parler La Varenne qui vous dit : « Monsieur, venez tost, le Roy veut « parler à vous, et vous envoyer à Paris donner « ordre à tout ; car messieurs de Biron et comte d'Au-« vergne sont arrestez prisonniers. — Et où ont-ils « esté pris, dites-vous ? — Dans le cabinet du Roy, « ce dit-il. — Or Dieu soit loüé, que le Roy ayt « suivy bon conseil. »

En mesme temps vous l'allastes trouver, qui vous dit : « Nos gens sont pris, montez à cheval, allez « leur preparer leur logis à la Bastille ; je les en-« voyeray par batteau à la porte de l'Arsenac du costé « de l'eau. Faites les y descendre, qu'il ne s'y trouve « personne, et les menez sans bruit par vos cours « et jardins, où il faut, puis apres que vous aurez « tout ordonné et mesmes devant qu'ils arrivent « (car ce ne sera pas long-temps apres vous), allez

« au Parlement et à l'Hostel de Ville, et leur faites « entendre ce qui s'est passé, dont ils sçauront les « causes et les raisons, à mon arrivée, lesquelles je « m'asseure qu'ils trouveront justes. » Tout cela fut executé par vous aussi heureusement, et en mesme temps que les prisonniers entroient dans l'Arsenac, madame vostre femme accouchoit de madamoiselle de Sully.

Quelque temps apres, monsieur le premier president (1), celuy de Blanc-mesnil et messieurs de Fleury et de Thurin, conseillers, furent deputez de la Cour, pour interroger les prisonniers, lesquels vous fistes venir dans le petit pavillon du milieu de la grande allée de l'Arsenac. Quelques jours apres vous les fistes mener au Palais (2), pour estre interrogez par toute la Cour, dans un basteau couvert, et ramener de mesme, sans que personne s'en apperceut. Ils firent demander plusieurs fois de parler à vous; mais voyant que vous ne pouviez sauver la vie au mareschal, et aussi craignant que l'on ne soup-

(1) *Le premier président :* Achille de Harlay. — (2) *Vous les fistes mener au palais :* Biron, dans ses premiers interrogatoires à la Bastille, se contredit plusieurs fois, et fut entièrement convaincu. Au parlement il se défendit mieux. Il s'efforça de prouver que les volontés sans effet n'étoient pas punissables. Il insista sur ce que ses services devoient faire oublier quelques emportemens, et quelques discours indiscrets. Il ajouta qu'à l'avenir il saisiroit avec ardeur toutes les occasions d'effacer sa faute. « Il mêla à ses raisons, dit Mézeray, une si vive « représentation de ses beaux faits et tant de mouvemens de com- « passion, qu'il tira des larmes des yeux de quelques uns de ses juges; « et si l'on eût opiné sur-le-champ, peut-être eût-il trouvé quelque « miséricorde; mais, comme il n'y avoit point assez de temps pour « prendre les voix, on remit l'affaire au lundi. » Le parlement, toutes les chambres assemblées, fut présidé par le chancelier. Les pairs n'y siégèrent pas.

connast quelque chose de vous mesme, à cause de l'accusation de La Fin, vous n'y voulustes point aller ny les voir, et ordonnastes leurs gardes si exactes, que ny vos soldats seuls, ny les soldats des gardes du Roy seuls, ne les pouvoient pas sauver, si tous generalement n'y estoient consentans; car ils se tenoient comme prisonniers les uns les autres, et aviez mis un corps de garde sur le bastion, vis à vis des fenestres des chambres des prisonniers, et un autre sur les terrasses du donjon. Le Roy vous escrivit, une fois, qu'il avoit advis qu'il y avoit dessein fait pour les mettre en liberté, que vous y prinssiez bien garde et que c'estoit à vous à en respondre.

Vous luy escrivistes qu'il falloit donc de deux choses l'une, que tous les soldats des gardes qu'il y avoit mis et les vostres aussi s'accordassent tous ensemble pour le trahir et vous aussi, ou que les anges s'en meslassent; que de tout le surplus vous estiez content d'en respondre. Le Roy vous donna encor un autre advis, qui estoit qu'il y avoit entreprise sur vostre personne, laquelle se tramoit de cette façon: l'on tenoit des chevaux de relais, en lieux secrets, de dix en dix lieuës, l'on avoit un basteau sur la riviere, garny de soldats qui devoient venir aborder à l'escalier de vostre porte de derriere, du costé de la riviere, mettre un petard à icelle et encore à la seconde porte, puis monter en vostre chambre, vous prendre au lict, vous enlever et mener en la Franche-comté, puis mander au Roy que vostre vie iroit pour la leur. Partant Sa Majesté vous ordonnoit d'asseurer bien vostre personne, pource que si vous estiez en peril, il vous rachepteroit des prisonniers et de choses

encor de plus grandes consequences, s'il en estoit besoin. Vous luy escrivites que vous trouviez cela bien difficile à executer; et neantmoins que, pour le contenter, vous feriez mettre la nuict, un petit corps de garde à vostre porte de derriere. Enfin, leur procez fait et parfait, ils furent condamnez à estre executez en Gréve; mais à la priere des parens vous obtinstes du Roy que ce seroit dans la Bastille.

Il se passa plusieurs particularitez que nous laisserons aux historiens, et nous contenterons de mettre par escrit ce que le mareschal dit de vous, au temps de l'execution, ainsi que le sieur Deffunctis, prevost de l'Isle de France, le recueillit et le vous bailla par escrit, qui est tel que s'ensuit. Apres avoir esté M. de Biron fort long-temps admonesté par les sieurs Garnier et Maignan, docteurs en theologie, s'estre mis à genoux et receu l'absolution d'eux, et voulant sortir de ladite chappelle, il demanda s'il n'y avoit personne à M. de Rosny; ausquel fut respondu que ouy et que le sieur Cadet Arnault (1) y estoit. Lors ledit sieur de Biron l'appella et luy dit: « M. Arnault, je vous « prie de baiser les mains, de ma part, à M. de « Rosny, et luy dire qu'il perd aujourd'huy un des « meilleurs et plus affectionnez amis, parens et ser« viteurs qu'il eut; j'ay tousjours fait beaucoup d'es« tat de ses merites et de son amitié. » Puis eslevant sa voix en larmoyant et mettant son mouchoir sur ses yeux, dit: « Ha! que si je l'eusse creu je ne fusse « pas icy! Je vous supplie luy dire que je luy recom« mande mes freres, specialement mon frere de

(1) *Le sieur Cadet Arnault*: l'un des secrétaires de Rosny.

« Sainct Blancard (1), qui est son nepveu, et qu'à mon « jeune frere il luy fasse donner une charge chez « monsieur le Dauphin. Qu'on leur die que si j'ay « esté meschant, qu'ils soient gens de bien, et qu'ils « servent tousjours fidelement le Roy; mais qu'ils « ne viennent pas si tost à la Cour, afin qu'on ne « leur fasse quelque reproche à mon occasion. » Puis eslevant une autrefois sa voix, dit : « Ha ! que c'est « un bon et fidele serviteur du Roy et de l'Estat, et « un sage conseiller d'estat que M. de Rosny ! que « le Roy fait sagement et prudemment de se servir de « luy ; car tant que Sa Majesté s'en servira, les affaires « de la France n'yront que bien, et si je l'eusse creu, « les miennes iroient bien ! »

Apres avoir achevé ce que dessus, il demanda le sieur de Ruvigny, et dit : « Adieu, M. de Ruvigny, je « suis marry que je ne puis faire quelque chose pour « vous, et que je n'ay moyen de faire quelque pre- « sent à madamoiselle de Ruvigny; dites luy que je « luy baise les mains. » Et derechef les susdits docteurs l'admonesterent de son salut, et l'ayant fait une autrefois mettre à genoux pour prier Dieu, il sortit apres fort resolument de ladite chapelle, pour s'acheminer au supplice, sans estre lié, s'estant à la sortie d'icelle aigrement courroucé à l'executeur qui se presenta devant luy ; puis estant descendu en la cour, il marcha droit vers l'eschaffaut (1), et, approchant d'i-

(1) *Mon frere de Sainct-Blancard :* Jean de Gontaut avoit épousé une nièce de Rosny. Biron n'avoit pas d'autres frères, et vouloit sans doute parler de ses beaux-frères. — (2) *Il marcha droit vers l'eschaffaut :* « Le corps du maréchal de Biron, dit l'abréviateur de De Thou, « fut porté à l'église de Saint-Paul. Il se trouva autant de peuple à ses « obsèques, que s'il eût été exécuté dans la Grève. Jamais tombeau ne

celuy, vit et recognut M. le lieutenant civil Miron, auquel il dit fort haut : « Ha ! monsieur le lieutenant « civil, ne vous accostez plus de ce meschant homme « de La Fin, quelque mine qu'il fasse d'estre vostre « amy ; si vous vous en accostez, il vous fera perir. » Le comte d'Auvergne fut reservé par des moyens secrets, et aussi pour ce qu'il promit au Roy de luy descouvrir tous les desseins des Espagnols, si l'on le vouloit mettre en liberté, dautant qu'il feroit semblant de continuer ses premieres intelligences avec eux, advertiroit le Roy de tout, et feroit prendre tous ceux qui s'en mesleroient ; mais le Roy creut et verifia depuis qu'il faisoit tout autrement, continuant en sa desloyauté, et sur cette opinion le fit reprendre, comme il sera dit cy-apres. Il se passa infinies autres particularitez touchant les desseins, captures, interrogatoire, jugement et execution du mareschal de Biron, que nous laissons aux historiens, comme toutes les autres choses communes et ordinaires que chacun sçait.

« fut arrosé de plus d'eau bénite. Cela fit quelque peine à la Cour. « Elle fut fâchée qu'une démarche qu'on devoit regarder comme né- « cessaire au Roi et à l'État, devînt un objet de mécontentement pu- « blic. Les gens raisonnables et impartiaux plaignirent Henri de n'avoir « pu, au milieu d'une prospérité brillante, mettre ses jours et son trône « en sûreté qu'en faisant périr un capitaine si célèbre. »

## CHAPITRE XI.

**Indulgence du Roi envers les complices de Biron. Conversation dans laquelle il développe ses projets. Il pardonne au baron de Lux. Affaire des avocats au parlement de Paris. Dissensions en Dauphiné. Ordonnance sur les monnoies. Mines d'or et d'argent. Edit sur les duels. Divers événemens. Pardon accordé au prince de Joinville. Affaires étrangères.**

Le Roy, apres la mort du mareschal de Biron, prit resolution avec vostre conseil d'estouffer le reste des intelligences, en pardonnant à tous ceux qui pouvoient y avoir participé, en quelque sorte que ce fut. Trois ou quatre que vous sçavez bien des plus qualifiez du royaume, et qui depuis vous ont tant aymé à cette occasion, furent aisez à ramener, demanderent pardon au Roy en vostre presence seule et tindrent leur parole. Le Roy en voulant user de mesme envers M. de Boüillon, luy escrivit pour le venir trouver, l'asseurant de faveur et gratification, vous commanda de le persuader à cela et vous donna sa parole par escrit (qu'il voulut depuis retirer quand il vous eut refusé), que s'il venoit sur la vostre, que, dés à present, il luy pardonnoit tout et le remettoit en ses bonnes graces comme auparavant. Mais il ne se voulut fier ny à l'un ny à l'autre, et se comporta comme chacun sçait, et qu'il en sera fait mention cy-apres.

Il nous souvient vous avoir oüy dire que le Roy, un jour, peu apres l'execution faite du duc de Biron, vous vint voir en vostre cabinet à l'Arsenac, et vous dit : « Hé bien ! vous voyez comme ceux ausquels

« j'ay fait le plus de faveurs, de biens et d'honneurs
« ont esté ceux qui m'ont donné le plus de traverses,
« et ont le plus envié ma grandeur et la prosperité de
« mes affaires. Car que n'ay-je point fait pour le
« comte d'Auvergne, les ducs de Biron et de Boüillon,
« et trois autres que vous sçavez et que je ne veux
« plus nommer, puis qu'ils se sont repentis? voire
« que n'ay-je point souffert d'eux et de leurs extrava-
« gantes fantaisies, ambitions desreglées et avarices
« insatiables? car outre les honneurs et dignitez dont
« je les ay pourveus, vous sçavez mieux que nuls
« autres quelles grandes sommes de deniers ils ont
« touchées de moy, telles que quatre roys de France
« auparavant le defunt Roy (qui saccagea tout pour
« des mignons, lesquels luy ont esté ou domma-
« geables ou du tout inutiles, ne se meslant que de
« prendre et vivre en plaisirs et delices) n'en don-
« nerent jamais tant durant leur regne; et afin de le
« faire voir à quelques-uns qui sont pres de moy, qui
« parlent tousjours pour ces gens-là, et voudroient,
« ce semble, justifier leurs actions et leurs plaintes,
« et condamner les miennes, je vous prie de faire
« faire des extraits de ce que ces six personnes ont
« touché de moy, depuis qu'ils me servent comme
« Roy, sans y compter la seigneurie de Sedan et tous
« les biens de cette maison, que j'ay fait avoir par
« alliance à M. de Boüillon, et depuis les luy ay
« conservez par authorité, bien soudainement et sans
« beaucoup de justice (car vous sçavez tout cela
« mieux que tous autres) dont je ne suis pas à me
« repentir, et prevoy qu'il me contraindra à luy faire
« pis que je n'avois eu envie; car la verité est que

« mon inclination a tousjours esté de l'estimer et de « me servir de luy, voire d'en endurer plus que de « nul autre de mes serviteurs. Or, vous dis-je tout « cecy non pour soupçonner que vous ayez besoin « de cette leçon, ny que vous soyez de si mauvais « naturel que de me rendre le mal pour le bien; mais « je seray bien-ayse de vous faire entendre clairement « mes intentions et que vous me disiez aussi franche-« ment les vostres, afin que nous convenions ensemble « de la forme de vivre que nous aurons à prendre et « tenir pour durer longuement unis ensemble, per-« sistants moy à estre incessamment bon Roy et bon « maistre, et vous tousjours bon sujet, loyal et utile « serviteur, comme nous nous sommes entre-esprou-« vez tels l'un l'autre jusques à present.

« Ma resolution est donc de continuer à vous aymer « plus que nul autre, d'eslever et enrichir vostre « maison que je sçay bien estre ancienne, de vous « faire des honneurs et des biens. Mais je veux telle-« ment assaisonner tout cela, que non seulement il « ne donne occasion à personne de hayne ou d'envie « contre vous, par sa promptitude et son excez, qui « ne vous puisse donner à vous mesme ny le moyen « ny le desir de vous mescognoistre, de vouloir faire « vostre fortune sans moy, ny par autre voye que « celle de mes bonnes graces et vos utiles services, « mais aussi exempte mon esprit (lequel rebattu de « tant d'infidelitez devient vieil et par consequent « plus défiant que de coustume) de toutes causes et « occasions d'ombrages, et de soupçon contre vous, « à qui pour ces raisons je veux bien bailler, lors que « les occasions naistront et que l'estat de mes affaires

« le pourra requerir, des charges et des dignitez,
« comme pairrie, offices de la couronne et gouver-
« nement de province, vous donner le premier lieu
« de faveur et de credit au maniement des affaires.
« Mais ne vous attendez point que je vous baille de
« grandes villes et fortes places, par le moyen des-
« quelles et de vostre grand credit et capacité, vous
« joignant ou aux huguenots ou à d'autres factions,
« vous puissiez vous passer de moy, voire troubler
« le repos de mon esprit et la paix de mon royaume
« quand bon vous sembleroit. Je veux donc en vous
« faisant des biens et des honneurs, qui ne seront pas
« petits, je le vous promets ainsi, et vous en donne
« ma foy et ma parole, ils soient neantmoins tels qu'ils
« dependent tousjours de ma bien-veillance, et qu'i-
« celle vous venant à manquer, ils ne puissent par
« quelque despit vous porter à me nuire, et moy
« donner mauvais exemple aux miens, faisant pour
« un serviteur plus que ne doit un bon Roy, qui a
« soin de son honneur, de sa reputation, de son estat
« et du soulagement, bien et repos de ses peuples.

« Donc outre vos estats et appoinctements, qui sont
« assez grands pour vous nourrir et tout vostre train,
« je vous veux encor donner tous les ans d'extraor-
« dinaire cinquante ou soixante mil livres, dautant
« que cela joint avec vostre revenu, que vous espar-
« gnerez entierement (car je sçay, et c'est une des
« choses qui m'a autant confirmé à me servir de vous
« aux finances, que vous ne l'employerez ny en fes-
« tins, ny en chiens, ny en oyseaux, ny en chevaux,
« ny en habits, ny en maistresses), sera suffisant pour
« meubler et bastir vos maisons, et acquerir quel-

« ques terres tous les ans, afin de partager vos enfans, « ausquels, quand vous les marierez, je feray encor « voir ma liberalité et combien je vous ayme; voire « j'ay desja quelque chose en l'esprit (que je ne vous « diray pas à present, mais en temps et lieu) dont « vous aurez sujet d'estre content, et de dire que « vous serez plus que n'aviez esperé. C'est mainte- « nant à vous à me faire sçavoir et me declarer libre- « ment vostre opinion sur toutes ces choses, et vous « en prie, comme estant vostre bon maistre et amy « particulier. » Lors ayant pris la parole, vous luy dites :

« Sire, vostre prevoyance, vostre prudence, vostre « courage et vostre bon naturel se rendent plus qu'ad- « mirables, et ne sçaurois assez les loüer ny estimer, « tant pour ce qui regarde vostre personne royale, « vos enfans et vostre Estat, que moy-mesme, qui « trouve desja en ce qu'il vous a pleu me proposer, « non seulement dequoy me contenter et y trouver « l'entier accomplissement de mes desirs, mais aussi « dequoy confesser que c'est beaucoup plus que mes « services, mes merites ne pouvoient attendre, voire « mesmes mes esperances ne pouvoient concevoir. « J'accepte donc avec honneur, humilité et joye in- « dicible, les sacrées paroles de vostre Majesté, pro- « testant de n'avoir de ma vie ny ambition, ny con- « voitises de richesses, ny passions, ny affections « que celles qui me seront subgerées par vostre Ma- « jesté mesme; et encor, si j'en recognoissois quel- « qu'une qui, par excez de vostre bien-veillance, me « fust apprestée, et qui pust estre prejudiciable à « vous et à vostre Estat, de la refuser absolument, ne

« vous suppliant de plus que d'une seule chose, qui « est de n'adjouster point foy aux calomnies et faux « rapports que l'on vous pourroit faire de moy, et « juger de mes intentions par mes effets et par mes « services, et non du tout par mes paroles, craignant « que la promptitude de mon esprit ne m'en pust faire « eschapper quelquesfois quelqu'une mal à propos. « Quant aux accusations, je ne les redoute point, ny « ne desire nullement que vous les rejettiez; car un « prince sage et judicieux doit tout escouter, et ne « se confier jamais du tout en un seul serviteur, mais « bien qu'il vous plaise n'y adjouster aucune foy, « sans m'avoir oüy sur icelles, et veu quelles seront « mes œuvres. » Le Roy fut fort satisfait de vostre responce, et apres quelques autres propos de reciproques asseurances vous vous separastes.

Peu apres il envoya des troupes en Bourgongne qui mirent, sans coup frapper, toutes les places du duc de Biron en ses mains, donna le gouvernement de la province à M. le Dauphin, et la lieutenance generale d'iceluy à M. Le Grand, fit commander au baron de Lux (1) de le venir trouver avec asseurance de la vie, pouveu qu'il luy voulut confesser toute la menée. Il falut qu'il vint, car d'autre refuge que l'obeyssance il n'y en avoit point lors contre un prince si courageux, si prudent, si diligent, qui avoit aneanti les complots des plus grands, par la mort des uns, prisons des autres, fuitte des autres et submission des autres à sa misericorde, et lequel l'amas que vous commenciez

(1) *Au baron de Lux :* le baron de Lux, dont il a déjà été parlé dans une note, étoit gouverneur du château de Dijon, et de la ville de Beaune.

à faire d'armes, d'artilleries, de munitions et d'argent, rendoit redoutable dedans et dehors le royaume. Le baron de Lux, en arrivant, rencontra le Roy allant à la chasse, aux pieds duquel il se jetta à genoux et se voulant fonder en discours, il luy dit: « Allez vous « en voir M. de Rosny et puis je parleray à vous. » Ce qu'il fist: et vous promenastes long-temps ensemble à l'Arsenac, discourant des choses passées, il avoit tousjours l'œil au guet comme un esprit douteux.

Cependant le Roy avoit renvoyé ses gardes à l'Arsenac, où il faisoit estat de venir repasser; mais il eut tant de plaisirs à la chasse que la nuict l'y surprist, et s'en alla droit au Louvre. Le baron de Lux, qui regardoit de plus pres que vous à toutes choses, descouvrit aussi-tost les gardes du Roy dans la cour, et comme il vit qu'ils arrivoyent à la file, il commença à blesmir (1) et vous dire: « Hé! monsieur, je suis « venu sur la parole du Roy et la vostre, ne me la « voulez-vous pas tenir? — Pourquoy dites-vous « cela, monsieur, en estes vous en defiance? — Ho! « monsieur, vous dit-il, les gardes que je vois ainsi « arriver à la file me font juger que ce n'est pas le Roy « qui vient et qu'ils ne peuvent estre envoyez que « pour moy à qui le Roy a pardonné, à la charge de « luy dire tout, comme je suis resolu de faire, sans « espargner personne; partant je vous supplie, mon- « sieur, de ne reserrer point ma personne que je n'aye « parlé à Sa Majesté. » Lors vous luy distes: « Je « voyois bien, il y a long-temps, que vous aviez l'es- « prit agité; mais n'ayez point peur, car je n'ay nulle « charge de vous arrester: parlez librement au Roy,

(1) *Blesmir*: pâlir.

« jurez luy fidelité et la gardez, et ne craignez rien.
« Si le duc de Biron en eust voulu faire autant il fut
« plein de vie ; car je ne vis jamais une plus forte pas-
« sion au Roy que de la luy conserver, s'il eut voulu
« confesser ses fantaisies, tesmoigner d'y avoir regret
« et desir de l'aymer et servir en toute loyauté. »
Sur cela l'on vous vinst requerir, les gardes les advertissant que le Roy estoit allé droit au Louvre, ce qui rasseura du tout ledit baron de Lux, lequel entretinst le lendemain le Roy plus de quatre heures. Il embarrassa beaucoup de gens, descouvrit plusieurs desseins, dont il y en avoit (à ce que nous en avons oüy dire) de bien vagues, accusa plusieurs personnes qui n'en ont jamais rien sceu et ausquels le Roy n'en fist jamais pire chere, qui est tout ce que nous en avons peu apprendre de vous, ne nous ayant jamais voulu dire le surplus.

Pendant le cours de cette année 1602, il se passa plusieurs autres affaires en France, non point tant de consequence que les passées, et pour cette raison en laisserons nous les particularitez à ceux qui feront l'histoire entiere, et nous contenterons de vous ramentevoir le sommaire de quelques-unes : comme le balet de la Reine qui se fit à caresme-prenant, lequel ne pust estre parfaitement dancé, ny commodément, veu que chez vous à l'Arsenac ; ce que le Roy prevoyant bien, il le fist differer huict jours, attendant que vous fussiez guery d'un mal qui vous estoit survenu à cause de ce coup de pistollet que vous eustes dans la bouche durant le siege de Chartres, afin de vous y pouvoir trouver lors qu'il se danceroit, et donner les ordres necessaires, ainsi que vous aviez ac-

coustumé; dequoy vous vous acquitastes si bien alors, que le Roy et la Reine en eurent tout contentement.

La fanfaronnerie (1) de trois ou quatre cens advocats du palais à Paris, lesquels, pour ce que le parlement (suivant l'injonction à luy faite par le Roy sur la plainte renduë à Sa Majesté par M. de Luxembourg contre quelques-unes de ces harpies qui n'avoient point eu honte de luy demander quinze cens escus pour plaider une sienne cause) avoit, pour regler leurs salaires, ordonné qu'ils bailleroient quittance de tout l'argent que l'on leur bailleroit, et recevroient les pieces des parties, par inventaires, sous leurs recepissez, s'en allerent au greffe de la cour y remettre leurs chapperons et protester de cesser leur caquet; dequoy les baguenaudiers et pedants firent de grands cancants, tout ainsi que si le Royaume eust deu perir, pour estre repurgé de ces chicanneurs, lesquels refusoient impudemment d'obeyr aux bonnes intentions du Roy, arrests de la cour de parlement, des pairs de France et ordonnances du royaume resoluës en pleines assemblées d'estats. Que si Sa Majesté eust voulu croire absolument M. de Sigongnes (que nous ne

(1) *La fanfaronnerie* : ce soulèvement presque général des avocats de Paris, eut lieu pendant le voyage du Roi à Poitiers. Le 13 mai 1602, le parlement ordonna, conformément à l'ordonnance de Blois, que les avocats donneroient quittance de leurs honoraires, et que s'il y avoit contestation, le montant de ces honoraires seroit réglé par les magistrats. Les avocats, au nombre de trois cent sept, sortirent deux à deux de la chambre des consultations, allèrent au greffe déposer leurs chaperons, et protestèrent qu'ils aimeroient mieux abandonner leur profession, que de se soumettre à cet arrêt. Ils furent soutenus par les gens du Roi, qui craignirent pour l'indépendance d'un corps dont ils avoient fait partie. Le parlement persista; et le Roi confirma, par une ordonnance, le nouveau réglement, qui néanmoins, par la force des choses, tomba bientôt en désuétude.

sçaurions croire que vous n'eussiez excité et embouché, veu les choses que nous luy entendismes dire) elle n'eust pas cedé si facilement aux sollicitations d'un tas de cajoleurs de Cour (qui semblent n'y estre que pour faire des exclamations et des admirations de tout ce qu'ils voyent et oyent, reïterer des *Jesus, sire,* crier, en voix dolente, *il en faut mourir,* et favoriser toutes sortes de molestes et faineantises) et, à leur persuasion, changé ainsi soudainement une chose tant saincte et si bien ordonnée : car lors que Sa Majesté parla tout haut, dans son cabinet, des grandes instances qui luy estoient faites sur le sujet des audiances cessées et des raisons par eux alleguées, vous present et le sieur de Sigongnes aussi, il prist la parole et dit, comme s'il eust esté en colere et picqué contre cette race de gens : « Pardieu, Sire, je ne m'en es-
« tonne pas, car voila des gens qui monstrent bien
« ne sçavoir à quoy s'occuper de bon, puis qu'ils se
« tourmentent tant et s'alembiquent ainsi l'esprit pour
« des choses frivolles et de neant; car vous diriez, à
« les ouyr criailler, que l'Estat s'en va perdu s'il
« manque de clabauderies affinées et de ruses pedan-
« tesques, comme si le royaume, du temps de ces
« grands roys (que vostre Majesté imite en toutes
« sortes de vertus) Merovée, Clovis, Clotaire le
« grand, Charles Martel, Pepin, Charlemaigne,
« Philippes Auguste, Sainct Loüis, Philippes le Bel et
« Charles le Sage, pendant le regne desquels les par-
« ties ne se servoient ny de procureurs ny d'advocats,
« n'estoit pas aussi florissant qu'il peut estre aujour-
« d'huy, que nous sommes mangez de cette vermine;
« et pour monstrer que mon dire est veritable, il se

« trouvera que la premiere lettre royalle du protecolle « de la chancellerie est intitulée, *Lettre de grace à* « *plaidoyer par procureur*. Que si neantmoins nostre « siecle est si mal-heureux, que de ne se vouloir « passer de telle racaille, qui ne sert, la pluspart du « temps, qu'à destruire la noblesse et à ruyner le « traffic, n'y ayant artisan, pasteur, laboureur, ny « mesme manœuvre qui ne soit plus utile dans un « pays, que cette formilliere de gens qui s'enrichis-« sent de nos folies, et des ruses et cautelles qu'ils « inventent pour pervertir la verité, le droit et la « raison; que si, dis-je, l'on ne se veut point passer « d'eux, que l'on leur ordonne de continuer leur « vacation ordinaire dans huit jours, sous les condi-« tions et reigles apposées par la cour, et à faute de « ce faire, qu'ils ayent à se remettre tous au trafic et « à l'agriculture d'où ils sont sortis, ou de s'en aller, « avec un mousquet sur le col, servir en Hollande « contre les ennemis de l'Estat; car lors l'on les verra « courir pour reprendre ces magnifiques chapperons, « comme vermine vers un tas de froment. » Duquel discours le Roy vous voyant rire et tesmoigner de ne le reprouver pas du tout, il en fit aussi des esclats de rire, et vous dit: « Il n'y a point de doute que Si-« gongnes, quoy qu'il ayt dit tout cecy en colere et « avec aigreur, n'ayt quelque raison, et que le meil-« leur ne fut d'en user ainsi; mais qu'il recognoissoit « bien qu'il seroit tellement importuné de plusieurs « qui estoient pres de luy, et avoit pour lors tant « d'autres fantaisies de plus grande importance en la « teste (car aussi estoit-il au plus fort de ses agitations, « touchant le reste des conspirations du mareschal de

« Biron et autres ses associez), que pour ne s'embar-
« rasser davantage l'esprit il vouloit remettre en une
« saison plus opportune le reglement des procureurs,
« advocats et juges, d'autant qu'ils en avoient tous
« besoin. »

Le grand procez (1) intenté par le tiers estat de Dauphiné, contre l'ordre du clergé et de la noblesse, touchant la forme de l'assiette des tailles, pour lequel vuider vous fustes nommé avec treize autres commissaires de haute qualité; mais les altercations et animositez des parties se trouverent telles qu'il fallut renvoyer informer sur les lieux, et qu'il se passa six ans avant que de pouvoir terminer ce different.

L'édict par vous procuré (2) pour le surhaussement de prix des especes d'or et d'argent qui avoient cours en France, ayant justifié que la trop grande disproportion d'entre celle-là et celles des pays estrangers, seroit la

(1) *Le grand procez :* le tiers-état du Dauphiné se plaignoit de ce que les deux premiers ordres rejetoient sur lui toutes les charges publiques. Il fut décidé, en 1608, que les anoblis, depuis vingt-trois ans, et les bâtards des nobles, seroient exclus de l'immunité; et que les gentilshommes étrangers à la province, qui y acheteroient des biens roturiers, en seroient également exclus, à moins qu'ils ne fussent domiciliés. —(2) *L'édict par vous procuré:* « L'écu d'or au soleil, dit l'abbé de « l'Écluse, qui valoit soixante sols tournois, fut mis à soixante-cinq : « l'écu d'or, nommé l'*écu pistolet*, de cinquante-huit sols à soixante-« deux, et ainsi des autres espèces d'or. Le franc d'argent de vingt sols « haussa d'un sol quatre deniers, et le reste à proportion. C'est au « mois de septembre 1602, que fut portée cette double ordonnance du « surhaussement des monnoies et du rétablissement du compte par « livres. » Elle excita dans le temps beaucoup de murmures, et de nos jours, elle a été fortement critiquée. Malgré deux jussions, le parlement refusa de l'enregistrer : il fit des remontrances que le Roi ne voulut point écouter, et ne céda qu'à la force. Rosny n'étoit pas très-effrayé de cette opposition. *Ce sont*, disoit-il en parlant des membres du parlement, *ce sont des maîtres-ès-arts qui n'y entendent rien.*

cause continuelle du furieux transport qui s'en faisoit.

L'ordonnance de compter par livres au lieu d'escus, afin d'essayer de moderer les ventes et achapts; car encor qu'il soit vray de dire que l'on pust aussi bien faire son compte en une façon comme en l'autre, neantmoins diverses experiences ont enseigné que la coustume à nommer un escu au lieu d'une livre, est cause de faire faire des demandes et des offres semblables.

L'execution par justice d'un receveur general, nommé Jousseaulme, qui avoit emporté les deniers du Roy et fait banqueroutte à ses crediteurs; lequel s'en estant fuy à Milan, vous l'y envoyastes prendre et le fistes pendre, et en suitte (et de pareil crime d'un nommé Pingray) faire un édict contre les banqueroutiers; que si l'on ne tient la main à le faire exactement observer, il s'en suivra plusieurs faillites et ruines de familles.

Les advis donnez au Roy de plusieurs minieres d'or et d'argent (1) descouvertes en diverses provinces de son royaume, desquelles l'on luy faisoit un grand cas, et sur tous en fit le sieur de Beringuen tant d'instances et d'estre employé à les faire mettre à profit, que Sa Majesté luy en bailla le controolle general, et à monsieur le grand escuyer, la superintendance. Surquoy Renardiere, qui se mesloit de bouffonner et mordre en riant, luy dit qu'il ne pouvoit mieux faire que de bailler à un homme tout de mines toutes les mines de France à mesnager.

L'édict fait contre les duels (2), en la formation duquel

(1) *Plusieurs minieres d'or et d'argent:* on avoit découvert des mines d'or dans la Bresse et dans le Lyonnois, une mine d'argent près de Carcassonne, et des mines de plomb et d'étain dans le Vivarais, les Cévennes et le Gévaudan. Le Roi fit à cette occasion un réglement sur les mines. — (2) *L'édict fait contre les duels*: il ne fut pas exécuté. Ce

vous vous opposastes tousjours pour empescher que les peines n'allassent jusques à la mort, afin de n'estre contraint de l'enfreindre par les importunitez des gens de faveur, ou considerations des personnes de haute qualité.

Le voyage de M. de Nevers en Hongrie, sous esperance de succeder en la charge, creance et reputation de M. de Mercœur. L'arrivée de plusieurs ambassadeurs des roys et princes chrestiens envoyez vers le Roy pour se resjouyr avec luy d'avoir tant heureusement esteint une tant importante conspiration que celle du mareschal de Biron et ses associez, estant le Roy tellement aymé des uns et redouté des autres, que le roy d'Espagne et le duc de Savoye, lesquels en effet en estoient les autheurs, rendirent le mesme office, rejettant toute la faute de telles menées sur le comte de Fuentes. La grande ambassade des treize cantons de Suisse et leurs alliez, jusques au nombre de quarante deux, prenants qualité pour venir, au nom de leurs seigneurs et superieurs, jurer le renouvellement d'alliance, fait en l'année precedente par M. de Biron, lesquels, comme il a desja esté dit par prevention, vous traitastes et les autres commissaires nommez par le Roy pour cét effet, et, qui plus est, leur fistes au nom du Roy, un present de grande quantité de chaisnes et medales d'or. La naissance de Madame, fille aisnée du Roy (1), au mois de novembre. Et l'advis certain et bien justifié donné au Roy, que

fut la première fois qu'on accorda aux maréchaux de France la connoissance des affaires d'honneur.

(1) *Madame, fille aisnée du Roy:* Élizabeth de France, mariée depuis à Philippe IV, roi d'Espagne.

M. le prince de Joinville (1) travailloit, par le moyen et entremise du comte de Channite, à former des intelligences avec les Espagnols, sur lequel ayant fait arrester sa personne et icelle presser de dire la verité, il declara qu'il ne diroit rien de ce qu'il sçavoit qu'au Roy seul et vous present. Or, dautant que vous estiez party le jour de devant pour aller voir vostre nouvelle acquisition de Sully, afin de donner ordre aux bastiments que vous aviez designez, n'y ayant rien de logeable au chasteau, Sa Majesté vous y dépescha un courrier et vous escrivit la lettre suivante, qui ne contient que ce peu de lignes.

« Mon amy, venez me trouver en diligence sans « vous arrester pourquoy que ce puisse estre, car j'ay « necessairement affaire de vous, et seray en impa-« tience jusques à vostre arrivée. Adieu mon amy. »
De Fontaine-bleau, ce mardy à midy. HENRY.

Vous n'estiez arrivé à Sully qu'à nuict fermante, et comme vous soupiez, vous entendistes un huchet de postillon, et lors vous nous distes : « Je me doute « bien que mon sejour ne sera guere long en ce « lieu. » Comme il fut vray, car ayant leu les lettres que le courrier vous apporta, l'impatience vous prist de sçavoir quelle affaire si pressée pouvoit estre survenuë de nouveau, tellement que vous partistes si matin, que vous ne vistes Sully qu'aux flambeaux. Estant arrivé pres du Roy, et M. de Joinville amené devant vous deux, il en confessa suffisamment pour se mettre bien en peine, s'il eust eu affaire à un

(1) *Le prince de Joinville* : Claude de Lorraine, quatrième fils de Henri duc de Guise.

prince moins sage et moins indulgent; encore que, pour en dire la verité, il ne parut en toute cette manigance ny sens ny raison, voire sembloit une vraye niaiserie d'enfant, que le Roy, par sa singuliere bonté, qualifiant ainsi, il envoya querir madame et M. de Guyse, et leur dit, en entrant dans son cabinet:

« Voicy le vray enfant prodigue, qui s'est imaginé « de belles follies : mais comme pleines d'enfance et « de nivelleries, je luy pardonne pour l'amour de « vous et de M. de Rosny, qui m'en a prié à jointes « mains; mais c'est à condition que vous le chapi- « trerez bien tous trois, et que vous, mon nepveu « (addressant sa parole à M. de Guyse), en respondrez « à l'advenir, car je vous le baille en garde, afin de « le faire sage s'il y a moyen. » Et quant à ce que vous appristes des affaires et pays estrangers, tant par les lettres que le Roy vous envoya que par celles qui vous en furent escrites durant cette année 1602, outre ce que nous en avons dit dés le commencement d'icelle, laissans comme de coustume les particularitez des choses aux historiens, nous vous ramentevrons seulement en sommaire celles qui vous estoient escrites par les ambassadeurs et autres, à sçavoir :

L'usurpation du marquisat et forteresse de Final, faite par les Espagnols; la continuation du siége d'Ostende, qui produisoit journellement des exploits dignes de remarques; les grandes mutineries d'aucunes troupes d'Espagne en Flandre retirées à Ostrate, lesquelles par la rigueur estant portées au dernier desespoir, traitterent en fin avec le prince Maurice, mais avec des conditions grandement estranges; la construction de douze galeres ou pataches

des plus grandes, mieux équipées et des mieux fournies de gens de guerre qu'il estoit possible, que le roy d'Espagne fit construire et fournir en Sicile, sur lesquelles s'estant embarqué Federic Spinola comme general, avec une merveilleusement grande esperance de dominer la mer de Flandre par le moyen d'icelles, il y en eust qui perirent par la tourmente dés les costes d'Espagne, et des autres dix une partie fut prise et coulée à fonds par des navires hollandoises qu'elles rencontrerent, reservé la derniere, où estoit le general, qui fut tant battuë à coups de canon, que toute deslabrée elle vint eschoüer à la veuë de Calais, de laquelle tous les forçats s'estans retirez et enfuits, les uns qui deçà, les autres qui delà; mesme leur general Spinola fut aussi contraint de se sauver à Calais, d'où tout triste et melancolique, il s'en alla trouver l'archiduc à Bruxelles, ne remportant rien d'un si superbe et magnifique appareil, que des plaintes et regrets contre la mer, les vents et l'inconstante fortune, lesquels ne s'en soucioient gueres. Les mouvements et broüilleries advenuës à Emdem, entre le comte favorisé des Espagnols, quelque protestant qu'il fist demonstration d'estre, et ceux de la ville, et en passerent les animositez si avant, que la ville se maintint en une pleine et absolue liberté, et se reduisit en la protection des Estats. L'entreprise du duc de Savoye (1) sur

(1) *L'entreprise du duc de Savoye* : les Génevois exercèrent une vengeance terrible sur les prisonniers. Ces malheureux furent étranglés et ensuite décapités. Un d'entre eux, nommé Sonnas, officier de grande espérance, avoit sept enfans, et sa femme étoit enceinte. Cette mère infortunée résolut de ne prendre aucune nourriture avant d'avoir rendu les derniers devoirs aux restes de son époux. Les Génevois refu-

Geneve, si dextrement projettée et heureusement advancée, que sans advis ny allarme, il estoit entré deux cens hommes armez dans la ville sur les remparts d'icelle, lesquels ayant surpris la sentinelle, l'avoient tuée, fait le semblable d'une ronde, apres avoir pris d'elle le mot du guet, et par le moyen d'iceluy, taillé en pieces le plus prochain corps de garde, montant tousjours cependant des gens de guerre à l'escalade pour suivre les premiers entrez. Et neantmoins, nonobstant tous ces advantages, de pauvres simples bourgeois et manants prirent une si brave et obstinée resolution, et donnerent telle espouvante à tant de gens armez, qu'ils firent sauter les murailles ou tuerent et prindrent prisonniers (qu'ils firent apres pendre) tout ce qui estoit entré dans leur ville. Les revoltez de Transilvanie et la prise de la ville de Bistrith par les partisans du waivode Battori, rebelle à l'Empereur, laquelle ayant esté assiegée par George Baste et icelle capitulé sous certaines conditions, elles furent enfraintes par quelques gens de guerre en l'absence de Baste; ce que par luy entendu, il fit pendre tout ce qui pût venir en sa connoissance avoir esté cause d'une telle infraction de foy, et payer tout le dommage receu par les habitans; lequel acte de loyale observation de parole fut de telle efficace envers tous les rebelles, qu'ils se sousmirent entierement à l'Empereur sur la foy de Baste. La reprise d'Albe-regalle par les Turcs; celle

sèrent de les lui donner : « Alors, dit un historien du temps, elle « s'assit vis-à-vis du lieu où la tête de son mari étoit plantée, et eut « toujours les yeux collés sur ce triste objet de son amour et de son « désespoir, jusqu'à ce que les langueurs de la mort lui en eussent ôté « la vue. »

de Pest par les chrestiens, en laquelle se trouva M. de Nevers, aussi bien qu'au siege de Bude, où il fut blessé et contraint de se retirer, dautant que les Turcs le vindrent, avec beaucoup de force, faire lever.

## CHAPITRE XII.

**Lettres diverses sur les événemens de l'année 1602.**

### *Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny.*

Monsieur, j'ay parlé au Roy du fait du Carlat, suivant vostre advis; il dit qu'il s'en resoudra quand vous serez icy, et semble qu'il incline plus à le conserver qu'à le desmolir; il vous dira ses raisons, que je ne pretends soustenir. Je luy dis hier au soir la cause de vostre retardement, suivant la lettre que vous m'aviez escrite, et il a sceu ce matin, par celle que vous luy avez addressée, que vous ne pouvez venir que demain; mais il desire que vous n'y failliez pas, toutes choses estans remises à vostre venuë, tant pour le fait des prisonniers que pour l'armée de Bourgongne, et ce que doit faire M. de Laverdin. J'ay escrit à M. de Sillery ce qu'a apporté M. de Senecey, et la poursuitte que veut faire M. de la Force, ce qui a mis le Roy en peine. Quand vous serez icy, vous sçaurez le demeurant, et le Roy prendra resolution. En attendant, je prie Dieu, etc.

De Fontaine-bleau, le 3 juillet 1602.

de Neuf-ville.

*Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.*

Mon amy, je ne vous escrivis point hier les nouvelles que j'avois euës de M. le mareschal de Laverdin, par Senecey, comme suivant l'opinion que vous en aviez tousjours eu, toutes les places de Bourgongne estoient en mon obeyssance, et comme il avoit mis des hommes dedans, pource que j'esperois vous voir aujourd'huy et vous les dire moy-mesme : je vous prie d'estre icy demain, car j'ay beaucoup de choses à vous dire, et sur lesquelles je ne puis prendre aucune resolution que je n'aye parlé à vous. Adieu.

Ce mercredy à deux heures apres midy, ce 3 de juillet 1602, à Fontaine-bleau. Henry.

*Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny.*

Monsieur, je n'ay peu faire entendre au Roy le contenu aux lettres de vos lieutenans en Provence et à Lyon, et de l'ingenieur Bonne-fond, plutost que ce matin, que je luy en ay fait le rapport; tout le commandement qu'il m'a fait a esté de vous faire sçavoir qu'il vous verra bien-tost, et que lors il prendra resolution sur le tout. Cependant il dit que vous pouvez ordonner des despences advancées à Lyon ce que vous jugerez estre raisonnable, comme sur le demeurant qu'il remet tout à vous; mais il semble n'approuver pas la desmolition de l'eglise des cordeliers de Bourg, de laquelle parle ledit Bonnefont. Je vous renvoye l'ordonnance du Roy qui concerne l'argent qu'il faut deposer en la Bastille, provenu de vostre bon mesnage. Mais Sa Majesté a fait difficulté de vous accorder vostre congé, quelque

remonstrance et instance que j'en aye faite. Quand vous l'aurez veuë, peut estre changera-elle d'advis : nous attendons le vostre sur la dépesche de Suisse r'apportée par Picault, que jenvoyay hier audit sieur de Sillery pour vous la faire voir, J'estime que Sa Majesté vous mandera venir icy si tost qu'elle aura veu vostre dit advis ; elle approuve l'ordre que vous avez baillé pour payer les recreuës des compagnies qui servent en Provence. Je vous supplie aussi vous souvenir de pourvoir au present qu'il faudra donner au camerier du Pape, car il solicite sa depesche pour s'en retourner. Nous n'avons rien de Flandre digne de vous estre escrit; l'armée du prince Maurice estoit encores à Berg le 17 de ce mois, incertaine de ce qu'elle devoit devenir. Je me recommande humblement à vos bonnes graces, etc.

De Sainct Germain en Laye, le 24 juillet 1602.

DE NEUF-VILLE.

*Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny.*

MONSIEUR, nostre levée de Suisses a esté retardée jusques au premier jour de septembre, et si entre-cy et là nous cognoissons que nous n'en ayons besoin, nous en serons deschargez; il est vray qu'il nous en coustera quelque chose outre ce qui a esté advancé ; je vous envoyeray demain la depesche. Le Roy m'a commandé vous envoyer celle de la Boderie, que vous trouverez en ce paquet, qui ne sera veuë que de vous, s'il vous plaist : voyez ce qu'il escrit. S'il faut que ces armées combattent, elles ne doivent tarder à le faire ; pour cette cause, Sa Majesté voudroit attendre encore quinze jours à executer la re-

duction des compagnies du regiment de sa garde, afin de ne se deffaire de douze ou quinze cens bons hommes qui ont esté augmentez en icelles, que l'on n'ayt veu ce que feront lesdites armées. Cependant les dix compagnies qui sont en Bresse pourront revenir par deçà pour les retrancher toutes ensemble; mais Sa Majesté dit qu'il faut envoyer au devant d'icelles l'argent de la monstre jusques à Troyes, afin que les soldats ayent moyen de vivre sans faire desordre, vous recommandant tousjours le soulagement de ses peuples. L'on en sera quitte, pour gagner ce temps-là, de payer un demy mois à ceux qui seront licentiez. La compagnie de cinquante chevaux legers de M. de Verneuil est assemblée aupres de Lyon; le Roy desire que vous y fassiez envoyer l'argent d'une monstre, afin qu'elle soit payée et qu'elle paye aussi cette chose que Sa Majesté a grandement à cœur. Elle desire aussi sçavoir ce que vous avez fait avec l'ambassadeur d'Espagne. Comme je fermois la presente, le Roy m'a fait sçavoir la responce de l'ambassadeur d'Espagne, de laquelle elle est demeurée contente, comme de l'ordre que vous avez donné au payement des dix compagnies des gardes qui sont absentes. Je prie Dieu, etc.

De Sainct Germain en Laye, le 6 d'aoust 1602.

DE NEUF-VILLE.

*Lettre de M. de Ville-roy à M. le marquis de Rosny.*

MONSIEUR, le Roy m'a commandé vous escrire qu'il a receu la lettre que vous luy avez escrite de Paris le

vingtiesme de ce mois, à laquelle il fera responce quand il aura veu le sieur Zamet, que vous luy avez mandé devoir luy faire entendre les ouvertures qui ont esté faites pour esteindre entierement le reste de l'imposition du sol pour livre; il attend icy aujourd'huy ledit Zamet. Sa Majesté eut la fiévre toute la nuict d'entre mercredy et jeudy, pour s'estre morfondu le matin en voyant travailler ses maçons, et s'estre promenée en ses allées la nuict; mais elle ne laissa d'aller hier à la chasse apres avoir disné, et s'en portoit mieux hier au soir, qu'elle me commanda vous escrire la presente, et de vous mander tout cela. M. de Sillery arriva comme il estoit à la chasse, qui luy a rendu compte des discours de M. le comte d'Auvergne. La Plume, que l'on avoit envoyé vers le baron de Lux, est revenu; il est prest à venir trouver le Roy et monstre le desirer, promet de dire tout ce qu'il sçait; mais il demande aussi d'estre asseuré, en cas qu'il ne die tout ce que l'on estime qu'il sçait, et que l'on ne demeure content de luy, qu'il luy sera permis de s'en retourner seurement : il demande aussi d'estre maintenu en sa charge, et de n'estre confronté à personne. Sa Majesté a sur cela mandé M. le president Jeannin, qui a le dernier parlé à luy, pour deliberer de la responce qu'elle luy fera; mais il desireroit sur toutes choses d'avoir une lettre de vous. Nous avons lettres de Bruxelles du seiziesme : le prince Maurice ayant achevé le retranchement de son camp, poursuivant son siege, ceux de dedans Grave se défendoient mollement; et l'admiral d'Arragon ayant dressé un pont sur la riviere, devoit faire un effort sur l'un des quartiers de l'armée dudit

prince, pour secourir la place, l'archiduc estant demeuré malade à Bruxelles. L'armée de mer assemblée en Espagne estoit encores à Cadix et au port de Saincte Marie: par lettres de Valledolit, le unziesme du present, l'on parloit tousjours diversement de l'employ d'icelle; mais la Terce n'est plus revoltée. Nous ne sçavons encores combien nous demeurerons icy, et j'ay parlé à M. le connestable du quartier pour vostre compagnie; il n'en fait nulle difficulté et en doit aujourd'huy parler à Sa Majesté. Je prie Dieu, etc.

De Monceaux, le 23 aoust 1602. DE NEUF-VILLE.

*Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny.*

MONSIEUR, le Roy vous mande sa volonté pour le traittement de l'administrateur de Strasbourg; il trouve bon que M. le comte d'Auvergne soit traitté, par vostre lieutenant, en la Bastille, en la forme que vous adviserez avec madame sa femme, et qu'il soit deschargé de la despence que font les officiers de Sa Majesté aupres de luy. Sa Majesté est contente aussi que les soldats des gardes qui ont esté commis pour le garder soient reduits à quatre et le lieutenant ou exempt, puis que vous jugez, par l'ordre que vous y avez donné, qu'il n'en peut advenir faute. Mais, quant à permettre audit comte d'aller aux terrasses, Sa Majesté dit qu'elle s'en resoudra apres avoir parlé à vous, et veut, tant pour cette cause que pour plusieurs autres, que vous veniez icy mardy, ainsi qu'elle vous escrit, et m'a commandé de retenir la lettre que vous m'avez envoyée pour M. de Gastines, jusques

à ce qu'elle vous ayt veu. M. le connestable a parlé au Roy du payement de vostre compagnie des gens d'armes, et a receu le commandement d'y pourvoir; tellement que vous pouvez faire estat d'un quartier qui sera tres-bien assigné, je vous en responds, quant à la commission, parce que mon commis est demeuré par delà. Mandez luy qu'il la fasse en la forme que vous jugerez la meilleure, et me l'envoyez, afin que je la dépesche. Je me recommande à vostre bonne grace, et prie Dieu, etc.

De Monceaux, le dernier jour d'aoust 1602.

DE NEUF-VILLE.

*Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.*

MON cousin, j'ay veu l'extraict des assignations que nous avons affectées au payement des garnisons et fortifications de Barrault, Provence et Bourg en Bresse, que vous m'avez envoyé avec vostre premiere lettre escrite hier; elles ne peuvent estre meilleures ny plus certaines, comme j'ay commandé estre escrit à ceux qui s'en sont plaints : mais puis que le retardement de l'acquittement d'icelles procede, ainsi que vous avez recogneu et m'avez mandé, de la malice et negligence des thresoriers de France, et receveurs generaux, je trouve bon l'expedient que vous avez proposé, d'envoyer un commissaire sur les lieux, qui interdise tous lesdits thresoriers et receveurs, fasse luy mesme la charge desdits thresoriers, et commette quelqu'un à faire la recepte. Partant, je vous prie de faire eslection d'un homme de bien, et l'y envoyez vous mesme tel que vous adviserez. Mais je veux que ses frais

soient pris sur les gages desdits thresoriers et receveurs, qui sont cause du mal, afin qu'ils reçoivent cette punition avec celle de leur interdiction, et que je ne paye la peine de la faute qu'ils font à mon service et à leur devoir. Quant au traittement du fils du marquis de Brandebourg, duquel vous m'avez escrit par vostre derniere, encore que ce ne soit la coustume de traitter ceux de sa qualité hors d'aupres de moy, toutesfois cette maison tient un tel rang en Allemagne, et a tousjours esté si affectionnée à la France, comme elle se monstre encores maintenant en mon endroit, ainsi que vous le sçavez bien, que je veux que l'on caresse cettuy-cy, de façon qu'il ayt occasion de s'en loüer, soit en le logeant et faisant deffrayer, ou en luy faisant tous les jours present de quelques viandes et vins exquis, ainsi que vous le jugerez plus à propos; la dépence n'en sera grande, car sa suitte est petite, et si j'estime qu'il n'y sejournera gueres; mais, afin d'advancer sa dépesche, faites que le sieur de Maisse le voye de ma part, pour sçavoir de luy s'il desire quelque chose de moy pour ses affaires, en attendant que je sois par delà, et apres je le feray venir icy si vous jugez qu'il soit à propos, afin de le renvoyer plus promptement. J'ay mandé les ambassadeurs d'Angleterre, Escosse et Savoye, afin de les oüir mardy; car je suis encor incertain du temps que je retourneray à Paris, dautant qu'il fait si beau icy, et y trouve tant de plaisir pour la chasse que je n'en puis partir. Et afin que vous cognoissiez que ce n'est sans sujet, soyez-y mardy; par mesme moyen je vous diray moy-mesme mon intention sur les autres poincts de vos lettres, et plusieurs autres choses qui se pre-

sentent pour mon service. Priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte garde, etc.

Escrit à Monceaux, le dernier jour d'aoust 1602.

HENRY.

Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

*Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.*

MON cousin, je receus hier au matin à Boulongne, ainsi que j'en voulois partir, vostre lettre du vingt-neufiesme d'aoust, par laquelle vous m'avez escrit l'office que vous avez fait envers la Reine ma femme, sur mon acheminement en cette province, que je suis tres-aise qu'elle ayt si bien receu que vous m'avez mandé; je n'en esperois pas moins de son affection au bien de mes affaires et de vostre entremise vers elle. Venez donc me trouver, le plutost que vous pourrez, car je veux que vous soyez pres de moy estant à Calais et pour cause. J'escris au president Jeannin, qu'il vienne avec vous, car je suis de vostre advis qu'il pourra se presenter occasion de l'employer, et estime qu'il suffira que vous fassiez apporter vingt ou vingt-cinq mil escus outre les cent mil qui doivent estre envoyez à Dieppe, lesquels arriveront bien à propos pour estre employez à ce à quoy nous les avons destinez; et parce que j'espere vous voir bien tost, je ne vous feray la presente plus longue, pour prier Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa garde.

Escrit à Calais, le 2 septembre 1602. HENRY.

Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

*Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.*

MON amy, je desire que vous voyez et interrogiez

Hebert avec le comte d'Auvergne, et que vous l'asseuriez que l'abolition que je luy promets par le Memoire escrit de ma main, que j'ay mis en celle dudit comte, luy sera expediée et delivrée, pourveu qu'il vous die ce que je sçay qu'il sçait des menées du duc de Biron, et mesmes celles qu'il a faites pour luy au voyage dernier, qu'il a fait à Milan et Italie, et quel argent, Roncas et Alfonse, Casal apporterent et firent delivrer separément ou ensemble audit de Biron, la derniere fois qu'ils sont venus vers luy, et tout le reste de ce qu'il sçait, sans rien en reserver. Voyez-le donc au plutost, et donnez ordre cependant que personne ne l'advertisse et luy donne conseil où il est, contraire à son devoir et à ma volonté. Adieu.

Ce dixiesme octobre, à Sainct Germain en Laye.

HENRY.

*Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny.*

MONSIEUR, j'ay receu vostre lettre du unziesme avec les deux estats que vous m'avez envoyez, mais je n'ay pû encor les faire voir au Roy; il employa hier toute l'apresdinée à entretenir Constans et Sainct Aubin, sur le fait de M. de Boüillon, duquel nous n'avons eu nouvelles depuis la lettre qui vous a esté envoyée. Sa Majesté va ce matin à la chasse, de sorte que je doute luy pouvoir faire voir lesdits estats devant qu'elle parte; je desire qu'elle les considere et ce que vous m'avez escrit sur iceux, comme j'estime estre non seulement vostre intention, mais aussi son service. Nous avons advis de divers endroits que le roy d'Espagne arme grandement de toutes parts pour l'année prochaine; tellement qu'il est besoin que nous

pensions à nous à bon escient; Sa Majesté en est bien advertie. C'est pourquoy elle desire grandement que l'on fasse passer les édicts qu'elle a choisis; je l'escris par son commandement à monsieur le chancelier, et croy qu'il ne tiendra à luy ny à vous, que Sa Majesté n'en soit servie comme elle desire. Je prie Dieu, etc.

De Fontaine-bleau, le 13 decembre 1602.

DE NEUF-VILLE.

Avant que de mettre fin à nos recueils de l'année 1602, par les lettres cy-dessus, en continuant ce que nous avons observé pour l'année 1601, nous ayant fait recherche de la pluspart de vos vieux papiers jettez en confusion dans vos trois cabinets, et sur tout vos ormoires vertes, nous avons rencontré dans la plus basse d'icelles une liasse de sept roolles de lettres de la main du Roy, sur lesquelles nous fusmes bien empeschez à pouvoir discerner de quelles années elles devoient estre reputées; mais finalement ayant rencontré un des susdits sept roolles, avec lequel il y avoit une lettre de M. de Gesvres dattée de l'année 1602, nous avons creu ne point faillir si nous transcrivions icy quelques-unes de celles que nous avons jugé le plus apparemment devoir estre estimées de ladite année, afin de continuer à faire voir que le Roy prenoit la peine de vous escrire de sa main jusques aux moindres choses, et qu'il vouloit avoir cognoissance de toutes les affaires de son royaume; les lettres que nous avons choisies pour estre de ladite année estant telles que s'ensuit:

*Six lettres de la main du Roy à M. de Rosny.*

MON amy, j'ay receu vostre lettre et ce que vous

escrit mon nepveu le prince de Joinville, auquel vous manderez que pour ce que je vais demain au matin à la chasse, il se rende icy sur le soir à mon coucher, et qu'il me die qu'encor que je luy aye cy-devant pardonné et permis à ma niepce de Guyse sa sœur, et à M. d'Eguillon, de luy mander de me venir trouver, que toutesfois il me demande encor pardon et me promet de se gouverner cy-apres, de façon qu'il ne me donnera jamais sujet de me fascher contre luy, et ne fera rien qui me puisse desplaire ny estre desagreable. Pour vous, vous me ferez plaisir de n'estre par cy-apres protecteur de pas un de cette maison-là. Bon soir, mon amy.

Ce 30 juillet, à Sainct Germain en Laye.

HENRY.

Mon amy, partez pour me venir trouver incontinent que vous aurez receu la presente par ce courrier que je vous envoye exprès; car j'ay besoin de vous sur plusieurs occasions qui se presentent que je vous diray quand vous serez icy, où il faut que je sejourne huict ou dix jours, pour faire une diette que mes medecins m'ont ordonnée, pour me delivrer d'une fluxion qui m'est tombée sur la jambe, laquelle avec le temps pourroit meriter le nom de goutte. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Ce 26 avril, à Blois. HENRY.

Mon amy, je monte à cheval pour m'en aller courre un cerf à Marcoussis : je vous prie de mettre fin à ce qu'il faut pour le mariage de la Bourdaisiere; c'est chose que j'affectionne et dequoy je m'oubliay de

vous parler dernierement. Souvenez-vous de l'assignation de deux mille escus pour M. Le Grand, auquel j'ay dit que ç'avoit esté vous qui m'en aviez fait souvenir, afin qu'il vous en sceut gré; car je veux faire en sorte que tout le monde vous ayme, comme je fay. Je seray demain de retour, Dieu aydant, et vous verray icy ou chez vous mercredy matin, pour resoudre le jour que nous tiendrons conseil pour l'affaire que vous sçavez. J'ay commandé à Bastian, qui vous rendra ce mot, de vous parler de ces deux affaires et d'autres dont je l'ay chargé; dequoy je vous prie de le croire comme moy-mesme. Adieu, mon amy.

Ce 21 janvier, à Paris. HENRY.

Mon amy, j'ay tant sejourné aujourd'huy à Sainct Germain à y voir mes enfans et mes bastimens, qu'il estoit neuf-heures quand j'en suis retourné, et qu'à l'heure que je vous escry et que je m'en vais souper, qui est unze heures, je n'ay pû voir qu'une partie des dames qui sont icy, ayant remis à voir le reste pour demain, puis que, partant de cette ville, je n'y dois retourner de cinq ou six mois : cela sera cause que j'y sejourneray encore demain ; mais mercredy sans faute, Dieu aydant, j'en partiray. Je vous prie de faire en sorte que l'on travaille fort en mon conseil, par delà, afin qu'à mon arrivée je trouve force besongne faite. Si j'eusse esté instruit de ce que je devois dire à ceux de ma chambre des comptes, je l'eusse fait, puis que je demeure icy. C'est pourquoy vous leur ferez faire une dépesche à ce qu'ils me viennent trouver à Fontaine-bleau, jeudy ou ven-

dredy, afin que je parle à eux. Bon soir, mon amy.

Ce lundy 17 may, entre unze heures et minuict, à Paris. HENRY.

MON amy, je vous envoye la lettre que j'escry à ma femme, afin qu'incontinent icelle receuë, vous la luy portiez vous mesme : munissez-vous de bonnes raisons, afin qu'elle ne se fasche de ce voyage et ne s'ennuye de mon absence. Vous verrez la lettre par la coppie que je vous envoye. Pourvoyez à cela et aussi à tout ce qui est necessaire pour ses couches, je vous en prie. Errard m'a demandé quelque chose sur un estat vaquant; je suis d'advis de faire quelque chose pour luy, mais mandez-moy quoy et vostre advis. J'eus hier au soir des nouvelles de Calais, où l'on me mande que les assiegez d'Ostende se defendent mieux qu'ils n'avoient point encore fait, et les assiegeans les assaillent plus mollement. Bon jour, mon amy.

Ce 27 aoust, à Vernueil. HENRY.

MON amy, j'ay veu par vostre lettre les propos que vous a tenus mon nepveu le duc de Guyse, touchant le sejour que je veux que le prince de Joinville fasse à Dampierre, et l'excuse qu'il prend qu'il n'y a point de meubles. Surquoy je vous diray que c'est une menterie, car par deux fois que la chasse m'a mené vérs ledit Dampierre et Chevreuse, le receveur desdites terres m'y vint offrir des licts et autres meubles qui y sont; et mesme à Chevreuse, ledit receveur m'a accommodé et les seigneurs qui estoient avec moy, de neuf ou dix licts; joint que ma cousine, sa mere, m'a tousjours asseuré que sadite maison de

Dampierre estoit bien meublée. Vous direz donc à mondit nepveu que je veux que son frere y aille aussi-tost qu'il aura esté oüy en sa deposition, sans s'arrester davantage à Paris. Vous aurez veu la lettre que j'envoyay hier à monsieur le chancelier, sur laquelle j'attends vostre advis. Adieu, mon amy.

Ce 4 decembre, à Fontaine-bleau. HENRY.

*Lettre de M. de Gesvres à M. de Rosny.*

MONSIEUR, le Roy, pour ce qu'il montoit à cheval pour aller à la chasse, m'a commandé de vous escrire pour vous donner advis que M. le prince de Joinville change de discours, ayant fait dire par M. de Guyse, qu'il est resolu de s'ouvrir entierement à Sa Majesté et luy dire tout ce qui s'est passé et dont il a eu cognoissance, dequoy Sa Majesté peut avoir mescontentement, laquelle il supplie luy vouloir pardonner, et par mesme moyen luy a fait dire qu'il craint qu'elle se courrouce contre luy, et la supplie de trouver bon, que ce soit par vous qu'il luy fasse entendre tout ce qu'il luy veut faire sçavoir. C'est l'occasion pourquoy Sa Majesté desire que vous soyez en cette ville demain au soir, et que vous veniez droit au Louvre la trouver avant qu'aller chez vous, m'ayant commandé vous envoyer ce courrier exprès. Et apres m'estre humblement recommandé à vos bonnes graces, je prieray Dieu, etc.

De Paris, le 28 novembre 1602. POTIER.

## CHAPITRE XIII.

Devise des jetons distribués au commencement de l'année 1603. Lettres diverses sur quelques événemens de cette année.

[1603] SUIVANT l'ordre que nous avons tenu les dernieres années passées, nous commencerons le premier chapitre de celle-cy, par la devise que vous fistes apposer aux jettons d'or que vous portastes au Roy, le premier jour de janvier, fondée sur ce que voulant donner une éducation vrayement royale à ses enfans, il en vouloit prendre le loisir par le moyen d'une bonne paix qu'il cultivoit soigneusement, tant pour le dehors que pour le dedans de son royaume; estant bien resolu d'achever d'estouffer toutes semences de troubles et mouvemens qui pouvoient encor rester par le moyen de ceux qui avoient trempé dans la faction du duc de Biron, ne restant plus que messieurs de la Trimoüille et de Boüillon, qui fussent en quelque sorte considerables. Le corps de cette devise donc fut un nid d'alcions au milieu de la mer, lesquels ont cette vertu de la tenir tranquille pendant qu'ils couvent et nourrissent leurs petits, ou bien la cognoissance que, de sa nature, elle doit estre telle en cette saison-là; et pour ame, y mistes ces paroles : *Nostri dant otia terris.*

Et continuerons ledit premier chapitre, par une grande quantité de lettres que nous avons trouvées ensemble en un roollet, lesquelles contiennent une

partie de ce qui se passa durant cette année 1603, et sont telles que s'ensuit.

*Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.*

Mon amy, j'ay donné charge au sieur Zamet de poursuivre le fait du marc d'or, et commandé à monsieur le chancelier de luy bailler toutes les expeditions necessaires, afin que, sans avoir esgard à plusieurs brevets qui ont esté cy-devant depeschez, chacun paye, si ce n'est quelques personnes de qualité et merite; à quoy je vous prie de tenir la main, afin qu'à mon retour de Mets je puisse recevoir le contentement que j'espere de mes bastimens de Fontainebleau, et empeschez que l'on ne donne cy-apres aucunes expeditions qui puissent en quelque façon retarder l'execution de ma volonté pour ce regard; car, comme vous sçavez, c'est chose que j'ay à cœur et que j'affectionne. Je vous prie aussi de faire bailler audit Zamet toutes les expeditions necessaires pour les deux sols et six deniers pour minots de sel, qui se levent pour l'augmentation des gages des presidents, ainsi que je vous ay dit à mon partement, faisant bailler, par le tresorier de mon espargne, les expeditions necessaires à ce que l'argent soit delivré audit sieur Zamet à mesure qu'il se recevra. Je luy avois aussi commandé de vous parler de la resignation de l'office de conseiller en mon parlement, qu'entend faire le sieur de Boyn-ville, et ce sans payer aucune finance, comme de prendre celuy de maistre des requestes que l'on luy resigne de mesme, comme chose que je desire que cela ce fasse et que je luy ay promise et accordée; à quoy je vous prie aussi de tenir

la main. Sur ce, Dieu vous ayt, mon amy, en sa saincte et digne garde.

Ce 25 fevrier, à Monceaux. HENRY.

*Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.*

MON cousin, sur la supplication que m'a faite mon grand escuyer, à la requeste des habitans de ma ville de Beaune, de laisser en ladite ville l'artillerie qui estoit au chasteau, devant qu'il fut desmantelé, laquelle vous sçavez avoir ordonné estre portée en ma ville de Dijon, j'ay advisé la laisser en ladite ville jusques à mon retour de Mets, que je resoudray lors avec vous ce que je voudray en estre fait; mais je veux que celle de Saule-Duc soit dés à present portée en ladite ville de Dijon suivant mon premier commandement, ainsi que j'escris presentement audit grand escuyer : au moyen dequoy donnez ordre que ma volonté, en l'un et en l'autre point, soit executée. Vous sçavez le commandement que j'ay fait audit grand escuyer de faire parachever les hocquetons de mes gardes, pour lesquels vous avez verifié que le receveur de l'escurie a touché, il y a longtemps, jusques à quatre mille escus, de l'assignation que vous luy aviez donnée à cet effet par mon commandement. Je luy escris maintenant qu'il en ayt souvenance, et s'il est necessaire de fournir pour cela quelque argent, plus qu'il n'a esté receu, qu'il vous en advertisse, l'asseurant que vous y pourvoyrez comme je vous prie faire ; car je desire fort que mesdits gardes soyent remarquez par lesdits hocquetons, et suis marry qu'ils ne les peuvent avoir, en ce voyage, par la faute de ceux ausquels la charge

de les faire faire a esté donnée. Au reste, le sieur de Sainct Germain m'est venu trouver, qui m'a parlé de l'argent qui souloit estre départy au duc de Boüillon pour garder ses places, avec tant d'affection à l'endroit dudit duc, que j'en suis tres-mal edifié, et prevoy, si nous n'y prenons garde, qu'il fera ce qu'il pourra à ce que ledit duc n'en soit frustré contre ma volonté. Partant je vous prie d'en parler audit sieur de Sainct Germain, de façon qu'il recognoisse, s'il a ce but, qu'il m'est des-agreable, et de vostre costé y donner si bon ordre que ma volonté soit suivie, et me faire sçavoir de vos nouvelles, le plus souvent que vous pourrez, sur toutes nos affaires, et maintenant par ce porteur, que j'envoye expres vers mondit grand escuyer, pour luy faire sçavoir qu'il m'envoye en diligence mes pages de la chambre qui sont sous sa charge avec leur gouverneur pour me servir en ce voyage, puis que ceux qui estoient sous celle dudit duc de Boüillon, estants congediez, n'y peuvent estre. Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa sainte garde.

Escrit à la Ferté sous Jouarre, le 28 fevrier 1603.

HENRY.

Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

*Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.*

MON cousin, je vous envoye un memoire qui m'a esté presenté par le sieur du Bourg par lequel vous verrez que je suis supplié de quatre choses. La premiere, de vouloir nommer celuy qui succedera à la commission de Palot, en l'année prochaine, et en commander les lettres necessaires. La seconde, de

faire delivrer audit sieur du Bourg les assignations de l'année courante pour tous ceux de la haute Guyenne et haut Languedoc, sans que ledit Palot prenne aucun droit sur eux, ensemble celles qui luy sont deuës d'arrerages du passé. La troisiesme, que pour les taxations pretenduës par ledit Palot, les apostilles que vous avez mis au marge des plaintes dudit sieur du Bourg sortent à effet. Et la quatriesme, de commander aux sieurs de Maupeou et Beaumarchais, commissaires deputez pour voir les comptes dudit Palot, d'y vacquer en diligence et y en adjouster un troisiesme non suspect. Sur le premier article duquel memoire je vous diray que j'ay bien voulu remettre ladite nomination jusques à ce que j'en aye conferé avec vous, et pour ce n'ay-je trouvé bon que ladite commission fust presentement expediée. Et pour le regard des assignations qu'il demande de l'année courante et de la pension particuliere que je luy ay accordée, je veux qu'elles luy soient delivrées sans que ledit Palot puisse rien prendre pour ses taxations; et, pour celles des années passées qui restent à recevoir, j'entends que département en soit fait audit sieur du Bourg, pour ce qui touche ceux de la haute Guyenne et haut Languedoc. Pour le troisiesme article, vous adviserez à pourvoir sur les taxations dudit Palot, ainsi que vous jugerez expedient et raisonnable; et, sur ce qui est porté par le quatriesme, je trouve bon que vous fassiez rendre compte audit Palot, pardevant lesdits sieurs de Maupeou et Beaumarchais, ou autres que vous adviserez, et mesmes y adjoustiez un troisiesme si vous estimez qu'il soit à propos, luy faisant vuider les mains des

restes desdites assignations pour ce qui concerne lesdits pays de haute Guyenne et haut Languedoc. Dequoy je vous ay bien voulu advertir par cette lettre, afin qu'estant informé de mon intention sur ce fait, vous teniez la main qu'elle soit suivie et effectuée, et que ledit du Bourg et autres qui y ont interest en tirent le contentement qu'ils se sont promis. Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escrit à Dorman sur Marne le premier jour de mars 1603. HENRY.

Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

### *Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny.*

MONSIEUR, j'ay dit au Roy les propos que vous m'avez escrit vous avoir esté tenus par le nonce; Sa Majesté dit que ce sont les Espagnols et Savoyarts qui sont cause que Sa Sainctetė monstre avoir apprehension de son voyage à Lyon, et des preparatifs d'armes et d'argent et munitions de guerre dont il vous a parlé : quoy estant, elle estime que cela doit plutost la fortifier en sa deliberation que de l'en desmouvoir, et neantmoins mettre peine d'oster à Sa Sainctetė, tant que faire se pourra, la crainte que ledit nonce dit qu'il a de la guerre, sans toutesfois s'obliger de ne la point faire, afin de conserver nostre liberté et tenir tousjours les autres en eschec. Sa Majesté desire doncques que vous en parliez audit nonce en cette sorte s'il retourne vers vous : au reste, nous cheminons tant que nous pouvons, et n'avons rien de nouveau digne de vous estre escrit. Je finiray la

preşente en vous presentant mes humbles recommandations, et priant Dieu, etc.

D'Espernay, le 2 mars 1603. DE NEUF-VILLE.

*Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny.*

MONSIEUR, cette affaire touchant le nonce du Pape, en laquelle vostre entremise a esté si heureuse, me fit souvenir de vous supplier de vouloir favoriser un autre cardinal des plus affectionnez serviteurs du Roy, en Italie, qui est M. le cardinal d'Ossat, les merites duquel sont tels, que tous ceux qui le gratifieront en recevront gloire et loüanges : et partant vous prié-je, tant pour cette consideration qu'à ma recommandation, de luy vouloir faire plaisir sans qu'il me soit besoin d'en parler au Roy, vous salüant de mes bien humbles recommandations, comme estant, etc.

De Sainct Germain. DE NEUF-VILLE.

*Lettre de M. de Rosny à M. de Ville-roy.*

MONSIEUR, pour responce à la lettre que vous m'avez escrite en faveur de M. le cardinal d'Ossat (1), je vous diray, comme il y a environ un an, qu'un banquier me vint parler de quelques pensions que le Roy donne à Rome et entre-autres de celle de M. d'Ossat; mais ce fut avec de telles paroles que je ne l'en eusse pû refuser, tellement qu'il est vray que je le remis à y adviser lors qu'il m'en escriroit, comme il fit quatre mois apres, et ses lettres accompagnées d'une de mon frere : et combien que les siennes fussent encor avec moins de civilité que n'avoient esté les paroles du

(1) *Le cardinal d'Ossat :* on a déjà vu que Rosny avoit de l'aversion pour cet ambassadeur. D'Ossat, dans le fragment de lettre qui suit, avoit dit librement sa pensée à un Roi digne de l'entendre.

banquier, si ne laissois-je pas d'avoir envie de le gratifier. Mais lors que j'estois apres à dresser mes estats desdites pensions à Rome, j'en receus un advis que l'on me bailloit pour bien certain, comme ledit sieur d'Ossat tenoit des propos du Roy et de moy qui n'estoient gueres à l'advantage de Sa Majesté, taschant de faire accroire au monde que les attentats que l'on faisoit contre le Roy ne procedoient que de sa faute et de celle de ceux qui manient ses finances : tellement que je ne vous celeray point que cela m'ayant fort piqué, je changeay son assignation qui estoit fort bonne, en une autre dont je me doutois bien qu'il ne tireroit pas grande chose. Et depuis ayant receu un memoire que l'on me mandoit avoir esté extraict d'une lettre qu'il vous escrivoit, laquelle tesmoignoit une grande ingratitude envers le Roy, qui retournoit en blasme contre moy, et sur des choses entierement mensongeres, je me resolus de ne l'assigner plus du tout sans un commandement expres du Roy, apres que je luy aurois fait voir ledit escrit duquel je vous envoye coppie, afin que si vous m'asseurez que c'est chose fausse et que ledit sieur d'Ossat n'a jamais tenu ces langages ny ne vous a rien escrit de semblable, je donne ordre à le faire payer, et ne le tienne plus pour un ingrat et un impudent, comme il meriteroit ces deux qualitez, si la chose estoit vraye; et ne manquerois pas de faire voir ledit extraict au Roy avant que de le faire assigner. Qui est tout ce que je vous puis dire sur vos grandes recommandations pour ledit sieur d'Ossat et les grandes loüanges que vous luy donnez, vous baisant les mains en qualité de vostre serviteur.

ROSNY.

*Extraict d'une lettre de M. le cardinal d'Ossat à M. de Ville-roy.*

« Vous priant de prendre en bonne part un mot dont je suis gros il y a long-temps, c'est que sans quelque legereté, inquietude naturelle, ambition et avarice qui regne aujourd'huy parmy les François, les conspirateurs n'eussent jamais eu l'audace d'entreprendre sur le Roy, s'ils n'eussent veu la noblesse mal-contente, l'Eglise mal-menée et desconfortée, le pauvre peuple et tiers estat trop foulé et oppressé. Et ne puis m'exempter de la crainte de semblables recidives ny esperer un repos jusques à ce que le Roy aye reformé l'Estat, commençant par soy-mesme en prenant moins sur ses sujets et contentant les meilleures parties de l'Estat qui prevalent en nombre. Je sçay bien que ce propos est hardy; mais je l'estime encore plus vray et necessaire, et voudrois l'avoir desja escrit au Roy, et desire que vous luy lisiez cette lettre. »

Nous n'avons point pû assez bien apprendre, pour vous le ramentevoir suffisamment, ce que devindrent toutes ces poursuittes de M. de Ville-roy pour le payement des pensions de ce cardinal d'Ossat, qui estoit sa creature, dautant que nous n'en avons rien trouvé dans les memoires de vos entremises journalieres, que vous faisiez r'assembler tous les soirs par quelques-uns d'entre nous, vos secretaires; mais bien avons nous dequoy verifier que, dans le livre imprimé des lettres dudit cardinal d'Ossat, il y a une lettre de luy addressante à M. de Ville-roy, où il use des mesmes termes portez dans l'extraict qui vous en avoit

esté envoyé. Et partant que ce n'estoit point sans cause que par vostre responce à M. de Ville-roy, vous le disiez meriter le tiltre d'ingrat et d'impudent, voire y adjousterons nous celuy de malicieux, et que M. de Ville-roy les merite luy mesme tous trois, s'il n'a fait une bonne et valable reprimande à son cardinal, d'avoir tenu de tels propos, et ne luy en ayt fait faire les satisfactions où il appartenoit, comme estant choses inventées et absolument fausses et mensongeres : estant vray de dire qu'en cette année 1603, date des susdites lettres, que le Roy ayant remedié à toutes les entreprises des malins, tant par la punition de M. de Biron que pour avoir fait cognoistre que tous les mauvais bruits que luy et ceux de sa sequelle avoient fait courir (qui estoit les mesmes choses qu'escrivoit le cardinal d'Ossat) estoient toutes calomnies, dautant que sa noblesse estoit plus contente et satisfaite de luy que jamais, que tous les ecclesiastiques avoient sujet de l'estre, et notamment de vous qui les gratifiez particulierement en tout ce qu'il vous estoit possible; et que quand aux peuples de la campagne, ils avoient toutes les sortes de soulagemens qu'ils pouvoient esperer, vous faisant, d'année en année, descharger les tailles de deux millions par chacune d'icelles, et ayant, dés l'année 1602, fait revoquer le sol pour livre, dont il s'estoit tant plaint, et fait voir que le Roy n'avoit jamais pensé à toutes les impositions que les malicieux avoient publié qu'il vouloit faire. Mais bien estoit-il vray que les catholiques zelez, tels que ce M. de Ville-roy et son cardinal, que d'autres nommoient envenimez, n'estoient pas contents en leurs petits cœurs de ce que le Roy

ne se portoit pas aux choses qu'ils desiroient, voulant persuader Sa Majesté de se joindre aux desseins de la Cour de Rome pour mettre un roy catholique en Angleterre, et la faire départir des alliances qu'elle avoit avec la reine d'Angleterre, les roys d'Escosse, le nouveau roy de Suede, celuy de Dannemarc, et des princes et villes protestantes d'Allemagne et de Suisse, et se resoudre, si tost qu'ils eussent voulu, au rétablissement des Jesuites, comme de toutes ces circonstances il en apparoit quelque chose par les lettres du cardinal d'Ossat. Dequoy ne s'osant plaindre ouvertement ils luy imputoient faussement tout ce qui estoit porté par les lettres de ce cardinal à M. de Ville-roy, y en ayant mesmes quelques-unes qui tesmoignent qu'il n'estoit pas content de vous touchant ses pensions. De toutes lesquelles choses remettant la verification à faire sur les lettres imprimées de ce cardinal, par lesquelles il se mesle de toutes choses, notamment de celles qui ne sont de sa profession, et encor moins de sa science et cognoissance, nous reprendrons les suittes de nos Memoires par une suitte de lettres telles que s'ensuit.

*Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.*

Mon cousin, j'escris à monsieur le chancelier qu'il fasse expedier l'edict de la suppression de la chambre des requestes à Thoulouze, encores qu'il n'ait esté passé en mon conseil, car c'est chose que je veux estre faite et qui servira de planche pour en faire autant aux autres parlemens; dequoy j'entends que mes sujets recevront soulagement. Partant, donnez ordre que mon intention soit suivie et qu'il n'y soit plus fait de diffi-

culté. Cherelles m'a fait dire que vous ne luy avez fait offrir que douze cens escus pour son voyage, au lieu de trois mil qu'il a verifiez avoir touchez pour celuy qu'il fit du temps du feu Roy, et qu'il luy est impossible de se deffrayer pour ladite somme de douze cens escus: au moyen dequoy je veux que vous luy en donniez jusques à deux mil et que vous les luy fassiez delivrer incontinent, afin qu'il ne retarde davantage son partement, car c'est chose que j'ay fort à cœur. Je suis bien aise que vous ayez pourveu aux huict mil escus de Geneve, et à la monstre de tous nos gens de guerre, ainsi que vous m'avez escrit par vostre lettre du 28 du mois passé, vous priant de vous souvenir de me mander des nouvelles des bastimens de Sainct Germain, au retour du voyage que vous me mandez y devoir bien-tost faire, et continuer à faire advancer, tant qu'il vous sera possible, le transport des terres de la gallerie du Louvre, afin que les maçons puissent besongner, estimant qu'ils donneront ordre cependant à leurs materiaux, de façon qu'ils advanceront bien la besongne, quand la place sera nette desdites terres. J'ay encor receu et veu la lettre que vous m'avez escritte, le mesme jour, pour responce à la mienne portée par le courrier Fenot. J'escris à mon grand escuyer qu'il vous envoye le receveur de l'escurie avec Blondeau, pour vous rendre compte de l'assignation donnée pour faire les hocquetons des archers de ma garde, afin que s'il y manque quelque chose vous y pourvoyez comme je vous en ay desja escrit. Le thresorier des menus n'est point icy, quoy que vous luy ayez desja commandé par deux fois, comme je l'ay bien sceu, ny personne pour luy qui

paye les desbris des logis où je loge, de façon que nous passons sans payer, qui est une grande honte. Envoyez-le querir et donnez ordre qu'il s'acquitte mieux de son devoir. Priant Dieu, etc.

Escrit à Espernay, le deuxiesme jour de mars 1603.

HENRY, et plus bas DE NEUF-VILLE.

*Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.*

MON cousin, je vous escris la presente à part, à cause du sujet d'icelle que je desire n'estre sceu que de vous. Les Estats des provinces unies des Pays-Bas m'ont prié, par lettres que m'a envoyées Arsens (1), leur permettre de faire en mon royaume la recreuë des compagnies françoises qui sont à leur service : sans quoy il semble, par ce qu'eux et ledit Arsens escrivent, qu'ils ne puissent se mettre en campagne et executer leurs desseins : en quoy je veux bien les contenter, car vous sçavez combien il m'importe de le faire. Toutesfois je desire que cela soit fait le plus couvertement et promptement qu'il sera possible, pour les raisons que vous sçavez aussi bien que moy, qui m'y doivent mouvoir d'en user ainsi. A cette fin envoyez querir ledit Arsens, incontinent que vous aurez receu la presente, sçachez de luy comment et par quelles formes ses maistres et luy entendent faire lesdites recreuës, et luy dites que je ne trouve pas bon qu'elles soient faites par les capitaines ny par leurs officiers, car nous avons trop recognu et esprouvé leur indiscretion en celles qu'ils ont faites cy-devant, dont

(1) *Arsens :* François Aërsens, résident des États de Hollande. Henri avoit dans ce pays, au même titre, le sieur de Buzenval, dont il est parlé dans d'autres lettres.

j'ay eu infinies plaintes et reproches; mais il me semble que ledit Arsens peut facilement retenir et asseurer, sous-main et secrettement, les soldats qu'il leur faut, dont encores je veux, devant, sçavoir le nombre et les faire couler à la file aux lieux où il faudra qu'ils s'embarquent, en leur distribuant quelque argent pour se deffrayer par les chemins et passer la mer. La difficulté sera de trouver des soldats affidez qui ne le trompent point et n'emportent son argent; à quoy vous le pourrez bien ayder, et auray agreable que vous le fassiez. Davantage j'estime qu'il sera plus à propos qu'ils s'embarquent à Dieppe qu'à Calais, dautant qu'ils seront moins remarquez et esclairez au premier lieu qu'en l'autre, à cause du voisinage dudit Calais. Toutesfois comme peut-estre le passage de Dieppe ne sera si commode, frequent et facile que l'autre, faites avec ledit Arsens, si l'on s'ayde de celuy de Calais, au moins que les soldats ne s'y acheminent et rencontrent en plus grand nombre ensemble que de six ou de dix au plus, et avec leurs espées seulement. En ce cas il faudra devant que vous en advertissiez le sieur de Vic auparavant, afin qu'il ayde à couvrir ledit embarquement; il faudra aussi que vous donniez pareil advis au commandeur de Chastes pour Dieppe; et afin qu'ils adjoustent plus de foy à ce que vous leur manderez, soit par escrit ou de bouche, par hommes exprez, j'escris à chacun d'eux une lettre en creance sur vous, que vous recevrez avec la presente, fermées à cachet volant, afin que vous voyez ce qu'elles contiennent. Doncques ménagez ce fait avec ledit Arsens et lesdits gouverneurs selon mon intention, et si dextrement que je sois servi utilement et à mon contentement. A

quoy j'adjousteray que j'ay pensé que si nous faisions faire encores une monstre aux compagnies du regiment de mes gardes, du nombre qu'a esté la derniere, qu'en tirant d'icelles les soldats que je veux mettre dedans la citadelle de Mets, suivant ma deliberation, je pourrois conserver ceux qui en sortiront, les faisant entrer ausdites compagnies en la place des autres, sans leur parler d'aucun retranchement, sinon quand nous serons de retour à Paris où je les licentierois, et pourrois lors les faire bailler à vostre cousin de Bethune ou à quelqu'un de sa part qui les luy conduiront en Hollande; par ce moyen il rempliroit sa recreuë facilement et de vieux soldats, lesquels n'estant ainsi retenus, quand ils seront mis hors ladite citadelle, indubitablement iront servir les archiducs, desquels ils seront bien receus. Or, il me semble qu'il sera plus à propos, pour mon service, qu'ils prennent l'autre chemin: c'est pourquoy je me suis advisé vous faire cette proposition, sur laquelle vous me manderez vostre advis; mais si vous l'approuvez donnez ordre à ladite monstre de si bonne-heure, que ladite proposition puisse estre effectuée à mon arrivée à Mets ou devant que j'en parte; car j'y veux arrester le moins que je pourray, et suis marry ne pouvoir faire plus grandes journées pour m'y rendre plutost, mais les mauvais chemins m'en empeschent. Je prie Dieu, etc.

Escrit à Chaalons sur Marne, le quatriesme jour de mars 1603. HENRY.

Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

*Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny.*

MONSIEUR, il faut que vous ayez tous les jours, voire

à toutes heures de nos lettres, puis que vous vous estes chargé de tout. Vous verrez le sujet de celle que la presente accompagne, et escrits presentement au sieur d'Arsens qu'il vous aille trouver pour entendre de vous les intentions de Sa Majesté; mais je m'estonne que M. de Bethune n'est arrivé, M. de Buzenval nous ayant escrit qu'il estoit sur son partement. Au reste, nous receusmes hier au soir, à nostre arrivée en cette ville, des lettres de M. d'Espernon; il se plaint des plaintes de M. de Sobolles, et dit qu'il a tiré tant de vivres de la ville, qu'il a voulu pour luy et pour sa garnison, et qu'il n'a donné à entendre le contraire que pour avoir pretexte d'entamer le magazin de la citadelle. Ils sont en dispute aussi pour un certain Provençal, prisonnier à Vitry; nostre arrivée donnera ordre à tout cela: mais mandez-nous, s'il vous plaist, quel est celuy que vous avez donné au payement de la garnison de ladite citadelle de Mets; car je m'attends bien qu'elle fera instance d'estre payée devant que de sortir. Je prie Dieu, etc.

De Chaalons, le quatriesme jour de mars, de l'année 1603. DE NEUF-VILLE.

*Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.*

MON cousin, le sieur de Vic est encor à Paris, et seroit besoin pour mes affaires qu'il fut en sa charge de Suisse, à cause principalement de ce qui se passe à Geneve, où il est à craindre que l'on prenne des resolutions qui ne me contentent pas, faute d'entendre mes intentions, et d'avoir quelqu'un sur les lieux qui y prenne garde. J'entends que trois choses ont retardé son partement: la premiere, l'irresolution du fait du

sel pour Suisse; la deuxiesme, l'incertitude de la reception des deniers des assignations que nous avons données pour fournir les quatre cens mil escus que nous avons promis ausdits Suisses; et la derniere, l'attente de la verification, au parlement de Roüen, des édits de commissaires examinateurs et lieutenans particuliers, assesseurs criminels, afin de renvoyer devant les colonels et capitaines, qui sont demeurez à nos despens en la ville de Paris, attendant la distribution des deniers qui doivent provenir desdits édits. Sur le premier point, La Varenne m'a dit de vostre part, à son arrivée icy, les dernieres offres faites sur ledit sel, et que vous deviez les faire juger et resoudre jeudy dernier; tellement que je fais compte qu'il sera vuidé à la reception de la presente. Toutesfois s'il ne l'avoit encores esté, je vous prie d'y mettre la derniere main en une sorte ou autre; je me remets à vous d'en disposer et ordonner, comme vous jugerez estre pour le mieux, et trouveray bon tout ce qui en sera fait, pourveu qu'il n'y soit plus usé de remise sous quelque pretexte que ce soit. Quand ausdites assignations, j'ay esté adverty que l'on n'en recevra dedans Pasques que six cens mil livres; mais que vous esperez de pourvoir au surplus dans un ou deux mois, et que vous en usez ainsi pour soulager mon peuple, dequoy je vous sçay bon gré, afin que chacun cognoisse que je l'ayme et ne sçay que trop sa pauvreté et disette d'argent. Je sçay bien que cette nation ne reçoit gueres d'excuses en matiere d'argent; et neantmoins ne pouvant faire l'impossible, voicy ce que je veux que vous fassiez sur cela, c'est que vous fassiez partir sans faute, devant ladite feste de Pasques,

une voicture de trois cens mil livres, et qu'elle soit suivie, trois sepmaines apres, d'une autre de pareille somme, afin qu'elles arrivent en Suisse au mesme temps ou bien-tost apres ledit sieur de Vic, qui leur donnera esperance du reste. Je veux aussi estre fait des lettres tres-expresses, par toutes les receptes ausquelles lesdites assignations ont esté levées pour en advancer l'effet, ainsi que j'escris presentement au sieur de Chasteau-neuf, à qui nous avons donné cette charge; mais mettez-y la main vous mesme, car autrement rien ne s'advancera. Et je considere si, apres avoir failly de payer ladite somme au premier terme, nous manquons encores à y satisfaire au mois de may, que les communes desdites ligues s'assemblent, ou du moins devant la journée generale que lesdits cantons tiennent à la Sainct Jean, nous perderons tout credit avec eux, de sorte que je seray mal servy et assisté d'eux si j'en ay affaire, s'ils ne prennent encores de pires resolutions. Il faut faire un effort pour l'éviter : au moyen dequoy je vous prie d'y adviser d'heure, comme vous avez de coustume de faire aux choses qui importent grandement à mon service et contentement, et me faites sçavoir le remede que vous pourrez y apporter, car je l'attends de vous. Pour le regard de la verification desdits édits au parlement de Roüen, escrivez-en au premier president par ce porteur que j'envoye expres vers eux pour en faire la poursuitte, afin que je sois obey, et que nous nous deschargions desdits colonels et capitaines, qui sont encores à Paris : tous lesquels vouloient me venir trouver en ce voyage sur le refus fait par ceux dudit parlement, afin de s'en plaindre et m'en demander

raison ; mais ils en ont esté destournez sur l'asseurance que je sçay leur avoir esté par vous donnée qu'il y seroit remedié à leur contentement : mandez-le donc si expressement audit premier president et aux autres cours, qu'ils y satisfassent. Je suis bien ayse de ce que nous renvoyons lesdits colonnels et capitaines en leur pays, contens ; car ce sera le bien de mes affaires. Je prie Dieu, etc.

Escrite à Clermont, le 8 mars 1603. HENRY.

Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

*Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.*

MON amy, il y a quelques jours que je vous escrivis pour avoir vostre advis, lequel vous croyez le plus propre à me servir en la charge de mon procureur au Chastellet, de Mazurier ou le Jay, conseillers en ma cour de parlement ; et pour ce que je n'ay eu aucune responce de vous sur ce fait-là, je vous fais cette recharge pour vous prier incontinent de me donner vostre advis sur cela ; car j'en suis pressé et le desire avoir avant que resoudre aucune chose pour l'un ou pour l'autre. Bon jour, mon amy.

Ce 8 mars, à Fontaine-bleau. HENRY.

*Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny.*

MONSIEUR, je vous remercie de la faveur que vous m'avez escrit, par vostre lettre du quatriesme de ce mois, que vous voulez faire à Merle, car je participeray à l'obligation qu'il vous en aura. Le Roy vous a escrit sa volonté sur la recreuë que veut faire le sieur Arsens, partant je ne vous en feray redite ; mais le commandement de Sa Majesté ne peut estre executé,

ce me semble, trop secrettement. Quant au fait de l'argent, Sa Majesté dit qu'elle retournera assez à temps par delà, pour en respondre audit Arsens: au moyen dequoy vous pourrez le remettre, pour ce regard, au retour de Sa Majesté, laquelle croit, comme vous faites, que ce que ledit Arsens avoit proposé pour obtenir l'advance de nostre premier payement, ne sera accomply, dont Sa Majesté n'est contente. Le sieur de Cherelles se contentera de quinze cens escus, puis qu'il plaist à Sa Majesté, et croy que Sa Majesté eut pû estre servie en sa place de personne de plus d'estoffe que luy et à meilleur prix, mais non plus fidellement, et avec plus d'affection qu'elle sera par luy. Nous avons icy M. de Lorraine, que j'ay trouvé vieilly; il s'en retourne demain à Nancy, et dit-on qu'il nous viendra voir à Mets, où il amenera Madame, encores qu'elle ne soit bien remise de sa maladie. M. de Bongars nous escrit que plusieurs princes allemans se preparent à venir visiter le Roy, s'il fait un peu de sejour à Mets. Ils n'ont rien fait qui vaille en leur assemblée de Heidelberg, où l'on dit que M. de Boüillon a essayé de tout broüiller, et est encore apres. Ledit Bongars dit qu'il ne l'a point veu, dont il est en colere, mais qu'il a esté fort caressé desdits princes, qui ont aussi tous escrit à Sa Majesté en sa faveur. J'estime que nous ne demeurerons gueres audit Mets, et ne sçay si nous repasserons par Nancy. Je ne vous diray rien de la lettre que le Roy vous escrit, sinon que nous avons sceu que vous avez donné ordre pour le fait du sel de Suisse et autres affaires plus pressées, et partant que vous ferez grand plaisir à Sa Majesté, de faire partir au plutost M. de Vic pour retourner en

Suisse. J'ay leu ce matin à Sa Majesté vostre lettre dudit quatriesme addressante à elle, à laquelle elle m'a dit qu'elle veut respondre de sa main, y ayant des choses dont luy seul a la cognoissance, et qu'en attendant je vous advise qu'il est fort content d'une petite lettre que vous luy escrivistes jeudy. Et partant n'ayant plus rien à vous fairé sçavoir, je vous asseureray que vous avez toute puissance de me commander et que je suis, etc.

De Verdun, ce 10 mars 1603. DE NEUF-VILLE.

*Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny.*

MONSIEUR, je vous escrivis hier au soir; depuis nous avons receu vostre lettre du septiesme, à laquelle le Roy fait responce de sa main, et par mesme moyen à la precedente que je vous promettois par la mienne. Nous poursuivons nostre voyage et faisons estat d'arriver à Mets vendredy, où le Roy a bien deliberé de pourvoir aux affaires en maistre entierement et non à demy, et n'a serviteur aupres de luy qui luy conseille d'en user autrement; tellement que j'espere que nous aurons bien-tost achevé nostre besogne. Je suis incertain encores si à nostre retour nous passerons par Nancy, comme M. de Lorraine le desire : toutesfois, pour mon advis, je croy que nous luy ferions plaisir et à nous aussi de l'en descharger; il doit amener madame de Bar à Mets, laquelle fera ce qu'elle pourra pour nous conduire audit Nancy, pour dancer un ballet qu'elle a preparé : nous vous en escrirons tous les jours des nouvelles, et prie Dieu, etc.

De Fresnes en Verdunois, l'unziesme jour de mars 1603. DE NEUF-VILLE.

*Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.*

Mon cousin, je respondray par la presente à vos lettres du 4 et 7 de ce mois. J'ay esté bien aise de sçavoir que vous ayez fait resoudre la suppression des requestes de Thoulouse pour le regard du marc d'or. Je trouve bon que vous ayez esgard aux brevets que j'ay accordez aux officiers qui sont dignes de consideration, ou pour leurs qualitez ou pour leurs services, mais non aux autres; dequoy je me remettray tousjours volontiers à vostre jugement. Le thresorier des menus a donné ordre au fait de sa charge, suivant le commandement que vous luy en avez fait, et croy que M. Le Grand aura maintenant envoyé vers vous les officiers de l'escurie, pour vous rendre compte du retardement des hocquetons, qui procede, ainsi qu'il m'a mandé, du manquement des assignations données pour cét effet : tellement qu'il n'a peu m'en envoyer que vingt et trois. Quand vous aurez oüy lesdits officiers, vous y verrez plus clair pour y donner ordre. J'ay fait escrire à Cherelles qu'il se contente des quinze cens escus que vous luy avez fait offrir pour son voyage, comme je m'asseure qu'il fera, et ne doute pas que vous ne vous trouviez bien empesché à faire fournir tant d'argent comptant, comme il vous est ordonné, pour les raisons que vous m'avez escrites; aussi j'en prise davantage le bon devoir que vous y faites. Mais je veux que la grace que j'ay faite au sieur de Boinville ait lieu, sans qu'il en soit rien retranché, puis que je luy en ay donné ma parole, et me promets que ma maison et celle de la Reine, ma femme, et de mes enfans, ne demeu-

reront pour cela, par le bon ordre que vous y donnerez. J'ay consideré ce que vous m'avez remonstré par vostre derniere, sur l'execution du commandement que je vous avois fait touchant les recreuës poursuivies par Arsens : puis que vous estimez ne pouvoir ny devoir vous en mesler, pour les raisons desduittes par vostredite lettre, donnez ordre doncques que les capitaines s'en acquittent le plus secrettement et diligemment que faire se pourra, et m'advertissez de l'advancement qu'ils y donneront. Mais en verité il est necessaire d'esloigner de cette frontiere le regiment de ma garde, devant que de reduire les compagnies : partant vous m'avez fait tres-grand plaisir d'avoir pourveu au fonds necessaire pour une monstre entiere, apres laquelle j'ay resolu les retrancher. Quant à l'instance que fait ledit Arsens, qu'il luy soit declaré quelle somme d'argent j'entends fournir cette année à ses maistres, et à quels termes, vous luy direz que j'y adviseray à mon retour par delà. Et pour le regard de mes bastimens, j'attendray la despesche particuliere que vous m'en devez faire, devant que vous faire autre commandement sur iceux. Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa saincte garde.

Escrit à Fresnes, en Verdunois, le 11 mars 1603.

HENRY.

Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

*Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.*

MON cousin, ma presence estoit icy tres-necessaire; vous ne sçauriez croire comme le sieur de Sobolles est generalement hay en cette ville, tant des habitants

que des estrangers. Il a creu le conseil de ses amis et des sages qui luy ont parlé, de sorte qu'il est resolu de me remettre demain la citadelle entre les mains, sans capituler avec moy. J'estime que dans six jours j'auray fait les affaires qui m'ont amené icy, pour m'en retourner incontinent; j'y ay esté bien veu et receu de ce peuple qui desiroit fort de m'y voir. Cette ville est des plus belles et des mieux assises, et trois fois plus grande que celle d'Orleans : la citadelle ne vaut rien, je voudrois que vous eussiez fait icy un tour, et que vous eussiez veu cette frontiere pour juger l'importance qu'elle m'est, et qu'il m'en eust cousté quelque chose de bon. Ma sœur arrive demain et iray au devant d'elle. Je me suis trouvé fort mal aujourd'huy et ay pris medecine, qui m'aura bien profité, car elle m'a fort purgé, et me trouve fort soulagé. Adieu, mon cousin.

Ce 15 mars, à Mets. HENRY.

*Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.*

MON amy, je vous ay escrit ce matin, comme j'esperois en bref avoir mis fin aux affaires pour lesquelles j'estois venu icy; maintenant je vous diray qu'elles sont en tel estat, que la place est asseurée pour mon service, et qu'il n'en peut plus arriver de faute; aussi que, tout presentement, je viens d'avoir nouvelles des Heidelberg, comme un nommé Le Plessis Bellay, frere du gouverneur de M. de Chastillon, avoit esté depesché à M. de Boüillon par M. de La Trimoüille, de Long-jumeau en hors, avec force memoires qu'il luy avoit donné charge de passer à Sedan, et defendu de voir le Maurier ny se faire

cognoistre à personne. Il est maintenant sur son retour; mais je croy, avant qu'il repasse par Paris, pour delà s'en aller retrouver ledit sieur de la Trimoüille, que cette-cy sera parvenuë en vos mains, car il doit repasser audit Sedan. C'est pourquoy je vous prie d'aviser avec Rapin le moyen qu'il y auroit de le prendre, et s'en saisir entre Paris et Touars; car je ne voudrois que ce fut audit Paris, dautant que c'est luy qui reporte, comme je croy, la responce à Comblat; et le prenant hors de Paris, je m'asseure que l'on le trouvera chargé de force lettres et dépesches. Faites que personne ne sçache rien de tout cecy que vous et ledit Rapin, s'il se peut; et si d'adventure il est prins, donnez m'en advis aussi-tost, et ordre qu'il soit mis en lieu où personne ne puisse parler à luy, ensemble de la reception de cette-cy. Bon soir, mon amy.

Ce 16 mars au soir, à Mets. HENRY.

*Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny.*

MONSIEUR, monsieur le chancellier vous monstrera une lettre que l'electeur Palatin a escrite au Roy en faveur de M. de Boüillon, avec la responce que Sa Majesté y a faite, par laquelle vous verrez la grace qu'elle a voulu faire audit sieur de Boüillon, dont nous n'avons pas opinion qu'il use, et vous nous en manderez s'il vous plaist la vostre : en fin Sa Majesté a jugé que cette lettre ne luy pouvoit nuire. Nous sommes contraints de faire Pasques en cette ville, pour donner ordre aux affaires d'icelle avec plus de loisir : tellement que je ne pense pas que nous vous revoyons plutost que le vingtiesme d'avril; car Sa

Majesté a maintenant promis à M. de Lorraine de passer à Nancy. Le duc des Deux Ponts est arrivé icy ce soir avec sa femme et ses enfans pour visiter leurs Majestez; nous en serons quittes pour deux ou trois jours qu'il faudra le defrayer. L'argent des deux monstres de la garnison de la citadelle de cette ville, ny celuy pour la garde et pour les chevaux legers n'est encore arrivé; tellement qu'il a fallu que nous en ayons emprunté pour payer la premiere, afin de la faire sortir de la place, et pour prester le mesme à chacune des compagnies desdites gardes, pour luy donner moyen de vivre sans fouler le pays; mais tout sera remplacé des deniers destinez audit payement. M. de Barrault nous a escrit avoir fait saisir à Sainct Jean de Lus quatre mille cinq cens picques de Biscaye, qu'un marchand de Dumkerque avoit acheptées et embarquées sans permission du Roy, pour passer en Flandres; et, comme c'est marchandise defenduë, Sa Majesté entend que lesdites picques soient confisquées, comme elle a escrit à M. de Grant-mont, et veut qu'elles servent à meubler son arsenac de Paris. Dequoy sadite Majesté m'a commandé vous advertir, et à quoy j'adjousteray mes humbles recommandations à vostre bonne grace, et, mon ordinaire, à prier Dieu, etc.

De Mets, le 19 mars 1603. DE NEUF-VILLE.

*Neuf lettres de la main du Roy à M. de Rosny.*

Mon cousin, vous apprendrez de mes nouvelles par le sieur de Montigny, qui vous rendra cette-cy, et comme tout va pour mon service, comme ma presence y estoit necessaire pour la conservation de

ceste ville en mon obeyssance, de quelle importance elle est, et que je ne voudrois pour chose du monde n'y avoir esté; mesmes je voudrois qu'il m'eust cousté quelque chose de bon et que vous y eussiez faict un tour. J'en partiray le mardy d'apres Pasques, Dieu aydant, pour m'en retourner vers Paris : je prendray mon chemin d'icy à Nancy, où je pourray sejourner deux ou trois jours; de là j'yray à Thoul, et par Vitry, Reims et Villiers és Coterests, et de là à Sainct Germain en Laye voir mon fils, dequoy j'ay une extrême envie. Mandez-moy, je vous prie, ce que l'on fait à mes bastiments de là, et à Paris, et aussi à l'Arsenac, et à vostre astelier, depuis mon partement, et à quoy l'on travaille à present. Et remettant le surplus à la suffisance du porteur, je ne vous en diray davantage, pour prier Dieu vous avoir, mon cousin, en sa saincte garde.

Ce 22 mars, à Mets. HENRY.

MON cousin, depuis mon autre lettre escrite, laquelle vous recevrez avec cette-cy par le sieur de Montigny, j'ay receu trois des vostres; l'une touchant mes bastiments, et les deux autres pour affaires desquelles je vous ay cy-devant escrit. Surquoy je vous diray, en attendant que plus amplement je vous y fasse responce, que je suis de vostre advis que la presence du sieur de Vic n'est aucunement necessaire pour la verification des édits ny pour les assignations données aux Suisses, et que son voyage ne doit estre retardé pour tout cela. Mais pour le fait du sel qui a esté accordé à ceux de Berne, il faut qu'il leur remporte la resolution, dautant que comme vous sçavez

qu'il a principalement à traitter avec eux pour ce qui est des affaires de Geneve; et puis qu'il y reste si peu à faire comme vous dites, je vous prie de faire en sorte que cette affaire soit achevée, en sorte que son voyage ne puisse estre retardé, ny ce qui est de mon service et de mes intentions envers ceux de Berne. Au reste, j'ay accordé audit sieur de Montigny qu'il jouyra pour cette année de l'appointement que je luy donne pour gouverneur de Paris, encor qu'il commande icy; dequoy je vous ay bien voulu advertir, afin que l'on ne revoque l'assignation qui luy en a esté baillée : ce que je feray entendre à celuy que je pourvoiray du gouvernement de Paris, à ce qu'il ne s'y attende. Adieu, mon cousin.

Ce samedy à midy, 22 mars, à Mets. HENRY.

MON amy, il y a fort long-temps qu'il fut ordonné en mon conseil qu'il seroit levé, sur les vaisseaux estrangers qui entreroient és ports et havres de mon royaume, un certain droit d'ancrage, à l'imitation des roys et princes mes voisins qui le prennent sur mes sujets, et que dés lors il en fut expedié des lettres addressantes à mes cours de parlement de Roüen et Rennes, sur lequel mon cousin, le mareschal d'Ornano, a esté assigné des sommes qui luy sont deuës, qui a, jusques icy, fait et fait faire beaucoup de despences pour la verification desdites lettres esdits parlemens, sans que pour cela il y ait pû rien advancer, quelques lettres et jussions que je leur aye fait expedier. Pour à quoy remedier et faire cesser telles longueurs pour un si maigre sujet, je vous prie que vous leur fassiez expedier telles jussions que vous adviserez, et icelles

accompagner de vos lettres ausdits parlemens, premiers presidens et procureurs generaux d'iceux, leur mandant que cela est mon intention et chose que je veux. Cette-cy n'estant à autre fin je ne vous en diray davantage, pour prier Dieu vous avoir, mon amy, en sa saincte et digne garde.

Ce 24 mars, à Mets. HENRY.

MON amy, je vous ay bien voulu advertir comme hier j'eus un accez de fiévre que je veux croire qu'il n'estoit que de rheume, pource que maintenant je m'en trouve mieux, Dieu mercy, et que j'espere que ce ne sera rien; et que vous m'avez fait plaisir de me mander des nouvelles de mes bastimens par celles que vous m'avez escrites. Mais j'eusse bien desiré que vous m'eussiez mandé si vous faites travailler à la gallerie de l'Arsenac pour mettre les armes et celles que l'on y a faites depuis mon partement; car je ne suis pas moins soigneux de cela que de mes bastimens. A Dieu mon amy, lequel je prie vous avoir en sa saincte et digne garde.

Ce 26 mars, à Mets. HENRY.

MON amy, j'ay receu la vostre par le neveu de Lomenie, où j'ay esté tres-aise d'apprendre le bon mesnage que vous avez fait en mes bastimens de Sainct Germain en Laye. Je partiray d'icy mardy prochain, Dieu aydant, pour m'en retourner vers Paris, prenant mon chemin par Nancy où je sejourneray fort peu ny par les chemins. Si, d'aventure, la nouvelle que M. de Beaumont, mon ambassadeur en Angleterre, m'a envoyée par un courrier expres, de l'extréme maladie de la reine d'Angleterre, continuë, afin que s'il adve-

noit faute d'elle, je sois tout porté par delà pour pourvoir à mes affaires, selon les conseils que vous et mes serviteurs me donneriez sur cela, qui vous prie cependant tenir toutes choses en estat et les édits prests, afin qu'à mon arrivée je voye ce qu'il faudra faire pour mon service, à quoy je ne m'espargneray nullement. Mandez-moy, comme je le vous ay escrit, ce que vous faites faire à l'Arsenac, car je ne suis moins desireux d'en sçavoir des nouvelles que de mes bastimens. A Dieu mon amy, lequel je prie vous avoir en sa saincte et digne garde.

C e27 mars, à Mets. HENRY.

MON amy, je vous prie de faire delivrer incontinent à madame la marquise de Verneüil la somme de six mille livres, de laquelle je luy ay fait don comme je vous l'ay dit moy-mesme et depuis mandé par Lomenie. Bon jour mon amy.

Ce 30 mars, à Paris. HENRY.

MON cousin, j'ay esté bien ayse d'apprendre par la vostre du 12 de ce mois, qui me fut renduë à Nancy le 6 au soir, vostre retour de Rosny à Paris, et que l'on continuë en la plus grande diligence qu'il se peut mes bastimens du Louvre et de Sainct Germain, comme ce que vous faites faire pour cette année à l'Arsenac. Je trouve fort bon vostre advis touchant Francine, pour raison de la grotte de Sainct Germain; qu'il fasse le dessein et que l'on fasse prix avec les ouvriers qu'il mettra en besongne, ordonnant au contrerolleur Donon d'y avoir l'œil. Je vous prie de faire un tour jusques à Sainct Denis pour voir ce qu'il reste à faire à la sepulture du feu roy Henry, afin d'y faire travailler

comme nous avons autrefois advisé, et seray tres-ayse que vous y ayez esté avant que j'arrive à Fontaine-bleau, où j'espere me rendre dans le 18 de cettuy-cy, Dieu aydant. Pour les autres poincts contenus dans la vostre, j'ay commandé la responce. A Dieu mon cousin, lequel je prie vous avoir en sa saincte garde.

Ce 8 avril, à Thoul. HENRY.

MON amy, cette-cy sera pour vous dire que je me porte tousjours de mieux en mieux, Dieu mercy, et ma femme n'est point grosse, dequoy je suis bien marry, que j'espere estre jeudy à Paris; que vous vous souveniez de ce receveur qui est allé droit à la chambre des comptes, et que vous ne m'en avez envoyé les papiers comme vous m'avez dit. Madame de Verneüil est partie d'avec ma femme le mieux du monde; elle s'en va coucher à Marcoussi pour y faire demain sa feste; elle l'a priée d'estre icy de retour lundy, ce qu'elle luy a promis de faire. Bon jour mon amy.

Ce 17 may, à Fontaine-bleau, au matin. HENRY.

MON amy, je vous ay ce matin escrit par vostre lacquais des nouvelles de ma santé qui s'en va augmentant; car maintenant je me trouve beaucoup mieux, ayant bien reposé et me sentant sans fiévre. Je vous depesche ce courrier expres pour vous prier de m'envoyer par luy deux cens escus, pour faire distribuer aux pauvres malades, lesquels je ne puis encore toucher de quelques jours, et j'ayme mieux leur faire donner quelque chose pour attendre que je me porte mieux que de les renvoyer sans les toucher. A Dieu mon

amy, lequel je prie vous avoir en sa saincte et digne garde.

Ce samedy, à dix heures du matin, 24 may, à Fontaine-bleau. HENRY.

---

## CHAPITRE XIV.

Voyage à Metz. L'électeur Palatin s'intéresse au duc de Bouillon. Lettres de ce prince, qui jettent beaucoup de lumière sur ses projets. Lettres de Henri IV.

IL se passa en ce voyage de Lorraine (1) plusieurs grandes affaires, dont, pour vous en ramentevoir une partie, nous vous dirons que le Roy, usant de ses prudences et dexteritez accoustumées, asseura pour longues années les affaires de Mets et des pays de protection, les reduisant sous son absoluë authorité par l'establissement de M. de Montigny en la charge de lieutenant du Roy, et de son frere le sieur d'Arquien dans la ville et citadelle de Mets, en qualité de lieutenant de M. d'Espernon, lequel, comme le bruit en courut, ne demeura pas trop content de cét ordre, ny ne fut pas sans se repentir d'avoir voulu oster les Sobolles; mais n'ayant nul apparent sujet de se plaindre, veu que toutes choses s'estoient quasi passées de son apparent consentement, il se fallut resoudre à en faire le bon compagnon et dire le premier que le Roy n'eust pû choisir gens qui fussent d'avantage ses amis. Sa Ma-

(1) *En ce voyage de Lorraine :* Henri IV fit un voyage à Metz pour apaiser les troubles qui agitoient cette ville. Le duc d'Épernon en étoit gouverneur, et avoit confié le commandement à deux gentilshommes gascons, nommés Comminge de Sobole.

jesté accommoda semblablement les affaires touchant l'evesché de la ville de Strasbourg (1), par le moyen d'un esgal partage des revenus d'iceluy entre les contendans, quelques divers qu'en pussent estre les tiltres et pretentions; fit conclurre le mariage de mademoiselle Catherine de Rohan, sa cousine, avec monsieur le duc des deux Ponts; et ayant receu des lettres du comte Palatin en faveur de M. de Boüillon, il vous en envoya aussi-tost coppie, vous mandant de luy en escrire vostre advis, laquelle vous me baillastes à garder. Et pource qu'elle me semble d'un stile fort estrange pour un petit comte escrivant à un si grand Roy, j'ay estimé à propos de l'inserer en ce lieu pour faire voir son impertinente gloire en le requerant d'une grace fort speciale, la teneur en estant telle que s'ensuit.

*Lettre de l'électeur Palatin au Roy.*

Monsieur et tres-honoré cousin,

Cette lettre vous representera l'extréme desplaisir que j'ay de voir que le mal-heur en a tant voulu à M. le duc de Boüillon, mon cousin, que d'estre en vostre mauvaise grace, dont je n'ay eu aucune information de luy jusques à son arrivée par deçà ainsi qu'auparavant j'avois fait entendre au sieur de Bongars; d'ailleurs que je suis bien aise d'estre par ses propos tant plus asseuré de son innocence au fait dont

(1) *L'evesché de la ville de Strasbourg* : en 1594, le cardinal Charles de Lorraine avoit été nommé par le Pape évêque de Strasbourg; les Protestans, de leur côté, avoient élevé à cette dignité Jean-Georges, frère de l'électeur de Brandebourg. Les deux partis avoient été jusqu'alors en guerre ouverte.

il est chargé d'accusations, m'ayant expliqué les raisons pour lesquelles il n'est allé en personne trouver vostre Majesté royale. Il m'a remonstré la qualité de ses accusateurs, ainsi que tres-humblement il vous a fait entendre, et qu'ayant, dés son bas âge, fait tous efforts possibles à procurer le service de vostredite Majesté royale, l'énormité d'un tel crime ne luy auroit permis de se presenter devant sa face avant qu'en estre deschargé. Je vous supplie, monsieur et tres-honoré cousin, vouloir croire qu'ayant consideré la voye dont il use en son affliction, je n'ay pû y trouver defaut ou défiance quelconque, ains une estroite observation et tres-humble respect duquel il a tousjours chery vostre service. J'ay sceu que, sous vostre bon plaisir, M. le duc de la Trimoüille, mon cousin, luy a depesché un sien gentil-homme, pour l'adviser qu'auriez pour plus agreable son sejour à Sedan qu'ailleurs, et que ledit gentil-homme l'a seulement attaint à Geneve, où il a prevenu l'intention de vostre Majesté royale suivant son commandement: de là il a pris son chemin par ce lieu, pour éviter les dangers des terres d'Espagne et de Lorraine, à ce convié singulierement pour l'alliance qu'il a avec ma femme, laquelle il n'avoit encore veuë. Et esperant que vostredite Majesté royale sera suffisamment esclaircie de son innocence et saine intention par la dépesche que ledit gentil-homme luy porte, et sur laquelle il attend ses bons commandemens, j'adjousteray seulement que l'amour qu'il a si constamment portée à la vertu et à la justice, et le zele dont il embrasse sa patrie, et sur tout vostre couronne, m'asseure d'abondant que s'il n'avoit sa conscience

nette, il rougiroit de honte et se condamneroit luy mesme comme indigne du nom chrestien et des dignitez qu'il porte soubs vostre liberalité, outre le tort qu'il feroit à l'alliance qu'il a prise avec moy et autres princes vos bons amis, et pour ne prejudicier à la prudence et consideration que vostredite Majesté royale a accoustumé d'apporter en tels evenemens. J'arresteray ce propos pour la supplier croire qu'elle me trouvera tousjours desireux de pouvoir tesmoigner que je suis, monsieur et tres-honoré cousin, vostre tres-humble et tres-affectionné cousin,

FRIDERICK, electeur Palatin.

De Heidelberg, le 8 fevrier 1603.

En suitte de cette lettre du comte Palatin, faisant mention de M. de Boüillon, nous avons estimé à propos de faire un chapitre de quelques discours et lettres concernantes ledit sieur de Boüillon, dautant qu'elles serviront à donner quelque esclaircissement des choses qui seront dites de luy, sur ses defections envers le Roy dont il fut accusé, ledit discours commençant ainsi :

Or, pour esclaircir ce qui fut rapporté au Roy sur ce sujet, nous vous dirons comme un nommé Calvairac fit advertir Sa Majesté par tierce personne, sans vouloir au commencement estre nommé, qu'il se faisoit plusieurs brigues et menées en Auvergne, Limosin, Perigort et Guyenne, avec des intelligences en Espagne, et qu'il y avoit des personnes de qualité fort relevée qui s'en mesloient, tant catholiques que de la religion; à quoy il seroit bon que le Roy prit garde et taschast d'en descouvrir davantage, sçachant

bien que ceux de cette menée avoient receu par gens venans d'Espagne plusieurs milliers de pistolles, dont ils avoient distribué une partie aux uns et aux autres, attendant de plus grandes sommes, voire mesme des secours d'hommes lors qu'ils se seroient declarez; à quoy faire les Espagnols ne vouloient point qu'ils commençassent, sinon par la surprise de quelques bonnes places maritimes ou forts frontieres d'Espagne; et avoit oüy dire y avoir des entreprises sur Blaye, Bayonne, Narbonne, Marseille et Thoulon; et qu'en mesme temps qu'on les auroit executées, le comte d'Auvergne faisoit estat de se saisir de Sainct-Flour. Lesquels advis, quoy qu'ils ne fussent pas assez circonstantiez pour y adjouster entiere foy, si ne laisserent-ils pas de mettre l'esprit du Roy et de vous plus alerte qu'auparavant, voyant que, nonobstant la profonde paix dont la France jouyssoit, les malins esprits ne laissoient pas d'essayer à broüiller. Tellement que sur quelques advis qu'eust M. de Boüillon, ou fit semblant d'avoir sur la prise du mareschal de Biron et comte d'Auvergne, et desirant de pouvoir descouvrir ce que le Roy et ses affidez serviteurs croyoient de luy et de ses intentions, il escrivit une lettre au Roy, dont nous n'avons pas pû recouvrer la coppie; mais, par une qu'il vous escrivit en mesme temps, l'on peut conjecturer quel en pouvoit estre le stile, la vostre estant telle.

*Lettre de M. de Boüillon à M. de Rosny.*

Monsieur, j'ay receu tout presentement une lettre du Roy, en datte du quatorziesme, qui m'a tres-fort estonné d'ouyr Sa Majesté et son Estat en peril. Je dépesche ce gentil-homme vers elle pour recevoir ses

commandemens et l'asseurer de la fidele et prompte obeyssance que j'y rendray, souhaittant que ces choses n'alterent rien en la douceur de son naturel et que son Estat n'en soit troublé : nul qui soit en ce royaume, sans regarder derriere soy, ne se portera ny plus diligemment ny plus fidelement où son devoir l'appelle, que je feray. Que Sa Majesté me commande, et vous donnez-moy vos bons advis, et soyez asseuré de la tres-ferme volonté que j'ay de vous servir. Ce gentil-homme me rapportera fidelement ce que vous luy direz. Je vous baise un million de fois les mains, etc.

A Thurenne, ce 18 juin, à unze heures du soir.

HENRY DE LA TOUR.

*Responce de M. de Rosny à M. de Boüillon.*

MONSIEUR, vous m'avez fait beaucoup de faveur de me tesmoigner une telle confiance que de vouloir prendre mes conseils et advis sur affaires de si grande importance qu'elles vous mettent l'esprit en peine et en doute. Cette franchise m'obligera de vous donner un conseil en loyal serviteur, comme si nous estions freres, et que je prendrois pour moy-mesme en chose semblable, qui seroit de m'aller jetter promptement entre les bras du Roy, luy faisant voir en moy une loyale servitude toute entiere; voire en ferois de mesmè quand bien je sçaurois que quelques-unes de mes actions ou intentions luy auroient despleu, tres-asseuré que je serois de n'avoir pas plutost le regret en la bouche, que Sa Majesté n'eust l'indulgence et l'obmission au cœur; et vous oserois respondre, sur ma vie et mon salut, qu'il a de pareilles tendresses de cœur pour vous; et sur la foy que je vous en donne,

en homme de bien et d'honneur, ayant toute la science et asseurance qui est requise sur ce sujet, je vous baiseray tres-humblement les mains.

De Paris, ce 6 juillet 1602.

*Lettre de M. de Boüillon à M. de Rosny.*

Monsieur, vostre lettre me fait envoyer le sieur de Rignac vers le Roy, duquel les commandemens sont differens de vos conseils, que j'ay esté prest de suivre; mais le Roy me l'ayant reïteré par toutes celles que j'ay receuës depuis mon partement, je crains de faillir si je faisois autrement. Le sieur de Vassignac va pour se justifier des informations qu'a envoyées le sieur de Jambleville. Excusez-moy si je vous dis que vos consequences sont quelquesfois bien promptes, que vos gens ne puissent dire que ce qu'ils oyent ou sont commandez de vous, de qui la sagesse ne peut pas estre infuse avec la nourriture qu'on leur donne. Vous verrez bien-tost madame de Badefou, qui vous aura bien de l'obligation. Je satisferay à tout ce que Sa Majesté me commandera, et vous rendray tous les services dont je me pourray adviser. Vous baisant humblement les mains, etc.

A Thurenne, ce 29 juillet 1602.

Henry de la Tour.

Or est-il besoin de notter, pour intelligence de cette lettre (dautant que nous n'avons pas celles du Roy dont elle fait mention), que le Roy ayant escrit audit sieur de Boüillon que le mareschal de Biron avoit esté convaincu d'avoir entrepris contre son Estat, dequoy il luy diroit toutes les particularitez à son premier voyage en Cour, qu'il remettoit à sa dis-

cretion, il se trouva en telle peine, qu'il vous escrivit cette premiere lettre, laquelle ayant esté monstrée au Roy pour sçavoir quelle responce vous auriez à y faire, il vous dit : « Vous m'avez fait plaisir; car, « pour mon regard, je ne ne veux pas mander ex« pressément à M. de Boüillon qu'il me vienne trou« ver, d'autant que s'il refusoit d'obeyr, il m'oblige« roit d'aller droit à luy avec les armes, et je veux « auparavant voir s'il cognoist son innocence estre « assez grande, comme il s'en vante, pour me venir « trouver de luy-mesme. Mais, puis qu'il vous de« mande advis là dessus, escrivez-luy, qu'encor que « quelques-uns qui vous approchent vous ayent as« seuré qu'il ayt eu quelque participation aux des« seins de M. de Biron, vous ne laissez pas de luy « conseiller de me venir trouver au plutost, avec « resolution de faire paroistre clairement son inno« cence, ou, s'il y a eu quelque faute de sa part, de « me la confesser librement et entierement en parti« culier; et que vous l'osez asseurer, voire luy don« ner vostre foy et vostre parole que s'il en use « ainsi, il ne doit rien craindre, mais s'asseurer de « recevoir tout contentement et aussi bon traittement « de moy que jamais. Et afin, dit le Roy, que vous « ne fassiez pas difficulté d'engager vostre parole, de « l'observation de laquelle vous estes fort jaloux, et « je vous en aime mieux, je vous donneray ma foy « que s'il vient sur vostre lettre, je feray ce que vous « luy manderez, ou le laisseray retourner en toute « liberté où il voudra; et afin que vous en doutiez « moins, je le vous bailleray escrit et signé de ma « main; » comme il fit en ces termes :

« Je promets à M. de Rosny que si M. de Boüillon me vient trouver sur ses lettres escrites de sa main, les asseurances qu'il luy donnera et les promesses qu'il luy fera, que je les observeray toutes sans y manquer, ou luy permettray de se retirer librement où bon luy semblera, sans qu'en venant ny retournant il luy soit fait aucun ennuy, desplaisir ny empeschement. Dequoy je donne ma foy et ma parole royale audit sieur de Rosny.

« Fait à Paris, ce 24 juin 1602. HENRY. »

*Cinq lettres de la main du Roy à M. de Rosny, touchant M. de Boüillon.*

MON amy, sur ce que Rignac, auquel j'ay fait expedier une ordonnance pour son voyage de m'estre venu trouver, il y a quelque temps, de la part de M. de Boüillon, m'a dit que vous aviez commandé qu'elle luy fut acquittée pour estre venu à ses journées, qui n'est pas ce que je desire, c'est pourquoy je vous fais ce mot, pour vous dire que ma volonté estant qu'il soit autrement traitté, que vous le commandiez, attendu que je l'ay retenu icy pres de moy plus de six sepmaines. Bon jour, mon amy.

Ce vendredy matin, 27 septembre. HENRY.

MON amy, vous verrez le party qu'a pris le duc de Boüillon par la lettre qu'il a escrite au Maurier, qu'il m'a apportée ce soir et que j'envoye à monsieur le chancelier, afin qu'il la vous monstre, que vous en conferiez ensemble et m'en mandiez vostre advis, en attendant que je vous fasse sçavoir le mien. Je me doutois tousjours bien qu'il ne viendroit me trouver,

mais je n'eusse pas deviné qu'il eust pris le pretexte porté par sa lettre. Je prie Dieu qu'il luy donne un meilleur conseil et qu'il vous ayt, mon amy, en sa saincte garde.

De Fontaine-bleau, le 3 decembre à neuf heures du soir. HENRY.

MON amy, je vous fais ce mot et vous dépesche ce courrier expres pour vous dire que soyez icy demain, et pour ce faire pourrez venir en poste. Amenez avec vous un commis de l'espargne avec trois mil escus pour les voyages qu'il faut faire faire. Vous direz au sieur de Sainct Germain, député de ceux de la religion, qu'il me vienne trouver, comme aussi à Bretauville, gouverneur de Ponts. Je viens tout presentement avoir des nouvelles de Chamberet, qui commande à Figeac, comme M. de Boüillon y avoit passé le 29 du passé et qu'il s'en alloit à Castres. Bon soir, mon amy.

Ce jeudy, à deux heures apres midy, 5 decembre, à Fontaine-bleau. HENRY.

MON amy, j'ay receu ce soir la lettre de M. de Boüillon (dont je vous envoye la coppie) toute ouverte, laquelle il envoyoit à du Maurier pour me l'apporter. J'estime que demain je pourray r'envoyer par delà M. de Sillery, pour en communiquer avec vous et monsieur le chancelier, et sur cela prendre vos advis et me les envoyer. Cependant vous pourrez communiquer à M. d'Espernon la coppie de ladite lettre, mais non à autre. Bon soir, mon amy.

Ce 9 decembre, à Fontaine-bleau. HENRY.

Mon amy, j'ay eu nouvelles de M. de Boüillon; il fera le fol, il se dit vostre ennemy: venez donc incontinent, car je veux pourvoir à mes affaires au plutost. Bon jour, mon amy.

Ce samedy matin, 28 decembre à Paris. Henry.

Or, pource que voyant le voyage du Roy à Mets tout resolu, et qu'il se parloit souvent des grandes broüilleries qui estoient en cette ville entre M. d'Espernon, les Sobolles et plusieurs des principaux habitans de Mets des deux religions, et de plusieurs autres affaires entre les princes d'Allemagne; et cela nous ayant fait estimer, à M. de La Font et à moy, qu'il se pourroit passer en ce voyage plusieurs choses de consequence qui meriteroient bien de n'estre pas oubliées dans nos recueils, nous priasmes deux de nos amis, fort vos serviteurs, et qui avoient de grandes familiaritez en Cour, de s'enquerir particulierement des plus importantes affaires, et d'en faire des remarques et Memoires; à quoy n'ayant pas manqué, comme nous en voulions inserer quelque chose dans les recueils que nous faisions estat de vous addresser, nous sceusmes que messieurs les deux Arnaults, lors vos secretaires principaux, ayant entrepris de faire une relation particuliere de tout ce qui se passeroit pendant vostre voyage et ambassade en Angleterre, et que, pour bailler plus de lustre et une plus belle suite à leur discours, ils luy avoient donné commencement par le recit sommaire de diverses sortes d'affaires qui s'estoient passées en l'année precedente, et iceluy continué par ce qui s'estoit passé au voyage du Roy à Mets et le vostre en Angleterre, nous recogneusmes bien que nous n'avions rien recueilly qui ne pût estre

dans ladite relation, laquelle, pour cette cause, nous resolusmes, sans plus parler de nos recueils, de l'inserer icy toute entiere, estant à vous addressante et telle que s'ensuit.

---

## CHAPITRE XV.

**Récapitulation des événemens de 1602. Indication des principaux événemens de cette année. Conversation de Henri IV et de Sully. Détails sur le voyage de Metz. Mort d'Élisabeth, reine d'Angleterre. Rosny envoyé près de son successeur Jacques I. Jésuites de Verdun. Instruction donnée par Henri IV à Rosny sur son voyage en Angleterre. Maladie du Roi. Sa guérison. Préparatifs du voyage de Rosny. Le comte de Soissons se réconcilie avec lui.**

*Memoires des sieurs Arnaults, secretaires, et de La Fonds, ayans charge de la maison de M. le marquis de Rosny; le tout en forme de relation des choses et affaires qui se sont faites et passées pendant le voyage et ambassade extraordinaire dudit seigneur en Angleterre; lesquels, pour plus facile intelligence et donner une meilleure liaison aux choses, ils ont fait preceder d'un recit sommaire des affaires precedemment passées; ayans le tout mis en suitte de ce grand nombre de lettres de l'année 1603, cy-dessus transcrites, d'autant que plusieurs d'icelles peuvent servir de verification aux affaires qui sont traittées en ladite relation, icelle adressée à M. de Rosny, ainsi qu'il s'ensuit.*

MONSEIGNEUR, avant que d'entrer en la narration particuliere des choses et affaires qui se passerent du-

rant vostre voyage et negociation en Angleterre, suivant le soin particulier qu'il vous pleut de nous commander d'en avoir, dautant que nous estions employez à vos dépesches, et desirans de donner un plus grand esclaircissement et meilleure liaison à nos discours avec ceux qui les ont precedez et suivis, nous avons estimé à propos de vous ramentevoir succinctement, et en gros seulement, quelque chose des affaires plus importantes qui se passerent durant l'année 1602, de laquelle les menées, practiques et conspirations du comte d'Auvergne et des ducs de Biron et de Boüillon, et les remedes qu'il y fallut appliquer, consumerent une grande partie d'icelle année, dans les démeslemens desquelles quelques-uns voulurent essayer d'y embarrasser le duc d'Espernon, mais il ne se verifia rien contre luy.

En suitte de tels desseins, Fontenelles (1) eut la teste tranchée, et le baron de Lux, encor plus coulpable que luy, obtint pardon. Le prince de Joinville fut aussi accusé de quelques mauvaises pratiques; mais y ayant en icelles plus de niaiseries que de bien fondées intelligences, il en fut quitte pour estre appellé fol et enfant prodigue, et estre mis en la garde de sa mere et de son frere aisné. La devise des jettons du Roy; vos provisions de capitaine de la Bastille; le voyage du coronnel de Schombourg, mareschal de l'empire, envoyé vers le Roy de la part de l'Empereur; le voyage du Roy à Blois où il se passa de grandes affaires specifiées

(1) *Fontenelles :* Guy Eder de Fontenelle avoit traité avec les Espagnols pour leur livrer l'île de Tristan, dont il étoit gouverneur. Il fut jugé par le grand conseil, et condamné à mort. Ses complices dénoncèrent René de Marec de Montbarrot, gouverneur de Rennes, qu'on ne jugea point, et qui fut enfermé à la Bastille.

dans vos grands Memoires ; l'execution du receveur general Jousseaulme, que vous envoyastes prendre dans Milan ; la continuation du siege d'Ostande ; les grandes mutineries des trouppes espagnoles qui prindrent Ostrate ; la ruyne d'une grande flotte d'Espagne, commandée par Frederic Spinola ; les revoltes de Transylvanie contre l'Empereur ; le voyage d'un camerier du pape Clement vers le Roy ; l'extinction generale du sol pour livre. Le duc de Savoye fit faire, par le sieur d'Aligny, une entreprise sur la ville de Geneve qui reüssit à la confusion de l'entrepreneur ; le comte de Fuentes se saisit, pour le roy d'Espagne, de l'estat de Final en la coste de Genes ; l'on parla quelques jours des revoltes des advocats contre les audiences, lesquels donnerent plutost matiere de rire que sujet de craindre. Le duc de Savoye entra en quelque traitté avec la republique de Genes ; l'alliance des cantons de Suisse fut renouvellée avec la France en grand apparat ; la seigneurie de Venise et les ligues des Grisons firent une confederation du consentement du Roy, lequel fit des défenses touchant les duels et les habits d'or et d'argent et autres luxes. Il fut fait une recherche des mines d'or et d'argent en France ; un édict pour le reglement des monnoyes, les manufactures estrangeres (1) et les plans des meuriers ; le fils de madame de Vernueil fut legitimé.

Pour l'année 1603, outre les devises des jettons d'or de l'année avec ces paroles : *Nostri dant otia*

(1) *Les manufactures estrangeres :* François I avoit établi des manufactures de soierie en Languedoc, en Provence, et dans la ville de Tours. Henri IV les releva, voulut qu'il y en eût à Paris, et ordonna de planter partout des mûriers.

*terris*, les principales affaires qui se demenerent en icelle, furent : les esmotions de Mets à cause des violences des Sobolles, que le duc d'Espernon essaya d'appaiser; mais n'y ayant pû parvenir, le Roy fit le voyage qui donna ordre à tout, s'asseurant de la place en laissant au duc d'Espernon le simple tiltre, et la puissance au sieur de Montigny; la suppression des requestes de Thoulouze; les sollicitations du comte Palatin en faveur du duc de Boüillon. Quelques princes d'Allemagne vindrent baiser les mains au Roy, lequel composa le different qui estoit entre le cardinal de Lorraine et le prince de Brandebourg, à cause de l'evesché de Strasbourg; les Jesuites firent instance au Roy pour leur restablissement en France, mais ils ne peurent encor rien obtenir. Sa Majesté visita madame de Bar, sa sœur, à Nancy, et s'en retournant à Paris, il eut advis de la mort de cette grande et genereuse Elizabeth, reine d'Angleterre, lequel accident nous fera diminuer le recit de plusieurs autres affaires, cestuy-là nous fournissant assez de matiere tout seul pour faire un grand discours. Auparavant lequel neantmoins nous vous ramentevrons encor le reste de ce qui se passa de plus important durant le reste de cette année 1603, comme vostre broüillerie avec monsieur le comte de Soissons pour avoir empesché l'establissement d'un grand impost sur les balots de toile sortant de Normandie et Bretagne; le passage de Taxis par la France, et en suitte celuy du connestable Velasque, pour essayer de descouvrir les intentions du Roy, et aller traitter une alliance en Angleterre; la retraitte du duc de Boüillon en Allemagne pour fuyr la presence du Roy; le synode tenu à Gap, dont

il se fit grand bruict à cause d'un article qui offençoit le pape Clement; le restablissement des Jesuites pour le contenter; la demolition de la pyramide (1) et la formation des Augustins reformez, des Recollects, des Carmes deschaussez, des Freres ignorans, des Fueillentines, Carmelites et Capucines, que nous laisserons travailler à leurs reformes, pour entrer en la representation des recueils que nous avons faits de vos dits, gestes, actions, discours et lettres à vous ou de vous et autres choses qui vous furent occurrentes en vostre voyage d'Angleterre, et que nous avons estimé pouvoir estre des dépendances, accessoires, precedences ou suittes de vos negociations estrangeres (2).

Vous nous permettrez, s'il vous plaist, de vous ramentevoir (pour ce que c'est chose qui nous a semblé avoir quelque liaison avec les Memoires que nous avons faicts de vostre voyage et negociation en Angleterre) ce que nous avons appris de vous, et que par ces discours nous apprendrons peut estre à d'autres, comme le Roy, apres que vous luy eustes porté ses jettons d'or et d'argent, du commencement de l'année 1603, vous manda un soir qu'il vouloit aller le lendemain visiter l'Arsenac, pour voir comme vous y advanciez toutes choses, tant pour les artilleries et armes que les munitions, et aussi pour vous

(1) *La demolition de la pyramide:* on avoit élevé une pyramide sur la place de la maison des parens de Jean Châtel. L'inscription portoit que les Jésuites l'avoient porté au régicide. — (2) *Negociations estrangeres:* ici se trouvent deux longues pièces de vers latins, par le professeur Criton, et des traductions de ces vers en trois huitains. Comme ces pièces ne contiennent que des éloges exagérés, nous avons cru devoir les supprimer.

parler de plusieurs affaires qu'il avoit en la fantaisie, lesquelles occupations consommeroient bien toute la journée; et partant vous falloit-il resoudre de luy donner à souper, mais avec six seulement, et tous gens qu'il sçavoit bien qui n'importuneroient ny luy ny vous, et par consequent ne vous empescheroient pas de considerer et dire tout ce que vous voudriez, et par ce moyen, auriez-vous assez de loisir pour luy faire voir tous ces estats dont vous le pressiez tous les jours, touchant vos charges des finances, de l'artillerie, fortifications, bastimens et ouvrages publics.

Toutes lesquelles choses ayans esté executées, selon son intention, et avec une representation plus grande de toutes choses qu'il ne s'estoit imaginé, et donné asseurance de l'augmenter encore tous les ans, à mesure que vous bonifieriez ses revenus et les aisances de ses peuples, il s'en alla promener sous les grandes halles aux canons et armes proches de la Bastille, d'où ayant fait esloigner tout le monde, il vous dit, ainsi que nous deux l'avons depuis sceu de vous: « Je voy bien que ce que vous m'avez souvent reïteré du dire d'un certain empereur que vous me « nommiez, ce me semble, Vespasian, se trouverra « veritable; que plus les roys possedent de grandes « estenduës de pays et seigneuries, moins doivent-« ils esperer d'estre en repos de corps et d'esprit, « d'autant qu'il survient tousjours de nouvelles af-« faires qui requierent de la prevoyance et de l'em-« ploy, ainsi que je l'experimente maintenant: car « aussi est-il vray que je ne suis jamais sorty de « grandes affaires que je n'aye eu besoin de m'em-« ployer en d'autres quasi non moindres, et ne me

« suis pas plutost veu hors de celles que j'ay euës « avec le roy d'Espagne, M. de Savoye, et des cons- « pirations de M. de Biron et sa sequelle qui n'estoit « pas petite, que voicy de nouvelles espines, les- « quelles, quoy qu'en effect elles ne soient pas si « dangereuses, si ne laissent-elles pas de me picquer « l'esprit bien serré, et trois entre les autres :

« La premiere, les restes des menées de M. de « Biron, les malices de messieurs de Boüillon, de la « Trimoüille, du Plessis et une quantité de petites « gens qu'ils employent par les provinces, pour me « descrier dans icelles parmy ceux de la religion, « comme si j'avois des desseins tendans à leur des- « truction, tout cela ne me faschant pas tant pour les « difficultez d'y apporter remede, que pour ce qu'il « me faudroit exercer des rigueurs contre de mes an- « ciens et familiers serviteurs domestiques. La se- « conde, touchant les dispenses necessaires (1) à ob- « tenir pour le mariage de ma sœur avec M. de Bar, « où je pense recognoistre que je ne suis pas si bien « servy que je desirerois par ceux que j'y employe « en Cour de Rome, eux, comme j'en ay eu des advis, « n'estans pas marris des difficultez que l'on y fait, « sous esperance que, pour les surmonter, elles me « reduiront en fin à contraindre ma sœur de changer « de religion : ce que je ne sçaurois faire sans exer- « cer contre elle de grandes rigueurs et violences, « qui seroit faire ce que les autres trois cy-dessus

(1) *Les dispenses necessaires :* pendant le jubilé de 1600, le duc de Bar s'étoit fait scrupule d'avoir épousé, sans dispense du Pape, Catherine, sœur de Henri IV, qui n'avoit pas abjuré la religion protestante. Il cessa de vivre avec elle, quoiqu'il l'aimât passionnément, et partit pour Rome, où, aidé par d'Ossat, il obtint la bulle qu'il désiroit.

« desireroient, afin de confirmer les bruicts qu'ils « font courir que je deviendray un jour persecuteur « de ceux de la religion, chose que mon cœur ne « sçauroit porter, eux m'ayant assisté lors que tout « le monde m'assailloit. Et la troisiesme sont les af- « faires de Mets, lesquelles il faut traicter bien de- « licatement, à cause qu'estant ville d'Empire, si je « venois à la perdre, je n'aurois jamais droit de la « redemander, les broüilleries d'entre M. d'Espernon, « les Sobolles et les principaux habitans de Mets, et « pays Messin des deux religions, estans telles qu'il « m'y faut remedier promptement. Desquelles trois « affaires vous ayant desja plusieurs fois parlé, vous « en sçavez autant que moy, et partant desirerois d'y « apporter les remedes necessaires pendant que nous « en avons le loisir, à cause des grandes affaires où « les Espagnols se sont tellement embarrassez, qu'elles « ne leur permettent pas de penser ailleurs, comme « sont celles de leurs mutinez, celles du siege d'Os- « tande par eux, et de celles de Grave et de Rimberg « par le prince Maurice et autres, qui sont là les « causes pour lesquelles je suis venu icy vous entre- « tenir, afin que vous m'en disiez librement vostre « advis, et puis je vous diray aussi le mien. »

Surquoy vous luy respondistes que, quant à M. de Boüillon et à sa sequelle de broüillons, vous vous en mocquiez; dautant que laissant l'exercice libre à ceux de la religion, et ne les declarant point ny par parole, ny par effets, indignes de ses gratifications et des charges et dignitez de son royaume, il n'y aura jamais que des canailles qui se meslent de leurs fantaisies, toutes les grandes villes sans gouverneurs, et nul des

gouverneurs puissans des autres places n'estans pas si sots que de s'embarrasser dans de telles inepties, ne croyant pas mesme qu'il y ait une seule place qui aye les choses necessaires, pour soustenir un subit attaquement de quinze jours seulement. Et que quant aux deux autres affaires, vous estimiez qu'un prompt voyage vers la Lorraine, avec la Reine et toute la Cour, afin qu'il semblast que ce ne fust que par forme de visite, remedieroit à tout, ne faisant pour vous aucune doute qu'il ne reduise messieurs de Lorraine et de Bar à user de toutes telles sortes de bons traittemens envers madame sa sœur, qu'il sçauroit desirer; et que cela bien recogneu à Rome par le Pape et par ses soliciteurs de dispences, devant qu'il fust six mois, il en auroit telle issuë qu'il voudroit; n'y ayant non plus de doute que quant aux affaires de Mets, que le grand embarras de toutes les parties les rendroit tous chiens couchans, sans faire autre chose que de tascher à rejetter les fautes de leurs intrigues les uns sur les autres. Surquoy le Roy vous dit qu'il estoit bien-aise de vous avoir entendu, pource qu'ayant eu les mesmes pensées, il en jugeoit les conseils dautant meilleurs qu'ils se rencontroient ainsi bien conformes, et partant demeuroit-il resolu d'executer tout cela, sans aucun retardement, nonobstant les mauvais chemins qui luy rendroient, à son advis, une Cour bien crottée; mais que pour donner ordre que les affaires ordinaires ne laissassent pas d'avoir leur cours, et mesme qu'il y eust quelqu'un auquel il se pust confier, et s'addresser pour ses dépesches et pacquets, il vouloit que vous demeurassiez à Paris. Qui est ce que nous avons appris de vous, à quoy nous adjousterons

ce que l'un de nous (que vous aviez ordonné de suivre la Cour, pour vous advertir de tout ce qui s'y passeroit) a pû recueillir des affaires qui se sont passées durant ce voyage et sejour de Lorraine, dont le discours est tel.

Que les altercations, haines et animositez (toutes prestes à degenerer en combustions, seditions, mutineries et rebellions), qui estoient intervenuës entre le duc d'Espernon, les Sobolles, les habitans de Mets, des deux diverses religions et quelques-uns des dépendances du pays Messin, procedoient plutost de leurs interests particuliers et de l'authorité absoluë que chacun d'eux se vouloit arroger et s'y maintenir, que d'aucun desir et intention de bien et loyalement servir le Roy et leur patrie, s'estans tous là dessus tellement enaigris les uns contre les autres, qu'il n'y avoit que la seule presence et prudence du Roy, et l'ordre qu'il establit en cette affaire, qui pust remedier à tant d'intrigues et embarras, meslangez d'impostures, calomnies et suppositions; mais, outre ces deux pretextes tous apparens et publics, cinq causes et raisons secrettes de beaucoup plus grande importance l'avoient fait acheminer en ces quartiers.

La premiere, de plus prompte execution et la plus pressante, estoit pour retirer la citadelle, la ville et le pays Messin, sinon de l'apparente, au moins de l'efficacieuse puissance, disposition et absoluë authorité de celuy qui durant sa faveur (1) de delices de la Cour, y avoit dominé en souverain, lequel Sa Majesté sçavoit bien (et en parloit quelquefois assez, et peut

(1) *Celuy qui durant sa faveur* : il s'agit ici du duc d'Épernon, qui avoit le gouvernement de Metz.

estre trop librement) ne l'avoir jamais gueres aymé, ny servy de cœur et d'affection, mais avoir esté tant imprudent, quelque grande inégalité de condition qui fust entre l'un et l'autre, de l'avoir souvent contrequarré et contesté obstinément plusieurs choses contre luy, comme de pair à compagnon, du temps de son grand credit aupres du roy Henry III; qu'il sceust bien que lors de la mort d'iceluy il avoit essayé d'empescher qu'il ne fust recognu pour Roy, traversé l'establissement de son authorité royale, autant qu'il luy avoit esté possible, tasché de s'establir et de se maintenir en des gouvernemens et charges contre sa volonté, et qu'il ne doutast point qu'il ne fust d'humeur, affection et faction pour avoir incessamment en aversion ses hauts et magnifiques desseins. La seconde, pour essayer de trouver les moyens propres pour mesnager les occasions de rejoindre la Lorraine avec le royaume de France, sans prejudicier aux droicts de l'Empire ny libertez des peuples. La troisiesme, pour essayer, par son approchement d'Allemagne, de renoüer quelques intelligences qui paroissoient prestes de s'alterer entre quelques-uns des princes protestans d'icelle, qui estoient de sa confidence et particuliere association en desseins. La quatriesme, pour rafraischir et raffermir toutes ses autres amitiez, liaisons et confederations, tant d'une religion que d'autre, avec tous ceux qui estoient enclins à embrasser ses hauts et magnifiques projets et desseins. Et la cinquiesme, pour essayer, comme amy commun, de terminer à l'amiable plusieurs differends que, par les plaintes à luy faites, il avoit entendu y avoir entre quelques princes, estats, et villes catholiques et pro-

testantes de la Germanie : surquoy, entre les autres, Sa Majesté obligea tellement, et avec tant d'équanimité, les maisons de Brandebourg et de Lorraine, et la ville de Strasbourg, et quelques autres princes et villes, que la pluspart des autres grands princes d'Allemagne se disposoient de luy aller faire la reverence, requerir son amitié et luy offrir leur service en personnes, s'ils eussent peu avoir le loisir de ce faire. Mais le prompt retour de Sa Majesté en France, à cause de la mort de la reine d'Angleterre (1), fut le subject que grande partie d'iceux, ne pouvant comparoistre avec la pompe et magnificence qu'ils preparoient, furent contraincts de s'acquitter de ce devoir par ambassadeurs, et qu'il n'y eut que le cardinal de Lorraine, les ducs de Lorraine et de Bar, le duc des Deux Ponts, le prince de Brandebourg et de Pomeranie, le landgrave de Hessen et trois ou quatre princes des plus proches voisins du Rhin, qui vinssent en personne à Mets.

Le Roy donc ayant appris au vray, comme il a esté dit cy-dessus, les nouvelles de la mort de cette magnanime et sage Elizabeth reine d'Angleterre et d'Irlande, il en receut tous les ennuis et desplaisirs que pouvoit meriter une si grande perte, et aussi-tost jetta les yeux sur vous, comme vous estimant le plus propre de tous ses serviteurs, qu'il pouvoit employer

(1) *La mort de la reine d'Angleterre* : Élizabeth mourut le 4 avril 1603, à soixante-dix ans, deux ans après le supplice du comte d'Essex son favori. Selon les uns, elle termina, comme Auguste, une vie très-heureuse par une mort douce et tranquille ; selon d'autres, ayant appris qu'avant d'aller au supplice, le comte d'Essex avoit imploré sa miséricorde, elle passa quinze jours sans prendre de nourriture, et périt des suites de cette longue abstinence.

pour essayer d'establir une pareille confidence qu'il avoit avec elle, entre luy et son successeur; dequoy il vous advertit incontinent par une sienne lettre dont la teneur ensuit.

*Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.*

Mon amy, j'ay eu advis de la mort de ma bonne sœur la reine d'Angleterre, qui m'aymoit si cordialement, et à laquelle j'avois tant d'obligation. Or, comme ses vertus estoient grandes et admirables, aussi est inestimable la perte que moy et tous les bons François y avons faite; car elle estoit ennemie irreconciliable de nos irreconciliables ennemis, et tant genereuse et judicieuse, qu'elle m'estoit un second moy-mesme, en ce qui regardoit la diminution de leur excessive puissance, contre laquelle nous faisions elle et moy de grands desseins, ce que vous sçavez aussi bien que moy, vous y ayant employé. J'ay donc fait cette perte irreparable (au moins, selon mon advis) au temps que je me pensois davantage prevaloir de sa magnanimité et constante resolution, et que mes affaires s'en alloient les mieux disposées pour me conjoindre efficacieusement avec elle; ce qui me comble d'un ennuy et desplaisir extréme, n'osant me promettre de trouver autant de generosité, de cordiale affection envers moy, et de ferme resolution à diminuer nos ennemis communs, en son successeur; vers lequel me resolvant d'envoyer pour sentir ses inclinations, et essayer de le disposer à imiter sa devanciere, j'ay aussi-tost jetté les yeux sur vous, comme celuy de tous mes bons serviteurs, par lequel

je puis le plus confidemment traitter avec luy de choses si importantes, tant à cause de l'amitié que chacun sçait que je vous porte, de la religion que vous professez, que pour vous estre acquis envers luy la reputation d'avoir de la franchise et d'estre homme de foy et de parole. Preparez-vous donc à faire ce voyage, et disposez en sorte mes affaires, qu'elles puissent avoir leur cours ordinaire pendant vostre absence, sans aucun mien prejudice. Soyez moy tousjours loyal, car je vous ayme bien et suis fort content de vos services. Adieu, mon amy.

De Nancy, ce 10 avril 1603. HENRY.

En ce voyage de Mets (1), les Jesuistes de Verdun se sentant appuyez du sieur de La Varenne, qui avoit choisi la faveur de ces gens-là pour eslever luy et les siens, firent de grandes instances pour infirmer les arrests de la cour de parlement donnez contr'eux; mais pour cette fois ils ne pûrent rien obtenir. Le Roy estant sur le poinct de son retour, vous escrivit une lettre par laquelle il vous mandoit de le venir rencontrer par les chemins à quinze ou vingt lieuës de Paris, afin qu'il eut plus de loisir de vous entretenir tant sur l'estat où estoient les affaires, et ce qui s'estoit passé en icelles pendant son absence, que sur ce qu'il devroit resoudre pour vostre voyage d'Angleterre, qu'il jugeoit de plus en plus estre du tout necessaire, ayant appris que les Espagnols et les ar-

(1) *En ce voyage de Mets* : il y avoit à Verdun une maison de Jésuites. Le recteur pria Henri de ne pas la comprendre dans l'arrêt qui bannissoit la société du royaume. Le Roi fit une réponse favorable ; et La Varenne dit au recteur que le temps n'étoit pas éloigné où les Jésuites pourroient rentrer dans leurs autres maisons.

chiducs se resolvoient de faire toutes sortes d'efforts pour se restraindre d'alliance avec ce nouveau Roy, et l'alliener de la sienne, dequoy il discourroit plus amplement avec vous à vostre arrivée. Suivant laquelle lettre vous le fustes rencontrer à Monglat, dequoy il fut fort aise, à cause, comme il vous dit, que n'estant qu'une maison particuliere, il auroit peu de gens avec luy, et par consequent plus de loisir à vous entretenir.

A vostre arrivée il vous embrassa par trois fois, vous conta tout haut ce qu'il avoit veu et fait de plus remarquable au veu et sceu d'un chacun pendant son voyage; et apres vous avoir enquis de ses bastimens, de ceux que vous faisiez faire à l'Arsenac, et de la quantité de canons, armes et munitions que vous aviez lors (lequel, suivant ce que vous sçaviez estre de son intention, vous ne diminuastes pas, afin d'entretenir vostre reputation), il vous prist par la main, vous mena dans un jardin tout seul, fit fermer la porte et y tenir des archers de la garde, afin que nul n'entrast; et en se promenant il vous reïtera, avec grande amplification, tout ce qu'il vous avoit escrit touchant la feuë reine d'Angleterre, et les projets qu'ils faisoient de se conjoindre ensemble, et associer à leur union les Venitiens, les Pays-Bas et villes d'Allemagne protestantes, pour travailler puissamment à la diminution de cette tant ample domination de la maison d'Austriche par la liberation des estats et peuples qui desireroient de s'en distraire.

Puis, entrant sur le fait de vostre voyage, il vous dit : « Vous sçavez mieux que nul autre si j'ay esté « contraint de patienter beaucoup de choses qui me

« déplaisoient, de m'accommoder aux diverses fac-
« tions et passions de mes sujets, et si ces procedures
« ne m'ont pas enfin succedé tant heureusement,
« qu'en continuant d'user de prudence et de discre-
« tion, je me sers utilement de tous, quelques dé-
« fauts qu'il y puisse avoir en aucuns. Mon royaume,
« ainsi que nous le dit tousjours La Riviere, ressem-
« blant à ces boutiques de droguistes qui ne sont pas
« seulement remplies de choses douces et odorantes,
« mais aussi de poisons et mauvaises senteurs; et
« moy à ces excellents medecins qui sçavent si bien
« corriger et approprier les choses, que ce qui de sa
« nature seroit poison, est rendu propre à conserver
« la santé; tellement qu'en usant des bons et des
« mauvais en cette maniere, et les discernant comme
« il appartient, je ne laisse rien d'inutile. Mais pour
« tout cela les affections des partis, formez de longue
« main, n'estans pas entierement arrachées des cœurs,
« il y a quelquesfois de mes plus proches et plus em-
« ployez serviteurs, lesquels, par des discours tirez
« de loin, que je ne laisse pas de descouvrir, vou-
« droient bien essayer de me divertir d'une alliance
« et confidence tant restrainte avec les princes, estats
« et communautez de religion contraire à celle dont
« je fais maintenant profession, et à me lier du tout
« avec les autres. Mais ne voyant nulle seureté en ce
« dernier, et ne se pouvant mesme tenter sans une
« trop grande diminution de la faction françoise dans
« la chrestienté et un excessif accroissement en celle
« qui luy est contraire, je me resouds de me tenir
« plus uny que jamais avec les anciens alliez de cette
« couronne, et mes amis intimes bien esprouvez, ne

« laissant pas neantmoins de faire bonne mine à
« chacun.

« Or, vous ay-je dit tout cecy pour ce que desi-
« rant, comme je vous l'ay escrit, vous envoyer en
« Angleterre, il y a bien des choses generales à trait-
« ter, desquelles je pourray discourir avec vous en
« presence de mes autres serviteurs, vous en don-
« nant la charge et mesmes leur faire dresser vos
« instructions sur ce sujet. Mais aussi y en a-il d'au-
« tres particulieres que j'ay en l'esprit, lesquelles
« doivent estre tenuës secrettes entre vous et moy,
« dautant que je desirerois d'essayer s'il y auroit
« moyen de disposer ce nouveau Roy à suivre en
« tout et par tout les projets et desseins que nous
« avions faits, comme vous le sçavez, avec la feuë
« Reine sa devanciere, ma bonne sœur ; et de plus
« luy proposer encore une alliance plus estroite par
« les mariages de nos enfans : toute ma difficulté con-
« sistant en la forme de luy en faire les ouvertures,
« de crainte que si ce prince est d'un esprit mol et
« du tout porté à la vie pacifique avec tous, il n'es-
« sayast de tirer advantage de telles propositions,
« soit en se prevalant d'icelles envers mes ennemis,
« soit en refusant mon alliance à cause de la religion :
« ce qui me tourneroit à honte et desplaisir tout en-
« semble, et partant pourroit estre cause d'alterer
« l'amitié qui doit estre entre nous pour nostre com-
« mune conservation et accroissement.

« Or, ayant passé et repassé infinies fois toutes ces
« difficultez et inconveniens par mon esprit, j'ay en
« fin trouvé (au moins ce me sembloit-il) un expe-
« dient propre pour les eviter entierement, qui seroit

« de ne vous faire traitter en mon nom et comme « mon ambassadeur, sinon des condoleances et con- « jouyssances necessaires en une telle occasion, et « des affaires publiques et generales qui ont accous- « tumé d'estre traittées en semblables conjonctures. « Et quant aux autres n'en parler que comme de vous « mesmes et comme y estant porté par l'affection par- « ticuliere que vous direz luy porter, et à vostre « commune religion, afin que s'il les approuve et « agrée, vous puissiez faire semblant de me les vou- « loir proposer et essayer de m'y porter semblable- « ment. » A quoy vous respondistes à Sa Majesté que, dautant plus que son esprit estoit vif et fertile en rares inventions, dautant plus meritoient-elles d'estre exactement examinées et soigneusement considerées avant que d'en pouvoir dire vostre advis; et pour ces raisons le suppliez-vous de vous donner quatre jours pour y penser, lesquels, apres plusieurs autres discours sur ce sujet, il vous accorda.

Or, vous estans ainsi separez, le Roy prit le chemin de Jully et vous celuy de Paris pour ce que vous estiez en poste : auquel lieu Sa Majesté estant arrivée et le temps qu'elle vous avoit donné, passé, elle vint à l'Arsenac comme pour voir seulement les galleries que vous y faisiez construire, et la quantité d'artilleries, armes, munitions, outils et ustensilles que vous y aviez desja mis ensemble; puis s'estant quelque peu promené sans vous dans vostre grande allée avec les uns et les autres, en leur loüant vostre vigilance et diligence, tous les accommodemens que vous aviez faits en ce lieu-là, et ceux que vous projettiez d'y faire il vous appella, et vous ayant mené selon

sa coustume sur le bout de ladite allée fait en forme de balcon, duquel on voit tout Paris, et ayant fait retirer un chacun, il vous demanda si vous aviez suffisamment pensé aux propos qu'il vous avoit tenus à Monglat pour y faire une responce absoluë. Surquoy vous repartistes aussitost :

Que luy ayant pleu de vous le commander ainsi, vous n'aviez eu garde d'y manquer, et qu'apres en avoir espluché toutes les circonstances, vous trouviez l'expedient par luy inventé, ainsi que toutes ses autres œuvres, non seulement bon, mais admirable et tres-asseuré pour eviter tous les inconveniens qui pouvoient regarder sa personne, ses enfans, son Estat et ses affaires, mais non pas les perils qui vous menaçoient en l'execution et apres icelle, dautant que pour parvenir à la confidence requise avec ce Roy pour le disposer à bien recevoir de vous des propositions de si grande importance, à vous en dire librement et franchement tous ses sentimens, et vous prier de les luy proposer, estant de retour en France, et essayer de faire approuver, comme vous voyez que telle estoit l'intention de Sa Majesté, il vous seroit necessaire d'user de telles paroles pour tesmoigner vostre zele envers la religion et vostre entiere devotion à son service, que si un jour tels discours, comme ils estoient sujets d'estre portez des uns aux autres et de s'augmenter tousjours en chemin faisant, venoient à estre rapportés à Sa Majesté, lors que les occasions des affaires et raisons d'icelles seroient passées, par personnes mal intentionnées en vostre endroit, ils pourroient estre tellement amplifiez et exaggerez, ou elle se trouveroit en si mauvaise humeur qu'elle ne man-

queroit jamais d'en prendre des jalousies et défiances à vous tres-dommageables, sur tout si l'oubliance avoit une fois passé par dessus les difficultez qu'il auroit fallu surmonter pour l'execution d'un si haut dessein; non que vous pretendissiez par un tel discours vous exempter de suivre absolument ses volontez, mais afin seulement qu'il n'eust point desagreable les precautions que vous recherchiez pour éviter ces inconveniens, lesquels se pouvoient, selon vostre advis, garantir par le moyen d'une petite instruction escrite de sa propre main, en laquelle ses intentions fussent clairement expliquées, afin que si jamais quelqu'un essayoit de luy faire trouver mauvais ce que vous auriez fait, Sa Majesté se pust tant mieux ressouvenir que le tout se seroit passé suivant son commandement expres.

Lequel propos, apres que le Roy y eut un peu songé, il vous dit trouver tres-raisonnable. Et de fait, avant que de partir pour vostre voyage, il vous bailla cette instruction toute escrite et signée de sa main, mais qu'il cachetta apres vous l'avoir leuë, par laquelle il vous ordonnoit de n'espargner nulle sorte de paroles ny d'actions que vous estimassiez propres pour vous mettre en une confidence toute entiere avec le roy d'Angleterre et ceux qui auroient credit aux affaires, et leur faire croire que vous estiez tellement zelé en vostre religion, que vous en prefereriez la subsistance et accroissement à vostre propre Roy, maistre et patrie, et portiez telle affection à sa personne royale d'Angleterre et à sa grandeur, que s'il eust esté le vostre naturel. En suitte dequoy vous luy feriez, comme de vous mesmes et comme si c'estoit chose

que vous craignissiez mesme qui parvinst à la cognoissance de vostre Roy par autre voye que la vostre, toutes les ouvertures dont vous auriez discouru ensemble, la substance desquelles nous ne sçaurions pas dire avoir sceu de vous par paroles expresses, dautant que vous en ayans quelquesfois parlé pour en apprendre quelque chose, vous ne nous avez jamais fait autre responce, sinon que c'estoient lettres closes et non patentes; mais bien depuis en avons nous pensé conjecturer quelque chose par aucunes de vos paroles entrejettées, magnifiant les grands desseins du Roy; mais plus clairement en avons nous estimé recognoistre quelque partie en general seulement, par les divers r'assemblages que nous avons faits à diverses fois dans vostre petit cabinet de derriere, aux ormoires vertes, sous la table duquel vous aviez jetté plusieurs papiers comme inutiles, entre lesquels il y avoit plusieurs minutes de lettres par vous escrites au Roy et des responces des siennes à vous, quelques discours encommencez, d'autres deschirez à demy, d'autres corrigez et raturez comme minutes, de diverses sortes de projects sur des affaires d'importance, et parlant de grands desseins du Roy; mais tout cela tellement mutilé, embroüillé et si fort destitué de ses suittes necessaires pour en prendre et donner l'intelligence, que nous avons mieux aimé nous en taire, et nous contenter d'inserer icy la coppie d'un certain Memoire de quelques poincts et articles pour presenter au Roy, quoy qu'il soit seulement en forme de questions non respondues, et les choses dont il est parlé si generales, que l'on n'en puisse aussi apprendre la consequence que fort generalement; le Memoire estant corrigé,

raturé et entre-ligné, lequel remis par nous au net, s'est trouvé tel que s'ensuit.

*Memoires pour sçavoir de Sa Majesté sur lesquels des poincts il trouvera bon que M. de Rosny fasse des propositions seulement.*

« PREMIEREMENT, si ce ne seroit pas chose à desirer que chacun voulust suivre tout ce qui avoit esté convenu entre le roy de France et la reine d'Angleterre en l'année 1601.

« Plus, s'il ne seroit pas à desirer que de tous les Estats et peuples de la chrestienté d'Europe, l'on pust former une seule republique.

« Plus, s'il ne seroit pas à desirer que toutes les puissances terriennes d'icelle peussent estre reduites à quinze sortes de dominations souveraines, dans lesquelles et sous lesquelles peussent estre compris tous les peuples tres-chrestiens de l'Europe.

« Plus, s'il ne seroit pas à desirer de pouvoir trouver le moyen de faire subsister cette republique tres-chrestienne tousjours pacifique en elle mesme et entre toutes les dominations dont elle seroit composée.

« Plus, s'il ne seroit pas à desirer de pouvoir rendre à peu pres toutes ces quinze dominations esgales en estenduë de pays, Estats, force, puissance et authorité, afin qu'ils n'eussent rien à craindre les uns des autres, ny cause de se porter envie, jalousie ou haine.

« Plus, s'il ne seroit pas à desirer qu'il n'y eust jamais plus de disputes, noises, haines, troubles ny guerres entre les diverses religions.

« Plus, s'il ne seroit pas à desirer de restablir

l'empire de Germanie et les electeurs, prelats, princes et villes d'iceluy en leur ancien droit de libre election de leur Empereur.

« Plus, s'il ne seroit pas à desirer de donner des bornes et limites si certaines et bien ajustées aux dominations limitrophes les unes des autres, qu'il ne pust jamais intervenir disputes, noises ny diversité de pretentions pour ce sujet.

« Plus, s'il ne seroit pas à desirer de vuider toutes les diverses pretentions des potentats tres-chrestiens, en sorte qu'ils ne peussent jamais en disputer.

« Plus, s'il ne seroit pas à desirer de voir les plus grands potentats et le plus grand nombre d'iceux s'associer et confederer, voire se rendre freres d'armes pour maintenir et faire observer les choses proposées pour le bien universel de la republique tres-chrestienne.

« Plus, s'il ne seroit pas à desirer de pouvoir en sorte descharger ces quinze dominations des despences extraordinaires ausquelles ils estoient obligez à cause des dissentions où ils entroient les uns contre les autres, qu'une telle espargne fust suffisante pour former et souldoyer des armées capables de mener une guerre continuelle contre les infideles.

« Plus, s'il ne seroit pas à desirer que tous les potentats fussent obligez à nommer des arbitres pour composer tous les differends qui pourroient intervenir pour leurs successions et partages d'icelles.

« Plus, s'il se trouve dans la chrestienté d'Europe quelques peuples, Estats ou provinces desquels la domination fut pretenduë par pluralité de grands princes, et par eux-mesmes sur eux-mesmes, et desquels la

situation fut telle, que la possession absoluë d'iceux pust faire naistre de tels ombrages et jalousies aux potentats voisins, qu'ils peussent engendrer des guerres continuelles, dommageables à tous, s'il ne seroit pas à desirer de les pouvoir establir en une telle forme de gouvernement, qu'elle peust estre commode au general de la chrestienté.

Or, quoy que nous ne sçachions pas bien à la verité ce que contenoit vostre instruction secrette et particuliere que le Roy vous avoit luy-mesme baillée, si elle estoit escrite de sa propre main ou de celle de M. de Lomenie, si ces Memoires en forme de questions y estoient inserez ou non, ny quels particuliers commandemens vous aviez receus sur toutes ces choses, si sçavons-nous bien que le Roy, lors que vous pristes congé de luy, vous embrassa, bailla sa main à baiser, puis vous dit : « Adieu, mon « amy, allez, et faites aussi bon voyage que je le de- « sire et l'espere de vostre loyauté, prudence et ca- « pacité, me confiant tellement en vous, que je re- « mets les executions de ce que je vous ay ordonné en « particulier, à vostre jugement, pour en user selon « que les temps, l'estat des affaires et la disposition « des esprits avec lesquels vous aurez à traitter et « negocier vous en donneront le moyen. »

Les choses et affaires dont est fait mention dans ce chapitre ayans esté ainsi examinées et projettées, le Roy se resolut d'aller à Fontaine-bleau, pour y faire vos dépesches d'Angleterre, où toute la Cour le suivit, excepté le conseil, qu'il avoit remis à partir trois jours apres, afin qu'il eust ce petit loisir tout libre pour voir ses bastimens, jardinages et pe-

tites nourritures de divers animaux des plus rares. Mais le lendemain le conseil fut contremandé, à cause que le Roy estoit tombé malade d'une retention d'urine si grande, que les medecins desesperans quasi de sa vie, et luy n'en ayant pas meilleure opinion, il tourna toutes ses pensées à Dieu, et au soin d'establir un tel ordre au gouvernement et conduite des affaires du royaume, qu'il n'y pust arriver d'alteration. Et sur ce dessein, il vous escrivit une lettre telle que s'ensuit :

« Mon amy, je me sens si mal qu'il y a grande « apparence que le bon Dieu veut disposer de moy. « Or estant obligé, apres le soin de mon salut, de « penser aux ordres necessaires pour asseurer ma « succession à mes enfans, les faire regner heureu« sement à l'advantage de ma femme, de mon Estat, « de mes bons serviteurs et de mes pauvres peuples, « que j'ayme comme mes chers enfans, je desire con« ferer avec vous de toutes ces choses avant que d'en « rien resoudre. Partant venez me trouver en dili« gence sans en rien dire à personne ny donner au« cune allarme; faites seulement semblant de vouloir « venir au presche à Ablon, et y ayant fait secrette« ment trouver des chevaux de poste, rendez-vous « ce jour mesme en ce lieu. »

Comme vous fistes, et trouvastes le Roy au lict, la Reine assise à son chevet, qui luy tenoit l'une de ses mains entre les deux siennes; lequel, si tost qu'il vous vid, il vous tendit l'autre main, et vous dit : « Venez m'embrasser, mon amy, je suis mer« veilleusement aise de vostre venuë, car c'est une « chose estrange, que deux heures apres vous avoir

« mandé, j'ay commencé d'estre un peu soulagé de « mes grandes douleurs, lesquelles s'en vont peu à « peu, ayant desja pissé trois fois, et la derniere « quasi à plein canal et sans forte douleur. » Puis se tournant vers la Reine, il luy dit : « Mamie, voila « celuy de mes serviteurs qui a le plus de soin et « d'intelligence des affaires du dedans de mon « royaume, et qui vous eust le mieux servy et mes « enfans aussi, s'il fust arrivé faute de moy. Je sçay « bien que son humeur est un peu brusque et quel-« ques-fois trop libre à un esprit fait comme le vostre, « et que force gens sur cela luy eussent rendu de mau-« vais offices aupres de mes enfans et de vous, afin de « l'en esloigner. Mais si jamais telles occasions se « presentent, et que vous vous serviez de tels et tels (qu'il luy nomma tout bas à l'oreille, et que je ne sçay si vous avez sceu quels ils estoient, car nous n'en avons jamais pû rien apprendre de vous), en « croyant absolument leurs conseils, et ne suivez « ceux de cet homme là, vous ruynerez les affaires « de l'Estat, et peut estre le royaume, mes enfans « et vous mesme. Or, l'avois-je mandé tout expres, « afin d'adviser avec vous et luy, aux moyens pour « empescher tels accidens; mais graces à ce bon Dieu, « je voy qu'il ne sera point encore besoin de telles « precautions, me sentant quasi du tout soulagé, « tellement que j'auray du temps pour y penser et « vous bien instruire de mes affaires et de mes in-« tentions. » Et dés le lendemain l'on dépescha courriers de toutes parts pour asseurer de la santé du Roy, car il en avoit couru de mauvais bruits. Il voulut, avant que de vous en retourner, que vous le vissiez

pisser par deux fois; ce qu'il fit avec telle facilité que tout danger en estoit dehors.

Trois jours apres que vous fustes de retour à Paris, M. de Ville-roy vous escrivit la lettre que s'ensuit.

*Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny.*

Monsieur, je r'envoye ce porteur à M. de Beaumont qu'il nous avoit cy-devant dépesché; le Roy a trouvé bon l'advertir, par luy, de sa convalescence, car il ne doute point que l'on n'ayt escrit diversement de sa maladie. Il est à propos aussi qu'il sçache les causes de vostre retardement, fondées sur celuy du baron du Tour et sur la faute qu'il a faite, de n'avoir annoncé à Sa Majesté la mort de la Reine, et l'assomption et recognoissance du roy d'Angleterre, et pareillement sur l'indisposition survenuë à Sa Majesté; advisez, s'il vous plaist, à escrire quelque chose par luy. Ledit Roy arriva à Londres le 17 de ce mois, M. du Tour devoit prendre congé de luy le lendemain, tellement que je croy que nous le verrons bien-tost. En verité Sa Majesté se porte à présent tres-bien, graces à Dieu, comme vous dira M. Zamet, qui part cette nuict pour aller par delà. Je prie Dieu, etc.

De Fontaine-bleau, le 24 may 1603.

de Neuf-ville.

*Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.*

Mon cousin, je vous remercie des deux portraicts que vous m'avez envoyez, du roy et de la reine d'Angleterre, comme aussi de vos conseils pour ma santé, lesquels je suivray desormais. Je vous diray que hier matin, M. de La Riviere me fit seigner du bras gauche, et si à propos, que maintenant je me

porte mieux, Dieu mercy, ayant assez bien reposé toute la nuict et sans fiévre; de façon que je pense qu'il ne faut plus faire autre chose que de me renforcer; car, pour le reste, tout va de mieux en mieux, Dieu mercy. Bon jour mon cousin.

Ce samedy matin, 24 may 1603. HENRY.

*Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.*

Mon cousin, je vous dépesche ce courrier expres, et vous faits ce mot pour vous dire que j'ay fort entretenu le baron du Tour, d'où il vient pour mon service où il faut que vous vous acheminiez. C'est pourquoy je vous prie d'estre icy demain au soir, afin que nous puissions resoudre vostre dépesche, et le jour de vostre partement. Pour les nouvelles de ma santé, je vous diray qu'elle va en augmentant et que je me porte tres-bien, Dieu mercy, lequel je prie vous avoir en sa saincte et digne garde.

Ce mardy à dix heures du soir, 27 may, à Fontaine-bleau. HENRY.

En suite de la lettre cy-dessus, Sá Majesté vous en escrivit une autre pour donner à la seigneurie de Venise une paire de ses armes, avec lesquelles il avoit combattu, d'autant qu'elle luy en avoit fait requerir, afin, comme ils luy mandoient, de les eslever en lieu éminent et honorable, pour commemoration de ses vertus admirables à la posterité : à quoy vous ne manquastes pas.

Sa Majesté se sentant absolument guerie et trouvant le chaud trop grand parmy ces sablons de Fontaine-bleau, s'en revint à Paris. Et, deux jours apres, il assembla messieurs de Bellievre chancelier, vous,

de Ville-roy, de Maisses et de Sillery, avec lesquels il resolut le jour de vostre partement pour le voyage d'Angleterre; et comme il voulut faire travailler à vos dépesches et dresser vos instructions visibles, vous luy dites : « Sire, j'ay veu, en venant en vostre « cabinet, M. le comte de Soissons dans vostre « chambre, et combien qu'il ne m'ayme pas plus « que de raison, si ne laisse-je pas de desirer « qu'il soit present lors que vostre Majesté me de- « clarera ses intentions sur ma charge d'ambassadeur, « et mesme cela sera, ce me semble, bien seant, vous « estant si proche. » A quoy le Roy vous respondit : « A la verité, vous m'avez fait plaisir, car je ne « sçavois pas qu'il fust là ; mais laissez moy mesna- « ger cette ouverture ; car cognoissant son esprit, « je m'en serviray pour former une reconciliation « entre vous deux ; » comme il fit.

Deux jours apres, M. le comte de Soissons vous rencontrant, comme vous entriez au logis du Roy, il vous dit qu'il avoit sceu de bon lieu, que vous luy aviez rendu un office honorable qu'il n'attendoit nullement de vous, duquel il ne vouloit point estre mescognoissant, mais vous en remercier, oublier tout ce qui s'estoit passé de mal entendu entre vous, et devenir de vos bons amis. En laquelle disposition il ne demeura pas, neantmoins, bien long-temps, ne luy estant pas possible d'estre mal content du Roy, qu'il ne vous tesmoignast quelque mauvaise volonté.

L'instruction generale qui vous fut donnée pour l'Angleterre, estoit signée du Roy, et contre-signée de M. de Ville-roy, telle que s'ensuit.

## CHAPITRE XVI.

**Instructions officielles données à Rosny pour son ambassade en Angleterre. Instructions secrètes. Lettres du roi et de la reine de France au roi et à la reine d'Angleterre.**

« Ledit marquis commencera sa premiere audience, en laquelle il se presentera vestu en deuil, par se condouloir avec ledit Roy, au nom de Sa Majesté, de la mort de la feuë reine d'Angleterre, et usera pour ce faire des termes qu'il cognoistra, estant sur les lieux, estre plus propres et convenables, tant pour accomplir cet office dignement, comme le merite l'heureuse memoire de ladite Dame, et les plaisirs que Sa Majesté a receus de son amitié, que pour le rendre plus agreable audit Roy, et tesmoigner à un chacun la gratitude de Sa Majesté envers la defuncte.

« Apres il se conjoüira, avec ledit Roy, de son heureuse inauguration et assomption audit royaume, qui a esté favorisée de Dieu, vray protecteur de l'equité, et des communs vœux et universels des trois ordres et Estats dudit royaume, lesquels il asseurera ledit Roy avoir esté aussi accompagnez de celuy de Sa Majesté, avec l'affection protestée et promise audit Roy, et tesmoignée en tous lieux et par toutes ses actions, devant l'ouverture de la succession dudit royaume, ainsi que le pourra representer plus particulierement ledit marquis, pour avoir tres-bien sceu l'interieure intention de Sa Majesté pour ce regard, et les divers offices qu'elle a faits en plusieurs occa-

sions et endroits, en faveur du roy d'Angleterre, ayant tousjours aymé sa personne, mesme par inclination naturelle, loüé ses mœurs, et fait entier estat de son amitié.

« Ledit sieur marquis fera les mesmes offices envers le Roy, au nom de la Reine.

« Iceux accomplis, il dira audit Roy que Sa Majesté a esté tres-aise d'entendre, tant par ledit sieur Parey qu'il a confirmé son ambassadeur, que par sa lettre escrite le 16 dudit mois d'avril, qui ne luy a esté presentée que le 28 dudit mois de may ensuivant, qu'il ayt volonté de continuer et entretenir l'amitié et les traittez que la feuë reine d'Angleterre avoit avec Sa Majesté, comme ceux qui ont esté contractez entre leurs Majestez à cause du royaume d'Escosse; luy declarera que sadite Majesté a la mesme volonté et de procurer en sorte l'observation desdits traittez, que leurs Majestez et leurs communs sujets en tirent toutes sortes de commoditez, libertez et advantages, en remediant et pourvoyant diligemment et soigneusement à tout ce qui pourroit interrompre ou empescher, par mer ou par terre, directement ou indirectement, l'effet desdits traittez; se promettant que ledit roy d'Angleterre fera le semblable de son costé, dequoy il sera prié par ledit marquis au nom de Sa Majesté.

« Ensuitte du propos de l'entretenement et observation des traittez, ledit sieur marquis, non à sa premiere audience, mais quand il rencontrera l'opportunité, parlera audit Roy des pirateries des Anglois sur les sujets de Sa Majesté, lesquelles il luy dira avoir esté si frequentes depuis le regne du Roy, et principallement depuis la paix de Vervins, tant en la mer

Oceane qu'en celle du Levant, sous pretexte de la guerre que lesdits Anglois avoient avec lesdits Espagnols, qu'il a esté verifié que les prises faites par eux sur lesdits sujets de Sa Majesté, dont il n'a esté fait aucune reparation et justice, excedent la valeur d'un million d'or, ce qui a destruit entierement le commerce au dommage inestimable des sujets de sadite Majesté et au prejudice desdits traittez, de l'observation desquels Sa Majesté a esté neantmoins si religieuse et jalouse pour le respect qu'elle portoit à l'amitié de ladite Reine, qu'elle a mieux aimé dissimuler et endurer lesdites pertes que d'y appliquer d'autres remedes; s'estant contentée d'en reïterer souvent les plaintes à ladite Dame, laquelle a tousjours declaré et commandé y estre pourveu. Mais comme l'effet ne s'en est ensuivy de son vivant, ledit sieur marquis dira audit roy d'Angleterre que Sa Majesté se promet qu'il y fera donner tel ordre, que tels desordres seront reparez pour le passé, et refrenez pour l'advenir, comme il convient à leur bonne amitié et au commun bien de leurs subjets : estant certain que lesdites pirateries incommodent et ruynent plus le public, et apportent plus de blasme à ceux qui les permettent et authorisent, qu'elles n'accommodent les particuliers qui y contribuent, et ne servent aux affaires des princes qui les tolerent.

« Pareillement il faut se resouvenir du desavantage et prejudice qu'ont les sujets de Sa Majesté en leur commerce avec les Anglois par lesdits traittez, et nommément par celuy qui fut fait par le feu roy Charles IX, l'an 1572, par lequel il fut accordé ausdits Anglois des libertez en France, qui sont interdites en Angleterre

aux François; ce qui a souvent excité de telles plaintes et murmures entre les marchands de part et d'autre, qu'il a esté tout besoin que Sa Majesté ayt interposé son authorité pour conserver et entretenir la bonne correspondance qui y doit estre.

« Et faut considerer que tel traitté fait par le feu roy Charles n'eut lieu, tant qu'il vescut, à cause des troubles de la Sainct Barthelemy, dont la suitte dura autant que le reste de son regne, et qu'il n'a esté mieux observé durant celuy du feu roy Henry dernier, à cause de la mauvaise intelligence qui estoit entre luy et ladite reine d'Angleterre, laquelle divertissoit et empeschoit ordinairement l'entre-cours du commerce d'entre leurs sujets.

« Tellement que nous pouvons dire que ledit commerce n'a esté libre entr'eux que depuis l'advenement de Sa Majesté à la couronne; mais il est certain que telle inégalité et difference de traittement retient et empesche les sujets de Sa Majesté de trafiquer en Angleterre, comme ils feroient si l'on y avoit pourveu; et que cela engendre, entre les marchands, de grandes plaintes et clameurs qu'il convient à la bonne amitié qui est entre leurs Majestez, faire cesser au plutost pour le commun bien de leurs sujets et royaumes, et affermir davantage leurdite amitié et bonne voisinance.

« Toutesfois ledit marquis s'abstiendra de parler de ce fait audit roy d'Angleterre, ny à ses conseillers et ministres, si estant sur les lieux il recognoist n'estre à propos de le faire, afin de ne donner sujet aux envieux de leur union et bonne amitié; de donner des doutes audit roy d'Angleterre de la volonté et sincerité

de Sa Majesté à l'observation desdits traittez au commencement de son regne, et sur l'incertitude et irresolution presente des affaires publiques.

« Car il importe tant à l'un et à l'autre roy de se maintenir ensemble en union, bonne amitié et intelligence, pour les raisons que ledit sieur de Rosny sçaura tres-bien representer, qu'il faut estre à present aussi soigneux d'en mesnager et conserver la reputation que l'effet, jusques à ce que nous voyons quel train et cours prendront les affaires; et principallement quelle resolution prendra ledit Roy sur les propositions qui luy seront faites, tant de la part du roy d'Espagne et des archiducs de Flandres, que de celle des Estats des provinces unies des Pays-Bas.

« Et comme les députez de ceux-cy sont arrivez vers luy les premiers, et qu'ils auront ja esté oüis de luy, ledit sieur de Rosny arrivant par delà, il s'informera diligemment et au vray de l'estat de leur negociation, soit qu'il les trouve encor là ou qu'ils en soient partis, afin d'adviser et reigler, selon cela, ce qu'il aura à dire au roy d'Angleterre concernant leurs affaires.

« Car si ledit Roy les avoit oüis et expediez favorablement, comme Sa Majesté a deu en concevoir quelque esperance par les langages que le baron du Tour a escrit à Sa Majesté luy avoir esté tenus par ledit Roy, lors qu'il luy a remonstré combien il luy estoit important de proteger lesdits Estats et conserver la ville d'Ostende, soit qu'il voulust continuer la guerre avec le roy d'Espagne et les archiducs, ou faire la paix avec eux, en ce cas ledit sieur marquis pourroit d'abordée traitter avec ledit roy d'Angleterre

plus librement et ouvertement desdites affaires, qu'il ne doit faire s'il trouve les choses encor indecises, de peur d'ombrager leditRoy et le jetter en la jalousie en laquelle vivoit ladite Reine quand elle est decedée, que Sa Majesté estoit bien-aise de nourrir la guerre entre le roy d'Espagne et elle pour en profiter; impression qu'il faut dautant plus s'estudier de destourner de l'esprit dudit Roy, que nous sçavons que les conseillers d'Angleterre sont disposez de la luy donner telle qu'à ladite Reine.

« Mais advenant que ledit sieur de Rosny trouve encor par delà les deputez des Estats sans resolution, comme il y a apparence qu'il fera, Sa Majesté se remet à luy de prendre conseil sur le lieu, selon la disposition en laquelle il apprendra que sera ledit Roy, et les termes où il en sera avec lesdits deputez, de la façon de laquelle il aura à se conduire, pour enfourner la negociation desdites affaires avec ledit Roy.

« Car s'il a volonté de leur bien faire, il faut qu'il l'y conforte et eschauffe doucement, en luy representant les grandes utilitez et seuretez qu'il tirera pour ses royaumes, en conservant et protegeant lesdits Estats, les choses estans conduites et gouvernées par leurs deux Majestez avec bonne intelligence; en quoy il asseurera ledit Roy qu'il trouverra tousjours Sa Majesté bien disposée d'observer fidelement ce qui sera jugé raisonnable et convenu entre leurs Majestez pour ce regard.

« Si au contraire il recognoist que ledit Roy n'ait intention d'assister lesdits Estats, il procedera plus retenu en son endroit, et ne luy descouvrira aussi celle de Sa Majesté sans grande consideration.

« Mais il fera tout ce qu'il pourra pour le faire ouvrir le premier, en discourant avec luy de l'estat general auquel se trouve à present la chrestienté, laquelle estant aujourd'huy regie et commandée par trois roys, tous princes grands et puissans, desquels il faut que les autres prennent la loy et suivent les volontez, il est tres-necessaire qu'ils se conduisent, les uns avec les autres, avec grande prevoyance et prudence pour faire que chacun se contienne dans les bornes et limites de sa domination, sans s'accroistre au prejudice d'autruy.

« Chose que ledit marquis de Rosny fera entendre audit roy d'Angleterre, Sa Majesté estre deliberée d'observer de son costé, tant qu'il luy sera possible, comme celuy qui a grande occasion de remercier Dieu et se contenter des graces qu'il luy a faites, ayant reconquis et remis son royaume en l'estat florissant auquel il se trouve.

« Protestant que si Sa Majesté avoit autant d'occasions de s'asseurer de la foy, amitié et bonne voisinance des autres, comme aucuns d'iceux ont continué depuis la paix de Vervins à les luy donner de s'en défier et d'apprehender plus que devant leurs convoitises, inquietude et puissance, elle n'auroit à present autre pensement que de vivre en paix avec tout le monde, et joüyr du doux fruict d'une asseurée tranquillité, qu'elle gousteroit apres tant de sortes de travaux et perils qu'elle a supportez et courus plus que nul autre.

« Mais quand elle se represente quelle est la grandeur et puissance de la maison d'Austriche, tant par terre que par mer, laquelle luy sera declarée par

toutes ses parties, les efforts qu'elle a faits depuis l'empereur Charles V jusques à present pour estendre et amplifier son empire et domination; combien elle s'est accreuë et advantagée par iceux; que Sa Majesté se remet en memoire à combien peu il a tenu depuis trente ans qu'elle n'est parvenuë au periode de la monarchie de la chrestienté, auquel elle a montré aspirer; qu'elle examine les moyens qui luy restent encore et ceux qu'elle employe journellement pour regagner les advantages qu'elle a perdus depuis quelques années par la toute-puissance de Dieu, qui s'est servie du courage de Sa Majesté et de la prudence de la feuë reine d'Angleterre, comme de la fermeté et constance des Estats desdites provinces unies des Pays-Bas pour s'y opposer, Sa Majesté ne peut qu'elle n'apprehende encore pour elle et pour ses voisins la poursuite d'un tel dessein, voyant que les Espagnols conservent encor et usent tousjours du mesme precepte de la religion, avec lequel ils ont penetré jusques aux foyers de leurs voisins, les Estats desquels ils ont par ce moyen remplis de rebellion contre leurs princes naturels, de discorde et confusion, fortifiez de l'or et de l'argent que les Indes leur fournissent.

« Ledit sieur de Rosny pourra desduire sur ce propos audit Roy, ce que lesdits Espagnols ont attenté en ce royaume contre le Roy et son royaume depuis les deux derniers traittez faits à Vervins et à Lyon; en quel danger Sa Majesté a cuidé tomber, se confiant en la foy et amitié d'iceux; luy disant, encore que Sa Majesté ait renversé une grande partie de leurs pratiques par la punition qu'elle a fait faire du mareschal de Biron, et la clemence de laquelle

elle a usé envers ceux de ses complices qui s'en sont rendus dignes par leur submission et la recognoissance de leurs fautes, neantmoins estre bien advertie qu'ils continuent encor à user de toutes sortes d'artifices et inventions pour en desbaucher et practiquer d'autres et remuer mesnage en son Estat.

« Dequoy l'Angleterre a esté jusques à present aussi peu exempte que la France, comme ledit roy d'Angleterre ne tardera gueres à le recognoistre et esprouver, s'il n'y remedie par sa vigilance et prudence.

« Sur ce, ledit sieur marquis pourra dire audit roy d'Angleterre que Sa Majesté ne s'est cy-devant entremise du differend des prestres anglois seculiers contre les Jesuites et leurs adherans, partisants d'Espagne, que pour affoiblir la faction et le pouvoir d'iceux envers les catholiques dudit pays, de la vie et simplicité desquels ils n'ont fait conscience d'abuser souvent pour s'authoriser audit royaume d'Angleterre, esperans s'en prevaloir, au moins quand ladite Reine decederoit, n'ayant peu abreger ses jours et renverser son Estat durant le temps qu'elle a regné; ce que sadite Majesté fit dire à ladite dame par son ambassadeur, et fit aussi entendre audit roy d'Angleterre, par celuy qui residoit aupres de luy, estant encore en Escosse.

« Si le conseil d'Espagne dresse telles parties contre la France et l'Angleterre, il n'en fait pas moins par tout ailleurs où il peut s'advantager et estendre sa puissance, ledit Roy s'estant emparé, depuis deux ans, aux yeux de toute la chrestienté, au mespris de l'Empire, et à la honte de toute l'Italie, du marquisat de Final et des biens des sieurs de Piombine, fiefs de

l'Empire, ausquels il n'a autre droict que celuy de la bien-seance, qu'il possede à present aussi audacieusement qu'injustement, ayant rejetté honteusement les commissaires que l'Empereur avoit sur les lieux pour conserver, sinon en effet au moins en apparence, les droicts de l'Empire.

« A quoy il faut adjouster l'entreprise faite par le duc de Savoye, assisté des forces desdits Espagnols, contre la foy publique et lesdits traictez sur la ville de Geneve, et pareillement la coadjutorerie de l'evesché de Strasbourg, qu'ils ont contrainct M. le cardinal de Lorraine de consentir estre donnée par le Pape au beau frere dudit roy d'Espagne, expres pour se rendre maistre de ladite ville de Strasbourg, ville libre et protestante assise sur le Rhin, tres-importante à la Germanie et à la France.

« Telles procedures secretes et ouvertes doivent donner grande jalousie et pensement aux autres princes chrestiens, et particulierement à ces deux roys, voire encor plus audit roy d'Angleterre qu'à Sa Majesté, à cause de la diversité de la religion dont il fait profession, laquelle sera cause que le Pape l'animera tant qu'il pourra contre luy, et qu'il l'assistera de l'authorité qu'il pretend que le siege de Rome a audit pays, et pour les droits que le feu roy d'Espagne, et apres luy ses enfans, pretendent avoir à la couronne d'Angleterre, ainsi qu'ils ont publié par plusieurs escrits qu'ils ont fait imprimer, joinct que ledit roy d'Espagne est puissant par mer et par terre, pour envoyer et faire passer des armées audit royaume quand bon luy semblera.

« A quoy il semble qu'il se prepare encore tous

les jours, faisant à present construire de nouveau plusieurs grands navires et gallions sur la mer Oceane, et assemblant cette année en Portugal une armée qui doit estre composée de plus de quarante grands navires, sur lesquels il fait estat d'embarquer dix ou douze mille hommes, se disant parmy les siens, en Espagne et en Italie, qu'il fera ce qu'il pourra pour gaigner l'amitié dudit roy d'Angleterre, afin de le separer desdits Estats, et s'il est possible de celle de Sa Majesté, pour pouvoir mieux subjuguer lesdits Estats par rigueur, ou les reconcilier par douceur, à quoy il ne doit rien espargner cette année.

« Mais, s'il voit ne pouvoir ranger ledit roy d'Angleterre à ce qu'il desire, son dessein est de s'ayder et servir de ses pratiques et intelligences esdits royaumes d'Angleterre, Escosse et Irlande, pour les troubler et faire ouverture à ses armes.

« Chose que ledit marquis de Rosny dira audit roy d'Angleterre avoir charge de Sa Majesté de luy representer, pour s'acquitter envers luy de l'amitié qu'il luy a voüée, et considerer et peser ensemble l'interest commun qu'ils ont d'empescher l'accroissement de ladite maison d'Espagne, et sur cela adviser et resoudre ce qu'ils doivent faire, tant pour leur commune utilité, que pour l'animer et porter à la guerre contre ladite maison, ny le persuader ou engager en chose qui soit prejudiciable à ses affaires et pays.

« Il sera difficile que ledit roy d'Angleterre s'abstienne d'entrer en matiere avec ledit sieur de Rosny, luy discourant des choses susdites, et que sur cela il ne luy fasse quelque ouverture, ou ne le presse

d'en entrer plus avant avec luy. Mais il est vray semblable, s'il se contient apres cela dans les termes generaux desquels usent les princes quand ils ne veulent faire ce qu'on leur propose, qu'il n'aura envie de s'engager et unir plus avant avec Sa Majesté. Quoy cognoissant ledit sieur de Rosny, il se contentera aussi de luy faire entendre qu'il sera peut-estre plus facile et utile à Sa Majesté que nul autre de conserver et asseurer la paix avec ledit roy d'Espagne par les moyens qu'il luy deduira, et en ce faisant, attendre, avec moins de hazard et peril, les effects de ses armes et de toutes ses pratiques ausdits Pays-Bas et ailleurs.

« Mais si ledit Roy s'esmeut desdits advis et declare estre content de se joindre à bon escient à Sa Majesté, pour obvier ensemblement aux inconveniens qui resultent d'iceux, il luy sera remonstré par ledit sieur de Rosny qu'il y a deux moyens de ce faire.

« L'un, par la paix, en disposant ensemble lesdits Estats des provinces unies des Pays-Bas à la recognoissance et obeyssance dudit roy d'Espagne, à conditions les plus advantageuses pour eux que faire se pourra, et qu'ils se rendent protecteurs et cautions de l'observation d'icelle.

« Et l'autre, par la guerre descouverte ou ouverte, sçavoir est de faire dés à present une ligue défensive et offensive en laquelle lesdites Provinces Unies soient comprises contre le roy d'Espagne et lesdits archiducs, avec promesse et obligation de ne s'en departir jusques à ce que leurs Majestez ayent delivré entierement les dix-sept provinces desdits Pays-Bas, de

la domination et puissance de la maison d'Austriche, pour estre apres maintenuës, possedées et regies par l'ordre et forme que leursdites Majestez resoudroient et conviendroient ensemble.

« La couverte se peut faire, lesdits Roys s'accordans le plus secrettement que faire se pourra d'ayder lesdites Provinces Unies d'hommes et d'argent suffisamment pour leur donner moyen de se defendre et conserver contre lesdits Espagnols, sans prendre les armes ouvertement pour eux contre ledit roy d'Espagne, jusques au temps qu'il sera convenu entre leursdites Majestez; neantmoins avec promesse et obligation qui seroit faite, dés à present, entre leursdites Majestez, en cas que ledit roy d'Espagne entreprist de faire la guerre à l'un des deux roys ou aux deux ensemble, de s'entre-ayder et secourir de certain nombre d'hommes de cheval et de pied, navires et argent qui seroit arresté et convenu entre leurs Majestez.

« Si ledit Roy d'Angleterre propose ou choisit le party de ladite paix, ledit sieur de Rosny luy dira que Sa Majesté s'y conformera volontiers comme à celuy qui semble estre le plus juste, et par le moyen duquel leurs Majestez pourroient mieux se descharger de dépense et de soucy.

« Mais il luy remonstrera qu'il faut considerer s'il sera facile, premierement: de disposer et renger lesdites Provinces Unies à se remettre sous la puissance desdits Espagnols à cause des offenses passées, et si, apres leur reduction, il sera facile d'asseurer que les conditions qui leur seront accordées, seront observées à l'advenir.

« Car, encor que leurs Majestez jointes ensemble,

soient puissantes et suffisantes pour cautionner et asseurer l'observation desdites conventions ; neantmoins il sera difficile de faire croire ausdits Estats qu'elles demeurent tousjours unies en ce propos et dessein, et que leurs affaires leur permettent de prendre les armes et employer leur pouvoir toutes les fois qu'ils pourroient en avoir besoin, et que l'on violeroit lesdites conventions.

« Il faut considerer aussi, si ceux desdites Provinces Unies s'apperçoivent que lesdits Roys vueillent les porter à la paix, ils desireront l'entremise d'iceux, et s'ils n'aymeront pas mieux traitter eux-mesmes avec lesdits Espagnols sans eux, soit par despit de se voir abandonnez d'eux et forcez de composer, desesperez de leur protection, ou pour, en complaisant à ceux au pouvoir desquels ils se remettront, les obliger à leur en sçavoir gré, et les mieux et plus favorablement traitter à l'advenir.

« Estant vray semblable qu'ils obtiendront tousjours de leurs princes, des conditions plus advantageuses quand ils traitteront d'eux-mesmes et sans l'intervention et caution desdits Roys ; car il sera encore plus honorable et utile ausdits princes, de ce faire, que s'ils traittoient par le moyen desdits Roys à moindres conditions.

« S'ils prennent ce dernier party, lesdits Roys doivent considerer que lesdites provinces se porteront du tout aux volontez et commandemens desdits princes, sous la sujection desquels ils se seront remis et peut-estre avec plus d'animosité et de desir de se ressentir d'avoir esté delaissez par lesdits Roys, que autrement : auquel cas il faut recognoistre et advoüer

que la nation espagnole, qui seule profitera de la reduction desdites provinces, accroistra tellement sa puissance, qu'elle sera formidable à toute l'Europe. Car, outre qu'elle sera deschargée des frais de la guerre des Pays-Bas en laquelle elle a cy-devant consommé et employe encor journellement des thresors inestimables et des hommes en grand nombre, elle disposera des moyens, navires et commoditez que possedent à present lesdites provinces, et, qui plus est, jouyra sans empeschement et plus paisiblement que jamais, des richesses des Indes.

« Au moyen de quoy, si ledit roy d'Angleterre propose ce premier moyen, ledit sieur marquis luy representera les susdites raisons et considerations qu'il sçaura mieux estendre et faire valoir, qu'elles ne sont exprimées par ce memoire; mais s'il s'apperçoit qu'il ne vueille s'en departir, il ne s'opiniastrera davantage à le persuader de ce faire, car ce seroit imprudence de passer plus avant sans espoir d'y profiter.

« Seulement il essayera de luy faire trouver bon (attendant que l'on puisse disposer et faire resoudre lesdites Provinces Unies à ladite paix suivant ladite proposition) de leur donner quelque secours et assistance, afin qu'elles conservent cependant la ville d'Ostande et la reputation de leurs affaires, et que lesdits Espagnols estiment davantage leur reconciliation, soit pour en sçavoir plus de gré ausdits Roys qui la procureront, que pour faire qu'ils accordent ausdites provinces des conditions plus advantageuses; remonstrant audit Roy les inconveniens qui arriveront, si dés à present l'on les abandonne entierement.

« Si de l'ouverture de ladite paix, vaincu desdites

difficultez et raisons, il entre en celle de la guerre, et sortant d'une extremité il tombe en l'autre, qui seroit de declarer dés à present la guerre audit roy d'Espagne, suivant l'article susdit qui en fait mention, ledit marquis de Rosny luy dira que Sa Majesté desire tant joindre et unir sa fortune avec la sienne, que s'il juge, apres y avoir bien pensé, ne pouvoir ny vouloir autrement secourir lesdits Estats et les maintenir, qu'elle s'y disposera volontiers, plustost que de les laisser entierement perdre et desesperer de leur assistance et protection.

« Mais ledit marquis se contentera, pour le present, de luy en donner l'esperance, sans engager Sa Majesté plus avant à la conclusion d'un tel traitté, qu'il n'ait autre commandement : seulement il mettra peine de tirer de luy doucement son intention et advis sur les conditions d'un tel traitté, pour sçavoir quelles forces de terre et de mer il entendroit y employer de sa part, ce qu'il desireroit aussi que Sa Majesté y contribuast, par qui il entendoit qu'elles fussent commandées, par où l'on commenceroit à les mettre en besongne, quel fruict et recompense chacun d'eux recueilleroit d'un tel dessein, ce qu'il luy semble qu'il faudroit que lesdites Provinces Unies y apportassent de leur part, et autres choses semblables, servans à faciliter la susdite resolution et l'execution d'icelle.

« Et comme un tel traitté ne peut estre conclu en si peu de temps que doit demeurer par delà le marquis de Rosny, il differera et excusera sur cela ladite resolution, se contentant de faire tout ce qui luy sera possible pour empescher que ledit Roy n'entre en ombrage de telle remise et dilation, de peur qu'il

ne prenne pretexte sur cela de se refroidir de l'alliance de Sa Majesté, et recourir à celle d'Espagne.

« Adjoustant, pour luy donner bonne opinion de la volonté et disposition de Sa Majesté, qu'elle contribuera volontiers, dés à present, au secours qu'il est besoin de donner ausdits Estats pour se maintenir en l'estat qu'ils sont; ce qu'il sera advisé entre les deux Roys, en attendant que ledit traitté puisse estre conclu : mettant peine à toutes occasions de luy faire gouster et comprendre combien il importe de pourvoir, dés à present, audit secours, sans dilation et intermission, soit qu'il vueille porter lesdits Estats à la paix ou à la guerre, afin que leurs affaires n'empirent durant la negociation desdits traittez.

« Mais si ledit roy d'Angleterre, apres avoir consideré les difficultez et perils qui se rencontrent en la premiere ouverture, et n'est conseillé par les siens de s'engager, si tost apres son entrée au royaume d'Angleterre, en une guerre offensive contre le roy d'Espagne et les archiducs de Flandres, et sur cela proposé de faire la guerre couverte, en secourant d'une commune main lesdits Estats, ainsi qu'il est porté par l'article du present memoire qui en fait mention, ledit marquis de Rosny confortera tant qu'il pourra le Roy en cette deliberation.

« Luy disant que Sa Majesté juge estre la meilleure qu'ils puissent prendre ensemble en l'estat que les affaires de leurs royaumes se trouvent à present : car, comme il est necessaire que ledit roy d'Angleterre ait loisir d'establir et asseurer la succession qu'il a recueillie; aussi faut-il que Sa Majesté ait quelque temps pour disposer et preparer ses affaires, pour pouvoir apres

mieux effectuer et accomplir ce qui sera arresté entre leurs Majestez, soit pour secourir lesdits Estats secrettement, tant et si long-temps qu'il sera advisé entre leurs Majestez, qu'elles devront ou qu'il leur sera permis de ce faire, ou pour entrer ouvertement en une guerre offensive contre ledit roy d'Espagne quand il le faudra faire, afin de n'y mettre la main à demy et foiblement.

« C'est pourquoy Sa Majesté estime si lesdits Roys conviennent d'assister secrettement lesdits Estats, comme il sera impossible qu'ils puissent longuement en ce faisant conserver la paix avec ledit roy d'Espagne, ils doivent aussi, dés à present, s'accorder de faire ladite guerre offensive aussi bien que deffensive, et traitter et convenir secrettement, et au plutost, des conditions et moyens de ce faire, afin de pouvoir l'entreprendre et commencer quand ils cognoistront le devoir faire, sans attendre qu'ils soient assaillis separément ou ensemble par ledit roy d'Espagne, pour l'advantage qu'a en toutes choses celuy qui attaque le premier son ennemy.

« Dequoy, si ledit roy d'Angleterre se rend capable, ledit marquis de Rosny tirera de luy son intention sur la guerre offensive, pour sçavoir quand il pourra et voudra la commencer, quelles forces et moyens, par mer et par terre, il y employera, et autres choses dont il est fait mention en l'article de la guerre offensive.

« En laquelle, si leursdites Majestez s'accordent d'entrer, comme l'opinion et la volonté de Sa Majesté n'est de le faire à demy, aussi son desir est de s'unir avec ledit roy d'Angleterre, si estroittement et avec

des liens si forts et puissans, que leur amitié et conjonction dure pour leurs personnes et celles de leurs enfans à perpetuité.

« A cette fin, Sa Majesté est contente d'entendre, dés à present, aux mariages de monseigneur le Dauphin et de madame sa fille avec le fils et la fille aisnée dudit roy d'Angleterre, si, de son costé, il s'y veut resoudre; à la charge toutes-fois de ne les publier et manifester qu'au temps que leurs Majestez commenceront la guerre contre ledit roy d'Espagne.

« Dequoy Sa Majesté a donné charge audit marquis de Rosny de se laisser entendre audit roy d'Angleterre, s'il cognoist, estant sur les lieux, qu'il prise et embrasse ladite ouverture quand elle luy sera faite, et qu'icelle puisse servir ou soit necessaire pour le faire resoudre de preferer l'alliance et amitié de Sa Majesté à celle d'Espagne, et entrer en la susdite union.

« Et neantmoins ledit marquis de Rosny mesnagera le commandement que Sa Majesté luy fait pour ce regard, avec sa prudence ordinaire, afin de conserver la dignité de Sa Majesté, et que la franchise et bonne intention soient receuës comme elles meritent, sans que l'on en puisse abuser.

« Si ledit Roy embrasse la proposition de ladite alliance, et de secourir secrettement lesdits Estats, en attendant que l'on passe à une guerre offensive, ledit marquis sçaura de luy ce qu'il voudra y contribuer. Et si sur cela ledit Roy declare n'avoir moyen de le faire, s'il n'est payé des deniers que la feuë reine d'Angleterre a prestez à Sa Majesté, elle trouve bon que ledit sieur de Rosny luy die ( toutefois quand il

cognoistra estre à propos et non plutost) qu'il pourra disposer Sa Majesté de faire payer par an, en l'acquit desdites debtes ausdits Estats, la somme de quatre cens cinquante mille livres, pourveu que ledit Roy vueille adjouster à cela de ses deniers trois cens mil livres, et obtenir que Sa Majesté fournira encor ausdits Estats pareille somme de sept cens cinquante mille livres par an de ses deniers, qui feront en tout quinze cens mille livres, avec lesquels et ce que lesdits Estats y employeront du leur, il semble qu'ils pourront facilement subsister; lesdits Roys leur permettans de tirer de leurs royaumes des gens, et mesmes estans fortifiez et assistez de navires du roy d'Angleterre.

« Mais il luy remonstrera qu'il seroit expedient, outre cela, qu'il s'abstinst de demander ausdits Estats, et de comprendre en ce secours les trois cens mille livres qu'ils avoient promis à la feuë Reine, luy payer tous les ans en deduction de ce qu'ils luy doivent, afin de les rendre plus forts.

« Car, jusques à ce que la guerre soit declarée par lesdits deux roys contre celuy d'Espagne, toute la puissance dudit Roy tombera sur leurs bras, à laquelle, comme ils auront peine de resister, il est à craindre aussi que leurs peuples se lassans et ennuyant de porter le fardeau de la guerre, rompent leur union, et traittent precipitamment et separément avec lesdits Espagnols.

« Toutesfois ledit marquis de Rosny ne se formalisera en cela, qu'autant qu'il apprendra des députez desdits Estats, qu'il sera à propos qu'il le fasse; sadite Majesté estimant que l'on ne doit differer de con-

clurre le dernier party du secours convenu pour ladite derniere somme de trois cens mille livres, de laquelle l'on desire qu'il descharge lesdits Estats, s'il refuse de l'accorder.

« Mais il faut luy proposer de faire que les sujets d'Angleterre contribuent au secours desdits Estats pareille somme, comme Sa Majesté a entendu qu'ils ont fait souvent du temps de ladite reine defuncte, ainsi que ledit marquis pourra apprendre du sieur Caron, qui a tousjours servy lesdits Estats en Angleterre, et d'autres qui ont eu cognoissance des choses passées.

« En tout cas, ledit sieur marquis mettra peine de conclurre le susdit party de secourir secrettement lesdits Estats d'une commune main aux conditions les plus advantageuses pour eux, de la part dudit roy d'Angleterre, que faire se pourra, et pareillement d'apprendre et rapporter sa volonté sur la conclusion de ladite ligue offensive et défensive, fortifiée desdites alliances; car Sa Majesté estime que c'est celuy qui peut estre le plus utile à leursdites Majestez.

« Car il ne faut point esperer de disposer ledit roy d'Angleterre de continuer ausdits Estats la mesme faveur et assistance que ladite Reine a fait jusques à son deceds, et de faire voir ses navires aux costes d'Espagne et de Portugal, et sur la volte des Indes, pour incommoder ledit roy d'Espagne, divertir sa puissance, et suivre les erres qui ont esté tenuës par ladite Dame contre ledit Roy d'Espagne, tant qu'elle a vescu; parce que Sa Majesté n'a pas opinion que ce soit chose que ledit roy vueille faire.

« Toutesfois s'il recognoist, estant sur les lieux, qu'il

y ait quelque apparence d'esperer de pouvoir persuader ledit Roy à suivre ce party, Sa Majesté entend qu'il commence sa legation par le presser et poursuivre de s'y resoudre, et de ne rien obmettre pour l'y faire condescendre; car ce seroit l'advantage de Sa Majesté, pour les raisons qui sont mieux cognuës dudit sieur marquis que de nul autre.

« Mais aussi s'il cognoit que telle ouverture doive estre mal receue et desplaise audit roy d'Angleterre, il ne s'en declarera, et aura recours aux autres expediens deduits au present Memoire.

« Il reste encore un poinct à traitter, qui est: Si ledit roy d'Angleterre declare audit marquis de Rosny estre content de vivre en paix et bonne amitié avec Sa Majesté, et à cette fin entretenir les traittez faits entre les couronnes de France et celles d'Angleterre et d'Escosse, et mesme les estraindre, augmenter et regler, s'il est jugé à propos, pour le commun bien de leurs sujets et pays; mais aussi vouloir traitter de mesme avec ledit roy d'Espagne et les archiducs, afin de demeurer et regner en paix et bonne amitié avec tous ses voisins, soit pour se constituer arbitre entr'eux, ou pour ne vouloir offenser ses voisins, avec lesquels, comme roy d'Escosse, il a vescu en bonne paix et amitié. Et partant ne vouloir s'entremettre des affaires desdits Estats, non plus que des autres differends qui troublent la chrestienté, se contentant de joüyr des couronnes que Dieu luy a données et de les conserver, et laisser entieres à ses enfans avec l'amitié de tous ses voisins, et anciens amis et alliez. Et que sur cela il fasse instance d'estre payé par Sa Majesté des deniers prestez par ladite feuë Reine, et

pour cét effet, demande des termes certains pour les payemens, ou qu'il soit mis en possession de certains revenus en France, ainsi qu'il avoit esté promis à ladite Reine : en ce cas ledit marquis de Rosny n'entreprendra de le divertir ouvertement de ladite paix de la part de Sa Majesté; au contraire, il luy dira qu'elle luy sera aussi agreable, utile et assurée qu'à nul autre, pour les raisons qu'il luy sçaura tres-bien representer. Mais il pourra, discourant avec luy, luy remonstrer, comme de luy mesme, et par protestation de l'affection qu'il porte au bien de ses affaires, et comme ayant quelque interest qu'il prospere, à cause de la religion, les divers inconveniens qui luy peuvent succeder dedans et dehors ses royaumes, suivant ce conseil, tant à cause des divisions qui sont en sesdits royaumes fondées sur le poinct de la religion, que pour la naturelle convoitise et ambition des Espagnols; lesquels, ayans redressé leurs affaires aux Pays-Bas, voudront et pourront poursuivre l'entreprise de la monarchie que leurs peres leur ont tracée, et que la nation s'est figurée. A quoy ledit roy d'Espagne sera tousjours excité et fomenté par les papes et les autres ennemis de la religion de laquelle il fait profession, y adjoustant encore les autres considerations et raisons qu'il jugera estre propres, pour luy faire cognoistre et apprehender la suitte d'une telle neutralité, laquelle ne peut estre de durée.

« Ledit sieur de Rosny se souviendra aussi de luy lever l'opinion qu'il pourroit avoir de separer et desunir lesdits Pays-Bas, de la puissance et domination de la couronne d'Espagne, comme aucuns se sont persuadez, et que l'on verroit ressusciter la maison

de Bourgongne par l'establissement audit pays des archiducs, luy remonstrant que c'est un vray abus pour les raisons qu'il luy deduira, afin qu'il ne bastisse sa resolution sur tels fondemens imaginaires.

« Mais si ledit roy d'Angleterre, nonobstant ses raisons et remonstrances, persiste à declarer vouloir suivre le chemin de ladite paix, soit qu'il vueille entretenir ladite neutralité, ou que ledit marquis descouvre qu'il vueille balancer du costé d'Espagne, il ne rompra toutesfois ouvertement avec luy, mais se licentiera de luy, et s'en retournera, le laissant en bonne esperance et opinion de la continuation de l'amitié de Sa Majesté; se contentant de s'informer diligemment de ceux qui le verront, de l'estat des affaires desdits royaumes d'Angleterre, d'Escosse et d'Irlande, et de la disposition generale des sujets d'iceux et de toutes autres choses qui pourront ayder à l'advenir à servir Sa Majesté.

« Il verra aussi les députez des Estats des provinces unies des Pays-Bas, et pareillement le sieur de Bernaveld, lesquels il asseurera de la bonne volonté de Sa Majesté, leur faisant part des bons offices qu'il a charge de faire pour eux et leurs affaires, avec ledit roy d'Angleterre, comme de ce qui s'en ensuivra.

« S'informera aussi de leur deliberation sur les partis que prendra ledit roy d'Angleterre; et s'ils luy font quelques ouvertures à l'advantage de Sa Majesté, il les escoutera pour en rendre compte à Sa Majesté, à son retour : leur faisant entendre que sadite Majesté affectionne tellement leur conservation et prosperité, qu'elle recevra tousjours en bonne part et aura bien agreable tout ce qui luy sera proposé

de la leur ; les asseurant qu'elle les favorisera tousjours autant que ses affaires luy permettront et le bien des leurs.

« Il sçaura d'eux quel contentement leur aura donné ledit roy d'Angleterre, s'il veut se separer d'eux, ce qu'il entend que deviennent les villes de Zelande gardées par les Anglois, et leur deliberation pour ce regard, soit qu'ils continuent la guerre, ou soient contraincts d'entendre à la paix, leur faisant offre, en l'une et en l'autre occasion, de la continuation et assistance de Sa Majesté.

« Pareillement il mettra peine de descouvrir si ledit roy d'Angleterre leur aura proposé d'entrer avec luy en plus estroite confederation et à conditions plus advantageuses pour luy, que n'estoient celles qu'ils avoient avec ladite reine d'Angleterre, et quelle aura esté la responce qu'ils luy auront faite, et sera, cy-apres, leur deliberation sur cela ; leur faisant sentir, s'il juge qu'il en soit besoin, la juste et bien fondée occasion que Sa Majesté auroit d'approuver qu'ils donnassent, en leur pays, plus de pouvoir audit roy d'Angleterre, qu'ils n'ont fait à ladite Reine.

« Il faut, sur tout, descouvrir si ledit Roy aura extorqué d'eux, pour les assister, quelque promesse et obligation de luy déposer et mettre entre les mains quelque place maritime, conquise ou à conquerir en la coste de Flandre, du costé de France, faisant entendre audit Bernaveld, que telle chose offenseroit grandement Sa Majesté pour les raisons que ledit sieur de Rosny luy confiera, comme à personne qui s'est tousjours montrée affectionnée au contentement de Sa Majesté.

« Laquelle a commandé aussi audit sieur marquis de faire entendre aux catholiques du pays d'Angleterre, qui s'addresseront à luy, que Sa Majesté luy a donné charge de les recommander audit roy d'Angleterre, et les assister et favoriser envers luy tant qu'il luy sera possible ; dequoy il les asseurera avoir tres-bonne volonté de s'acquitter. Et partant qu'il n'en perdra la commodité quand il la rencontrera, mesme qu'il aydera à la faire naistre, comme, de fait, Sa Majesté entend qu'il fasse, toutefois avec telle discretion et moderation qu'il jugera estre à propos, pour n'alterer l'esprit dudit Roy, et ne luy donner ombrage et méfiance de la volonté de Sa Majesté.

« Il évitera de parler audit roy d'Angleterre et à tous autres du fait du duc de Boüillon, afin de ne luy donner occasion de se souvenir de recommander sa cause à Sa Majesté ; car elle sera tres-aise que ledit Roy s'en abstienne, comme il luy fera cognoistre. Si apres avoir ouy les deputez de l'electeur Palatin, il s'y laissoit aller, Sa Majesté ayant sceu qu'ils doivent requerir ledit Roy de recommander à Sa Majesté ledit duc ; luy representant, s'il le met sur ce propos, avec quelle moderation et equanimité Sa Majesté s'est comportée en ce fait, quelles sont les fautes qu'a commises ledit duc depuis son accusation, et de quelle consequence sont les crimes desquels il est chargé ; faisant tout ce qu'il pourra envers ledit Roy, à ce qu'il ne s'engage en ce fait, comme il luy dira que Sa Majesté voudroit faire en faveur d'un de ses sujets, de quelque qualité et condition qu'il soit, qui l'auroit offencé, comme l'est Sa Majesté, dudit duc de Boüillon.

« Ledit sieur marquis a esté chargé de deux lettres du Roy, l'une escrite et l'autre signée de sa main, en creance sur luy, pour presenter audit Roy.

« Sa Majesté entend aussi qu'il visite la reine d'Angleterre, et si elle est encore en Escosse, qu'il dépesche un gentil-homme expres vers elle pour accomplir ledit office, s'excusant de n'estre passé jusques-là, sur la haste et necessité de son retour en France, et l'importance des affaires qui luy ont esté commandées de traitter avec ledit roy d'Angleterre; mais il n'obmettra à faire faire, par celuy qu'il envoyera, aucune sorte de compliment envers ladite dame, au nom du Roy et de la Reine, qui seront propres pour luy tesmoigner et faire croire combien leurs Majestez affectionnent sa personne et son contentement et veulent faire profession d'amitié avec elle.

« Il donnera charge aussi à celuy qu'il envoyera en Escosse, de voir le prince et les autres enfans dudit Roy, qui sont avec ladite reine d'Angleterre, et les asseurer de l'amitié de leurs Majestez, de laquelle ils rendront heritier monseigneur le Dauphin et leurs autres enfans.

« Si ledit sieur de Rosny recognoist qu'il puisse practiquer et obliger au service de Sa Majesté, quelques-uns des serviteurs dudit roy d'Angleterre, qui soient capables de la servir, avec sujet de s'y fier et d'en bien esperer, il n'en perdra l'occasion.

« Non plus que de rendre aux ambassadeurs et députez du roy d'Espagne, et des archiducs de Flandres, ou autres qui en seront dignes, selon la qualité de leurs maistres, la visite dont les ministres des princes ont accoustumé d'user les uns envers les autres, pour

conserver et demonstrer la bonne amitié et intelligence qui est entr'eux.

« Sa Majesté escrit au sieur de Beau-mont, son ambassadeur par delà, qu'il la serve aupres ledit sieur de Rosny, aux occasions qui se presenteront ainsi qu'il luy dira. Et dautant que Sa Majesté a fait dire audit roy d'Angleterre qu'il luy feroit sçavoir, par luy, son intention sur les plaintes qu'il avoit faites des deportemens dudit sieur de Beau-mont, il sçaura de luy, quelle satisfaction il a depuis donnée audit Roy, pour, selon cela, faire tel office en faveur dudit sieur de Beau-mont envers ledit Roy, qu'il jugera estre necessaire, afin qu'il ait sa residence et son entremise agreable, l'asseurant de sa fidelité et preud'hommie, et effaçant toutes les impressions que l'on luy a données à son prejudice : luy declarant que comme Sa Majesté auroit chastié ledit sieur de Beau-mont, s'il s'estoit tant oublié de son devoir que de faire ou dire chose qui pust déplaire audit roy d'Angleterre, Sa Majesté desire aussi qu'il le reçoive benignement, estant innocent et purgé de telles calomnies, et qu'il le traitte favorablement comme son ministre et serviteur, tout ainsi que Sa Majesté fera son ambassadeur, resident pres d'elle ; des déportemens duquel ledit marquis luy dira qu'elle est tres-satisfaite, ainsi qu'il luy promettra qu'il sera dudit sieur de Beau-mont.

Sa Majesté a commandé estre baillé un alphabet en chifre, audit sieur marquis de Rosny, pour s'en servir aux occasions d'importance qui se presenteront, afin de l'advertir plus ouvertement de toutes occurrences.

Fait à Fontaine-bleau, le deuxiesme jour de

juin 1603, presents messieurs le comte de Soissons, de Rosny, de Sillery et Jeannin, conseillers au conseil d'Estat. HENRY.

Et plus bas contre-signée, DE NEUF-VILLE.

Outre ce que dessus, le Roy, ainsi que nous en avons desja dit quelque chose, vous bailla une autre instruction escrite et signée de sa main, pour essayer de traitter, comme de vous mesmes, une alliance encore plus estroitte en forme de ligue offensive et defensive où seroient compris les Estats, et la restraindre par le mariage des enfans des deux Rois; mais tout ce qui suit, disons nous, sans en avoir eu nulle certitude, ains seulement pour en avoir trouvé, depuis vostre retour d'Angleterre, plusieurs memoires et discours parmy vos papiers tels que s'ensuit; à sçavoir, de proposer le ravalement de la puissance espagnole et maison d'Austriche, et, sur ce, faire quatre sortes d'ouvertures pour y parvenir.

La premiere, que la France, l'Angleterre, le Dannemarc, la Suede et les Pays-Bas à frais communs, et neantmoins proportionnez aux puissances d'un chacun, essayassent de se saisir des Indes ou à tout le moins des isles qui sont sur le chemin des flottes d'Espagne, afin d'en empescher le traject, et ce, par le moyen de trois armées navales de huict mille hommes chacune, lesquelles se rafraischiroient de huict en huict mois, afin de remplacer ce qui seroit devenu defectueux en icelles.

La seconde, d'arracher de la maison d'Austriche l'heredité de l'empire d'Allemagne et des Estats et royaumes de Hongrie, Boheme, Moravie, Silezie, Lusatie, Austriche, Carinthie, Stirie et Tirol, con-

viant, à ce dessein, tous les princes d'Allemagne, avec asseurance que toutes les distributions s'en feroient à leur advantage et non d'autres, et faire le semblable touchant les Estats de Cleves, Juliers, Bergues, La Mark, Ravensberg et Ravestin lors qu'ils viendront à vacquer.

La troisiesme, d'attaquer les Pays-Bas en se saisissant des rivieres de Meuse et Moselle, et des bords du Rhin d'un costé, des costes de la mer de l'autre, et des frontieres de France de l'autre, afin d'empescher que nuls vivres ny marchandises n'y pussent plus entrer, et, par ce moyen, de reduire les peuples d'iceux en necessité de toutes choses.

Et la quatriesme, plus grande et plus generale, par la reduction de toute la maison d'Austriche dans le seul continent des Espagnes, essayant d'interesser en la dissipation, dispersion et distribution de leurs autres Estats, non seulement la France, l'Angleterre, les Roys de Dannemarc et de Suede, les provinces unies des Pays-Bas, mais aussi les princes et villes imperiales d'Allemagne, Venise, Savoye et autres potentats, voire mesme le Pape, en leur distribuant toutes lesdites provinces dont ils seroient spoliez selon la commodité d'un chacun sans aucune portion pour les roys de France, d'Angleterre, de Dannemarc ny Suede; mais tousjours avec charge de ne faire ces propositions que comme de vous mesme, faisant semblant de ne les avoir pas voulu faire au Roy, vostre maistre, sans avoir veu comment elles seroient receuës pour ces trois grands roys du Nord, et les provinces uniés des Pays-Bas.

*Lettre de la main du Roy au roy d'Angleterre.*

Monsieur mon frere, je me resjouys de vous voir jouyssant à present du bon-heur et legitime accroissement que je vous ay souhaitté il y a long-temps; j'en louë et remercie Dieu avec vous de pareille affection que vous mesmes. Dequoy voulant vous rendre certain comme de la continuation de mon amitié, je vous envoye celuy entre tous mes serviteurs qui a plus de cognoissance de l'interieur de mon cœur; c'est mon cousin le marquis de Rosny, qui a tousjours affectionné vostre contentement et prosperité, et, comme mon serviteur tres-fidele, desiré ardemment l'entretenement de nostre union et bonne amitié. Recevez-le donc en cette qualité aussi benignement que le merite la bonne volonté de laquelle il vous est envoyé et qu'il s'y presentera, et luy adjoustez pareille foy que vous feriez à la propre personne de vostre tres-affectionné bon frere.

*Lettre du Roy au roy d'Angleterre, contre-signée.*

Tres-haut, tres-excellent et tres-puissant prince, nostre tres-cher et tres-amé bon frere cousin et ancien allié; si tost que nous avons esté advertis de vostre part, tant par vostre lettre escrite le 15 du mois d'avril, que par le sieur Parry, vostre ambassadeur, du trespas de la feuë Reine, nostre tres-chere sœur et cousine, et de vostre assomption à la couronne d'Angleterre, nous avons fait partir nostre cousin, le marquis de Rosny, grand maistre de l'artillerie et grand voyer de France, capitaine de cent hommes d'armes de nos ordonnances, conseiller en nostre conseil d'Estat

et superintendant general des finances de nostre royaume, par nous à cet effet destiné et nommé il y a long-temps pour vous aller saluër en nostre nom, vous renouveller les offres et asseurances de nostre fraternelle et parfaite amitié, nous conjouyr avec vous de la felicité qui accompagne vostre entrée audit royaume. Et comme vous nous avez mandé par vostredite lettre et nous a esté confirmé par vostredit ambassadeur, vostre intention estre d'entretenir et continuer les traittez que nous avons avec vous comme roy d'Escosse, et pareillement ceux que nous avions avec ladite defuncte Reine, à cause du royaume d'Angleterre, nous avons aussi donné charge audit marquis de Rosny de vous declarer que nous voulons faire le semblable de nostre costé, et que nous avons desir d'embrasser toutes sortes d'occasions qui se presenteront de les rendre aussi utiles à nos communs sujets que nostre ancienne et parfaite amitié nous convie de les estreindre; pareillement nous avons eu bien agreable que vous ayez continué ledit Parry pour vostre ambassadeur auprès de nous; car, comme il s'est monstré jusques à present tres-affectionné à l'entretenement et augmentation de nostre bonne amitié et intelligence, nous esperons aussi qu'il perseverera en ce devoir aussi fidellement et sincerement que nous avons ordonné à nos ministres d'en user envers vous. Vous priant d'adjouster pareille foy à tout ce que nostre cousin, le marquis de Rosny, traittera en nostre nom avec vous, comme à nostre propre personne, ayans voulu l'employer en cette legation par preferance à tous autres pour la tres-graude confiance que nous avons en luy, et la cognoissance que nous

avons de son affection à l'entretenement et augmentation de nostre bonne amitié. Priant Dieu, tres-haut, etc.

Le 2 juin, 1603.

*Lettre de la main du Roy à la reine d'Angleterre.*

Madame ma sœur, cette lettre que je vous escris de ma propre main, vous sera presentée par mon cousin le marquis de Rosny, mon fidelle serviteur, que j'envoye au roy d'Angleterre, mon bon frere, et à vous pour vous asseurer comme luy de la continuation de mon amitié, et la volonté que j'ay de la vous tesmoigner par toutes sortes d'effets dignes d'icelle. Il vous dira aussi le contentement que j'ay de vostre felicité et combien je desire que vous en jouyssiez longuement. Je vous prie donc de le croire, tant sur ce sujet que tous autres qu'il traittera avec vous, tout ainsi que vous feriez ma personne mesme, me faisant sçavoir par luy l'estat de vostre santé, pour laquelle je prie Dieu, madame ma sœur, qu'il vous continuë sa divine grace et assistance, comme à vostre tres-affectionné bon frere.

*Lettre du Roy à la reine d'Angleterre, contre-signée.*

Tres-haute, tres-excellente et tres-puissante princesse, nostre tres-chere et tres-amée bonne sœur, cousine et ancienne alliée; l'une des choses que nous avons autant desirée depuis vostre assomption à la couronne d'Angleterre, a esté de vous faire visiter par personne de qui les bonnes qualitez rendissent plus celebre et remarquable les tesmoignages de nostre bonne volonté et inclination en vostre endroit; et

ayant choisi pour cét effet nostre cher et amé cousin le marquis de Rosny, grand maistre de l'artillerie et grand voyer de France, capitaine de cent hommes d'armes de nos ordonnances et superintendant de nos finances, nous vous prions avoir agreable cet office qu'il vous rendra de nostre part, et vous asseurer que, comme par le moyen de la couronne d'Angleterre, l'ancien lien d'amitié d'entre celles de France et d'Escosse se trouve davantage estrainct, nous aurons à plaisir de vous tesmoigner, en toutes occasions, des fruicts dignes de nostre affection et bien vueillance, ainsi que ledit marquis de Rosny vous fera plus amplement entendre. Et à tant, nous prions Dieu, tres-haute, tres-excellente et tres-puissante princesse, nostre tres-chere et bien-amée bonne sœur, cousine et ancienne alliée, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Escrit à Fontaine-bleau, le deuxiesme jour de juin 1603.

*Lettre de la Reine au roy d'Angleterre, contre-signée.*

Tres-haut, tres-excellent et tres-puissant prince, nostre tres-cher et bien-amé bon frere, cousin et ancien allié; le Roy nostre honoré seigneur envoyant par devers vous nostre tres-cher et bien amé cousin le marquis de Rosny, grand maistre de l'artillerie, grand voyer et surintendant general des finances de France, nous luy avons donné charge de vous visiter et salüer de nostre part, et se conjoüir avec vous, en nostre nom, de vostre heureuse assomption au royaume d'Angleterre, laquelle nous vous avions dautant plus

ardemment desirée, que nous avons tousjours recogneu, entre le Roy nostre dit tres-honoré seigneur et vous, une entiere et parfaite amitié, et bonne correspondance, dont mesme vous avez par cy-devant rendu de particuliers tesmoignages en nostre endroit. C'est pourquoy nous avons receu les nouvelles de ces bons succez et prosperitez avec un extréme plaisir, et les souhaittons augmenter de plus en plus à vostre contentement, ainsi que nostredit cousin le vous pourra representer plus particulierement de nostre part; auquel nous vous prions vouloir sur ce donner entiere creance, et nous en remettans sur luy, nous prions Dieu, tres-haut, tres-excellent et tres-puissant prince, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escrit à Fontaine-bleau, ce premier jour de juin 1603.

### *Lettre de la main de la Reine à la reine d'Angleterre.*

Madame ma sœur, mon cousin le marquis de Rosny, grand maistre de l'artillerie et surintendant general des finances de France, s'en allant de la part du Roy monseigneur vers vous, je luy ay donné charge de vous visiter de ma part, et se conjoüir avec vous en mon nom de vostre assomption au royaume d'Angleterre, et des heureux succez et prosperitez qui vous en sont reüssies, lesquelles ne seront jamais si grandes, que je les vous souhaitte, non seulement pour la parfaite amitié et intelligence qui a tousjours esté entre nos royaumes et couronnes, mais aussi pour la proximité et alliance qui est entre nous, et pour l'estroite amitié et observance que je desire estre conservée

d'une part et d'autre, laquelle, pour mon regard, je garderay tousjours inviolablement, comme vous dira plus particulierement mondit cousin; sur lequel me remettant; je prie Dieu, madame ma sœur, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escrit à Fontaine-bleau, le premier jour de juin 1603.

---

## CHAPITRE XVII.

**Rosny s'embarque pour l'Angleterre. Différent entre la marine françoise et la marine angloise. Détails sur le voyage de Rosny. Soulèvement du peuple de Londres contre l'ambassade françoise. Commencement de la négociation.**

En suitte de toutes ces expéditions pour vostre voyage d'Angleterre, nous vous ramentevrons ce dont il nous souvient, et pour plus grand esclaircissement à ceux qui liront ces Memoires, nous insererons en chaque temps et occasion les lettres que vous escriviez au Roy, pour luy rendre compte de ce qui se passoit.

Vous partistes donc de Paris au commencement de juin, et arrivastes à Calais, accompagné de plus de deux cens gentils-hommes, ou qui se disoient tels, entre lesquels il y en avoit plusieurs de bonne maison et fort qualifiez.

En ce lieu le sieur de Vic, qui avoit quelque dent de laict contre les Anglois, à cause des pirateries, comme vice-admiral de France, puis ceux d'Angle-

terre et des Provinces Unies se vindrent offrir à vous au nom de leurs maistres, et chacun d'eux vous prier qu'il eust l'honneur de vous recevoir en ses vaisseaux, et de vous en servir en vostre passage, diverses raisons vous firent choisir ceux d'Angleterre. Lesquels vous ayans en pleine mer dans leurs grandes roberges, et voyans venir vers vous le sieur de Vic avec le pavillon au grand mast de son vaisseau, ils s'en offencerent comme d'un affront (1) qui estoit non seulement fait au Roy leur maistre, mais aussi au Roy de France, lequel vous representiez, et s'animerent de telle sorte les uns les autres à en tirer raison, que, sans la prudence et dexterité dont vous usastes, leur disant que ce qu'en faisoit M. de Vic estoit par vostre ordre, afin de vous rendre plus d'honneur en le mettant bas sans delay au moindre commandement ou signal, ainsi qu'il fut faict, et sans cela il n'y a point de doute qu'il y eust eu de la batterie, où apparemment la France eust esté la plus foible, ce que vous couvristes sagement.

Estant arrivé à Douvres, le sieur de Beau-mont vous y vint trouver, et aussi un nommé le sieur Loucnar, estant au roy d'Angleterre, non comme il vous le dit, pour vous porter aucune parole de sa

(1) *Ils s'en offencerent comme d'un affront :* voici comment de Thou rapporte cet événement. Dominique du Vic, gouverneur de Calais, et lieutenant-général de l'amiral de Bretagne, équipa quelques frégates pour escorter Rosny qui étoit monté sur un vaisseau anglois. Au moment où il alloit partir de Douvres, l'amiral anglois exigea qu'il baissât pavillon ; instruit de son refus, il ordonna qu'on fît feu sur lui. Rosny protesta contre cette violence, et cependant fit signe à du Vic de baisser le pavillon. Arrivé à la cour d'Angleterre, il obtint réparation de cette injure.

part, mais seulement pour donner ordre à vous faire loger, et fournir chevaux, charriots, batteaux, vivres et guides.

De Calais vous aviez escrit une lettre au Roy, dont la teneur ensuit:

*Premiere lettre de M. de Rosny au Roy.*

Sire,

Depuis mon partement de Paris jusques à mon arrivée en cette ville, je n'ay appris aucune chose qui meritast vous estre escrite, sinon force bruicts incertains d'une tres-mauvaise disposition, tant au Roy qu'aux peuples d'Angleterre, desquels vous avez esté adverty par M. de Vic, et notamment de ce qui s'est passé à l'embarquement du comte d'Arambergue, et le pourparler d'entre le vice-admiral d'Angleterre et celuy de Hollande. Vostre Majesté aura aussi appris, par la lettre dudit sieur de Vic, comme le susdit admiral a laissé deux roberges pour me servir en mon passage; mais d'autant qu'il sembloit que ce fust plustost par maniere d'acquit, que d'affection et bonne volonté, et que tel estoit l'advis dudit sieur de Vic, je me resolvois de ne m'en aider point, et les remercier avec toutes sortes de courtoisies. Et toutesfois ayant depuis receu la lettre du sieur de Beau-mont, dont j'envoye coppie à vostre Majesté, et consideré que bien souvent les moindres circonstances et formalitez non observées apportent aux esprits, d'ailleurs mal disposez, des causes, si non vrayes, à tout le moins vray semblables, de se plaindre, je me suis resolu d'accepter lesdites roberges et passer dedans en Angleterre; afin d'oster à ces commencemens tout pre-

texte d'alteration, tant à l'endroit de vostre Majesté, que d'aucuns de vos ministres, et d'impression en l'esprit des hommes, qu'il y eust mauvaise intelligence entre vos Majestez, et en useray tousjours ainsi, quelque recognoissance qui me puisse venir du contraire, fermant les yeux et les oreilles à beaucoup de choses, qui seront dites et faites, et les interpretant apparemment à bonne intention; gardant en mon esprit ce que j'en devray croire et representer à vostre Majesté. J'ay aussi appris de M. de Vic que nul n'a apporté le dueil en Angleterre de la défuncte Reine, ny qu'aucun ambassadeur ne s'est presenté en cét équipage devant le Roy qui y regne à present. Neantmoins, considerant l'ordre et le commandement que j'ay de vostre Majesté, et qu'il y va bien autant de vostre dignité et reputation, de tesmoigner encor un ressouvenir de l'amitié qu'avez portée à la défuncte reine Elizabeth, et des bons offices qu'en avez receus, que d'en desirer la continuation envers ses successeurs, je me resolus de comparoistre à la premiere audience ainsi qu'il est porté par mon instruction.

Je sejourneray encore aujourd'huy en ce lieu pour attendre le sieur de Sainct Luc, et quelques autres des plus paresseux qui me font ce bien de m'accompagner; mais, sans faillir, je partiray demain, soit qu'ils viennent ou non, afin de ne retarder ce qui est de vostre service et du bien general pour l'interest d'un particulier. Or, combien que tout ce qui est dans cette lettre ne soit pas de grande consequence, si n'ay-je voulu faillir de le representer à vostre Majesté, afin qu'il ne se passe aucune petite particularité dont je ne la tienne fort amplement instruicte et in-

formée, ainsi que je continueray de faire durant mon voyage. Sur ce je prieray Dieu, etc.

De Calais, ce samedy quatorziesme jour de juin 1603, à dix heures du matin.

De Douvres vous allastes coucher à Cantorbery, où, pour une petite ville, vous trouvastes une merveilleuse affluence de peuple, avec acclamation non jamais renduë à aucun ambassadeur. En ce lieu vous vint trouver le sieur de Stafford, dit milord Sidenay, de la part du roy d'Angleterre, et à Gravezines, le comte de Sutenton, lesquels vous userent de plusieurs complimens, trop longs à reciter aussi bien que ceux qu'ils receurent de vous; et puis avec les barges du Roy, qui sont des vaisseaux fort agreables et bien mirelifiquez, vous menerent par la Tamise à Londres, où en arrivant il vous fut fait une saluë de canonnades ou pieces des vaisseaux de la Tour des plus belles dont j'aye jamais oüy parler; car il fut, selon mon advis, tiré plus de trois mille coups de pieces, sans les mousquetades sur le mole et place de devant la Tour. Vous trouvastes grand nombre de carrosses pour vous mener à vostre logis, que vous pristes pour les premiers jours chez M. de Beaumont.

Dés le soir le sieur Cecile, chef du conseil des affaires, vous vint visiter, faire des excuses de l'absence du Roy, et vous asseurer de son prompt retour. Le lendemain vous fustes logé en un assez beau logis respondant sur une grande place, et la pluspart de ceux de vostre suitte aux environs; et le soir il arriva un accident, qui eust bien causé du desordre, sans vostre grand jugement, prudence et bonne fortune dont la cause fut telle.

Plusieurs de ceux qui vous avoient accompagné (ausquels vous n'aviez pas manqué de bien faire la leçon, et donner des instructions de la forme de vivre qu'ils avoient à tenir, et sur tout aux jeunes gens et marjolets de Paris), voulans faire la desbauche, s'en allerent chercher des femmes de joye, chez l'une desquelles le hazard voulut qu'ayans rencontré des Anglois, il y en eut un tué par un des vostres; ce qui suscita une telle rumeur dans la ville, que le peuple assemblé par les ruës, au nombre de plus de trois mille, ne parloit de rien moins que d'aller assommer tous vos gentils-hommes dedans leurs logis. Dequoy estans entrez en apprehension, ils les quitterent quasi tous et se vindrent sauver dans le vostre.

Vous ne sçaviez rien de tout cela et joüiez à la prime avec messieurs le marquis d'Oraison, de Sainct Luc et de Blerancourt. Mais comme vous les vistes entrer trois à trois, quatre à quatre, et encore en plus grand nombre dans vostre salle, comme tous estonnez, vous vous doutastes aussi-tost de quelque accident, et en ayant fait perquisition, les sieurs du Terrail et Gadancourt enfin vous confesserent que quelques uns de ceux qui vous accompagnoient, se souvenans mal de vos remonstrances, avoient tué un Anglois, sur la mort duquel, pour estre assez bien apparenté, le peuple s'estoit mis en armes, avec resolution de les aller tous sacmenter (1) en leur logis. Cette nouvelle vous affligea infiniment, la prenant comme une augure d'un mauvais succez en vostre charge. Et neantmoins courant plutost aux remedes, qu'aux blasmes, reproches ny complaintes, vous ordonnastes à bien

(1) *Sacmenter* : massacrer.

cent qui estoient dans vostre salle, qu'ils eussent à se ranger tout à l'entour de la salle, afin que vous les vissiez tous au visage pour en juger. Ce qu'ayant fait vous pristes un flambeau (car la nuict commençoit à se fermer), et les ayant tous regardez au nez et parlé à eux, vous en vinstes prendre un par le poing, qui estoit le fils unique du sieur de Combault grand audiancier de la chancellerie, et luy dites : « Pardieu « je cognois bien à vostre mine et à vos paroles que « c'est vous qui avez tué cet homme, n'est-il pas vray ?» Il le voulut nier; mais vous le tournastes de tant de costez, qu'en fin il le confessa.

En faveur duquel M. de Beaumont vous vint parler, et vous prier de luy mettre entre les mains, afin qu'il essayast de le sauver, dautant qu'il estoit son parent. Dequoy estant entré en colere vous dites au sieur de Beaumont : « Pardieu, monsieur, je ne m'estonne « plus s'il y a du mal entendu entre vous et les An« glois, puis que vostre humeur est de preferer le « particulier au public, et l'interest de vos parens au « service du Roy. Mais je veux bien que vous sça« chiez que je n'en useray pas ainsi, et le sauveray « bien mieux que vous; car je vous jure, qu'apres « luy avoir fait faire une belle confession de ses pe« chez, il aura la teste trenchée; car je ne veux pas « que le service de mon maistre, ny tant de gentils« hommes de bonne maison patissent pour un petit « godelureau de ville, tout écervelé. — Comment, « monsieur, repliqua M. de Beaumont, faire tren« cher la teste à un de mes parens, qui a vaillant « deux cens mille escus, et est fils unique à son pere! « Ce seroit une mauvaise recompense de la peine et

« de la despence enquoy il s'est mis pour vous ac-
« compagner. — Je n'ay que faire de telle com-
« pagnie que celle-là, dites-vous, et puis que vous
« le prenez si haut, je vous prie vous retirer en ma
« chambre; car je suis resolu d'assembler les plus
« vieils et sages de cette compagnie, et avec leur bon
« advis de le condamner, car il merite la mort. »
Ce qui ayant esté fait vous m'envoyastes vers le maire de la ville, luy dire que vous veniez de sçavoir qu'il avoit esté tué ce soir un bourgeois de Londres; dequoy si bonne perquisition avoit esté faite, que l'on avoit trouvé le meurtrier, qui estoit un de vos gentils-hommes, lequel vous aviez aussi-tost condamné à avoir la teste trenchée. Et partant le priez-vous de commander à de ses archers de se tenir le lendemain prest pour le mener à la place, et faire en sorte que vous peussiez recouvrer un bourreau, dautant que vous vouliez en faire faire justice exemplaire afin de donner satisfaction à ceux qu'il avoit offensez, et faire cognoistre que vous ne vouliez souffrir nul desordre parmy les vostres.

Le maire vous manda qu'il avoit bien sceu cét accident, et que mesme le peuple s'en estoit souslevé, ayant eu bien de la peine à empescher qu'il ne se fit quelque desordre, faisant estat de vous en venir faire plainte dés le lendemain et vous prier de leur en faire raison; mais qu'il ne pensoit pas que vous deussiez y aller si viste, ny avec tant de rigueur, laquelle il estimoit que vous deviez moderer. Surquoy vous luy mandastes (car nous voulons abreger tout ce qui se dit et fit en cette occasion) que nulles prieres des vostres n'ayans eu pouvoir de changer votre resolu-

tion, vous ne voyez qu'un seul moyen pour gratifier luy et eux, qui seroit que luy-mesme se voulut charger du prisonnier pour le punir de tel supplice que la justice d'Angleterre adviseroit, dautant que moyennant cela vous en seriez deschargé envers le Roy, vostre maistre, et n'auroit le peuple de Londres aucun sujet d'estre mal-content de vous. Lequel ordre fut enfin suivy et par les sollicitations de M. de Beaumont, le sieur de Combault fut delivré; vous estant ainsi honnestement desveloppé d'un si fascheux embarras.

Vous pristes loisir, en attendant l'arrivée du roy d'Angleterre, d'escrire au Roy une lettre dont la teneur ensuit.

*Seconde lettre de M. de Rosny au Roy.*

SIRE,

Estant tres-veritable que les plus petites, et en apparence moins considerables actions des hommes, et surtout des grands princes et de leurs ministres, apportent autant de lumiere pour sçavoir ce qui est de leurs intentions, et de certitude en l'Estat et solide fondement que l'on doit faire de leurs amitiez et alliances, que les plus visibles et signalez effets qu'ils produisent en public et de propos deliberé; pource que celles-là procedent d'un certain mouvement interieur et naturelle inclination qui regit et dispose aussi souvent leurs esprits et leurs resolutions, que toutes les raisons et la sagesse de ceux qui les veulent persuader, et celles-cy du seul artifice d'un conseil premedité, pour tenir la verité de leurs conceptions

et intentions plus secretes et plus cachées. Je n'obmettray en la presente lettre aucune des moindres circonstances qui se sont passées tant sur terre que sur mer depuis mon esloignement des pays de vostre obeyssance, et diray en passant sur chacun poinct et action particuliere un mot de mon advis et opinion, sans presumer neantmoins qu'elle doive estre suivie ny servir de loy à personne, mais pour ce qu'ordinairement les raisons et les considerations de ceux qui sont presens sur les lieux aident beaucoup à esclaircir l'esprit et former le jugement des absens et des esloignez.

Toutefois, avant que d'entrer en ce discours, j'ay estimé fort à propos et tres-agreable à vostre Majesté que je luy represente en peu de paroles ce que j'ay recogneu de l'humeur et du naturel de cette nation, laquelle comme c'est un peuple enclos et posé par la nature au milieu des flots impetueux et des ondes variables et inconstantes de ce grand Ocean, aussi est-il merveilleusement inesgal et disproportionné en ses deliberations et en luy-mesme; produisant quasi en mesme temps des actions tant differentes de ses paroles, que si l'on n'estoit persuadé par l'experience, il seroit impossible de croire qu'elles procedassent toutes d'une mesme personne et d'un mesme esprit. Car, estans poussez et meus d'une fierté et outrecuidance naturelle, ils reçoivent facilement toutes leurs imaginations et fantaisies pour veritez, et la fin de leurs desirs et affections pour certitudes et evenemens infaillibles, sans les avoir mesurées et balancées avec la seureté requise en icelles, l'estat des choses presentes et la condition des hommes avec lesquels

ils ont à traitter, et sans avoir jugé par quelles voyes et par quels chemins ils peuvent parvenir à la possession de ce qu'ils souhaittent si ardemment. En sorte que la moindre objection ou difficulté les fait incontinent, et le plus souvent sans raison pertinente, departir de ce qu'ils avoient, ce leur sembloit-il, si sagement et si utilement conclu et arresté, et qui estant apres bien espluché et examiné par les maximes d'Estat, se recognoist plutost proceder d'une pure arrogance et simple nonchalance, que d'un conseil bien digeré, et sans aucun esgard des moyens d'y parvenir, ny des suittes et consequences necessaires et inévitables en telle choses; lesquelles leur estans representées avec vives demonstrations, les font aussi-tost incliner en la partie toute contraire, et comme stupides, estonnez et sans aucune replique valable, retomber en cette premiere irresolution de laquelle ils estimoient s'estre si courageusement desveloppez.

Toutes ces considerations, Sire, font que je ne desespere pas entierement de pouvoir traitter et conclurre choses aucunement conformes à vos desirs, utiles à vostre service, et au salut et repos general de la France, mais bien me donnent crainte de vous pouvoir conseiller de faire un solide fondement sur telles amitiez et y bastir vostre grandeur et la seureté de vostre Estat, prevoyant et conjecturant que comme mes raisons auront eu la force de les porter d'une extremité en l'autre, que s'ils n'en sont continuellement persuadez et qu'elles ne leur soient souvent rafraichies ou resveillées par d'autres aussi valables, selon que le temps et les occasions le requerront,

ils ne nous eschappent de rechef facilement, se laissans tousjours aller aux dernieres persuasions, et déferer aux objections et remontrances qui leur seront faites par ceux qui desirent les disposer à nostre dommage, si une fois ils peuvent tant gagner sur eux que de se faire escouter souvent et paisiblement. En sorte que pour marcher plus seurement en affaires si importantes, je confirmeray le conseil que j'ay plusieurs fois donné à vostre Majesté, qui est de ne laisser passer aucune occasion ny moyen par lequel l'on puisse estraindre amitié avec les roys et princes vos voisins, mais de n'establir pas toutefois vostre principale esperance là dessus, ains sur vous mesme, sur ce que vous estes le plus prudent et le plus experimenté grand Roy et grand capitaine qui soit aujourd'huy sur la terre, sur vos propres forces, et sur l'abondance du peuple guerrier et courageux que Dieu a commis sous vostre domination : ayant tousjours cru que jamais les roys de France ne se resoudront de constituer leurs principaux plaisirs en la seule augmentation de leur grandeur, reputation et manutention de la seule monarchie françoise non litigieuse, qu'ils ne deviennent sans difficulté les seuls arbitres de la chrestienté, et ne donnent absolument la loy à tous leurs voisins par leur prudence et ainsi douce association.

Or, revenant au discours des particularitez qui se sont passées en mon voyage, je diray à vostre Majesté comme je m'embarquay à Calais le dimanche quinziesme de juin, à six heures du matin, dans une des roberges du roy d'Angleterre, où je fus receu avec si grandes courtoisies que rien plus, voire mesme avec des offres et submissions viles et abjectes, tant un

chacun s'humilioit à moy. Et tout soudain changeans leur procedure, et voyans venir à moy M. de Vic avec son pavillon au grand mast, sans m'en dire aucune chose et sans aucun respect ny souvenir de ce qu'ils me venoient de dire, qu'ils estoient tous à moy pour en disposer, et que je ne les estimasse point Anglois pour mon regard, mais vrais François, ils firent pointer toutes les pieces, au nombre de cinquante, droit au vaisseau dudit sieur de Vic. Dequoy estant adverty et voyant une grande rumeur dans le vaisseau, et la precipitation dont ils usoient, je ne peus trouver autre remede en un si soudain inconvenient, que de leur dire que c'estoit par mon commandement que M. de Vic avoit levé son pavillon, et que j'avois convenu avec luy que pour me rendre plus d'honneur, aussi-tost que l'on luy feroit signe, et qu'il seroit pres de moy, il le mettroit bas, que je les priois de tirer à toute volée à l'escart du vaisseau, et qu'ils en verroient l'effet, ce qu'ils firent. Et neantmoins, à ce que l'on m'a dit, M. de Vic s'en est fort offencé, et projette de leur rendre la pareille s'il les trouve en pleine mer à son advantage.

J'arrivay sur les trois heures apres midy à Douvres, où je trouvay M. de Beaumont, vostre ambassadeur ordinaire, accompagné du sieur Loucnard, qui a la charge de recevoir les ambassadeurs, comme M. de Gondy en France, lesquels me receurent avec toutes sortes de civilitez et courtoisies, l'un m'accommodant de son carrosse et m'offrant tout ce qui estoit à luy, et l'autre, au nom de son maistre, toute assistance, aide et faveur en Angleterre, me declarant qu'il avoit charge de me fournir chevaux, cha-

riots et toute autre chose dont j'aurois besoin. Estant au logis, le maire de la ville me vint visiter et offrir au nom d'icelle tout service et assistance. Peu apres le nepveu du gouverneur du chasteau de Douvres (lequel pour avoir les gouttes ne bouge du lict) me vint trouver de la part de son oncle, pour me faire les mesmes offres que les precedentes, me priant d'aller voir le chasteau : le peuple aussi me rendit beaucoup de tesmoignage de bonne volonté, se resjoüyssant de ma venuë, me donnant mille benedictions, et souhaittant tout bon heur et felicité. Et neantmoins, apres tout cela, le sieur Loucnard ayant demandé le roolle de toute la noblesse et autres qui estoient avec moy, afin, disoit-il, de leur distribuer des chevaux et chariots par ordre et à suffisance, si tost qu'il l'eust entre ses mains, il se contenta de l'envoyer à Londres, et laissa là distribution des chevaux et chariots dont il avoit parlé, sans s'en soucier, et fallut que chacun en cherchast comme il pût, et les loüast à un prix excessif, avec telle insolence du peuple, qu'il sembloit qu'il nous voulust tous mettre à rançon. Dequoy neantmoins un seul des miens ne fit semblant d'estre mal satisfait, les ayant priez et persuadez auparavant d'en user ainsi, et ne se formaliser de tout ce qu'ils verroient et orroient.

Le lendemain matin, avant que partir, j'allay au chasteau de Douvres, comme j'en avois esté derechef convié par le gouverneur d'iceluy, où nous ne fismes rien que poser nos espées à la porte (reservé la mienne, qu'ils me laisserent par honneur), et bailler nostre argent, car le gouverneur, nommé Thomas Vimes, que nous trouvasmes dans sa chambre en une

chaise à cause des gouttes, fit une telle mine à tous ceux qui faisoient demonstration de regarder et considerer les tours et les murailles du chasteau, qu'il nous donna suject de nous retirer incontinent, sans faire paroistre neantmoins aucun mal-contentement ny desir d'en voir plus que nous n'avions fait, mais seulement que nous le laissions craignans de l'incommoder.

Tout du long des chemins entre Douvres et Cantorbery, où j'allay coucher, plusieurs de la noblesse me vindrent trouver et faire infinies offres et courtoisies, disans en avoir receu commandement de leur Roy. A l'arrivée à Cantorbery, le peuple monstroit une allegresse merveilleuse de ma venuë, me donnant autant de benedictions et de loüanges qu'ils avoient veu de mauvais œil le comte d'Arambergue (1) un jour auparavant, et me carresserent en telle sorte, qu'allant parmy les ruës, aucuns me venoient embrasser la botte et baiser les mains, les autres me presenter des fleurs et des bouquets, ce qui, à mon advis, se doit attribuer au grand nombre de Flamans et Wallons qui sont refugiez pour la religion en cette ville de fort long-temps, et en sont quasi les deux tiers d'icelle. Je fus aussi à l'eglise, qui est tres-belle, et assistay à leur service et musique fort excellente, où chacun et les chanoines sur tous me carresserent infiniment quand ils sceurent que j'estois de la religion; et y en eut un entre-autres qui, ayant cy-devant cogneu deffunct Arnault, dit à son jeune frere qu'un secretaire du comte d'Arembergue luy avoit dit que son maistre alloit trouver le roy

(1) *Le comte d'Arambergue*: ambassadeur de la maison d'Autriche.

d'Angleterre pour faire contre vostre Majesté une ligue entre le roy d'Espagne, l'archiduc et luy, pour le disposer et persuader à la conqueste des provinces qu'il pretendoit luy appartenir en France, et empescher que vostre Majesté n'executast les grands desseins qu'elle pouvoit avoir contre l'Angleterre et la Flandre, pour à quoy parvenir, vous faisiez de telles provisions d'argent, d'artillerie, de munitions et d'armes, que s'il n'y estoit pourveu dans deux ans, tous moyens de vous en empescher seroient ostez. Ce chanoine, en reïterant ses paroles, faisoit demonstration de n'avoir pas eu ce discours agreable, mais au contraire d'estre bon François et fort vostre serviteur.

En ce lieu, le milord Sidenay me vint trouver et usa en mon endroit de toutes sortes de complimens au nom du roy son maistre, et m'asseura de trouver en luy une disposition telle que vostre Majesté le sçauroit desirer pour estreindre avec vous une amitié et confederation indissoluble, voire par preference à tous autres princes; et qu'il avoit charge de donner ordre qu'il ne me manquast aucune chose en tout mon voyage, et me faire rendre tout l'honneur et la faveur que meritoit le ministre d'un si grand prince et ma personne particuliere. Il me tesmoigna aussi qu'il estoit fort vostre serviteur, et qu'il n'obmettoit jamais aucune action qui vous en pust donner asseurance.

De Cantorbery, nous allasmes à Rochester, sur le chemin duquel la noblesse vint au devant de nous comme de coustume; mais il y eut mille difficultez pour les logemens, dautant que les habitans effaçoient les marques que les propres fourriers du roy

d'Angleterre avoient faites aux portes de leurs maisons. Or, pource qu'en ce lieu j'appris que l'on avoit envoyé au devant du comte d'Arembergue le milord Henry Haouard, qui est de beaucoup plus grande qualité que le milord Sidenay, dautant qu'il est fils du frere du duc de Nordfolc, oncle du grand chambellan, et du conseil privé, j'eus apprehension, au commencement, que ce ne fust par mespris et pour tesmoigner de la desfaveur. Mais depuis, considerant que celuy qu'ils avoient destiné pour aller au devant de l'ambassadeur d'Espagne estoit encore de moindre condition que le milord Sidenay, et par consequent grandement inferieur à celuy qu'ils avoient envoyé au devant de celuy des archiducs, je jugeay qu'ils en avoient usé ainsi plutost inconsiderément et nonchalamment, que de propos deliberé, pour m'offencer. Et neantmoins, en ayant communiqué au sieur de Beaumont, nous advisasmes ensemble qu'il estoit à propos de faire en sorte que cette vaine apparence n'apprestast à discourir aux esprits trop curieux, et donnast sujet au commun et à ceux qui ne penetrent pas trop avant, de croire qu'il y eust desja de l'alteration et mauvaises intelligences entre vos Majestez; et cela fut mené si dextrement par ledit sieur Beaumont, que le milord Sidenay mesme escrivit à la Cour qu'il estoit à propos, pour la bien-seance, d'envoyer au devant de moy quelque comte et homme de conseil, comme il fut aussi-tost fait. Tellement que le comte de Sutenton, qui en faveur maintenant, me vint rencontrer à Gravezines avec grand nombre de noblesse, et me renouvella les offres qui m'avoient desja esté faites au nom du roy d'Angleterre.

En ce lieu, je trouvay quantité de batteaux couverts et fort bien accommodez, lesquels me porterent par la Tamise jusques à Londres, où, arrivant au port pres la Tour, je trouvay bon nombre de carrosses pour me mener et toute la noblesse qui estoit avec moy à mon logis, où je fus conduict, du moins en celuy du sieur de Beaumont, par les sieurs comte de Sutenton et milord Sidenay, avec une telle affluence de peuple, que nous ne pouvions quasi passer parmy les ruës. Si tost que je fus arrivé au logis dudit sieur de Beaumont, le comte de Sutenton me dit qu'il avoit charge d'aller trouver le Roy son maistre, dés le soir, encore qu'il fust fort tard, et que Sa Majesté fust allée à Oinsore, qui est à vingt-mille de Londres, pour luy rendre compte de tout ce qui s'estoit passé en mon voyage, me priant de croire qu'il estoit vostre serviteur, et qu'il n'obmettroit aucune action qui en pust rendre tesmoignage, et le vouloir charger de quelques particularitez pour porter au roy son maistre, dont je le remerciay et luy monstray toutes sortes de confiances, sans user neantmoins que de paroles generales. Apres, le milord Sidenay me fit prier de ne m'ouvrir pas entierement audit comte de Sutenton, mais que si j'avois quelques bonnes paroles à faire entendre au roy son maistre, qu'il en fust le porteur, comme m'estant venu trouver le premier, et le plus desireux de vous faire service, et voir vos Majestez en bonne amitié et parfaite intelligence; et jugeay par sa contenance, qu'il avoit quelque jalousie dequoy le comte de Sutenton portoit la premiere parole de ma part au roy d'Angleterre : ce qui m'occasionna de m'ouvrir un

peu davantage à luy, mais plutost toutesfois en apparence qu'en effet, et feignans luy descouvrir infinies choses que je desirois estre tenuës secrettes, lesquelles neantmoins j'estois bien aise que chacun sceust.

Je soupay, couchay, et disnay le lendemain chez M. de Beaumont, à cause que je n'avois pû encor avoir de logis asseuré, et y eut telle difficulté à loger la noblesse qui m'accompagnoit, que la pluspart faillit à coucher dans les ruës, tous les habitans refusans à ouvrir les portes de leurs maisons aux François, s'excusans sur les desordres, insolences et indiscretions qui furent commises par ceux qui estoient avec M. de Biron, telles que, si ce qu'ils en disent est veritable, je ne m'estonne point dequoy nostre nation estoit en si mauvaise odeur en ce pays-là. Depuis nous ayans un peu recogneus et la modestie avec laquelle chacun se comportoit, nous les avons trouvez beaucoup plus doux et gracieux, et espere qu'à mon partement je leur laisseray une meilleure impression des François, qu'ils n'avoient auparavant. Le matin les ambassadeurs de l'electeur Palatin me vindrent trouver et prendre congé de moy pour s'en retourner vers leur maistre, et n'y eut entre nous que des paroles de complimens.

Peu apres, M. le secretaire Cecile envoya son premier commis vers M. de Beaumont, pour sçavoir à quelle heure il me trouverroit ce jour-là à propos, et qu'il avoit charge de me venir visiter de la part du Roy, son maistre, comme il fit incontinent que nous eusmes disné; et apres les paroles ordinaires de courtoisies et civilitez qui me tesmoignerent com-

bien le roy d'Angleterre avoit agreable ma venuë en son royaume, tant pour le regard de vostre Majesté qu'il aimoit et honoroit par dessus tous les autres princes du monde, que pour les qualitez et conditions qui estoient en moy, avec lequel il desiroit s'ouvrir entierement le cœur, et monstrer toutes sortes de confiances et d'affection à demeurer vrayement et sincerement uny avec vostre Majesté, comme avec son bon frere, l'amitié duquel il vouloit cherir et preferer à toutes autres choses. Nous nous retirasmes, les sieurs Cecile, de Beaumont et moy, dans ma chambre où nous eusmes plusieurs discours, dont les premiers et plus longs, furent plutost generaux que particuliers; narrans seulement les raisons et occasions que vos Majestez avoient de s'unir, lier et restreindre à bon escient, ensemble, les interests communs qui les y convioient, et les bons offices qu'en divers temps eux et leurs predecesseurs avoient receus les uns des autres, dont leurs esprits devoient estre infiniment contens, et nullement en doute que tels devoirs d'amitié ne demeurassent eternels. Et pour particulier tesmoignage du respect que le roy d'Angleterre vous vouloit rendre, il me dit qu'il estoit party expres de Grenvich pour attendre ma venuë, afin de n'estre pressé d'ouyr l'ambassadeur des archiducs qui estoit arrivé devant moy, et qu'il avoit charge de m'offrir mon audiance sans attendre que je la demandasse, contre ce qui estoit accoustumé. Il me fit aussi sentir que je devois prendre son envoy vers moy, pour une tres-grande faveur, estant chose non jamais pratiquée. Surquoy je n'oubliay pas à luy tesmoigner combien j'estimois chere cette cour-

toisie, et comme elle avoit redoublé mes esperances.

Tant y a que M. de Beaumont, M. de La Fontaine et les deputez des provinces unies des Pays-Bas prennent cela pour un très-bon augure; et mesme, depuis que l'on a sceu mon acheminement en ce pays, le roy d'Angleterre a fait beaucoup meilleur visage ausdits deputez qu'il n'avoit fait auparavant, n'ayant pas mesme encor voulu ouyr parler ny dire un seul mot au prince Henry de Nassau. Or, discourant M. de Beaumont et moy, sur les procedures dudit sieur Cecile qui avoit, contre sa coustume, desiré, voire procuré une telle commission, nous avons jugé, quelque bonne mine qu'il fasse et creance qu'il vueille donner, qu'il gouverne entierement son maistre et toutes les affaires; que neantmoins il n'estoit point asseuré de l'esprit de ce prince, et craint qu'il ne soit possedé par d'autres à son desadvantage, et que pour avoir tousjours les plus grands manimens, il a esté bien-aise de prevenir tout autre qui eust voulu faire son profit de tout ce qu'il y aura à negocier avec moy. Quoy que ce soit, je recognois audit Cecile un esprit desireux de la paix, et me semble qu'il n'a pas bien consideré, à ce que j'ay pû juger par ses discours, les conditions qui en sont inseparables: comme d'abandonner les Estats à la mercy d'Espagne, ou les forcer de se jetter entre vos bras, se departir de tout trafic aux Indes, et rendre inutiles tous leurs vaisseaux de guerre, et autres suittes de consequences, que j'obmets pour briefveté. Il me fit aussi un grand discours sur le fait d'Ostande, dont le but tendoit à le faire abandonner, estimant aussi bien du tout impossible de le pouvoir plus conserver. Laquelle opi-

nion je refutay par plusieurs bonnes raisons, et telles, qu'il me sembla en prendre aucunes en payement, et remettant le succez de ces affaires à ce qui seroit par moy traitté en ce royaume. Surquoy nous nous separasmes avec resolution, que dimanche prochain j'aurois mon audiance.

Incontinent apres, les deputez des Estats me vindrent visiter avec toute sorte d'honneur et tesmoignages d'affection et de servitude, à l'endroit de vostre Majesté, et demonstration de faire leur principal fondement sur sa bonne volonté en leur endroit. Ils s'essayerent fort à me persuader que la guerre se fit communément et ouvertement par vos Majestez et eux, et que j'en devois faire instance à ma premiere audiance. Surquoy je leur respondis ce que j'estimay estre plus selon la dignité de vostre Majesté, le bien de ses affaires et sa particuliere intention; remettant le surplus à nostre premiere veuë, pource qu'il estoit fort tard, et les tables servies. Je ne faudray pas de tenir vostre Majesté advertie de toutes les choses qui se passeront cy-apres, comme j'ay fait de celles qui ont precedé, la suppliant de m'excuser si je suis trop long et si je remplis ce papier d'infinies choses qui pourroient estre obmises sans dommage et que j'ay seulement escrites pour faire mieux cognoistre l'humeur et le naturel de ceux avec lesquels il me convient negocier. Sur ce je prie Dieu, etc.

De Londres, ce 20 juin 1603.

## CHAPITRE XVIII.

**Lettres de Henri IV et de Villeroy sur la mission confiée à Rosny. Présentation de Rosny au roi d'Angleterre. Lettres de ce ministre à Henri IV, dans lesquelles il lui rend compte des négociations dont il est chargé.**

Vos depesches (dont il a esté parlé au chapitre precedent) ainsi faites et envoyées, vous receustes le mesme jour, vers le soir, deux lettres du Roy, à sçavoir : une en chiffre sous-signée de Neuf-ville, dont la teneur ensuit.

### *Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.*

Mon cousin, depuis vostre partement je n'ay rien appris digne de vous estre escrit, qu'un advis que Arsens m'a dit luy avoir esté donné par le sieur de Bernaveld, qui est de present en Angleterre pour le service des Estats de Flandres; lequel, encor qu'il m'ayt dit vous l'avoir communiqué à vostredit partement, j'ay toutesfois estimé vous le devoir faire sçavoir, non que je le trouve veritable, mais afin que vous sçachiez que j'auray à plaisir que vous preniez garde estant sur les lieux, à ce qu'il m'a dit, que ledit sieur de Bernaveld luy a mandé avoir sceu de bon lieu que le roy d'Espagne et les archiducs ont fait dire au roy d'Angleterre et offrir que s'il veut se lier avec eux et renouveller les anciennes alliances et confederations de la maison de Bourgongne, et conquerir en mon royaume les provinces qui luy appartiennent, et dont les roys d'Angleterre, ses prede-

cesseurs, ont esté spoliez par les miens, jusques à luy faire offre de fournir les gens de guerre et les deniers necessaires pour un tel effet, à la charge qu'il ne fera jamais avec moy, paix ny accord sans eux, et qu'il se separera entierement et ouvertement de l'amitié desdits Estats de Flandres, ausquels, s'il ne veut faire la guerre à descouvert, il ne prestera aucune sorte d'assistance par mer ny par terre, sous quelque pretexte que ce soit.

Ledit sieur de Bernaveld a adjousté à tout cela une remonstrance de l'interest que j'ay, non seulement, d'empescher ladite reünion, mais aussi de preparer et dresser au plutost une partie qui soit assez forte pour resister ausdits Roys unis contre moy. J'ay remercié ledit sieur de Bernaveld, en la personne dudit Arsens, dudit advertissement, de l'effet duquel je luy ay dit avoir peu d'apprehension pour l'estimer difficile à resoudre, et encore plus à executer, pour plusieurs raisons que je luy ay dites, que vous sçaurez bien comprendre; et neantmoins, je luy ay dit qu'il escrive audit sieur de Bernaveld et confere librement et confidemment avec vous, et qu'il vous nomme les autheurs dudit advis, afin de pouvoir mieux juger ensemble s'il merite que l'on s'y arreste ou non. Je recognois bien que les Estats de Flandres, craignans d'estre abandonnez dudit roy d'Angleterre, ne seroient pas marris d'advancer une rupture entre moy et ledit roy d'Espagne; car cela serviroit à divertir les forces qu'ils prevoyent leur devoir tomber sur les bras, et à consoler leur peuple en le deschargeant d'une partie de la despence qu'il supporte. C'est pourquoy j'ay soupçon ce propos avoir esté advancé par

ledit Bernaveld, autant par art que par science, pour commencer à me donner martel de l'union desdits Roys, et neantmoins, il me semble qu'il ne faut s'esmouvoir legerement au bruit dudit advis : aussi ne devons nous le rejetter et mespriser entierement; car il faut tout attendre de l'inimitié que me portent les Espagnols, et tout craindre de l'inexperience du roy d'Angleterre : c'est pourquoy je vous prie d'observer les pratiques de tous, sans toutesfois faire paroistre audit Bernaveld que j'aye opinion que ses advis soient accompagnez d'artifice. J'ay veu une fois l'ambassadeur d'Angleterre depuis vostre partement, il m'a de nouveau asseuré de l'amitié de son maistre, et parlé de quelques affaires touchant certains particuliers qui ne meritent estre escripts. Pareillement le courrier major d'Espagne est arrivé icy pour aller en Flandres, il doit passer en Angleterre, de la part dudit roy d'Espagne, qui sera tout ce que je vous escriray presentement, avec l'occasion du partement du sieur de Sainct Luc, qui va vous trouver pour vous accompagner en ce voyage, lequel vous asseurera de la continuation de ma bonne santé. Je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa saincte garde.

De Sainct Germain en Laye, le 12 juin 1603.

HENRY.

Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

Et l'autre lettre de la main du Roy où il y avoit quelques mots du chiffre particulier que Sa Majesté avoit avec vous, de laquelle la teneur ensuit.

*Lettre de la main du Roy à M. de Rosny.*

MON amy, outre la lettre que je vous escrits par la

voye de M. de Ville-roy, je vous fais ces deux mots de ma main pour vous dire que vous preniez garde à deux choses, et usiez de toute industrie pour descouvrir ce qui en est; à sçavoir, si le roy d'Angleterre et ses ministres avoient quelque dessein de s'unir avec le roy d'Espagne contre moy, ainsi que je vous l'escrits plus amplement, et s'il y a quelques-uns en Angleterre qui, au nom de messieurs de Boüillon, la Trimoüille, du Plessis et autres, fassent des menées pour disposer le roy d'Angleterre à se dire protecteur des huguenots de France, et nommer le comte Palatin pour son lieutenant, comme l'on m'en a donné advis, et que ces trois hommes font pis que jamais. Prenez donc garde à tout cela et en empeschez les effets; dequoy je ne doute point si vous y employez le soin, la diligence et dexterité avec lesquelles vous avez accoustumé de manier mes autres affaires. Adieu, mon amy, que j'ayme bien.

De Sainct Germain, le 12 juin 1603. HENRY.

Vous receustes aussi deux lettres de M. de Villeroy, desquelles la teneur ensuit.

*Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny.*

MONSIEUR, je n'estois aupres du Roy quand l'ambassadeur d'Angleterre y est arrivé; vous verrez par la lettre que M. de Lomenie m'en a escrite, et par le double de la lettre du roy d'Angleterre qu'il a presentée à Sa Majesté, que je vous envoye, le sujet de son audiance, et s'il survient quelque autre chose, je vous en tiendray adverty. Quant aux prestres seculiers anglois, le Roy en a entrepris la défense envers le Pape, par ce qu'ils s'estoient declarez ennemis des

Jesuistes et d'un certain archi-prestre que ceux-cy avoient fait creer, afin d'affoiblir la faction desdits Jesuistes, qui estoient du tout à la devotion du roy d'Espagne, et qui, favorisez de luy, avoient souvent entrepris contre l'Estat et la personne de la feuë reine d'Angleterre. Les trois prestres qui passerent à Rome pour cette cause nous firent voir un passe-port de M. Cecile, ce qui fut cause que Sa Majesté embrassa plus volontiers leur protection, et aussi qu'ils protestoient qu'ils ne s'opposoient ausdits Jesuistes, que par ce qu'ils recognoissoient que ceux-cy vouloient destruire leur pays et troubler leur souveraineté sous pretexte de religion, pour faire service audit roy d'Espagne, auquel ils vouloient faire croire que la couronne d'Angleterre appartenoit. Cette défence entreprise par Sa Majesté fut bien receuë et loüée à Rome, où l'ambition desdits Jesuistes, partisans du roy d'Espagne, fut descouverte et blasmée. Mais, depuis, certains mesdisans ont voulu dire que Sa Majesté avoit dressé cette partie de prestres seculiers pour s'en prevaloir contre le roy d'Angleterre apres la mort de la Reine; mais c'est chose qui n'est jamais entrée en l'esprit de Sa Majesté, ainsi que vous tesmoignera M. de Beaumont, lequel a esté informé de nos dépesches de temps en autre de tout ce que Sa Majesté a fait et dit en cecy; tellement qu'il vous en rendra bon compte, comme je feray de tout ce que vous desirerez de moy pour vostre contentement et service durant vostre absence. Je prie Dieu, etc.

De Ville-roy, ce 5 juin 1603. DE NEUF-VILLE.

*Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny.*

MONSIEUR, ce que nous escrivons en chiffre doit estre tenu plus secret pour le respect de ceux qui en ont donné l'advis que pour autre consideration, comme vous sçaurez tres-bien juger, esperant que vostre retour, voire vos premieres dépesches, nous donneront telle lumiere des choses de delà, que nous n'en jugerons pas apres à tastons, comme nous avons fait jusques à present. Cependant vous sçaurez que M. de Savoye n'est venu en Savoye, comme il a esté dit, et que ceux de Geneve avec leurs alliez ont plus grand besoin de faire la paix avec M. de Savoye, qu'ils n'ont de pouvoir de soustenir la guerre; tellement que je croy qu'ils rechercheront et embrasseront volontiers ladite paix, et que leurs amis feront bien de la leur conseiller et procurer. C'est aussi ce que Sa Majesté a commandé à M. de Vic; dequoy, s'il est pris quelque resolution devant que vous reveniez, je vous en feray part comme de toute autre occurrence, et maintenant vous serez asseuré de la confirmation et de la bonne santé du Roy, comme du desir que j'ay que vous me departiez vos commandemens pour y obeyr, saluant vos bonnes graces de mes humbles recommandations; priant Dieu, etc.

De Sainct Germain en Laye, le 12 juin 1603.

DE NEUF-VILLE.

Vous fustes logé au palais d'Arondel qui est l'un des plus beaux et commodes logemens, et qui a le plus de stances basses d'un mesme pied et tout d'une suitte que nous ayons jamais veu. Et le lendemain le roy d'Angleterre vous donna audiance en son palais

de Grenvich, où vous fustes conduit dans les barges royales par le comte de Northumbelland. Il y eut une telle presse à vostre arrivée, que vous fustes un quart d'heure dans la salle sans pouvoir approcher du Roy, lequel descendit deux degrez du haut dais, pour venir au devant de vous et mesme les vouloit tous descendre pour plus promptement vous embrasser, tant il en avoit d'envie (comme vous le conta le sieur Oreladoux); mais quelqu'un de ses ministres luy dit que c'estoit trop ravaller l'esclat de sa dignité, auquel il respondit: « Quand bien j'honorerois cét ambassadeur « icy, outre la coustume ordinaire, je ne pretendrois « pas qu'il deust estre tiré à consequence par les au- « tres, car j'estime et ayme particulierement cettuy- « cy pour ce que je sçay qu'il m'affectionne, pour sa « fermeté en nostre religion, pour sa loyauté envers « son maistre, pour les services signalez qu'il luy a « rendus et à sa patrie, et plusieurs autres vertus « fort recommandables. » Vous estant advancé prés de luy avec la reverence convenable à sa dignité et à l'office que vous rendiez, vous luy fistes une harangue de soldat que les pedans trouverent trop courte, mais que les gens d'Estat et de Cour estimerent des mieux proportionnées à vostre condition et qualité, dautant qu'en peu de paroles elle contenoit beaucoup de substance: de laquelle ayant retenu une coppie, nous l'avons icy inserée, estant telle que s'ensuit.

*Harangue de M. de Rosny au roy d'Angleterre.*

SIRE,

« J'aurois maintenant besoin d'une éloquence plus qu'humaine et d'une assistance toute divine pour bien

representer les hautes conceptions d'un Roy tant admirable que celuy qui m'envoye vers vostre royale Majesté, et sur tout pour exprimer suffisamment la franchise et la sincerité avec laquelle il desire de continuer, voire augmenter, s'il est possible, l'amitié, alliance et confederation, non jamais alterée d'entre vos deux Majestez, et celles tres-estroites qu'il a eues avec cette genereuse et tant celebre Reine, vostre devanciere. J'aurois encore autant de besoin d'une voix vrayement celeste et d'une abondance de paroles des plus exquises, pour rendre et donner aux insignes vertus de vostre royale Majesté (suivant la charge que j'en ay receuë du Roy, mon maistre) l'honneur, la gloire et la loüange qu'elles meritent. Mais tout cela me defaillant, et par consequent la suffisance et capacité pour m'acquitter dignement de tous ces raisonnables devoirs, je supplieray tres-humblement vostre Majesté d'avoir agreable qu'en nommant vos deux personnes royales la merveille des roys de tous les siecles, je comprenne, sous ce titre sublime, la sublimité de tous les plus excellens monarques desquels la venerable antiquité a celebré la gloire, l'honneur et les loüanges, qu'en continuant la charge qui m'a esté donnée de mon Roy, je die à vostre hautesse royale, qu'autant que la perte d'une tant magnanime Reine, vostre commune sœur, luy a esté sensible et cuisante, et que sa mort luy a causé de regrets, ennuis et desplaisirs extrémes, autant la reparation d'une telle disgrace, par le moyen d'un si grand et tant digne successeur, l'a-elle consolé, et l'advenement heureux et paisible de vostre Majesté à tant de couronnes, luy a-il donné de joyes, de liesse et parfait contentement.

Et que, pour le surplus des affaires generales, j'ay commandement expres de convenir amiablement et loyalement de toutes choses, pour l'honneur et la gloire commune de vos personnes royales, et l'asseurance et felicité de vos posteritez, royaumes, sujets et bons alliez; et ce, en telle forme, maniere et façon, et d'en traitter en tel temps et lieu et avec telles personnes que vostre prudence royale me fera paroistre de l'avoir agreable. Protestant, pour ce qui regarde mon particulier, n'affectionner pas moins la prolongation de jours, felicité de regne, augmentation de sceptres et accroissement de gloire en vostre Majesté, qu'en celle du Roy mon maistre; que si vous m'estiez tel, et que je fusse vostre naturel sujet et serviteur, comme je ne manqueray d'en rendre des preuves par effets, sçachant bien que je ne dois et que je ne sçaurois rien faire de plus agreable au Roy mon maistre, comme je m'asseure qu'il vous sera confirmé par ces lettres qu'il m'a donné charge de presenter à vostre Majesté, dont il y en a une de sa propre main, lesquelles je vous supplie de recevoir avec la mesme affection et sincerité qu'elles sont envoyées et presentées à vostre Majesté. » Es mains de laquelle vous les mistes aussitost; puis les ayans leuës et remises és mains de M. Cecile qui estoit pres de luy, il vous usa de plusieurs complimens en forme de remercimens de la bien-veillance et honnesteté que le Roy son frere luy tesmoignoit par ses lettres et par vos paroles pleines de vertu et d'efficace (car ce furent les termes dont il usa), d'offres de semblable affection et sincerité en son endroit, et asseurances d'en tesmoigner des effets, lesquels feroient paroistre qu'il n'avoit pas laissé

en Escosse la passion avec laquelle il avoit tousjours chery celle du Roy vostre maistre, et desiré la prosperité de sa couronne et de ses affaires.

En suitte desquelles paroles de courtoisie et civilité, vous eustes plusieurs autres discours ensemble, et vous fit une infinité de questions sur les choses du monde, trop longues à reciter, entre lesquelles il vous demanda s'il estoit vray que le Pape vous eut escrit; si vous luy aviez rendu responce, et de quels termes vous aviez usé en son endroit. Surquoy vous luy dites la veritéde tout, et qu'unhomme eslevé en si haute dignité entre les chrestiens, vous ayant honoré de ses lettres pleines de civilité et courtoisie, vous n'aviez eu garde de luy donner un autre titre que celuy qu'il prenoit. « Voire, vous dit-il, ce nom là ne « luy convient nullement; et vous, qui estes de la « vraye religion, n'en sçauriez user envers un homme « mortel sans offencer Dieu, lequel est seul nostre « tres-sainct Pere, comme il nous a commandé de « l'appeller et défendu de donner sa gloire à un autre.

« Je ne pouvois pas, Sire, dites-vous, addresser « mes lettres que sous ce titre; autrement, il ne les « eut pas receuës, et n'y a Roy ny prince chrestien « qui n'en use de la mesme façon, escrivant au Grand « Turc, et ne l'appelle grand empereur des Musul- « mans, qui est à dire roy des fideles: comme l'on « voit parmy nous des roys et des princes qui pren- « nent le titre de royaumes ausquels ils n'ont ny « droit ny proprieté, et si on ne laisse pas, en leur « escrivant, de leur donner la qualité qu'ils s'attri- « büent. » Il vous parla aussi de M. du Plessis et de ce qui c'estoit passé en sa dispute, dont il tesmoigna

de sçavoir toutes les particularitez; et adjousta que le Roy le devoit avoir un peu espargné, s'en estant autrefois confidemment servy, quoy qu'à la verité il eust commis deux erreurs, l'une d'avoir escrit sous son nom, avec tous les titres plus relevez qu'il croyoit avoir au royaume, contre la religion de son prince, et puis se jetter en une dispute où il falloit nécessairement qu'il succombast, ne pouvant avoir des juges qui ne le condamnassent ou ne fissent tort à leur Roy. « Aussi m'a-on dit, ce vous dit-il, que, quand il se « vit ainsi mal-mené, il demeura tout interdit, et « défendit depuis si mal une si bonne cause, que ce « fut pitié. »

Il se passa plusieurs autres tels propos entre vous deux, trop longs à reciter pour estre de peu de consequence, ausquels furent tous presens le prince Henry de Nassau et autres ambassadeurs des Estats, mais comme cachez et travestis, dautant qu'ils n'avoient point encor pû avoir d'audience, et mesme avoient sceu que le roy d'Angleterre, soit par artifice ou autrement, afin de se faire plus solemnellement rechercher par le roy d'Espagne, ne parloit jamais d'eux qu'avec quelque espece de blasme et de mespris, ne les nommant quasi point autrement que rebelles à leur prince.

Or, avons nous oublié à vous ramentevoir que le jour de devant vostre audience ces messieurs les Estats vous estoient venus visiter avec demonstration de grande allegresse de vostre venuë, accompagnée d'une infinité de belles paroles, tesmoignans d'avoir conceu de grandes esperances et confiances en vostre entremise, negociation et dexterité. Les ambassadeurs de

Venise et ceux du comte Palatin vous rendirent ensuitte les mesmes honneurs et complimens, les derniers vous faisans de grandes instances au nom de l'electeur leur maistre en faveur de M. de Boüillon. Les particularitez desquels discours passez entre tous ces messieurs et vous, nous passerons legerement, nous contentans d'inserer icy les lettres que vous escrivistes le lendemain au Roy, où tout ce qui s'estoit passé entre le roy d'Angleterre, ces ambassadeurs et vous, est amplement narré, desquelles lettres la teneur ensuit :

*Lettre de M. de Rosny au Roy.*

SIRE,

Continuant mon premier ordre d'escrire, je diray à vostre Majesté, ensuitte de ma lettre du 20 de juin, comme le lendemain le sieur de Bernaveld me vint voir en particulier, et me discourut fort au long des affaires de messieurs les Estats, me representant comme, sans une assistance qu'il sçait n'estre point en eux mesmes, il est impossible qu'ils puissent conserver Ostande encore trois mois, voire mesme qu'il craint, s'ils ne sont secourus plus puissamment que par le passé, en fin leurs peuples se desesperent et precipitent en quelque resolution dommageable à eux et à tous leurs amis et voisins, voyans les preparatifs que le roy d'Espagne fait pour les attaquer, et le peu de moyen qu'ils ont de s'y opposer, à cause des grands frais qu'il leur a convenu faire depuis la paix de Vervins, tels que les despences de vingt ans auparavant ne revenoient point à une somme si excessive : ce qui les a si fort espuisez et endebtez, qu'il

leur est du tout impossible de continuer si vostre Majesté et le roy d'Angleterre ne prenez resolution de les secourir de meilleure sorte, et tout ouvertement. Surquoy je luy remonstray qu'il ne devoit pas seulement considerer l'estat de leurs affaires et leur particuliere utilité, mais celle de leurs amis; et que pour perpetuer leur secours, il le falloit demander conforme à leurs moyens, et proportionné à la condition des temps presens; qu'il ne devoit douter de l'affection et bonne volonté de vostre Majesté, tant de fois esprouvée, mais qu'il ne falloit par mettre sur luy seul tout le faix des affaires, puis que l'utilité en estoit receuë communement, que la principale resolution dépendoit de celle que le roy d'Angleterre voudroit prendre, dont j'attendois d'estre esclaircy par luy, que j'estimois avoir eu assez de temps pour descouvrir son inclination, selon laquelle j'avois ordre de me gouverner; le priant me faire part de tous les discours qu'il avoit eus avec luy, des responces qui luy en avoient esté faites, et quelles esperances il en avoit conceuës.

Surquoy il me dit que les paroles dont le Roy luy avoit usé en particulier, et celles qu'auparavant et depuis il avoit tenuës en public touchant leurs affaires, estoient si differentes et opposées les unes aux autres, qu'il se trouvoit bien empesché d'y faire aucun solide fondement; qu'à la verité, au commencement, il monstroit ne se soucier pas beaucoup de leur salut, ayant esté emporté par ce beau nom de paix qui retentissoit dans la bouche de ses conseillers d'Angleterre; mais qu'ayant depuis oüy ses raisons, et regardé de plus prés aux moyens dont il falloit user pour par-

venir à cette paix tant desirée, les conditions qu'il faudroit accorder pour la rendre durable, et l'estat auquel demeuroit le roy d'Angleterre si le roy de France ou d'Espagne se rendoient paisibles possesseurs de dix-sept provinces des Pays-Bas, il sembla sortir comme d'un profond sommeil, et revenant en luy-mesme, dit, qu'il vouloit mieux considerer telles affaires si importantes, et voir, avant que rien resoudre, ce qui luy seroit apporté et offert par l'ambassadeur que le roy de France avoit député vers luy, auquel il avoit volonté de parler en toute confiance, et convenir avec luy de telles conditions que les affaires communes en tirassent un establissement asseuré; qu'il estoit mesme resolu de suivre vos bons conseils, tant il vous estimoit, et assister lesdits sieurs des Estats en la mesme forme et maniere qu'ils seroient assistez par vostre Majesté, avec laquelle il desiroit conclurre une ferme amitié et alliance indissoluble, l'estreindre par toutes sortes de bons offices mutuels, et notamment par les mariages de vos communs enfans; qu'il faisoit tel estat de la prudence, experience et bonté de vostre Majesté, qu'elle ne luy voudroit donner aucun conseil pour le regard des affaires d'Espagne, sans estre resoluë de le mettre le premier en pratique, puis qu'il avoit double raison d'estre indigné contr'eux, et se ressentir des pratiques, menées et mauvaises procedures, dont ils avoient usé contre sa personne et son Estat, et que luy n'avoit pour sujet de défiance que leurs seules maximes universelles, par lesquelles ils tiennent pour justes et legitimes toutes les procedures qui leur peuvent ouvrir le chemin à quelque accroissement

de reputation ou de seigneurie, et pour y parvenir ne laissent aucune chose en arriere, ains attentent incessamment, par voyes directes ou indirectes, sur la vie et l'Estat de tous les roys et princes leurs voisins : le priant, pour cette raison, de differer encor quelques jours, et jusques à mon arrivée à tirer resolution de luy.

Ayant repris tout ce discours avec ledit sieur de Bernaveld, je luy dis que je le voyois bien fondé en grandes raisons, mais je le tenois trop sage, trop advisé et trop experimenté aux affaires du monde et mutations ordinaires d'iceluy, pour avoir entierement estably leur salut sur la seule prudence, fidelité et affection d'autruy. Que je croyois qu'il avoit discouru en luy-mesme sur toutes sortes d'accidens et d'evenemens, et pris quelque resolution en cas, comme la chose n'estoit point sans apparence, que le roy d'Angleterre ne se voulust plus mesler de leurs affaires, et entrer en paix avec tous ses voisins; qu'il avoit de trop chers et importans gages en leur Estat pour n'avoir prêveu à les asseurer; qu'il falloit tenter tous moyens avant que de se perdre absolument; que je n'estimois pas l'estat de leurs affaires si miserable, que son salut ne consistast plus qu'en un seul expedient; qu'il convenoit à la prudence humaine de souhaitter et demander le plus, avec intention de se contenter du moins quand la necessité le requerroit: le priant de parler à moy en toute confiance, et ne me rien celer de ce qu'ils avoient sur le cœur, et de ce qu'en toute extremité ils avoient projetté de faire. Lors il me dit qu'ils estoient trop obligez à vostre Majesté, avoient trop d'asseurance en sa bonne vo-

lonté, et d'occasion de m'estimer leur bon amy, pour rien desguiser et dissimuler avec moy: et qu'à la verité ils avoient preparé leurs affaires pour ne se laisser dessaisir ainsi mal à propos et hors de saison des places d'hostages qu'ils avoient baillées à la feuë reine d'Angleterre; qu'il y avoit bien eu un traitté fait avec elle, quelques articles pour la restitution d'icelles au cas qu'elle fit la paix avec l'Espagne, mais qu'ils n'estoient assez precis, speciaux, explicatifs pour les pretendre en vertu d'iceux. Que tout ce qu'il estimoit estre plus à propos de faire presentement, au cas que le roy d'Angleterre les voulut abandonner, et entretenir sincerement la paix avec l'Espagne, c'estoit de remettre sus le traitté commencé par le duc de Brunsvic de la part de l'Empereur, et continué par le comte Wandrelep, afin de leur donner moyen de respirer, mettre Ostande en sequestre ou neutralité pendant le cours de cette negociation, qui arrestoit semblablement les puissantes armées que le roy d'Espagne se dispose de leur jetter cette année sur les bras et par terre et par mer, dont ils ont infinis advis de toutes parts; n'estimans pas y avoir moyen de delivrer Ostande des dangers et perils eminens qui la vont infailliblement accabler, que par le moyen ou d'une forte et puissante armée de terre qui traversast tous les pays de l'archiduc, ou fit son entrée du costé de France pour faire lever le siege à vive-force, estant du tout impossible de faire descente par mer sans constituer tout leur Estat en manifeste peril dont l'experience les a rendus sages, et cognu, par les choses passées, qu'il est au pouvoir de leurs ennemis de les combattre par pieces et par-

ties de leur armée à mesure qu'elle voudroit prendre terre.

Et combien que je ne doute point que vostre Majesté n'ait esté informée du susdit traitté du duc de Brunsvic et comte Wandrelep, neantmoins j'ay estimé à propos de luy ramentevoir, en general seulement, comme ils proposoient de mettre les Provinces Unies sous l'Empire, et les descharger absolument de la subjection d'Espagne; en quoy lesdits Estats ne peurent convenir, pour ce qu'ils vouloient que cela eust lieu non seulement pour les villes et pays qu'ils possedent, mais aussi pour toutes les dix-sept provinces des Pays-Bas, disans, pour leurs raisons, qu'ils ne s'estimoient pas autrement en seureté tant qu'ils auroient pour voisin un prince qui pretend estre leur legitime seigneur, et qui, pour cette raison, et moyennant la facilité que luy en donneroit la communication libre qu'une paix apporte, ne manqueroit jamais d'intelligences, et de faire menées et practiques dans leurs provinces pour se les approprier. Voila ce qui s'est passé entre le sieur Bernaveld et moy.

L'apresdisnée, le secretaire, resident icy pour la seigneurie de Venise, me vint visiter, et me tint plusieurs discours sur l'Estat present des affaires, et notamment sur l'incertitude où chacun estoit de la resolution de ce prince, à cause des differents langages dont il usoit; semblant qu'il eut pour seul but et dessein principal de ne se laisser encor entendre ny cognoistre absolument, et qu'ayant passé toute sa vie en simulations tres-profondes, lesquels luy avoient bien et heureusement reüssi, il estimoit peut-estre necessaire de continuer cette forme de proceder jus-

ques à ce qu'il pust mieux cognoistre l'humeur de ses nouveaux sujets, la disposition des affaires generales et l'inclination des autres grands princes ses voisins, avec lesquels il procederoit apres, selon qu'il jugeroit sa seureté et son utilité le requerir. Tout le reste ne furent que paroles generales tesmoignans l'affection de la seigneurie à l'endroit de vostre Majesté, et les jalousies et deffiances qu'elle avoit du roy d'Espagne, sauf qu'il me dit avoir appris de bon lieu que les ambassadeurs de l'electeur Palatin avoient usé de grandes supplications, afin d'obtenir du roy d'Angleterre qu'il voulut s'employer à bon escient pour le duc de Boüillon, mais qu'ils n'en avoient pû tirer aucune satisfaction, ains au contraire leur avoit respondu qu'il ne s'en vouloit mesler aucunement, et n'estimoit utile ny honorable à un grand prince de s'entremettre envers un autre des affaires d'un sien sujet rebelle et desobeyssant.

Peu apres que ledit secretaire de Venise eut pris congé de moy, un gentil-homme du roy d'Angleterre me vint trouver de sa part et me dit qu'il envoyoit sçavoir de mes nouvelles, et comme j'estois logé et accommodé; qu'il me prioit de ne m'ennuyer point, et que sans faillir j'aurois le dimanche ensuivant, 22 de ce mois, audiance; que, cependant, il m'envoyoit la moitié du cerf qu'il avoit couru le mesme jour; que c'estoit le premier qu'il avoit jamais pris, n'y en ayant presque point en Escosse, et estant le seul qu'il avoit chassé en Angleterre; qu'il attribuoit à mon heureuse arrivée en ce royaume cette bonne fortune; qu'il jugeoit bien que vostre Majesté estoit le roy des veneurs, puis que la seule personne de

celuy qui le representoit en son royaume luy avoit causé cette heureuse prise. Surquoy j'usay de tous les plus honnestes remercimens et civilitez dont je me pûs adviser, et entre autres luy manday que je me confirmois de plus en plus en l'esperance et au desir que j'avois tousjours eu de voir vos Majestez bien unies d'amitié, et demeurer en perpetuelle intelligence, pour ce que la conformité des mœurs apportoit ordinairement de si heureuses correspondances; paroles dont j'usay expres, dautant que j'ay sceu qu'il n'y a rien où il prenne si grand plaisir, ny où il se glorifie davantage, que quand on le compare en quelque chose à vostre Majesté.

Je luy manday aussi que je ne craignois qu'une chose, à sçavoir, qu'il se meust de grands debats et contentions entre vos Majestez, à qui aymeroit mieux la chasse, et avoit plus de science en un tel exercice; toutesfois, qu'au pis aller, il faudroit choisir des arbitres pour vous accorder, à quoy j'estimois estre fort propre, puis que ceux de cette qualité doivent estre sans passion ny affection, comme j'estois au fait de la chasse, et que je n'avois trouvé vostre Majesté contraire à luy qu'en une seule chose, qui est d'attribuer à mon arrivée en ses pays la bonne fortune qu'il avoit euë en la prise du premier cerf qu'il avoit couru en son nouveau royaume, et que, tout au contraire, vous estimiez ma presence de mauvaise augure à la chasse, et me renvoyez ordinairement au logis manier d'autres affaires où mon entremise fust plus heureuse.

J'oubliois à dire à vostre Majesté qu'apres que le secretaire de Venise m'eut laissé, le comte d'Aram-

bergue m'envoya visiter de sa part, me priant de l'excuser s'il n'estoit venu luy-mesme, et qu'il s'en acquitteroit si tost qu'il auroit eu sa premiere audiance, estant chose accoustumée de n'user d'aucune visite, sinon apres ce temps-là; qu'il se resjouyssoit de ma venuë en ce pays, s'asseurant de ma bonne intention à la conservation de la paix et tranquillité publique, et me prioit de croire que je trouverois tousjours les archiducs ses maistres disposez à me faire plaisir et courtoisie, et luy à me rendre tous les services dont il se pourroit adviser, tant pour la consideration de mon merite particulier, que pour representer la personne d'un si grand Roy, avec lequel il estimoit ses maistres en tres-bonne amitié et correspondance. J'usay, pour responce, de toutes les courtoisies et belles paroles dont je me pus adviser, pour luy persuader que je croyois ce qu'il m'avoit mandé pour en avoir veu des tesmoignages manifestes en toutes ses paroles et actions. Et peu apres, je l'envoyay visiter par un gentil-homme, qui luy porta mesmes offres et mesmes remercimens de ma part, et quand et quand, la moitié de la venaison que le roy d'Angleterre m'avoit envoyée, dont je luy mandois luy avoir bien voulu faire present, tant pour le gratifier et luy tesmoigner mon affection à son service, que pour luy faire part des faveurs et courtoisies que je recevois du susdit Roy, desquelles je m'asseurois qu'il se resjouyroit aussi bien que moy, y ayant si bonne amitié entre nos maistres et entre nous-mesmes.

J'ay cy-devant escrit à vostre Majesté comme j'avois fait entendre à M. de Beaumont que j'avois

charge expresse de comparoistre en habit de deüil en ma premiere audiance, et comme il m'avoit fait responce qu'il n'estimoit pas que ce fut chose agreable ny bien receuë en cette Cour, me priant de luy permettre d'en escrire à ses amis, afin de ne commencer pas mon ouvrage par une offence; ce que je trouvay fort bon, et de fait il en escrivit au chevalier Asquins et autres, dont il n'eut responce le jeudy, vendredy, ny samedy tout le long du jour. Si bien que me separant le soir d'avec la noblesse qui m'accompagne, je les priay de s'habiller tous de deüil, et qu'il m'estoit ordonné par vostre Majesté de comparoistre en cét estat, à quoy chacun se resolvoit; mais sur les unze heures du soir, ainsi que je me mettois au lict, M. de Beaumont m'envoya une lettre du chevalier Asquins, par laquelle il me prioit, au nom de Dieu, de me divertir de ce dessein, et d'empescher que, pour chose de nulle substance, j'alterasse la bonne disposition du Roy son maistre. J'avois desja apprins de plusieurs, mesmes du vicomte Savart, du sieur de La Fontaine, des deputez des Estats, et du sieur Stafford, qui m'avoit envoyé visiter, et qui se monstre fort vostre serviteur, qu'ils tenoient cette procedure comme une espece d'affront, et un reproche public du peu de devoir qu'ils avoient rendu en cét endroit, et pour causer alteration parmy le peuple, luy faisant recognoistre l'obmission d'une telle civilité, respect et ceremonie accoustumée entre les princes.

Sur lesquelles raisons ayant consulté avec ledit sieur de Beaumont et autres vos serviteurs, par leur advis je me resolus de mander à la noblesse (dont la plus part estoient desja vestus en deüil) qu'ils eussent

à changer de vestemens, ce qu'ils firent; et chacun se para comme il pust, convertissant nostre pleur en allegresse. Quoy que ce soit, tout le monde a sceu le commandement que j'avois, et que j'en ay changé la forme à l'appetit d'autruy; tellement que cela ne laissera de produire le mesme effect dans l'esprit des hommes, et peut-estre avec plus de vertu, encor que peu de personnes osent faire ou fassent mention de la defuncte Reine, estant sa memoire et tous ses gestes tant recommandables, ensevelis avec sa personne. Je supplie vostre Majesté me pardonner si en cela j'ay manqué à ses commandemens, lesquels je n'ay pas estimé devoir estre si absolus en pareille charge qu'en celle dont il luy a pleu m'honorer, que les occasions et les accidens inopinez n'y puissent changer quelque chose, principalement quand elle n'est point substantielle, et plutost pour la bien-seance que pour la necessité ou utilité qui en revienne. Si j'ay failly, je me sousmets au chastiment, sinon, que par le reste de mes procedures et par ce qui reüssira de ma negociation, il apparoisse que j'ay prudemment fait.

Le dimanche, 22 de ce mois, le sieur Loucnar me vint voir et tesmoigner le contentement qu'il recevoit du changement que j'avois resolu en la forme de nous habiller, et me dire, de la part du Roy, qu'il me donneroit audiance sur les trois heures, et qu'il avoit charge de me faire preparer des carrosses et des barges pour aller prendre la Tamise pour me porter à Grenvich; que le comte d'Erby viendroit jusques à mon logis pour m'accompagner, et celuy de Northumberland me recevoir sur le bord de la riviere à Grenvich pour me conduire vers Sa Majesté, ainsi qu'il fut fait;

trouvant, à l'accoustumée, une infinité de peuple parmy les ruës, dont la pluspart me benissoit et donnoit mille loüanges. Je trouvay le semblable sur la Tamise, et à mon arrivée à Grenvich, une telle presse que nous ne pouvions quasi passer. J'avois avec moy plus de six vingts gentils-hommes ou qui en portoient la mine, avec lesquels je fus mené en une chambre pour me reposer, où la collation me fut offerte; car, jusques à ce jour, l'on ne m'avoit presenté un verre d'eau; et ont resolu de ne traitter aucun ambassadeur.

Peu apres le roy d'Angleterre m'envoya appeller et fus conduit dans une salle, où, tant à cause de ceux qui y avoient desja prins place, que de la noblesse françoise qui marchoit devant moy, je trouvay tant de presse que je ne pensay jamais parvenir pres du Roy, auquel, apres les reverences deuës, je luy fis une petite harangue fort succinte, telle que vostre Majesté le verra par la copie que je luy en envoye. Et puis, en discourant, luy dis que vostre Majesté s'estoit infiniment resjouyé de la promptitude avec laquelle tous ses sujets l'avoient recogneu, et attribuoit tant de benedictions à la bonté de Dieu, à sa prudence et à la cognoissance qu'on avoit de ses vertus, lesquelles aussi vous avoient fait desirer son amitié et souhaitter tellement sa prosperité, grandeur et bonne fortune, que s'il eust eu besoin de vostre Majesté pour la faciliter, vous y eussiez porté vostre personne et tous vos moyens, ce qui vous faisoit esperer et croire asseurément qu'il se feroit entre vous une telle confirmation d'amitiez et d'alliances, que tous vos peuples auroient sujet d'en loüer Dieu eternellement.

J'adjoustay encor plusieurs autres complimens que je n'ay voulu icy rapporter de crainte de vous ennuyer, mais que je feray voir à vostre Majesté quand il luy plaira; et croy qu'elle trouvera mes paroles conformes à ce qui luy sera representé estre plus selon l'inclination du prince auquel je voulois complaire, comme j'en avois le commandement expres de vostre Majesté. Mais luy, sans reprendre aucuns des points de ma harangue ny de mes discours, ny me faire aucune mention de la reine d'Angleterre, me dit en substance, qu'il desiroit vivre en toute amitié et bonne intelligence avec vostre Majesté; que quand il auroit trouvé l'Angleterre et la feuë Reine en guerre avec la France, que neantmoins il estoit obligé, par l'amitié et fraternité que comme roy d'Ecosse il avoit inviolablement gardée avec vous, premierement comme roy de Navarre et depuis comme roy de France, de vivre maintenant en bonne paix et union, estant plus raisonnable que les choses si saintes et si desirables unissent à elles et changeassent la nature de leurs contraires, que non pas le mal aneantist et convertist le bien en sa propre substance (car ce furent ses mots propres): mais qu'il n'estoit pas en ces termes avec vostre Majesté, ayant trouvé l'Angleterre en bonne union avec elle aussi bien que l'Escosse; ce qui luy donnoit double sujet de ne manquer en aucune occasion par laquelle il vous pust tesmoigner combien il tenoit chere vostre amitié et alliance, et en desiroit la conservation.

Apres, estant monté sur les degrez du haut dais avec luy, nous nous mismes à discourir de choses generales, et commençay par luy dire que je me res-

jouyssois infiniment de ce que Dieu me donnoit le moyen de l'uy tesmoigner, par presence, le tres-humble service que je luy avois tousjours et de longue main particulierement voüé; que je recevrois autant de contentement de sa bonne fortune que j'avois fait lorsque je vis la France entierement reduite sous vostre obeyssance, et que j'esperois luy rendre preuve, par toutes sortes d'effets, qu'il n'avoit sujet qui souhaittast plus sa grandeur que moy, tant pour mon inclination naturelle, que pour ce que je sçavois telles procedures estre fort agreables à vostre Majesté. Il me respondit qu'il sçavoit vous estre fort obligé, et à moy particulierement; qu'il en conserveroit la memoire eternelle pour s'en revencher par toutes sortes de bons effets et offices dignes de telles faveurs et courtoisies; qu'il n'avoit pas tenu à l'artifice de plusieurs que cette creance ne luy ait esté ostée de l'esprit; qu'infinies fois on luy avoit mandé, et de France mesme, que vostre Majesté ne l'aymoit point, que je parlois de luy mal à propos et comme par mespris, et que mesme mon frere, à son retour, en avoit fait plusieurs plaintes et tenu plusieurs discours fort à son desadvantage: tellement qu'il fut un long-temps qu'il n'en sçavoit qu'en croire, n'ayant, comme il estimoit, donné aucun sujet à vostre Majesté ny à aucun de nous de le traitter ainsi; mais que s'estant depuis mieux informé, il avoit descouvert que cela procedoit de l'astuce et finesse de vos ennemis communs, et du reste des mauvais François qui estoient encore en France, lesquels ne taschoient qu'à vous alterer l'un contre l'autre et vous desunir, pour profiter et tirer advantage de vostre ruyne commune. Mais qu'il es-

peroit que leurs intentions, estans bien descouvertes, elles produiroient des effets tous contraires, donnans sujet à vos deux Majestez de s'unir et se lier de tant plus grande amitié, afin de resister communement aux pernicieux et ambitieux desseins de ceux qui, pour aspirer à la monarchie de la chrestienté, l'avoient continuellement troublée par guerres et seditions, employans toute leur industrie à pratiquer des revoltes et assassinats dans les pays de leurs voisins; que le roy d'Espagne, à present regnant, n'avoit pas grande vigueur de corps ny d'esprit pour faire des progrez semblables à ses predecesseurs, et qu'il y avoit bien moyen de l'en empescher.

Je luy respondis que je me resjouyssois de luy voir la cognoissance si entiere du naturel des Espagnols, et qu'il estoit bien-heureux d'en avoir fait son apprentissage par les travaux et les miseres d'autruy: qu'ils faisoient semblant de se plaindre de vostre Majesté, mais que c'estoit pour couvrir le sujet qu'elle avoit de se douloir d'eux: que vous esperiez, apres la paix de Vervins, de vivre en repos, delivré de tout autre soin et sollicitude, sinon que de soulager vos sujets et restablir les ruynes que tant de longues guerres avoient causé en vostre royaume; mais que tout soudain vous recogneustes qu'il vous convenoit vivre avec plus de prudence et de circonspection qu'auparavant, pource que de toutes parts les menées des Espagnols vous furent descouvertes, tantost sur vos villes, tantost en divertissant vos principaux sujets de leur devoir, ayant mesme suscité le duc de Savoye à vous refuser ce qui si justement vous appartenoit, et dont il avoit convenu par traitté fait expres, le secourant puis apres

tout ouvertement d'hommes et d'argent, et, qui plus est, contre tout honneur et bien-seance requise entre si grands princes, il avoit pratiqué le duc de Biron et quelques autres seigneurs de vostre royaume, pour renverser vostre Estat s'en dessus dessous. Mais que vostre Majesté ne trouvoit plus estranges toutes leurs procedures, puis qu'ils tenoient pour maximes ordinaires de ne promettre ny traitter aucune chose avec leurs voisins, qu'ils ne minutassent quand et quand de n'en rien observer, et de profiter en toute occasion de la confiance qu'on prendroit en leurs paroles, ce qu'il me dit cognoistre fort bien, et me tint tel langage contre le roy d'Espagne et les archiducs, que nul, se fondant sur iceux, ne le pourroit tenir que pour leur grand ennemy, et faut qu'il soit merveilleusement corrompu et dissimulé ou lasche de courage, s'il n'en produit les effets en temps et en saison.

De ce discours, nous passasmes à celuy de la chasse, où il me tesmoigna porter une tres-grande passion; et reprenant ce que je luy avois mandé lors qu'il m'envoya sa venaison, il me dit qu'on luy avoit bien dit que je n'estois pas grand chasseur, mais que j'estois bon à tant d'autres choses, qu'un prince devoit tousjours faire cas d'un tel serviteur. Que ce qu'il m'avoit mandé touchant la prise du cerf, qu'il attribuoit à mon arrivée en son royaume, il ne l'avoit pas attribué à moy comme à M. de Rosny mauvais chasseur, mais comme à l'ambassadeur du plus grand Roy et du plus grand veneur du monde; qu'il vous pardonnoit si vous ne me desiriez pas souvent à la chasse, pource que je vous estois plus utile ailleurs; et que si j'estois grand chasseur, vostre Ma-

jesté ne le pourroit pas estre si souvent, pource que vos affaires vous occuperoient davantage, desquelles vous estes soulagé par mon assiduité et fidelité. Surquoy je luy respondis que vous aymiez bien toutes sortes de passe-temps et d'exercices honnestes; mais que cette affection ne vous divertissoit point de la plus necessaire en un prince, qui est du soin et de la cognoissance generale et particuliere de toutes ses affaires d'importance : que c'est en quoy vostre Majesté estoit admirable, ayant un esprit merveilleusement penetrant, et une dexterité incroyable à choisir entre plusieurs advis et conseils celuy qui est le plus utile : que les princes sages et advisez en usoient tousjours ainsi, ne se confians et ne se remettans jamais tellement sur la capacité de leurs serviteurs, qu'ils n'en voulussent cognoistre toutes les procedures, et que, pour mon regard, je n'avois nul plus grand contentement, sinon lors que vostre Majesté vouloit entendre les particularitez des affaires dependantes de ma charge, et que tout homme de bien et bon serviteur devoit avoir ce mesme desir; et non faire comme le roy d'Espagne et le duc de Lerme, ainsi qu'il avoit remarqué luy-mesme en parlant d'eux.

Lors il me dit que j'avois eu bien de la peine à regler les desordres que j'avois trouvez au fait des finances, et qu'il m'avoit fallu avoir l'esprit bien ferme et resolu, pour resister à tant d'importunitez des plus grands de France; et là dessus me raconta mille particularitez dont mesmes il ne me souvenoit plus. Apres (comme sa coustume est de changer souvent de discours et interrompre ce qu'on luy veut dire sans en attendre la conclusion) il me demanda comment se

portoit vostre Majesté; et en paroles couvertes, je vis bien qu'il vouloit apprendre de moy s'il y avoit seureté en vostre vie, pource qu'aucuns malicieux, ainsi que j'avois bien sceu, luy avoient fait entendre, par diverses personnes, qu'elle n'estoit nullement asseurée, et que l'on en avoit mauvaise opinion depuis vostre derniere maladie : ce qu'on m'a dit qui luy avoit fort travaillé l'esprit et rendu si irresolu en ce qu'il devoit traitter avec vostre Majesté, craignant qu'apres avoir rejetté l'amitié des autres princes et posé son seul fondement sur la vostre, il fust à recommencer s'il venoit faute de vostre personne, n'estimant pas les choses assez establies en France, pour faire que la presence d'un enfant les pust conserver en leur entier, ny se porter aux mesmes desseins de vostre Majesté.

Dequoy me ressouvenant, je luy donnay toutes sortes d'asseurances, le priant de ne prendre garde à ces bruicts incertains; que les personnes de nos roys nous estoient si cheres et si sacrées, que le moindre mal qu'ils avoient nous faisoit tout apprehender; mais qu'il s'asseurast sur ma parole, dautant que j'avois une parfaicte cognoissance de son entiere santé. Lors il me dit qu'il estoit bien marry d'une chose que l'on luy avoit ditte, qui est, que vos physiciens (car il usa de ce mot, voulans dire vos medecins) vous avoient défendu d'aller à la chasse. Surquoy je luy repliquay que c'estoit plutost par prudence et par prevoyance, que par necessité ou besoin, et que c'est chose qu'on luy devoit conseiller à luy mesme, aussi bien qu'à vous, puis qu'il luy en estoit pensé advenir un si fascheux accident. Lors il me conta comme il

s'estoit presque rompu un bras, puis en suitte il me dit : « Hé bien ! vous avez envoyé de ma chasse au « comte d'Arambergue, comment pensez-vous qu'il « ayt pris cette courtoisie ? Elle ne luy a nullement « esté agreable, et dit que vous l'avez fait pour mons- « trer qu'on faisoit plus d'estime de vous que de luy. « Enquoy il a raison ; car je sçay bien faire difference « entre le Roy, mon frere, et ses maistres, qui m'ont « envoyé un ambassadeur qui ne peut aller ny parler ; « il m'a demandé audiance dans un jardin, parce « qu'il ne peut monter au logis. » Puis s'enquestant de moy si l'ambassadeur d'Espagne avoit passé en France, je luy dis que ouy, et fis recit de ce que j'en avois appris ; lors il repliqua : « On m'envoye « un ambassadeur courrier, afin qu'il aille plus viste ; « et qu'il fasse nos affaires en poste. » Bref il ne tomboit fois sur le roy d'Espagne et ses affaires, qu'il n'en parlast comme par mespris et desdain ; ce que j'estime qui n'estoit pas trop desagreable au comte de Nassau, qui estoit fort proche de nous, et pouvoit entendre quasi tous nos propos ; lesquels continuant, il me demanda si j'avois esté au presche à Londres. A quoy luy respondant qu'ouy, il me dit : « Vous « n'estes donc pas resolu de quitter la religion comme « l'on m'avoit dit, et faire ainsi que Sancy avoit fait, « pensant que c'estoit un moyen pour asseurer sa « fortune ; mais que Dieu luy avoit envoyé le con- « traire. » A quoy je luy dis que je n'avois point encor songé à tels changemens ; mais que le bruict en couroit, pour ce qu'on me voyoit fort familier et amy de plusieurs ecclesiastiques en France, et mesmes fort souvent visité du nonce du Pape.

Surquoy il me demanda si, parlant à luy, j'appellois le Pape sa Saincteté; à quoy je luy respondis que, discourant avec ceux de cette qualité, je me conformois ordinairement à leur façon de parler: lors il me dit que c'estoit offencer Dieu d'en user ainsi, et qu'il n'y avoit saincteté qu'en luy seul: sur ce je repliquay que j'en usois comme l'on fait avec certains princes qui pretendent aucunes couronnes et royaumes leur appartenir, dont la possession est entre les mains d'autruy, et que, neantmoins, pour ne les offencer de gayeté de cœur, on ne laisse pas de leur donner le tiltre qu'ils s'approprient eux mesmes.

Apres il me demanda où estoit M. du Plessis, et me tesmoigna avoir quelque soin de sa fortune et de sa condition, disant qu'il vous avoit fait autresfois de bons services, qui meritoient qu'il ne fust pas oublié du tout; que, neantmoins, sa faute estoit tres-grande, ayant fait imprimer un tel livre sous son nom, obligeant par là vostre Majesté, à cause des qualitez qu'il prenoit en l'intitulation, de faire contre luy ce qu'elle a fait depuis. En tous nos discours, il ne parla en aucune façon des Estats ny de M. de Boüillon, mais, apres avoir un peu blasmé M. de Savoye, taxé son esprit inquiet, son infidelité et son ambition, desquels, comme il me dit, vostre Majesté l'avoit fort bien sceu chastier, nous eusmes encore quelques propos communs de nulle consequence, puis il me dit qu'il s'en alloit temps de souper et de m'aller reposer; que en peu de jours il me verroit et discourrions ensemble plus à loisir et en particulier, puis se retira dans son cabinet. Lors je fus salué de quelques seigneurs parti-

culiers, entre autres, de l'admiral Haouard, du milord Montjoye, de M. Stafford, du grand chambellan et du chevalier Asquins, lequel, me conduisant jusques hors du logis du Roy, m'asseura d'estre fort vostre serviteur, et qu'il n'obmettroit rien de ce qui estoit en sa puissance, pour faire en sorte que vostre Majesté et son maistre fussent bien liez par une estroite et parfaite amitié et eussent communs amis et communs ennemis. Le comte de Northumbelland me conduisit jusques au batteau, et, en chemin, me pria d'asseurer vostre Majesté qu'il estoit son serviteur en tout et par tout, et qu'il ne se presenteroit jamais occasion de le tesmoigner, qu'il n'y employast librement sa vie; qu'il desiroit faire amitié particuliere avec moy, et m'entretenir seul à seul, sur l'estat des affaires. Il est homme d'esprit, de credit, et tenu pour un des plus habiles, puissans et courageux seigneurs d'Angleterre, assez mal content du Roy et du present gouvernement. Par des mots et des discours à moitié interrompus, il me monstra n'aymer ny n'estimer pas trop le Roy son maistre, et blasma une grande partie de ses actions et deportemens. A quoy je respondis fort sobrement avec la consideration necessaire en telles actions.

Voilà, Sire, ce qui s'est passé devant mes yeux et à mes oreilles, ouvertement, publiquement, et en verité depuis la derniere lettre que j'ay escrite à vostre Majesté. Et voicy maintenant marcher en campagne les incertitudes ordinaires du monde, les mescontentemens publics et privez, les jalousies et envies des courtisans, et les broüilleries domestiques et du cabinet, non entierement esclaircies, ny si bien dis-

couruës et particulierement representées, qu'il seroit necessaire pour en pouvoir faire un jugement certain; mais selon que je les ay pû apprendre diversement par-cy par-là, tantost des amis secrets, tantost de ceux qui veulent feindre de l'estre, et le plus souvent de ceux qui sont mal contens des personnes et du gouvernement present, et ausquels toute mutation seroit agreable. Premierement donc, je voy quasi chacun reveillé de ce sommeil où la vanité du conseil d'une neutralité et d'estre en amitié avec tous, les avoit enveloppez; plusieurs commencent à dire que cela n'est pas possible, et à regretter le courage et la resolution de la Reine, et nommément les femmes qui, estans instrumens foibles en affaires solides, sont neantmoins tres-forts et puissans aux broüilleries du monde, et principalement la Reine s'en meslant (1), comme chacun le croit et non sans fondement. Car il paroist une certaine antipathie entr'elle et son mary, qui ne produira pas de petits effets avec le temps, si par une grande prudence il n'y est remedié; car cette femme est d'un naturel hardy et fort entreprenant, et le Roy fort doux et timide, et qui, absent d'elle, la cognoist bien et prend de belles resolutions sur la forme de vivre qu'il luy doit prescrire; mais l'ayant pres de luy, s'y laisse entierement posseder et ne luy peut rien celer ny refuser. Desja, contre son expres commandement, elle s'est accompagnée, pour le venir trouver, des comtes d'Ortenay et de Liscoit, Escossois, et a pris un grand chambellan pour sa maison, outre le gré du Roy son mary. Dequoy il s'est fort

(1) *La Reine s'en meslant* : la femme de Jacques I étoit Anne, fille de Frédéric II, roi de Danemarck.

irrité contre le duc de Lenos, qu'il avoit envoyé vers elle pour luy faire entendre ses intentions, et l'a fait repartir dés le lendemain de son arrivée, pour retourner la trouver, afin de la faire obeyr absolument; ce que chacun juge fort difficile et qui embarrassera merveilleusement l'esprit de ce prince et de tous les courtisans; mais principalement celuy du sieur Cecile qui, par une prudence (laquelle ne se trouvera pas, ce dit-on, bien compassée en toutes ses parties), s'est separé d'intelligence quasi de tous ses anciens amis, et s'est uny avec les deux factions Escossoises qui se sont formées depuis l'advenement de ce Roy à la couronne d'Angleterre, de l'une desquelles est comme chef le duc de Lenos, et de l'autre le comte de Mare, lesquelles, quoy que non directement opposées en ce qui est des affaires generales, ne laissent pas d'avoir des deffiances, envies et jalousies entr'eux, à qui aura le plus l'oreille de leur maistre; lesquelles ledit Cecile essaye d'esteindre tant qu'il peut, afin de les reünir entierement; voire se persuader avoir tant de subtilité et d'artifice, qu'il pourra manier, ensemble, le Roy et la Reine; laquelle enfin s'est saisie de son fils en ce voyage, faisant semblant de le posseder entierement. Elle fait apporter avec elle, tout mort, l'enfant dont elle est accouchée, afin de faire voir au Roy que ce n'est pas une fausseté, comme on luy avoit voulu persuader, et dit-on qu'elle veut eslever son fils à la faction d'Espagne, quoy que l'on le tienne de toute contraire inclination et d'un esprit inquiet, mais grandement genereux, et qui est pour faire de grandes choses en vostre faveur, s'il vit longuement, disant qu'il ne veut avoir pour modele de sa con-

duite, que vostre seule Majesté, ce qui fait enrager sa mere, que l'on dit, à cette occasion, avoir dessein de le faire transporter en Espagne pour y estre nourry, s'appuyant pour cét effet au party des catholiques et mal-contens d'Angleterre et d'Escosse, qui ne sont pas en petit nombre.

Dequoy le Roy a prins alarme, qui s'est encore augmentée sur la descouverte d'un Jesuiste anglois, qui, ayant esté prins travesty dans un vaisseau passager, et iceluy examiné, a confessé qu'il estoit ainsi travesty pour essayer de delivrer l'Eglise de l'oppression du nouveau roy d'Angleterre, s'il recognoissoit qu'il n'eust point volonté de remettre la religion catholique et ceux qui en font profession en liberté, ny de se departir du secours des heretiques des Pays-Bas.

A tout cela s'est joint la procedure du comte d'Arambergue, qui estant en effect malade, ou, comme aucuns disent, feignant l'estre, a differé de jour à autre de se presenter à son audience; ce que plusieurs, et le Roy mesme a interpreté à artifice, et pour voir cependant l'effet des promesses dudit Jesuiste, qui a encore confessé qu'il y en a huict autres qui sont en ce pays avec pareille volonté que la sienne.

Quoi que ce soit, depuis tous ces bruicts et mon audiance, le cours des affaires faisant de plus en plus cognoistre la vanité des premieres conceptions, et estant venu advis qu'il ne viendra point d'ambassadeur d'Espagne, la face de la Cour est quasi toute changée; chacun commençant à dire qu'il n'y a pas grande seureté en l'amitié d'Espagne; que tout ce qu'ils proposent est plein d'artifice; qu'il vaut mieux

continuer amitié avec la France et s'y lier à bon escient, comme il semble que l'occasion se presente de le faire avec toute seureté, n'y ayant apparence que le roy de France eust voulu deputer une personne de telle qualité, si agreable à Sa Majesté, et duquel la presence luy est necessaire en toutes ses affaires, ny que luy-mesme eust voulu prendre une telle charge, et s'esloigner de la Cour contre l'ordinaire coustume des favoris, pour estre instrument de tromperie, ou pour ne rien faire en un voyage si important, flestrir aucunement la reputation qu'il s'est acquise par ses services, ne restant qu'une chose à faire, qui est que chacun des deux Roys coure pareille fortune en toutes choses, et ayent mesmes amis et mesmes ennemis. Si le sieur Cecile peut venir à bout de gouverner longuement tant de diverses humeurs, j'estime qu'il y aura beaucoup de sagesse, et encore plus de bonne fortune en son fait, car je tiens cela pour impossible.

Aussi desja on commence à cognoistre, comme à travers un nuage, que chacun essaye de joüer au plus fin, et qu'il s'est joint avec les Escossois, seulement pour avoir entrée et se faire cognoistre au Roy; mais qu'il a dessein, apres s'estre mis en creance, d'attirer toutes les affaires à luy, en priver les autres et mesmes en descharger le Roy, comme il espere en venir à bout par l'inclination qu'il pense avoir descouverte en luy de n'aymer gueres à en estre importuné. Et que les autres au contraire, ont bien voulu attirer à eux ledit Cecile, afin de s'instruire aux affaires d'Angleterre, desquelles ayans eu l'intelligence ils seront bien aises de se défaire d'une ame si ambitieuse que chacun

l'estime, et qui veut tout entreprendre et manier. A cela vient à la traverse la partie angloise, qui commence à entrer en credit pres du Roy, et se compose la pluspart des partisans du feu comte d'Essex, dont le comte de Sutenton et le milord Montjoye sont des premiers et des plus agreables à Sa Majesté. A toutes lesquelles difficultez se joignent les mal-contens, qui ne diminuent pas, mais augmentent de tout leur pouvoir les défiances et jalousies des uns et des autres. Et chacun blasme maintenant quasi publiquement la faute qui a esté faite de n'avoir porté le deüil de la mort d'une si excellente princesse que la feuë reine Elizabeth, et dautant plus qu'ils ont sceu que je voulois rendre ce devoir si on ne m'en eust empesché. J'espere avoir demain une autre audiance qui me donnera sujet de faire une nouvelle dépesche : cependant je prieray Dieu, Sire, etc.

Du 24 juin 1603, à Londres.

En attendant une autre audiance dont il a esté parlé cy-dessus, vous depeschastes encore un autre courrier vers Sa Majesté avec une autre lettre que vous escrivistes seul, sans appeller aucun de nous, comme vous aviez accoustumé, ny la nous faire mettre en chiffre ; de laquelle ayans neantmoins recouvert une coppie, nous avons estimé à propos de l'inserer icy, à cause de sa consequence, et qu'elle fait voir que vous n'eustes pas de petites affaires à demesler, ny manque de suffisance, et de bonne fortune pour les terminer toutes au contentement et advantage du Roy et de la France ; de laquelle lettre escrite et chiffrée de vostre main, la teneur ensuit :

*Lettre de M. de Rosny au Roy.*

SIRE,

Je vous envoye ce courrier expres, pour ce que depuis ma lettre du vingt-quatriesme juin escrite ce matin à vostre Majesté pour luy rendre compte de ce qui s'estoit passé depuis sa dépesche du vingtiesme, le secretaire du comte de Northumbelland (avec lequel j'ay pris de grandes habitudes, sur tout depuis qu'il a receu les presens que vostre Majesté m'avoit donné charge de luy faire, et l'ay asseuré qu'ils luy seroient continuez tous les ans en mesme sorte) m'est venu trouver de la part de son maistre, comme j'estois prest de me coucher, pour m'advertir (ainsi qu'il m'a dit, et useray de ses propres termes, afin que vostre Majesté juge tant mieux de ce qui en peut estre) que ceux qui sont au roy d'Espagne ou aux archiducs residens en la cour d'Angleterre, et les catholiques anglois avec lesquels ils ont intelligence, avoient, peu apres l'arrivée de leur Roy en son nouveau royaume, fait faire, sous-main, de grandes instances et sollicitations vers les plus confidens et familiers serviteurs, qu'ils ayent maintenant pres de luy, qu'ils sçavent estre de faction contraire à la France, ou ennemis dans leurs cœurs de la religion protestante, afin d'essayer à disposer le roy d'Angleterre à former une parfaite reconciliation, union et inalterable confederation, et correspondance entre les deux couronnes d'Espagne et d'Angleterre, pour redemander conjoinctement à vostre Majesté la restitution des provinces de Bretagne et Bourgongne pour la premiere; et celles de Normandie, Poictou et Guyenne pour

l'autre, comme à elles appartenantes legitimement; et en cas de refus, donner une paix ou trefve supportable aux Estats des Pays-Bas, selon que les deux Roys en conviendroient facilement, puis poursuivre leurs droits par armes communes; faisans à cette fin entr'eux une ligue offensive et défensive, qui seroit à peu pres ce dont vostre Majesté m'a escrit par sa lettre en chiffre du douziesme de juin, que l'on luy avoit donné advis. Mais que depuis ces gens malicieux (voyans que le roy d'Angleterre, pour avoir, comme ils s'en plaignent, l'humeur trop peu guerriere, et ne vouloir, comme il ne le celoit pas, entrer en guerre ouverte avec personne, à son nouvel advenement à cette couronne, rejettoit toutes telles propositions, les disans prematurément mises en avant, et de telle nature qu'il y falloit penser an et jour, avant que d'y rien resoudre, voire les differer jusques à ce qu'il se vist asseuré entierement de ses peuples et eux de luy) avoient changé de batterie, et fait d'autres ouvertures toutes pleines d'artifices, captions, ruses et cautelles, par lesquelles ils asseuroient que, sans armes ny guerres, l'on obtiendroit les mesmes advantages, qui seroit de faire faire conjoinctement aux deux Roys (apres, neantmoins, qu'ils auroient sondé la noblesse et les peuples, et iceux trouvez disposez en grande partie à desirer la liberté) une manifestation par laquelle ils declareroient qu'encor que ces provinces susmentionnées leur appartinssent, et par droit d'heritage, voire qu'il fust en la puissance de deux si grands Roys de se les assujettir par la voye des armes, qu'ils en avoient neantmoins une si grande compassion, sçachant qu'ils estoient leurs vrais sujets, et leur por-

toient une telle amour à cette occasion, que, pour éviter les ruynes, degasts et saccagemens que pourroit apporter une telle conqueste à la vive force et par les armes, ils aymoient mieux se priver de leurs propres domaines, et se departir de toutes leurs justes pretentions, moyennant que vostre Majesté se mist à faire le semblable et consentist, comme eux estoient prests de le faire, que toutes ces provinces fussent renduës libres et mises en mesme forme de gouvernement que sont les Suisses, les estats des Pays-Bas et autres communautez franches, se conduisans par eux-mesmes et leurs officiers et magistrats, qu'ils trouverroient bon d'eslire et choisir pour cet effet, eux demeurans, par ce moyen, exempts de gouverneurs, lieutenans et capitaines royaux, de toutes citadelles, chasteaux, garnisons et gens de guerre, et francs de toutes aydes, tailles, peages, gabelles, daces, subsides et autres imposts, adjurants les trois ordres du clergé, noblesse et tiers estat desdites provinces, d'entendre amiablement à une tant raisonnable proposition, et en ce faisant secoüer le joug d'une si aspre servitude que celle en laquelle ils estoient detenus, et se soustraire pour jamais de toute autre obeyssance et domination que la leur propre, avec promesse authentique et solemnelle de ces deux grands Roys fraternisans en ce dessein, de leur donner toutes les seuretez requises pour l'execution d'une tant douce resolution, et tous les secours et assistances necessaires pour les y establir et maintenir, sans que, pour y parvenir, leur intention fust de jetter un seul homme de guerre dans leurs provinces, mais user de diversions et autres voyes, qui les garantiroient de

toutes oppressions, pour reduire le Roy tres-chrestien en ce plus que raisonnable devoir : lequel advis me fut encore reïteré par les milords Coban et Rolech, disans m'estre venu voir expres pour ce sujet.

Or combien que ces trois hommes estans, comme j'en ay desja escrit quelque chose à vostre Majesté, des plus broüillons, artificieux et inventifs d'Angleterre, ayent peut-estre puisé tout cecy dans leur cerveau, et m'ayent tenu ce langage pour faire valoir l'affection qu'ils me disent porter à vostre Majesté, sans qu'il en ait esté jamais fait mention ailleurs; voire que quand mesmes il en seroit quelque chose, tout ce projet est si plein d'extravagances et sujet à tant de difficultez, que ce seroit vainement que l'on en apprehenderoit la conclusion, et encores plus l'execution. Neantmoins, il semble d'ailleurs que les simples paroles et discours de telles chymeriques ouvertures pourroient aussi rencontrer de telles bizarres conjonctures d'affaires, qu'elles ne produiroient rien de bon, principalement vers le Poictou, l'Aunix, la Xaintonge, le Limosin, l'Auvergne et la Guyenne, où il y a tousjours des testes chaudes, des humeurs volages et des esprits inquietez : sur tout puis qu'ainsi est (comme vostre Majesté me l'escrit par sa lettre du 9 juin dernier) que messieurs de Boüillon, la Trimoüille, du Plessis et autres de leur faction et intelligence continuent encore leurs mauvaises practiques avec tant d'obstination, que de vouloir faire prendre au corps de la religion le roy d'Angleterre pour protecteur. Or combien que tels advis à moy donnez semblent entierement, comme j'ay dit, destituez de sens et de raison, voire mesme de toute

apparence de possibilité, j'ay creu estre obligé d'en advertir vostre Majesté, afin qu'elle interpose son grand jugement là dessus, et y pourvoye selon sa prudence accoustumée, comme de ma part je ne manqueray de travailler pour en descouvrir davantage, et user de toute sorte de dexterité, industrie et diligence pour renverser telles menées. Dequoy j'espere que Dieu me fera la grace de vous donner contentement de mon voyage; mais je ne m'en ose vanter, de peur des fausses propheties. Sur ce, je prie le Createur, Sire, etc.

De Londres, ce 5 juin 1603.

Le lendemain le roy d'Angleterre, suivant ce qu'il vous avoit promis, nomma le comte de Northumbelland, l'admiral Haouard, le comte de Mare et les milords Montjoye et Cecile pour conferer avec vous et les ambassadeurs des Provinces Unies, car nous les vismes tous venir en vostre logis, et peu apres vous retirer dans une grande chambre au bout de la grande gallerie, qui avoit veuë sur la Tamise, où vous aviez fait vostre cabinet, dans lequel vous demeurastes ensemble enfermez plus de trois heures, et y esbauchastes la pluspart des affaires dont je remets les particularitez à la lettre que vous en escrivistes au Roy, de laquelle la teneur ensuit.

*Lettre de M. de Rosny au Roy.*

Sire,

Continuant la suitte des affaires dont il a pleu à vostre Majesté me donner la charge, je commenceray cette quatriesme lettre par la fin de ma derniere du 23 juin, et diray à vostre Majesté comme le lende-

main fut faite la ceremonie de la nomination des chevaliers. Le jour mesme le Roy me fit dire que, suivant ma requisition, il me donneroit une seconde audiance mercredy 25 de ce mois, à deux heures apres midy, me priant d'y venir fort peu accompagné de noblesse, afin d'éviter la presse, et pour avoir plus de moyen de m'entretenir en particulier, et seul à seul, comme il avoit deliberé de faire en ce jour-là; auquel le milord de Humes, grand escuyer d'Escosse, que vostre Majesté a veu en France, me vint prendre en mon logis à Londres, et me mena à Grenvich, en une chambre pour me rafraischir, où peu apres le petit Edmont (1) me vint salüer, sans que de tous ses discours je peusse rien recueillir, sinon qu'il me sembla n'estre pas des plus contens, et vouloir inferer, par les termes dont il usoit, que ses services n'estoient pas recognus, ny luy traitté comme meritoit sa grande intelligence aux affaires de France.

Ses propos furent interrompus par l'arrivée du comte de Northumbelland, qui me vint prendre, et me conduisit en la chambre du Roy, lequel commandant à chacun de demeurer, me mena seul par de petits cabinets et destours en une gallerie petite et assez mal bastie, où, apres les civilitez accoustumées, je luy dis, comme en ma premiere audiance j'avois publiquement et en termes generaux seulement asseuré Sa Majesté de vostre bonne disposition à toutes les choses qui seroient jugées utiles pour vous deux et pour vos royaumes, que je loüois Dieu de ce qu'il me donnoit moyen d'accomplir cét office, mesme en

(1) *Le petit Edmont:* Edmont ou Egmont, avoit été ambassadeur d'Élizabeth auprès de Henri IV pendant les troubles de la ligue.

particulier, et de m'ouvrir entierement le cœur, en luy representant au vray les plus secrettes intentions de vostre Majesté, lesquelles je m'asseurois qu'il trouverroit entieremeat conformes à tous les conseils et deliberations où il se voudra jetter; que je n'estois venu preparé ny disposé de le porter plus à une chose qu'à l'autre, mais que tous expediens par luy choisis vous seroient tres-agreables, comme asseuré en sa prudence et bonté, qui sçaura bien proportionner ses resolutions à l'estat des affaires, à la qualité du temps et à la condition des personnes. Que pour cét effet je le suppliois tres-humblement de ne rien dissimuler de ses conceptions, me parler en toute liberté, et non seulement comme à l'ambassadeur de son beau frere, ancien et perpetuel allié, mais comme à une personne entierement sienne, qui l'avoit tousjours fort affectionné, et esté le plus desireux de luy voir succeder toutes sortes de grandeurs et de felicitez, pour l'accroissement desquelles j'employerois en tout temps de tres-bon cœur ma vie; à quoy je m'offrois d'autant plus librement que je sçavois, en le servant, faire chose agreable à mon prince et utile à ma patrie, puis que leurs interests particuliers, maintenant devenus si communs entr'eux, donnoientsujet de les reputer, non seulement comme deux freres, mais comme une seule et unique personne.

Surquoy il me respondit qu'à la verité il avoit sujet d'estre merveilleusement satisfait de vostre Majesté et fort content de toutes mes procedures et intentions; que pour cét effet il vouloit parler à moy franchement, s'y confier entierement, et mesmes recevoir mes advis et conseils sur toutes difficultez; qu'il

consideroit l'estat des affaires tel entre vous trois grands princes, qu'il estoit necessaire d'y tenir la balance égale; qu'en apparence ny vous ny luy n'estiez en guerre avec le roy d'Espagne, mais qu'en effet aucun de vous deux n'aviez aucune occasion de l'aymer ny de vous y confier, dautant que ses fins ambitieuses vous estoient tres-manifestes, et ses maximes ordinaires trop pernicieuses; qu'il y avoit grande difference d'estre en querelle et dispute avec quelqu'un, ou bien ne l'aymer et ne s'en asseurer pas; que vostre Majesté l'avoit, par sa sage conduitte, enseigné comme il se devoit gouverner maintenant, qui est d'essayer à vivre en paix à son nouvel advenement à la couronne d'Angleterre, comme vous avez tousjours tasché de faire depuis la paix de Vervins, preferant l'utilité presente à la haine et au desdain que vous avoient pû conciter tant de mauvaises pratiques que le roy d'Espagne a tramées contre vostre personne et vostre Estat, dont faisoit foy la guerre de Savoye et la conspiration du duc de Biron, les diverses intelligences de ses ministres sur vos villes, et la nouvelle entreprise sur celle de Geneve, qu'il n'ignore pas estre en vostre protection. Que, pour son regard, il a desja recogneu, par la prise d'un jesuiste envoyé d'Espagne, qu'il ne sera non plus exempt de telles machinations que vostre Majesté, avec laquelle il veut pour cet effet (et n'y ayant rien qui vous puisse jamais alterer l'un contre l'autre) s'unir par toutes sortes de liens d'amitié, et regarder avec quelle forme de justice vous pourrez tous deux proceder, au cas qu'il soit jugé necessaire de faire la guerre ouverte contre l'Espagne; qu'il ne

croit point que vous ny luy en ayez encore nul pretexte apparent, et que dés qu'il naistra, il est resolu de le prendre, pourveu que cela se fasse communément; que, cependant, il estimoit ne pouvoir faire autre chose que de continuer à vivre en paix, sans neantmoins s'asseurer trop sur icelle, et ce seulement jusques à ce que les choses soient mieux establies en vos royaumes et dans les siens.

Surquoy je luy respondis que je me resjoüyssois infiniment de le voir si bien disposé à l'endroit de vostre Majesté, et si veritablement informé des astuces espagnoles, des profondes simulations avec lesquelles ils font gloire de circonvenir tout le monde, et du peu de fermeté et seureté qu'il y a en leur amitié, laquelle ils postposeront tousjours, quelque bien liée qu'elle semble estre, à toute petite utilité et accroissement de seigneurie; que je loüois son intention à la paix et de ne vouloir rien faire sans justice et équité, que pour cette raison Dieu luy avoit renduë en son temps; qu'en ayant usé jusques à maintenant, il ne s'en falloit pas départir legerement; que la paix estoit le meilleur et le plus precieux thresor du monde, pourveu qu'elle n'engendrast et tirast apres elle des guerres tres-pernicieuses, et dommages irreparables; qu'il y avoit infinies differences entre les justices des particuliers et celles des roys et des princes, lesquels, pour n'avoir autre superieur qui puisse regler leurs actions que la force et la meilleure et plus trenchante espée, reputent pour juste et pour équitable tout ce qui accroist leur reputation ou leur grandeur, et apporte seureté à eux et à leurs peuples, le regime desquels Dieu leur a commis, non

pour les perdre et ruyner par trop de bonté, ny pour se laisser abuser à un usurpateur, sous-ombre de bonne foy, mais pour sagement, prudemment et avec un courage magnanime, repousser la violence des iniques, et opposer la force à la force, et la ruse à la ruse, de laquelle l'Espagne vous veut tous deux maintenant emmieller, afin de parvenir plus facilement à l'entiere conqueste des Pays-Bas; lesquels ayans une fois joincts à sa grande, voire infinie puissance, elle espere donner loy à la chrestienté, et se rendre formidable à tous les autres princes, voire mesmes en usurper la monarchie absoluë. C'est là le fonds de leurs intentions, c'est l'ordinaire ambition et convoitise espagnole, et le premier dessein de Charles V, continué par ses successeurs, esquels les deux maisons d'Espagne et d'Austriche estans unies, il est parvenu à un tel accroissement de grandeur en moins de cent ans, que l'imagination en est espouvantable à qui doit craindre leur oppression; ayans joints à leurs petits Estats, tant par mariage que par usurpations, les dix-sept provinces des Pays-Bas, le comté de Bourgongne, les royaumes de Grenade et Navarre, de Naples, de Portugal, l'empire d'Allemagne, le duché de Milan et toutes les Indes; et qui plus est, nous l'avons veu, en nos jours, fort proche de s'approprier la France et l'Angleterre, lesquelles, s'il eut attaquées l'une apres l'autre, ou qu'il n'eust point eu les Estats des Pays-Bas pour ennemis, je ne sçay ce qui en fust arrivé; la pretention desquels il a esté contraint de cacher sous le voile d'une paix, ne pouvant ensemble resister à la fermeté desdites Provinces Unies, et à la magnanimité et courageuse

resolution de vos Majestez et de la feuë reine d'Angleterre, qui seuls luy pouvez arrester le cours impetueux de ses conquestes. Non que pour toutes ces raisons j'aye charge de vous precipiter à la guerre ouverte, mais au contraire de convenir, s'il se peut, en une paix qui vous donne à tous deux loisir de respirer, d'asseurer les affaires du dedans de vos royaumes, et de poser de tels fondemens, que si l'occasion juste s'en presente un jour, vous puissiez chasser loin de vos limites un voisin si dangereux, et establir aux Pays-Bas un prince ou une forme de gouvernement qui vous soit communément agreable, et vous delivre de toute apprehension. Pour à quoy parvenir et laisser les choses en estat necessaire, il faut regarder aux moyens de preserver ces peuples de la ruyne où il semble qu'ils soient prests de tomber, si vos deux Majestez ne leur prestent la bonne main en une sorte ou en l'autre.

Lors, le Roy prenant la parole, me dit: « Quelle « sorte d'assistance jugez-vous la plus à propos, pour « le roy de France et pour moy? N'est-ce pas de les « porter avec nous à la paix, et demeurer comme ga- « rands et cautions des conditions d'icelle? ausquelles « le roy d'Espagne venant apres à manquer, j'estime « que nous aurons trouvé le sujet de luy faire une juste « guerre, et de le chasser entierement des Pays-Bas. « Enquoy je desire que le Roy, mon frere, convienne, « et arrestions ensemble avec quelles forces et par « quels moyens nous paracheverons une œuvre si « necessaire, si honorable et si utile pour nous et « pour tous nos peuples. »

A quoy respondant, je dis: « Qu'il ne falloit point

« douter que le roy d'Espagne ne fit demonstration « de prester l'oreille à une telle proposition, non peut-« estre pour desir qu'il eust de la practiquer, n'y pour « l'estimer possible, mais pour alentir vos secours, « vous amuser en des longueurs, et cependant jetter « tous ses efforts contre Ostande, que j'ay appris ne « pouvoir plus gueres subsister, et estre neantmoins « de telle importance, qu'avec sa perte se perdra le « cœur et la resolution de toutes ces provinces, desu-« nissant la Hollande et la Zelande, et les faisant « porter par pieces, ou precipiter toutes ensemble à « l'obeyssance d'Espagne ; auquel cas vous tombez « dans peu de jours au milieu de tous les dangers et « perils que vous devez les plus eviter. Surquoy je « supplie vostre Majesté de faire consideration digne « de sa prudence et de son courage, et de regarder « en ce cas quelle resolution elle veut prendre, afin « de la rapporter bien particulierement au Roy mon « maître, qui, sans aucune difficulté, n'obmettra au-« cune chose à faire en une telle occasion, dont je « luy peux donner la foy et la parole. »

Surquoy ayant songé quelque peu, il me dit : Qu'à la verité il n'avoit pas encore bien resolu sur telles difficultez et inconveniens, qu'il jugeoit semblablement devoir estre tirées en consequence, et qu'il avoit tousjours attendu ma venuë pour y adviser. Lors je lui dis : Que j'estimois tant sa prevoyance et l'experience de son conseil, que je m'asseurois qu'ils auroient discouru ensemble sur toutes ces affaires, et pris tel party sur chacune de celles où il verroit l'inclination d'autruy estre portée, qu'il ne viendroit à commettre une faute si signalée, qu'elle ne se pust

plus corriger : que si moy, qui n'estois que serviteur, me faisois bien fort, au nom de mon Roy, de luy donner resolution sur tous les accidens et inconveniens qu'il me pourroit proposer et objecter, que par plus forte raison luy, qui estoit maistre, pouvoit-il mettre une fois la derniere main à tels doutes et irresolutions, lesquelles continuans ne luy apporteroient, en fin, qu'une honte envers autruy et une penitence envers luy-mesme, de n'avoir plutost suivy la generosité de son courage et l'exemple de ses majeurs, que les vaines persuasions de ceux dont toute la prudence consiste plus en temporisemens et remises, qu'en executions et bon conseil. Qu'il n'estoit point du tout necessaire pour remédier à telles apprehensions de se porter ouvertement à la guerre, s'il ne vouloit : au contraire, qu'il estoit facile de maintenir les affaires en l'estat present, et pourvoir ensemble qu'Ostande ne se perdist, que les Provinces Unies ne se desesperassent, et que le roy d'Espagne ne prit tel advantage et fit de tels progres, qu'il n'eut plus rien à craindre de la France et de l'Angleterre, quand bien elles s'uniroient ensemble contre luy; estant asseuré de leur pouvoir resister, avec les moyens et les forces qu'il employe maintenant en Flandres, quand il seroit delivré de cette necessité. Que j'attendois tels expediens de sa sagesse, laquelle je m'asseurois estre si grande, qu'il se seroit bien gardé de poser les principaux et uniques fondements de son salut, sur des apparences trompeuses et des presuppositions si incertaines, que la prud'hommie et la sincerité d'autruy, puis que le monde estoit tant plein de tromperie et d'infidelité.

Je luy tins plusieurs autres tels discours pour ce que je recognoissois qu'il y prenoit plaisir, et que cela luy my-partissoit l'esprit et traversoit la premiere resolution qu'il avoit prise, la balançant avec mes raisons, ausquelles ne voulant ou ne pouvant respondre sur l'heure, il me dit simplement : qu'il estoit tres-aise de m'avoir oüy, et qu'il croyoit que nous avions representé de part et d'autre, tout ce qui se pouvoit dire sur telle matiere; qu'il ne s'en traitteroit de long-temps de plus importante, ny qui eust plus besoin d'estre bien consultée; que pour cette raison, il me prioit de luy donner loisir d'en conferer avec deux ou trois de son conseil, afin d'y prendre une derniere resolution, laquelle il me vouloit desja bien assurer ne pouvoir estre de laisser perdre Ostande, et à faire desesperer les Provinces Unies. Qu'il vouloit, en tout et par tout, s'unir avec vostre Majesté, contre laquelle il n'avoit nulle cause d'inimitié ou de querelle, ny n'en vouloit jamais avoir. Que toutes ces vieilles pretentions qui avoient alteré vos deux royaumes estoient ensevelies par le temps, par la raison, par sa propre volonté et par le jugement de celuy qui transporte les sceptres d'une nation en l'autre, et en avoit donné cy-devant sentence, dont la prescription estoit plus que centenaire. Propos qu'il me repeta deux ou trois fois durant nos discours, lesquels je ne rapporte pas tous icy et de mot à mot, mais en substance seulement, afin d'éviter une trop grande longueur.

Apres, il me dit que remettant à dimanche prochain les affaires generales, il me vouloit parler d'aucunes particulieres, et commencer par le duc de Boüillon,

pource qu'ayant esté requis par les ambassadeurs de l'electeur Palatin, de le favoriser vers vostre Majesté, il desiroit auparavant estre informé par moy de la verité, et comme vous prendriez les prieres qui vous en seroient faites, d'autant qu'il n'en vouloit user d'aucune qui pust, tant soit peu, alterer vos amitiez, n'ayant jamais estimé juste qu'un prince favorisast la desobeyssance ou la rebellion d'aucun des subjects de ses voisins, principalement quand il n'est question que d'un particulier, et que pour cette raison il ne s'estoit engagé de promesse, ny ne feroit sans mon bon conseil et advis; me priant de luy donner et declarer de cette affaire ce que j'estimois necessaire luy estre representé. Enquoy je le satisfis tellement, qu'il n'estima pas vous devoir prier d'adjouster chose aucune aux offres que vostre Majesté avoit faites audit duc de Boüillon, de luy aider à se justifier lorsqu'il se mettroit en estat requis, ou de luy pardonner tout ce qu'il voudroit confesser avoir fait contre vostre Majesté, et me dit que s'il en estoit plus importuné, il respondroit avec la mesme prudence dont il s'asseure que vostre Majesté a usé et usera à l'advenir, lors qu'elle sera pressée d'interceder en faveur des catholiques de ses royaumes. Auquel propos, voyant qu'il m'avoit jetté sans y penser, je luy dis, qu'à la verité vostre Majesté avoit esté suppliée de les vouloir favoriser, et qu'elle m'avoit chargé de les luy recommander; mais neantmoins avec toute moderation et avec le respect que meritent vos amitiez, prenant le temps à propos, et m'informant auparavant si telle chose luy seroit ennuyeuse ou non.

Surquoy il me dit qu'il en avoit bien esté adverty,

et que mon entremise luy seroit tousjours plus agreable que celle de nul autre, tant pour l'amitié qu'il me portoit que pour l'asseurance qu'il avoit que je ferois cét office plutost par une bonne volonté en son endroit, et par consideration d'Estat et du bien de ses affaires, que par passion ou dessein de bastir avec eux aucune intelligence ou correspondance qui luy pust estre prejudiciable, ou porter dommage à l'advenir. De laquelle opinion je le remerciay, et luy confirmay le plus qu'il me fut possible, l'asseurant qu'il pouvoit prendre pareille creance de vostre Majesté, laquelle n'avoit jamais favorisé aucun catholique ny autre de ses sujets ou de la feuë Reine, que de crainte qu'estant rejettés par luy, ils ne se precipitassent entierement dans la faction espagnole, qu'il estimoit esgalement dangereuse et prejudiciable à vos personnes, royaumes et sujets.

Surquoy il me respondit qu'il estoit maintenant par mes paroles si bien informé de vos intentions, qu'il ne luy restoit aucun doute en l'esprit qui luy pust faire mal interpreter les actions de vostre Majesté, à laquelle, pour plus grand tesmoignage de confiance, il vouloit declarer le fonds de son intention sur le traittement qu'il estoit resolu de faire aux catholiques de son royaume, et y apporter le changement que vous mesmes jugeriez estre necessaire, apres avoir oüy ses raisons, lesquelles il me discourut fort amplement. Mais pour ce qu'il me pria de n'en faire part qu'à vostre Majesté seule, et qu'aussi bien je ne sçaurois avoir responce avant mon partement de ce pays, sur ce que j'en pourrois escrire, je remettray le tout pour vous estre representé de bouche comme infinies

autres particularitez, les unes plus et les autres moins substantielles que j'ay apprises dudit Roy, et sur tout quelques discours que nous avons eus ensemble, sans y avoir rien dit en vostre nom; de sorte qu'en me separant de luy, Sa Majesté m'asseura derechef que, sans faillir, il me feroit entendre dimanche prochain sa resolution sur tous les poincts et difficultez qui avoient esté meuës et agitées entre nous deux.

Mais ayant appris, en sortant de son logis, qu'il faisoit estat de partir lundy pour aller au devant de la Reine, où il pourroit estre retenu plusieurs jours, et qu'il seroit difficile de vuider entierement telles affaires en une seule audiance, je luy envoyay remonstrer et supplier quand et quand, de me vouloir donner encore une audiance avant celle de dimanche: ce qu'il me manda ne pouvoir faire, à cause qu'il avoit distribué tous les jours qui restoient entre deux, à des occupations dont il ne se pouvoit divertir; mais que, pour me satisfaire en partie, il députeroit aucuns de son conseil pour venir le vendredy conferer derechef avec moy, afin d'esbaucher et esplucher si bien toutes les matieres dont il falloit agir que les choses en fussent mieux esclaircies et plus faciles à conclurre; dequoy je me contentay pour l'heure et me retiray à mon logis à Londres, où, suivant ce que ledit Roy m'avoit mandé, me vindrent trouver vendredy 27 de ce mois, à trois heures apres midy, messieurs le milord Haouard, admiral d'Angleterre, le comte de Northumbelland, le comte de Mare, le secretaire Cecile et le milord Mont-joye, lieutenant general en Irlande. Lesquels, apres les civilitez accoustumées, me dirent par la bouche du sieur Cecile, comme ils avoient

esté députez par le Roy, leur maistre, pour me faire entendre l'extréme contentement qu'il recevoit journellement de toutes mes procedures, et des vrays tesmoignages que je luy avois rendus de vostre ferme amitié, qu'il recognoissoit estre toute sincere, sans desguisement et simulation, et que jugeant maintenant les paroles et le cœur estre une mesme chose, cela l'obligeoit à y marcher de mesme pied, et vous deferer tellement que tout l'honneur de vos communes entreprises pust estre attribué aux prudents conseils de vostre Majesté, sans lesquels, et sans sçavoir auparavant ce que vous jugiez le plus à propos de faire, il ne vouloit conclurre ny executer chose aucune. Qu'il me prioit donc, en continuant la mesme franchise dont j'avois usé, vouloir declarer ce que la grande experience de vostre Majesté aux affaires de la guerre et du monde luy faisoit juger de l'estat des Provinces Unies, et du moyen par lequel Ostande pouvoit estre conservé et eux tous retenus de se jetter sans vos consentemens entre les bras du roy d'Espagne; qu'il ne reprouveroit aucun expedient venant de vostre part, mais seroit par luy suivy et reputé le meilleur de tous ceux qui se peuvent prendre.

Surquoy je leur dis que j'estois venu par deçà plutost pour consentir et accorder, que pour requerir, persuader ou conseiller aucune chose, à cause qu'à mon partement, le Roy, mon maistre, estant fort incertain de l'estat auquel je trouverois les affaires des Pays-Bas et les volontez de l'Angleterre, pour les bruits qui avoient couru sur de certaines paroles que le Roy, leur maistre, et ceux de son conseil avoient publiquement tenuës, il ne m'avoit rien ordonné ab-

solument; que c'estoit donc chose vaine de me presser sur ce qu'ils m'avoient proposé, pour ce que je n'avois autre commandement, sinon de me conformer à toutes les resolutions d'Angleterre, d'en promettre l'execution et donner les asseurances requises et necessaires; que je les priois donc de n'user plus de tels artifices en mon endroit, qui me feroient enfin croire que tout leur dessein estoit de profiter par la franchise, confiance et bonne volonté du Roy, mon maistre, que, selon mon naturel libre, je n'avois pas peut-estre assez mesnagée, mais trop promptement declarée.

Lors ils me respondirent par la mesme bouche que je ne devois avoir cette opinion d'eux; que le Roy, leur maistre, vous aymoit et honoroit trop, qu'ils avoient si bonne opinion, et aymoient tant le ministre dont il se servoit en cette negociation, que pour rien du monde ils ne le voudroient abuser; mais qu'ils trouvoient tant d'oppositions en ces affaires, et les conclusions si difficiles à y prendre, que ce n'estoit sans fondement s'ils desiroient d'y proceder meurement, et avec le conseil de tous leurs amis, entre lesquels me mettans au premier rang, ils me prioient de leur vouloir dire librement ce que j'estimois qu'ils deussent faire, et quel party ils devoient choisir des quatre qui avoient esté ouverts; que, quant à la continuation de la guerre, sans nous, c'estoit chose dont il ne falloit nullement parler, et à quoy il me seroit impossible de les porter; qu'il y avoit maintenant trop bonne amitié entre nos maistres, et qu'ils estoient trop communs en mesmes interests pour les faire user de diverses procedures; qu'ils nous aymoient et estimoient tellement, qu'ils vouloient nous imiter en

toutes choses et courir semblables fortunes; qu'ils avoient esté trop long-temps en solitude, et qu'ils estoient resolus maintenant d'avoir des compagnons, tant en bonne qu'en mauvaise fortune, tant à la paix qu'à la guerre, laquelle ils ne feroient jamais seuls, quand bien tous les Pays-Bas se devroient perdre. Que la paix seroit fort à propos pour le bien de leurs affaires, mais que nous y avions tous remarqué tant de difficultez, qu'il n'y falloit rien esperer, mesmement les députez des Pays-Bas declarans haut et clair qu'ils n'y peuvent entendre, sans leur ruyne prochaine et inévitable; qu'il n'y avoit donc plus que le remede de la guerre qui se pouvoit faire de deux sortes: la premiere, à vive force et descouverte, laquelle l'estat de leurs affaires ne permettoit qu'ils pussent entreprendre si tost, à cause de leur pauvreté, des grandes despences qu'il leur a convenu faire pour l'enterrement de la feuë Reine, et la reception du Roy, voyage de la Reine, recéption et envoy d'ambassadeurs, et qu'il faudra encore continuer au couronnement et autres formalitez qui se doivent observer en toute nouvelle succession de royaume; que la prudence conseille d'asseurer par an et jour avant que de proceder à telles et si importantes innovations; que, neantmoins, pour s'accommoder à nous, ils essayeroient de preparer leurs affaires, en sorte que, dans les premiers jours de l'année prochaine, ils seroient en estat de nous seconder puissamment par la volonté et par les effets, et qu'en attendant il leur sembloit à propos que nous fissions un effort tous seuls pour la delivrance d'Ostande, lequel ils jugeoient nous estre facile, nos affaires estans en si bon estat,

et nous pleins de repos, d'abondance et de richesses.

Surquoy je repris la parole en riant, et leur dis que aucun d'eux, à mon advis, n'avoit estimé cette proposition recevable ny civile; qu'ils l'avoient plutost mise en avant pour me faire parler, que pour opinion qu'ils eussent que je la trouvasse bonne, puis que leur seul exemple me la devoit faire rejetter, les estimans trop sages et trop prudens pour croire que vostre Majesté voulut user de procedures si contraires à celle qu'ils monstroient vouloir suivre, lesquelles aussi bien pourroient apporter grand ombrage et deffiance : car n'estimez pas, leur dis-je, que le Roy, mon maistre, portant seul le faix de la despence, il ne vueille aussi tout seul participer à l'utilité, et s'approprier quelque partie des pays qu'il auroit conquis ou conservez par ses armes et travaux ; ce qui, sans doute, vous donneroit de l'ennuy, voire de la jalousie suffisante pour rompre toute amitié avec nous, laquelle voulant éviter, je voy bien qu'il se faut donc reduire à la défence secrette, et neantmoins convenir des conditions et des moyens, avec lesquels chacun fera la guerre et secourra son compagnon, au cas que, pour cette cause, le roy d'Espagne voulust attaquer aucun des deux ou tous les deux ensemble.

Lors, en me remerciant de la franchise dont j'avois usé en tous mes discours et actions, ils me dirent qu'ils ne me pouvoient resoudre presentement les difficultez qui s'estoient agitées, qu'ils avoient fort bien compris les intentions de vostre Majesté, lesquelles ils jugeoient fort considerables, prudentes et equitables; mais que c'est à leur Roy d'y donner la conclusion, comme ils esperoient qu'il feroit au con-

tentement de vostre Majesté, apres avoir oüy leur rapport; sur lesquelles ils estimoient neantmoins qu'il trouverroit fort à propos, avant que d'y mettre la derniere main, de conferer tous ensemble avec les députez des Estats, afin de convenir unanimement d'un secours qui pust produire des effets conformes à vos desirs communs, esperances et desseins; et sur ce nous prismes congé l'un de l'autre.

J'oubliois à dire à vostre Majesté comme le comte d'Arambergue avoit remis son audiance de jour en jour jusques à hier qu'il s'envoya excuser tout à fait d'aller vers le Roy, et le supplier de vouloir deputer vers luy aucuns de son conseil pour le venir trouver en son logis, afin d'ouyr de luy ce qu'il avoit charge de representer au nom des archiducs ses maistres, puis que son infirmité et maladie luy empeschoit de faire cét office en la forme ordinaire, et comme il luy estoit commandé. Dequoy encore que le Roy fut fort estonné et mal content tout ensemble, si ne laissa-il pas de commander au sieur Cecile qu'il allast trouver le comte d'Arambergue en son logis pour entendre sa charge : dequoy il se voulut aucunement excuser; mais ne le pouvant faire entierement, au moins fit-il telle instance de n'y aller seul, que le sieur Kainlos, Escossois, luy fut baillé pour adjoint, et luy fit demonstration de le prendre comme pour tesmoin de ses paroles et actions. Laquelle forme de proceder tant circonspecte et retenuë fait juger à un chacun que ledit Cecile n'est point si bien asseuré en sa faveur qu'il le veut faire croire à tout le monde, qu'il redoute les mauvais offices de ses ennemis qui ne sont pas en petit nombre, et de ses amis tous nouveaux, et dont

il ne cognoist encore gueres l'humeur, et craint le naturel et l'esprit de son maistre, auquel il ne rapporta des discours du comte d'Arambergue, que des paroles generales de complimens et civilitez. Et comme l'ayant pressé de s'ouvrir d'avantage sur des particularitéz, il n'eut autre responce, sinon que son mestier estant plus de rompre une lance et porter une pique que non pas manier affaires, qu'il avoit commandement de prendre simplement l'intention du Roy, afin que si elle estoit de traitter et convenir des particularitez necessaires pour estraindre entre luy et ses maistres une plus solide et estroite amitié et confederation, comme c'estoit leur desir et esperance, il en advertist ses maistres, et qu'aussi-tost ils envoyeroient par deçà un homme de lettres et d'affaires, pour y mettre une fin. Desquelles paroles si froides et nullement substantielles, chacun a esté fort peu satisfait, et leur a, à mon advis, donné sujet de traitter plus librement avec moy, ce que je redoute tousjours neantmoins estre plutost en apparence qu'en effet, et artificieusement qu'en verité, pour la deffiance en quoy me met la cognoissance de leur humeur, et sur tout du sieur Cecile, qui ne fut ny ne sera jamais de faire rien entierement, mais garder pour la bonne bouche, ce qui destruit tout ce que l'on pensoit avoir bien basty, fondé et conclu, et desirerois infiniment estre trompé de cette mauvaise opinion que j'ay conceuë d'eux. De toutes lesquelles choses j'espere donner entiere lumiere et certitude à vostre Majesté, par ma premiere dépesche et par mon retour pres d'elle, que je commence à minuter, sans que je luy puisse, pour le present, donner aucune

asseurance du fruict qu'elle peut attendre de mon voyage, pour l'inegalité de leurs esprits et la vanité et pauvre resolution de leurs conseils. Sur ce, je prie, etc.

De Londres, ce 30 juin 1603.

Vous escrivistes aussi une lettre à M. de Ville-roy qui fut telle.

*Lettre de M. de Rosny à M. de Ville-roy.*

Monsieur, vous verrez par les lettres que j'escris au Roy comme vont les affaires en ce pays, où l'on veut contenter tout le monde, et user de tel artifice que leurs intentions ne puissent estre descouvertes; bref chacun aura de belles paroles, et peut-estre aucun n'en loüera les effets: les choses y sont si differentes d'un jour à l'autre, que je ne sçay quel fondement y faire. Au nom de Dieu, voyez la premiere lettre que j'ay escrite de ce pays au Roy, et vous verrez eux et leurs affaires si bien et naïvement representées, qu'il ne s'y peut rien adjouster; ils mettent bien en consideration les raisons qu'on allegue, les inconveniens que l'on prevoit; mais pour cela nuls effets dignes d'une telle meditation, ains entierement contraires. Puis, pour toute excuse, ils alleguent leur impuissance, et pour tout remede leurs vaisseaux, la situation de leur isle qu'ils font inaccessible, et leur nation innombrable et indomptable. Avec toutes ces choses tant diverses, je me trouve l'esprit si confus, que je ne sçay quelles esperances ny quelles deffiances vous donner; car toute sorte de bien et toute sorte de mal se peut croire de tels esprits si volages et si inégaux en eux mesmes. Par ma premiere lettre vous aurez, si je

puis, la conclusion de tout ce que j'auray traitté, qui ne sera peut-estre pas si mal que je l'apprehende, et par mon arrivée, une parffaite cognoissance de l'estat present d'Angleterre en toutes ses parties, et principalement en ce qui touche la Cour et ses humeurs, qui est surquoy vous devez principalement fonder vos resolutions. Continuez-moy vos bonnes graces, et vous asseurez de mon fidele service. Adieu, monsieur, je vous baise les mains en toute humilité.

De Londres, ce 30 juin 1603. C'est vostre plus fidele serviteur. ROSNY.

---

## CHAPITRE XIX.

Suite des négociations de Rosny. Lettres de Henri IV et de Villeroy sur diverses intrigues qui se tramoient en Espagne et en Angleterre.

APRES vostre seconde audiance dont il a esté parlé au chapitre precedent, le roy d'Angleterre vous traitta en festin et toute vostre noblesse; mais vous et M. de Beaumont seuls mangeastes avec luy à sa table et trouvastes bien estrange de le voir servir à genoux; il y avoit au milieu de la salle une piramide toute couverte de vaisselles riches et pierreries. Estant de retour à vostre logis, le sieur Bernaveld seul vous vint voir et fut plus de deux heures enfermé avec vous dans vostre cabinet.

Le lendemain, tous les conseillers cy-devant nommez pour traitter avec vous au nom du Roy leur maistre et les ambassadeurs des Provinces Unies se rendirent pour la seconde fois à vostre logis et fustes

encore plus de trois heures enfermez tous ensemble dans vostre cabinet. A vostre separation vous priastes le milord Cecile de vous demander une troisiesme audiance; laquelle vous ayant esté accordée à condition que vous iriez fort peu accompagné, pour avoir (comme le Roy vous le manda par le sieur chevalier Asquins) plus de moyen de vous entretenir en privé, vous ne pristes que quatre gentils-hommes et nous deux, vos secretaires; ayant dés le soir fait une cinquiesme dépesche au Roy, telle que s'ensuit.

*Lettre de M. de Rosny au Roy, sur le chiffre de M. de Ville-roy.*

SIRE,

Voicy la cinquiesme lettre que j'escris à vostre Majesté depuis mon esloignement de la Cour, et aurez par icelle la suite de ce qui s'est passé depuis ma dépesche du vingt-huictiesme de juin, entre le roy d'Angleterre, ses ministres, les deputez des Estats et moy, et cognoistrez par là, que le premier jugement que j'ay fait de l'humeur d'Angleterre et de ceux qui la manient, a esté fort solidement fondé, et que si leurs belles paroles m'ont donné de l'esperance, leur mauvais naturel l'a enveloppée de mille doutes et fait croire qu'il ne se faut pas trop asseurer sur leurs promesses et belles apparences. Pour lesquelles continuer, le roy d'Angleterre m'envoya advertir samedy 29 du mois dernier, qu'il deliberoit de me traitter en ceremonie, et que, pour cét effet, il me prioit d'aller le lendemain disner avec luy et y mener toute la noblesse qui m'avoit accompagné, ce que je fis,

et arrivay sur les dix heures du matin à Grenvich, où je fus avec le Roy au service ordinaire et au presche.

Il ne se passa, durant tout ce temps, que des propos communs entre le Roy et moy sans qu'il usast d'aucune courtoisie ny compliment en mon endroit, ny qu'il dist un seul mot à aucun gentil-homme de ceux qui m'accompagnoient; mais se mit sans autre preface sur le discours de la chasse. Apres nous en allasmes disner, et me fit, Sa Majesté, asseoir à sa table et le sieur de Beaumont aussi : le commencement de nos discours fut encore de la chasse et de la chaleur qu'il faisoit lors, non ordinaire en Angleterre. Apres les discours communs, il se mit à parler de la feuë reine d'Angleterre, avec un peu de mespris, et faire grand cas de la dexterité dont il usoit pour la manier, par le moyen de ses conseillers, qu'il se vantoit avoir tous gagnez dés son vivant, en sorte qu'ils ne faisoient que ce qu'il vouloit. Tellement que ce n'estoit pas de cette heure qu'il gouvernoit l'Angleterre, mais plusieurs années avant la mort de la feuë Reine, dont la memoire ne luy est point trop agreable. Apres demandant du vin, où il ne met jamais d'eau, il commença à me dire qu'il vouloit boire à vostre santé, ce qui fut fait reciproquement par luy, le sieur de Beaumont et moy, sans oublier les reines vos femmes et vos communs enfans, desquels me parlant, il me dit tout bas à l'oreille qu'il alloit boire au double parentage qui s'en devoit faire, dont je fus estonné pour estre la seule fois qu'il m'avoit monstré y penser, me semblant avoir prins le temps un peu mal à propos pour l'ouverture de chose si digne, et qu'il m'en devoit avoir parlé auparavant.

Je recueillis neantmoins cette parole avec quelque signe d'allegresse, et luy dis que vostre Majesté estant recherchée d'Espagne pour monseigneur le Dauphin, sçauroit bien choisir et faire difference entre l'alliance d'un bon frere et asseuré amy, avec lequel il n'auroit jamais rien à quereller, et celuy dont jusques à cette heure il n'avoit receu que des offences. Lors il me dit qu'il en faisoit ainsi, ayant esté requis par les Espagnols du mesme mariage pour son fils, qu'ils offroient cette Infante à tout le monde, seulement pour abuser les princes.

Apres disner il me dit qu'il avoit entendu ce qui avoit esté dit et fait en la conference que j'avois euë avec ceux de son conseil, de laquelle il avoit toute satisfaction, approuvoit la proposition qui avoit esté faite de s'assembler encor le lendemain avec les députez des Estats, et qu'il desiroit les assister couvertement, ainsi qu'avoit fait vostre Majesté, remettant la forme et la maniere d'y proceder à ce qui en seroit le lendemain traitté et conclu entre nous. Et sur cela Sa Majesté me licentia et s'alla mettre au lict suivant sa coustume, où il demeure quelque-fois toute l'apres-disnée; car osté le plaisir de la chasse, où il est un peu violent, sa vie est plustost contemplative que non pas active; il parle assez bien, est d'un naturel pacifique et fort doux, ayant la conscience merveilleusement scrupuleuse, et croy que par malice il n'offensera jamais personne. Lors que je luy parlay des pirateries, il se fascha contre l'admiral et ceux de son conseil qui vouloient soustenir ce qui s'y faict; mais tout son defaut est de ne prendre pas assez d'intelligence et d'authorité aux affaires qu'il laisse quasi toutes

à la disposition et discretion de deux ou trois des siens ; et ces deux ou trois sont bien aises de le confirmer en une telle forme de vivre et nonchalance, afin d'usurper tant plus le pouvoir et l'entiere direction des affaires de l'Estat.

Le lendemain matin le sieur Bernaveld me vint voir et representer leurs affaires estre telles, que si je ne concluois une ligue offensive et défensive entre les roys de France et d'Angleterre où ils fussent comprins, qu'infailliblement ils alloient tomber en manifeste ruyne dans peu de jours. Qu'au defaut de ladite ligue luy et les principaux de leur Estat, qui sçavoient ne pouvoir prendre seureté aux promesses espagnoles, estoient resolus, à son retour, de vendre tous leurs biens et se retirer ailleurs ; ce qui ne vouloit dire autre chose, sinon l'establissement absolu des affaires d'Espagne en tous les Pays-Bas, avec une telle precipitation que chacun se jetteroit à l'envy sous leur domination, et une telle haine et animosité contre ceux qui, pour les avoir abusez et puis abandonnez, les y auroient contraints, ausquels ils seroient plus ennemis qu'ils n'avoient jamais esté aux Espagnols.

Sur ce je luy dis que ce n'estoit point à moy qu'il falloit donner ces apprehensions, ny exaggerer ainsi les choses en les faisant beaucoup pires qu'elles n'estoient, pour ce que cela ne pouvoit augmenter la bonne volonté de vostre Majesté, qui, par sa prudence, cognoissant tout ce qui peut advenir en semblables occasions, n'obmettra jamais aucune chose qui soit en son pouvoir, pour empescher tels et si prejudiciables accidens, dont il juge bien les suittes et les consequences necessaires ; qu'il devoit employer son

industrie et son éloquence à persuader, non pas moy, mais les Anglois, que je sçavois bien qu'il trouverroit mal disposez et quasi tout changez depuis hier seulement, pour avoir esté asseurez de l'acheminement de l'ambassadeur d'Espagne, de la venuë duquel ils avoient esté ces jours passez en doute; que j'avois appris de bon lieu qu'ils vouloient arrester toutes nos resolutions et affaires sur le fait des debtes, tant de France que des Estats, jusques à ce qu'ils eussent entendu les grandes offres qu'ils s'imaginoient leur devoir estre faites par le roy d'Espagne.

A quoy ledit Bernaveld me dit que si les choses alloient ainsi, leurs affaires estoient entierement perduës, et qu'il falloit que vostre Majesté discernast maintenant, avec sa prudence accoustumée, lequel des deux luy estoit plus expedient, ou de commencer presentement la guerre au roy d'Espagne en leur compagnie, qui n'estoit point encore si foible qu'elle ne fust digne de consideration, ou bien d'attendre qu'elle luy fust commencée apres qu'il auroit assujetty leur Estat et uny leurs forces avec les siennes. Qu'il me l'avoit bien voulu representer, afin d'en advertir vostre Majesté et luy faire prendre resolution prompte sur telles affaires, où tout petit retardement apporteroit un grandissime desadvantage. Je luy respondis que je jugeois bien une partie de ses discours estre veritables, mais qu'estant venu icy pour traitter de les assister communement avec l'Angleterre, je ne pouvois prendre aucune resolution sinon conforme à celle que les Anglois voudroient choisir eux-mesmes; tellement que s'ils mettoient la chose à la longue, je n'avois point charge de rien conclurre presentement,

mais d'apprendre de luy en particulier leur finale intention touchant leur derniere défense, et ce qu'ils voudroient faire des places d'hostage que tenoient les Anglois, n'estant, ce me sembloit-il, à propos de les laisser entre les mains de personnes si peu feables que ceux qui les tiennent maintenant, et avec lesquels, lors qu'ils se seroient une fois unis en la paix d'Espagne, il sera impossible qu'il n'arrive des contentions qui causeront mille desordres, et peut-estre enfin une guerre ouverte entr'eux.

Il me dit que cela estoit bien vray et que cette apprehension le mettoit plus en peine que toute autre chose, pour ce que, depuis peu de jours, le sieur Caron estant tombé sur ce discours avec Cecile, il avoit fait cognoistre que l'intention des Anglois estoit de faire la paix avec l'Espagne et de retenir, neantmoins, comme en neutralité lesdites villes d'hostage, à tout le moins jusques à l'entier payement de tout ce qu'ils estimoient leur estre deu : chose de telle importance, que delà peut venir la subversion de leur Estat et affaires. Ce que jugeant tres-bien il me fit cognoistre, mais en paroles couvertes seulement, qu'en toute extremité ils estoient resolus, s'ils ne pouvoient retirer lesdites villes par traitté et conventions, d'y employer la vive force, laquelle ils sçavoient estre tellement de leur costé, par le bon ordre qu'ils y avoient estably, que l'advantage leur demeureroit tousjours. Mais qu'ils prevoyoient bien aussi que telles actions violentes les meneroient en guerre ouverte contre l'Espagne et l'Angleterre ensemble, laquelle ils ne pouvoient, en façon quelconque, supporter sans estre aussi assistez de la France ouvertement et absolument, à quoy ils

n'estoient asseurez de la trouver disposée, me priant de luy en dire mon advis et quelle esperance il en pourroit concevoir.

Ma responce fut en paroles generales, tesmoignant le ressentiment que vostre Majesté auroit de leurs travaux, et de desir d'y apporter les remedes necessaires, de la particularité desquels je ne les pouvois informer à present; mais qu'ayant representé ces choses à vostre Majesté, je m'asseurois qu'elle en useroit avec sa franchise et bonté accoustumée, et ne les voudroit tromper ny circonvenir en aucune façon, faisant reduire leurs affaires en la derniere extremité, sous pretexte de son assistance, laquelle l'estat de ses affaires ne permettant de leur donner suffisamment, il leur declareroit librement, afin qu'ils pourveussent à leur seureté par autre voye.

Peu apres disner tous les députez des Estats me vindrent trouver en mon logis, suivant ce qui leur avoit esté mandé par le roy d'Angleterre, les conseillers duquel nommez en ma precedente dépesche, et qui s'estoient trouvez en la premiere conference, s'y rendirent aussi-tost, où, estans tous assemblez, le sieur Cecile, à l'accoustumée, parlant au nom de son Roy et pour tous ses compagnons, me dit que le Roy, son maistre, leur avoit commandé de me faire entendre la satisfaction qu'il avoit de tous mes comportemens et de representer, en cette compagnie, la resolution qu'il avoit prise de secourir les Estats conjoinctement avec vostre Majesté; qu'il estimoit cette intention conforme à ma proposition, me priant de declarer si j'en avois autre sentiment.

A quoy je luy respondis fort briefvement, en tour-

nant ma parole vers les députez des Estats, ausquels je dis qu'ils voyoient comme deux si grands princes concurroient en mesme volonté pour leur conservation; que cette franchise les devoit aussi inciter à n'user pas d'artifice, mais à se contenter d'un secours suffisant et proportionné aux moyens et à la disposition de ceux qui le leur offroient; qu'à cette cause je les priois de vouloir representer l'estat de leurs affaires, leurs esperances, le fonds de leurs moyens, quelles forces ils pourroient mettre en campagne, et de quelles ils auroient besoin d'estre assistez par nos deux maistres.

Surquoy ledit sieur Bernaveld, au nom de tous, fit un discours fort ample, lequel je ne repeteray point icy pour en avoir fait mention en partie cy-devant, en partie par mes autres lettres, la conclusion duquel fut qu'il ne falloit plus s'amuser à les secourir foiblement, mais prendre resolution de chasser entierement le roy d'Espagne de toutes les provinces des Pays-Bas, ce qu'il estimoit faisable dans un an, si chacun y vouloit contribuer selon ses moyens. Que pour leur regard, outre leurs garnisons ordinaires, ils mettroient en campagne douze à quinze mille hommes de pied et trois mille chevaux avec l'artillerie et munitions requises, et tiendroient armez, où il seroit communement advisé, cinquante grands vaisseaux, et que les deux autres en faisant chacun autant, sa proposition deviendroit indubitable.

Surquoy reprenant la parole, je luy dis encore une fois que j'estimois cela veritable, mais qu'il falloit proportionner leurs demandes au pouvoir et à l'intention de leurs amis, et, avant toutes choses, sçavoir si

la volonté du roy d'Angleterre estoit d'entrer en paix ou en guerre, pour ce que j'avois charge expresse de me conformer entierement à ce que je recognoistrois luy estre le plus agreable; que, pour cét effet, je priois messieurs de son conseil presens de vouloir faire choix de la voye qu'ils pretendoient tenir, soit pour la paix sans les Estats ou avec eux, ou pour la guerre et assistance ouverte ou secrette, protestant de me conformer, en tout et par tout, à leur resolution.

Surquoy le sieur Cecile prenant la parole, dit qu'il falloit former un mutuel consentement, où chacun s'accommodast aux affaires de son allié, ainsi que j'avois representé; que par les discours de messieurs les Estats ils ne vouloient point de paix; que les raisons d'estat de l'Angleterre les contraignoient de n'entrer, à cette heure, en guerre ouverte, et luy sembloit que la France en pensoit bien autant; qu'il falloit donc prendre la voye du milieu en donnant une assistance secrette, à quoy l'un et l'autre Roy, comme ils voyoient, estoit fort bien disposé; et que c'estoit à eux, députez des Estats, de demander maintenant les choses necessaires pour leur conservation, jusques à ce que les deux Roys et leurs royaumes eussent moyen de les assister de forces suffisantes pour une delivrance entiere. Pour à quoy adviser, s'estans les deputez des Estats retirez à part, nous nous mismes à discourir, le sieur Cecile et moy; et tombans sur l'assistance desdits Estats, il me dit que le Roy, son maistre, estoit resolu de ne les laisser pas perdre, mais non pas de se ruyner entierement pour les sauver; qu'il estimoit que nos maistres auroient bien fait leur devoir, si le sien fournissoit, en cas de guerre offensive, quatre

mille hommes de pied et mille chevaux, envoyant deux flottes sur la mer, l'une aux costes d'Espagne et l'autre aux Indes, et vostre Majesté huict mille hommes de pied et deux mille chevaux; ce que le Roy, son maistre, offroit pour sa part, moyennant que j'en voulusse promettre autant pour le mien, et de payer, en deux années, tout ce qu'il devoit à l'Angleterre, pour ce que, sans cela, ils n'avoient aucun moyen de soudoyer leurs gens de guerre, ny d'entretenir leurs flottes.

Surquoy je luy dis qu'il falloit distinguer ces choses, traittant, premierement, de l'assistance secrette qu'on feroit ausdits des Estats, et pour quelle part chacun y entreroit; davantage, quel secours chacun des deux Roys donneroit à son compagnon au cas que l'autre fut attaqué seul; puis, de quelles procedures ils useroient si on faisoit la guerre à tous deux à la fois; quelles forces ils mettroient ensemble pour la guerre offensive, au cas que l'estat de leurs royaumes requist de la faire; et finalement, quelle sorte de gouvernement seroit donné aux pays et provinces conquises par les armes communes des deux Roys. Que de projetter une guerre et une assistance en telle façon, que toute la despence en tombast entierement sur mon maistre, je n'y trouvois gueres d'apparence, pour plusieurs raisons, dont l'une des plus solides consistoit au peu de moyen qu'il a de le faire en cette sorte; mais bien qu'ayant une fois mis leurs royaumes en seureté, et les ayans tirez de la crainte en quoy ils sont, que le roy d'Espagne joignant la puissance des Pays-Bas à la sienne, desja assez formidable d'elle mesme, ne les voulust opprimer, chacun d'eux pourra

apres, se retranchant de despence et mesnageant ses revenus, faire fonds suffisant pour payer, non seulement ce qu'ils doivent, mais pour en assister leurs amis et voisins : protestant au nom du Roy, mon maistre, qu'il n'a nul plus grand desir au monde, que de s'acquitter en vers la couronne d'Angleterre, tant de l'argent qu'il luy doit, que des autres bienfaits qu'il en a receus ; mais que de la presser maintenant sur l'entier payement de ses debtes, il estoit du tout hors de saison, estant necessaire d'employer auparavant tous nos moyens pour l'execution de ce qui sera resolu. Que si le Roy, leur maistre, y veut contribuer tant soit peu du sien, que vostre Majesté s'efforcera en sorte qu'il aura sujet d'estre content ; y ayant apparence de croire qu'en fin ces assistances secrettes nous pourroient porter en des guerres ouvertes ; auquel cas j'estimois qu'il n'y falloit pas entrer à demy, mais y proceder avec de telles forces et de telle vigueur, que l'honneur et la dignité de deux si grands Roys fust conservée, et leurs amis du tout delivrez de guerres et de craintes ; que, pour y parvenir, le Roy, mon maistre, outre une armée de vingt mille hommes qu'il jetteroit vers les Pays-Bas, seroit conseillé de munir toutes ses frontieres de Guyenne, Languedoc, Provence, Dauphiné et Bresse. En toutes lesquelles costes il ne pouvoit moins tenir qu'autres vingt mille hommes, avec un bon nombre de galeres armées ; lesquelles forces serviroient, non seulement, à la défence de ces provinces-là, mais à donner de telles jalousies au roy d'Espagne, qu'il seroit contraint de divertir grande partie de ses gens de guerre pour s'asseurer de ces

costes-là. Que tous ces preparatifs sont de tels frais et dépenses qu'il est bien difficile de les supporter et payer des debtes ensemble ; que, neantmoins, comme c'estoit la volonté de vostre Majesté de s'en acquitter au plutost, elle ne manqueroit de faire quelques payemens par années, et que pour la presente il faisoit estat, suivant la demande de la feuë Reine, de fournir deux cens mille livres ; mais que n'estimant pas qu'en un voyage pareil au mien, telles instances se deussent faire, je n'avois aussi receu aucun commandement pour rien promettre davantage en icelle. Que le vray moyen d'estre plus facilement payé, c'estoit de commencer par le lien d'une vraye parfaite et fraternelle amitié qui, non seulement, nous rendroit plus desireux de les satisfaire et donner contentement de l'argent que nous devons, mais aussi de leur fournir du nostre à chasque occasion.

Sur tous ces discours, les choses commencerent à s'alterer, eux de leur part disans ne vouloir employer autre chose, sinon les sommes que ils tireroient de vostre Majesté, et que s'ils n'en touchoient rien, ils estoient resolus d'abandonner les Estats, et tousjours le sieur Cecile (comme c'est sa coustume de faire le subtil, et essayer de tirer advantage de tous propos) taschoit de faire confesser aux députez des Estats et à moy, d'avoir dit des choses à quoy nous n'avions point pensé ; et monstroit une allegresse fort grande quand, par les propos confus et embarrassez dont il usoit, il avoit reduit les choses à tel point que personne n'y pouvoit rien comprendre. Pour fin, il commença à vanter la force de leur royaume, les grandes offres qui leur estoient faites par les Espagnols sans rien

particulariser neantmoins; et ainsi nous nous separasmes laissant les députez des Estats aussi incertains de ce qu'ils devoient esperer d'eux, comme le premier jour qu'ils arriverent en ce pays. Et pour mon regard je ne remportay autre chose, sinon que nos maistres devoient faire estat de l'amitié l'un de l'autre, et essayer de vivre en paix avec tous, puis que vostre Majesté ne vouloit faire la guerre sans eux, et qu'eux ne la pouvoient faire sans estre payez par vous et par les Estats, et que vous ny les Estats ne les pouviez presentement satisfaire; qu'ils ne faudroient de rapporter au Roy, leur maistre, ce qui s'estoit passé, et obtenir pour moy, suivant mon desir, une audiance pour le prochain jour, où il seroit resolu de toutes choses et du temps que je pourrois estre licencié.

Ce que voyant je me deliberay de ne m'ouvrir pas davantage sur le premier expedient, et de le remettre au Roy mesme, pour voir si les ayant laissez dormir sur telle disposition d'affaires, cela ne les reduiroit point à plus de facilité en la premiere audiance, où je resolus de me gouverner en telle sorte, que quoy qui arrivast, je leur persuaderois d'estre party bien content et satisfait d'eux, et d'estre demeuré plein d'esperance, que vostre alliance et sincere confederation seroit tres-asseurée et le parentage de vos communs enfans sans aucune difficulté; remettant tout le reste à vous estre representé par une derniere dépesche, ou lors que je seray pres de vostre Majesté, ne luy pouvant encor absolument donner aucune esperance de bien, ny crainte de mal. Sur ce, je prie le Createur, Sire, etc.

De Londres, ce 6 juillet 1603.

Le lendemain vous receustes une lettre du Roy et une de M. de Ville-roy, desquelles la teneur ensuit.

*Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.*

Mon cousin, le sieur de Sainct Luc a esté porteur de mes dernieres, et j'ay receu le 17 dudit mois les vostres escrites le 14. Vous avez bien fait de vous servir des roberges du roy d'Angleterre pour les raisons que vous m'avez escrites, comme de n'avoir changé la resolution que nous avions prise de comparoistre vestu en deüil, à vostre premiere audiance, de laquelle je suis maintenant attendant des nouvelles à toute heure, pour sçavoir comment ce prince vous aura reçeu, et ce que vous aurez appris et fait par delà pour le bien de mon service depuis que vous y estes arrivé; car, encore que j'aye eu occasion par les advis que m'a donnez le sieur de Beaumont par sa derniere dépesche, de bien esperer de vostre voyage, neantmoins je n'en seray certain ny content que vous ne m'ayez mandé ce qui s'en sera ensuivy, et je me promets que cette sepmaine ne passera que je n'en aye advis de vous; quoy attendant vous en recevrez deux par la presente (outre celuy de ma bonne disposition qui se va fortifiant et augmentant journellement, par la grace de Dieu), l'un est de la grande armée de mer que me prepare le roy d'Espagne à Lisbone, et l'autre d'une negociation que j'entends se faire par delà, de la part du sieur d'Antragues, à laquelle je desire que vous preniez garde.

Quant audit armement d'Espagne, l'on m'a escrit d'Italie, de Bretagne, et mesme de la Cour dudit roy d'Espagne, qu'il doit estre composé de vingt-mille

hommes, que l'on prepare avec toute la diligence possible, sans mesmes y espargner les jours de festes, ny que l'on sçache ny die encore où il doit estre employé. Quelques-uns de mes amis d'Italie m'ont adverty, par courrier exprés, qu'il faut prendre garde au chasteau d'If et aux isles de Marseille, tenans pour asseuré que ladite armée y doit fondre. Toutesfois le Pape continuë à m'asseurer aussi expressement qu'il a point fait cy-devant, que le roy d'Espagne veut vivre en paix avec moy, et qu'il n'a aucun vouloir ny dessein de me commencer la guerre; mais les speculatifs discourent et ont opinion que ledit Roy se gouvernera en cela selon ce qu'il traittera avec ledit roy d'Angleterre, duquel on dit vouloir acquerir l'amitié, à quelque prix que ce soit, ayant deliberé de consentir et accorder que les villes de Zelande demeureront en sa garde, et luy bailler outre cela une bonne somme d'argent comptant ou par années, pour le recompenser des frais faits par l'Angleterre depuis le commencement de la guerre; pourveu qu'en effet il abandonne les provinces unies des Pays-Bas, s'abstienne d'envoyer aux Indes, et de courre sus aux vaisseaux d'Espagne allans et venans ausdites Indes. Pour moy, je ne puis croire que ledit roy d'Espagne m'attaque cette année; car il me semble que ses affaires ne sont à present en estat de ce faire; le duc de Savoye fait bien ce qu'il peut pour l'y embarquer. Mais comme le conseil d'Espagne recognoist qu'il est meu en cela, plus de son interest particulier que de vive raison, et de la seule consideration du bien des affaires dudit roy d'Espagne, il semble qu'il n'ayt pas assez de pouvoir pour leur faire

prendre une telle resolution. Luy et ses enfans ont plus sejourné à Nice (d'où je n'ay point sceu encore qu'ils soient partis) qu'ils n'avoient projetté, ce que l'on attribuë au tour que luy a fait dom Carles Doria, general des galeres, que le roy d'Espagne entretient à Genes; lequel estant arrivé à Ville-franche, accompagné desdites galeres, avec charge de prendre et enlever lesdits princes de Savoye, a passé outre inopinement sans les attendre ou charger, les uns disant par despit, pour le peu de compte que lesdits princes avoient fait de luy, et les autres par l'intelligence mesme dudit duc, afin d'avoir couleur de sejourner davantage audit Nice, pour attendre le temps d'executer certaine entreprise que l'on veut que je croye qu'il a dressée et preparée en Provence. Mais d'autres me mandent que ç'a esté par commandement expres dudit roy d'Espagne, qu'il s'est ainsi hasté de s'acheminer audit pays sans attendre l'embarquement des princes de Savoye pour s'en servir en ladite armée de mer qu'il prepare, et la renforcer desdites galeres.

Or, nous verrons bien-tost où les affaires tomberont, du costé dudit roy d'Espagne, lequel tient en eschec tous ses voisins, par le moyen desdits armemens, dont nous n'aurons occasion de nous plaindre si les succez de cette année sont semblables à ceux des precedentes. Quant à la negociation susdite, que fait par delà le sieur d'Antragues, j'estime qu'elle est plus accompagnée de vanité que d'autre fondement : et toutesfois j'ay entendu que ledit sieur d'Antragues se sert en cela d'un nommé du Pany, qui hante quelquesfois au logis du sieur de Beaumont, et que sa principale entente et correspondance est avec le

duc de Lenos et son frere, ce qui vous sera facile, à mon advis, d'approfondir. Mais si ledit roy d'Angleterre s'amuse au discours dudit sieur d'Antragues, il trouvera grandement à dire, entre ses faits et ses promesses. Je sejourneray encore icy huict ou dix jours, pour continuer à prendre des eaux de Pougues, dont j'ai commencé à user seulement aujourd'huy; puis, selon les advis que j'auray de vous, je resoudray ce que je deviendray et feray.

J'ay commandé vous estre envoyé le double d'une lettre que Hebert, qui servoit de secretaire au feu duc de Biron, a escrite à son frere, qui est thresorier de France en Languedoc, depuis avoir veu le comte de Fuentes à Milan et conferé avec luy, par laquelle vous cognoistrez la continuation de sa meschanceté, et la dureté et obstination d'un tres-malin esprit, du tout indigne de la grace qui luy a esté faite. Sa lettre est dattée de Florence, où je sçay bien qu'il n'a pas esté, et qu'il estoit lors à Milan; tellement qu'il est à presumer qu'il l'a faite et composée par l'adveu et sceu du comte de Fuentes, lequel l'a envoyé depuis en Espagne, où je sçay qu'il est bien venu et carressé des ministres de ce Roy, qui est un signe de sa bonne volonté en mon endroit qui ne doit estre mis à nonchaloir. Vous sçaurez aussi amplement le reste, quand vous serez par deçà. Cependant ne laissez voir à personne la susdite lettre; car, encor qu'elle soit pleine de mensonges et d'impostures, toutesfois il est meilleur de la supprimer que de la divulguer. Au reste, je persiste à vouloir que vous me serviez, par delà, suivant la resolution que j'ay prise avec vous en particulier, quand vous estes party:

vous laissant neantmoins la liberté de vous y conduire, ainsi que vous jugerez estre pour le mieux, priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escrit à Monceaux, le 27 de juin 1603. HENRY.

Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

*Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny.*

MONSIEUR, je ne puis vous escrire de ma main, à cause d'un mal qui m'est survenu au poulce, lequel m'oste l'usage de la plume. Je n'ay pas grande chose aussi à vous mander, Sa Majesté vous faisant sçavoir tout ce qui se passe et est survenu icy depuis vostre partement. Mais depuis avoir escrit sa lettre, elle m'a commandé mettre avec icelle la coppie d'une que M. de Boüillon luy a n'agueres escrite, qui luy a esté presentée par le sieur d'Arthenes, qui fait icy les affaires de M. l'electeur Palatin, de laquelle je vous asseure qu'elle n'a pas esté plus contente que des precedentes, voyant qu'il continuë à vouloir fuir sa presence et la justice, et à ne se vouloir rendre digne de sa clemence et bonté, sans toutesfois proposer autres moyens ny se mettre en aucun devoir de la contenter. Partant je puis dire que cette affaire-là n'est changée depuis vostre partement.

Vous sçaurez aussi que la guerre de Geneve continuë tousjours, mais plus froidement, de part et d'autre, qu'elle n'a encore fait, plus par faute de pouvoir que de vouloir mieux faire. Certains cantons, non suspects aux parties, ont entrepris de composer et pacifier ladite guerre, ayans, à cette fin là, envoyé leurs deputez, tant à M. de Savoye qu'aux habitans

de ladite ville; mais à cause du sejour du premier, à Nice, qui a esté plus long que l'on ne pensoit, cette negociation a esté retardée; s'il en reüssit quelque chose devant que vous partiez pour revenir par deça, je vous en advertiray. M. de Bethune, vostre frere, nous a escrit, par ses dernieres, que le Pape continuë à se conduire avec grande prudence et moderation aux affaires d'Angleterre, jusques à n'avoir pas voulu recevoir ny permettre estre demeuré à Rome un nommé Colvin, qui a autresfois escrit contre le roy d'Angleterre, estant roy d'Escosse, et semble à Sa Majesté que ledit Roy doit donner occasion à Sa Saincteté de continuer en cette volonté en son endroit, plutost que de l'alterer par sa conduite. Toutesfois c'est une corde qu'il faut toucher doucement, pour les raisons que vous pouvez mieux juger estant sur les lieux, que nous ne pouvons faire d'icy. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve longuement en sa saincte protection.

Vostre tres-humble serviteur, DE NEUF-VILLE.

De Monceaux, le 27 juin 1603.

Et à costé est escrit.

MONSIEUR, le Roy m'a commandé encore de vous escrire qu'il a esté adverty que M. de Boüillon a depesché vers le roy d'Angleterre un anglois, nommé Wilem, autrement Le Blanc, qui a esté valet de chambre de Sa Majesté, et joüeur de cornet, et que c'est pour luy offrir son service, et le supplier d'entreprendre sa protection; chose que Sa Majesté vous prie de descouvrir et empescher autant qu'il vous sera possible.

## CHAPITRE XX.

**Suite des négociations de Rosny. Développement de son système politique. Tableau de la Cour de Jacques Ier. Position des principaux États de l'Europe. Lettres de Henri IV et de Villeroy. Soustraction d'une dépêche.**

SUIVANT ce que le roy d'Angleterre vous avoit mandé, comme il est dit cy-devant, vous vous rendistes à Grenvich sur une heure apres midy du lendemain, où vous fustes receu, comme il nous semble, par le comte d'Erby, et conduit vers le roy d'Angleterre, lequel vous prit aussi-tost par la main, et faisant demeurer tout le monde, mesmes ses propres conseillers, vous mena dans ses galleries, desquelles ayant fermé les portes il vous embrassa par deux fois, puis ayant loüé les vertus du Roy et vostre franchise, il vous dit (car de cecy nous a-il esté facile de le vous ramentevoir mot pour mot, dautant que pour vous en mieux souvenir, si tost que vous fustes de retour à Londres, vous l'escrivistes avec intention, comme vous nous l'avez dit depuis en France en nous le monstrant, de le faire voir au Roy, estant revenu vers luy, afin de luy faire juger que vous aviez pris le temps assez à propos, pour entamer au roy d'Angleterre les plus importans discours dont vous eussiez eu charge, et pour luy faire croire que cela ne provenoit que de vous mesme), ce prince donc vous dit encore derechef, qu'il se recognoissoit de plus en plus grandement obligé au Roy son bon frere, luy ayant ainsi envoyé le plus ancien et confident de ses

serviteurs (comme le portoient mesmes les lettres de sa main), duquel il ne se pouvoit quasi passer ny en souffrir l'absence sans impatience de son retour, ainsi que le sieur de Beaumont l'en avoit plusieurs fois asseuré, et celuy sur lequel luy mesme pouvoit prendre le plus de confiance, et conferer avec luy de toutes choses importantes avec le plus de franchise et de liberté. Surquoy voyant, comme il vous sembla, l'occasion tres-opportune pour entamer quelque chose, des secrettes instructions et hautes propositions que le Roy vous avoit ordonné de luy faire, mais seulement comme de vous mesme, vous luy respondistes en ces termes (au moins si nous avons bien retenu ce que vous nous en avez monstré par escrit) :

« Sire,

« S'il estoit possible que vous eussiez obligation de « mon acheminement en ce royaume à quelqu'un, « ce que je ne me sçaurois neantmoins persuader, « ce seroit plutost à moy qu'à nul autre, non pas « mesme au Roy, mon maistre, encore que ce soit « luy qui m'y ait envoyé, car c'estoit chose qu'il ne « desiroit en aucune façon, disant que j'avois trop « d'autres affaires importantes qui ne me pouvoient « pas donner ce loisir; mais je fis de telles sollicita- « tions, supplications et practiques, voire usay de « tels artifices, y employant ceux mesmes qui me « portoient le plus d'envie et de jalousie et que je « sçavois bien ne desirer autre chose que mon esloi- « gnement, qu'en fin le Roy mon maistre se laissa « emporter à leurs persuasions et aux miennes. Mais « n'estimez pas, Sire, que j'aye ainsi de gayeté de

« cœur et contre les maximes des gens de faveur, « voulu m'esloigner de mon maistre, et quitter l'employ « de tant de grandes charges et affaires importantes « où je suis employé, pour desir que j'aye eu de venir « icy faire de simples complimens de condoleances « pour la mort de la reine Elizabeth, et des conjoüis- « sances de vostre heureux advenement à ces cou- « ronnes, et pour traicter des faciendes et negoces « ordinaires, et accoustumées en semblables con- « jonctures d'affaires; tout cela ne m'eust pas fait « resoudre à quitter mon maistre ny mes journaliers « emplois. Mais deux choses bien plus importantes « m'ont fait naistre ce desir, lesquelles je vous diray « lors que j'auray tiré de vostre Majesté les sermens « et asseurances qui me sont du tout necessaires; à « sçavoir, que vous n'en direz jamais rien à qui que « ce puisse estre que de mon consentement, afin que « si ce sont choses esloignées de vostre goust, elles « demeurent comme ensevelies, et lesquelles, selon « vostre grande prudence, vous jugiez ne pouvoir « servir au public, qu'elles ne puissent au moins me « nuire en mon particulier. »

Lequel langage ainsi general et concis tout ensemble le roy d'Angleterre ayant consideré, fit sur iceluy plusieurs questions pour essayer d'en descouvrir davantage, et voyant que vous demeuriez r'enclos dans les premieres bornes et limites de vostre discours, il vous jura en son ame sur le sacrement, et fit tous autres sermens que vous pustes desirer, qu'il ne reveleroit jamais rien de tout ce que vous luy diriez, sans vostre licence, et lors vous luy distes :

« Sire, il faut que vous sçachiez que quelque en-

« veloppé que je puisse estre dans les vanitez mon-
« daines, que je prefere neantmoins la gloire de Dieu,
« mon salut et la subsistance de la vraye religion que
« je professe, au Roy mon maistre, ma fortune, ma
« femme, mes enfans, ma patrie et toutes autres con-
« siderations humaines. Tellement qu'ayant recognu,
« par le moyen de l'entremise et participation que
« j'ay en toutes les grandes affaires, tant du dedans
« que du dehors du royaume de France, que le Pape,
« l'Empereur, le roy d'Espagne, les archiducs, les
« princes ecclesiastiques d'Allemagne, et tous autres
« grands et communautez catholiques, n'ont point de
« plus forte passion en l'esprit que de former une
« puissante association, et faire un furieux attaque-
« ment pour la ruyne et destruction de toute creance
« contraire à la Romaine, et qu'ils ne soient retardez
« d'y travailler tout ouvertement, sinon dautant qu'ils
« n'ont point encore peu faire joindre le Roy mon
« maistre à ce mesme dessein, tant il apprehende
« qu'en exaltant par trop la faction d'Austriche, il ne
« ravalle tellement la sienne, qu'il soit contraint de
« ployer sous cette dépendance, enquoy je le confirme
« autant qu'il m'est possible. Mais estant seul, il est
« à craindre que par la diminution de ma faveur
« (comme celle des princes est subjette à varier)
« ou par de trop continuelles solicitations, accompa-
« gnées de raisons bien colorées des princes eccle-
« siastiques et principaux officiers et villes de France,
« qui applaudissent tous à Rome, il ne se laisse en
« fin persuader, s'il n'est retenu par d'autres voyes
« et moyens plausibles à son genereux esprit (car
« c'est cette vertu de magnanimité qui tient le pre-

« mier lieu en son ame), qui sont ceux desquels je
« veux faire ouverture à vostre Majesté, et dans les-
« quels aussi elle trouverra dequoy accroistre sa puis-
« sance et son authorité, amplifier sa domination,
« feliciter (1) son regne, exalter son honneur et sa
« gloire, et perpetuer sa renommée, qui est le second
« but de mes desirs. Dautant que de vous seul dé-
« pend l'execution des choses que je veux proposer,
« lesquelles consistent premierement à vouloir faire,
« s'il y a moyen que j'y puisse disposer le Roy mon
« maistre, une ligue offensive et défensive entre luy,
« vous et les provinces unies des Pays-Bas; associer
« à icelle tous les autres roys, princes, et sur tout
« ceux de Dannemarc et de Suede, Estats, repu-
« bliques, villes et communautez protestantes, qui
« sont comme obligez d'estre tousjours contraires à la
« faction espagnole et d'Austriche, et confirmer tout
« cela par l'alliance de vos communs enfans, qui se
« trouverront d'aage sortable les uns aux autres,
« voire je ne desespere pas si je vous voy gouster à
« bon escient mes ouvertures, et en embrasser l'exe-
« cution, comme le requiert un tant genereux des-
« sein, que je n'y porte le Roy mon maistre, avec
« des conditions tant advantageuses pour tous ses
« associez en iceluy, que nous y adjoindrons le duc
« de Savoye, eu esgard à son naturel volage, et à
« son vehement et ambitieux desir de porter cou-
« ronne royale, les plus puissans princes catholiques
« d'Allemagne, pour l'esperance d'arracher la cou-
« ronne imperiale de la maison d'Austriche et tous les
« estats de Boheme, Austriche, Hongrie, Moravie,

(1) *Feliciter* : rendre heureux.

« Silesie et Lusatie, pour les restablir dans leurs an-
« ciennes libertez, voire mesme le Pape en propo-
« sant de luy faire posseder en proprieté ce dont il
« n'est recogneu que par une vaine apparence de
« feodalité. »

Sur toutes lesquelles ouvertures, quoy que d'abord en general et en gros, le roy d'Angleterre fist demonstration d'y prendre goust, voire de les loüer et approuver, si ne laissa-il pas d'en vouloir entendre tout le destail, et de former lors une infinité de difficultez sur la jonction en une loyale association de tant de diverses testes et tant diversement intentionnées et interessées sur la poursuitte d'un si haut dessein; et principalement sur ce que vous projettiez de faire en sorte, que vostre Roy se contenteroit de la seule gloire de l'entreprise, et consentiroit que l'utilité de toutes les conquestes se distribuast entre tous les associez, sans en retenir aucune chose pour luy, quoy qu'apparamment les plus grandes despences luy deussent tomber sur les bras, et que de sa personne et de ses armes dépendissent toutes les plus efficacieuses factions guerrieres.

Les discours que vous eustes lors, tant sur ce sujet que sur plusieurs autres tres-importans, vous retindrent plus de quatre heures seuls enfermez ensemble, comme les deux lettres que vous escrivistes le lendemain au Roy sur ce sujet en tesmoignent quelque chose, l'une fort grande en forme de recapitulation de tout ce que vous aviez geré, conclu et negocié en Angleterre, que vous estimiez pouvoir passer par la cognoissance des secretaires et de leurs commis; et la seconde un peu plus courte, entierement escrite

de vostre main; de la premiere desquelles lettres la teneur ensuit :

*Lettre de M. de Rosny au Roy, du chiffre de M. de Ville-roy.*

SIRE,

Ayant esté retenu en ce lieu le jour mesme que j'en pensois partir par un mal qui m'est survenu, à cause de mon coup de pistollet dans la bouche, lequel, quoy que ce ne soit rien, ne laisse pas neantmoins d'empescher la diligence, dont je faisois estat d'user en poste, pour me rendre prés de vostre Majesté, afin de luy representer de bouche au vray, d'une suitte continuë et non interrompuë, toutes les choses qui se sont passées depuis mon partement jusques à mon retour; reprenant toutes les affaires dés leurs premiers commencemens, et les poursuivant par leurs degrez et progrez jusques à leur entiere et finale conclusion: ce qui, à mon advis, eust apporté quelque espece de satisfaction à vostre Majesté, ou à tout le moins des esclaircissemens et des lumieres suffisantes, pour approuver ou rejetter ce que bon luy auroit semblé en tout ce que je puis avoir traitté, geré et negocié en Angleterre, m'y estant conduit le plus en conformité de mes instructions, et de ce que j'ay recogneu estre de vos intentions, qu'il m'a esté possible; et neantmoins en sorte que, sans crainte de reproche de la part de ce prince, la puissance et la liberté toute entiere de conclurre ou non en est demeurée à vostre Majesté, à laquelle craignant qu'un retenu silence, conjoinct à un trop long retardement, n'apportast

quelque travail d'esprit, et la laissast en peine sur l'incertitude de mes precedentes dépesches, comme ses dernieres lettres m'en ont deu, ce me semble, faire conjecturer quelque chose, je me suis resolu de suppléer aucunement à ma presence par cette lettre, comme je l'ay desja dit, faisant en icelle une espece de recapitulation assez ample tant d'une partie de ce que j'ay desja escrit, ou que je pourrois avoir obmis pour briefveté, que de ce qui est survenu ou qui s'est passé depuis mes dernieres lettres en ma penultiéme et derniere audiance; suppliant vostre Majesté de m'excuser si voulant naïfvement et au vray representer toutes choses ainsi qu'elles se sont dites et passées, et faire voir comme en un tableau les humeurs de ceux avec lesquels j'ay à traitter peintes de toutes leurs couleurs, il s'y rencontre des longueurs que j'ay le premier ressenties, des frequentes redites, des contestations vaines, des propositions espineuses, des propos entrecouppez, des discours faits à diverses reprises; voire mesme des obscuritez et implications non si bien deduites, développées et esclaircies, qu'il seroit à desirer, et que je le pourrois faire de presence, par le moyen des sages, curieuses et judicieuses repliques, questions et inquisitions qui me seroient faites sur chaque point par vostre Majesté, à laquelle je diray en continuation de ma dépesche du quatriesme juillet, comme, suivant la resolution qui avoit esté prise en la derniere conference que nous eusmes ensemble les conseillers de ce prince, les deputez des Estats et moy, et d'autres encor avec les agens de ceux qui sont nommez dans mon instruction de la main, dont j'ay desja escrit quel-

ques particularitez à vostre Majesté par mes lettres susmentionnées, le susdit Roy m'envoya le sieur Oreladoux, milord en Escosse, et fort grand amy du comte de Mare, qui ayme la France et hayt l'Espagne, pour m'advertir que le lendemain j'aurois audiance particuliere dudit Roy, à laquelle je fus convié par le milord de Husmes et le vicomte Savard, qui me vindrent querir sur le midy, et me conduisirent à Grenvich, où je trouvay sur le port, pour me recevoir plus honorablement, le comte d'Erby, de la maison royale d'Angleterre, qui me conduisit vers le susdit Roy, en sa chambre. Lequel aussi-tost, avec ses ordinaires propos de respect et de courtoisie que j'obmets pour briefveté, me prit par la main, et commandant à chacun de demeurer derriere, me mena dans ses cabinets et galleries accoustumées, où, apres encore quelques autres complimens de part et d'autre, et qu'il m'eust prié de parler en toute liberté, comme si j'eusse esté en presence de vostre Majesté mesme, je luy dis que je recevois un extréme contentement en l'honneur continuel qu'il me faisoit de me donner de si frequentes, longues et particulieres audiances, et qu'en cela je recognoissois une assistance et faveur de Dieu à l'endroit de vos deux Majestez, dautant plus speciale, que c'estoit le moyen de conclurre plusieurs choses utiles et honorables pour vos personnes royales, royaumes et sujets; que j'advoüois franchement de n'avoir jamais veu prince dont la sincerité, la prudence et l'equanimité meritast plus de gloire et de loüanges; que l'ayant tousjours trouvé d'un courage vrayement royal et tout genereux, et d'un

esprit plus intelligent, plus vif, plus penetrant et plus judicieux que nul de ceux de son conseil, j'avois aussi tousjours passionnement desiré de terminer et conclurre avec luy les affaires et non avec eux; lesquels j'avois esté bien adverty luy avoir representé avec quelque desguisement la pluspart de ce qui s'estoit passé entre nous en la derniere conference avec messieurs les Estats, comme j'esperois luy faire cognoistre, si son bon plaisir estoit de m'entendre en leur propre presence, et que je l'informerois tellement de la verité, que ne pouvant estre contredite par nul artifice, je m'asseurois, consideré son équité et ma franchise, qu'il demeureroit plus satisfait de mon maistre et de moy que de ses propres conseillers et ministres.

Lors il me dit qu'il ne m'avoit tiré à part à autre intention que pour m'oüir en toute liberté, pour adjouster foy à mes paroles, se disposer à toutes choses bonnes et convenables, et à ne me rien desnier qui fust en sa puissance dont la requisition seroit appuyée d'aussi solides raisons qu'avoient esté toutes mes precedentes propositions. Surquoy prenant la parole, je luy dis qu'à la verité messieurs de son conseil, les deputez des Estats et moy avions bien eu ensemble de fort longues conferences, mais plutost ennuyeuses qu'utiles, par faute de se vouloir bien entendre, et pour avoir pris un mauvais ordre, postposans les affaires qui devoient preceder, comme je m'asseurois bien que son grand jugement et son integrité le sçauroit bien recognoistre, et qu'ils en avoient ainsi usé contre son intention, qui s'estoit incessamment monstrée tres-favorable envers

messieurs les Estats, et tres-desireuse du bien commun de vos deux Majestez esgalement, lesquelles avoient pareil interest à la conservation desdits sieurs les Estats, et d'apprendre d'eux mesmes, par consequent, quel estoit à la verité l'estat de leurs affaires, de quels secours et assistances plus pressées ils pouvoient avoir besoin, et par quelles voyes vos deux Majestez les pourroient aysément garentir de mal et leurs peuples de desespoir qui les precipitast dans des resolutions dommageables à eux mesmes, ennuyeuses et des-honorables à vos Majestez, sans que pour cela elles fussent contrainctes d'entrer en guerre ouverte avec l'Espagne. Mais que tout au contraire, ses conseillers, sans parler aucunement de toutes ces choses tant importantes, comme il leur avoit expressément enjoint en ma presence, ils avoient consommé le temps en disputes et altercations inutiles, essayans seulement d'alterer lesdits sieurs des Estats, les animer contre le Roy mon maistre et moy, en taschant de leur persuader que l'Angleterre estoit toute disposée à la guerre ouverte pour leur défence, mais que je n'y avois jamais voulu conclurre pour la France. Puis changeans tout soudain de propos sans raison, et s'estans jettez sur le fait des debtes, m'avoient dit qu'il falloit commencer ma negociation par ce point, comme le principal et plus important, et sçavoir si vostre Majesté n'estoit pas resoluë de les acquitter entierement dans une ou deux années, et dés la presente leur bailler une bonne et notable somme comme de quarante ou cinquante mille livres sterlins, desquels ils faisoient estat de secourir puissamment messieurs les Estats, et sans cela de ne leur

ayder d'aucune chose ny s'obliger à rien; auquel cas, s'il leur arrivoit inconvenient, toute la faute et le reproche en devoit estre rejetté sur vostre Majesté, mais principalement sur moy, qui estant le grand thresorier de France, venois vers eux pour leur apporter non des effets, mais des apparences, non de l'argent, mais des paroles abusives à l'accoustumée. Qu'ils avoient plus de besoin d'un bon payement que de tous mes beaux langages pleins d'artifice pour les jetter à la guerre sans vous, et par leur travail conserver nostre repos à leur grande honte et dommage, et qu'il ne falloit plus esperer d'autres alliances ny amitiez que les communes, tant que la France leur refuseroit satisfaction. Lesquelles paroles et reproches, comme elles estoient pleines de calomnies et d'impostures pour le regard de vostre Majesté et de moy, aussi n'ignorois-je point qu'elles ne fussent directement contraires aux bonnes intentions de Sa Majesté, laquelle ne m'en avoit jamais dit une seule parole, mais avoit tousjours esté disposée à considerer combien tels termes estoient esloignez de la dignité et gravité requise entre deux si grands monarques qui traittent ensemble de matieres si hautes, si importantes et si serieuses que la vraye, parfaite et perpetuelle union et alliances de leurs personnes, enfans, royaumes et subjets, et l'accroissement de la gloire indicible qu'ils s'estoient tous deux acquise par leurs vertus. Ce qui ne devoit estre differé ou alteré par de si petites considerations et un prix si comtemptible que cent ou cent cinquante mille livres sterlins, au payement desquels je pouvois donner parole à Sa Majesté qu'il seroit satisfait à son conten-

tement, sçachant assez combien vos desirs estoient tousjours conformes à la raison et proportionnez à la qualité des temps et des personnes. Que s'il m'en eust esté fait avant mes dépesches la moindre instance du monde, je n'eusse manqué d'en donner advis à vostre Majesté, et disposer tant elle que ses affaires à toutes choses justes et convenables. Mais que la prudence, franchise et generosité dont il avoit tousjours usé en mon endroit en traittant avec luy, m'ayans donné sujet de les exalter jusques au ciel, en escrivant à vostre Majesté et luy conseillant de faire sur telles vertus un tres-solide fondement, s'il venoit maintenant à changer si soudainement d'humeur et semblablement de langage, cela ne pourroit estre sans une grande diminution de sa gloire que j'avois tant publiée, un grand blasme de moy, un soupçon d'avoir usé de flaterie et d'adulation pour son regard, et d'estre accusé de me passionner trop en tous ses interests. Ce qui rendroit, en suite de tels reproches à moy faits, toutes sortes d'ouvertures si difficiles, et toutes conventions si incertaines dans les esprits les uns des autres, qu'il seroit enfin impossible de reparer ce qui auroit esté alteré par la tant legere et subite mutation d'un premier si magnifique et si loüable conseil; laquelle je cognoissois assez ne provenir nullement de son propre sentiment, mais luy avoir contre iceluy esté jetté dans la pensée divers scrupules de neant, tant par ceux des siens qui se veulent attribuer tout l'honneur de sa prudente conduite, et le gré et la grace des bonnes resolutions qui seroient prises, que par ses emulateurs à la grandeur et à la gloire, envieux de ses prosperitez,

et de l'avoir veu succeder à tant de couronnes, par le moyen desquelles et de la ferme alliance de vostre Majesté, il rabaisseroit tellement leur fierté, et diminueroit de sorte leur reputation, qu'il reprendroit l'ancienne preseance et rang d'Angleterre sur l'Espagne. Que donc il se disposast à suivre ses propres conseils et sentimens, et de rejetter tout ce qui leur seroit inferieur ou contraire, de quelques artifices qu'ils pussent estre desguisez, lesquels il avoit desja tellement recognus, que sa propre franchise l'avoit contraint de leur reprocher en ma presence qu'ils ne luy avoient pas tousjours veritablement rapporté toutes les particularitez des conferences qu'eux et moy avions euës ensemble, qu'il vouloit tout oüir et tout sçavoir par ma propre bouche; dequoy je me resjoüissois et l'en suppliois tres-humblement.

Et comme je recognus, par quelque mutation en son visage, gestes extraordinaires et paroles entrejettées sur les miennes, que mes raisons, les loüanges que je luy avois données et les vertus que je luy avois attribuées, l'avoient fort ébranlé à suivre absolument les premieres resolutions entre nous prises, sans aucun esgard des contestations et oppositions de ses ministres, encor qu'en effet ce prince ne soit pas d'humeur guerriere, qu'il ne se plaise pas à entrer en propos des executions et factions militaires, ny homme pour se porter legerement à une guerre ouverte, et encore moins sa personne aux perils et hazards: neantmoins, comme il est d'un tres-grand esprit et n'ignore gueres des sciences, aussi ayme-il merveilleusement à discourir d'affaires d'Estat, entendre parler des hautes et genereuses entreprises, les exa-

miner par toutes leurs circonstances, et en remarquer toutes les utilitez et inconveniens, je me resolus d'essayer à le disposer du tout à ce que je desirois par la continuation de tels expediens, luy ouvrant quelque chose des discours que j'ay autresfois tenus à vostre Majesté sur le fait de ces deux grandes factions de la chrestienté; et pour y parvenir, je luy dis que je voyois bien qu'il avoit, par raisons particulieres, suffisamment jugé combien il luy estoit utile et honorable de se lier et restraindre cordialement avec vostre Majesté, mais qu'outre cela, la disposition generale des affaires du monde et l'inclination universelle des esprits des princes chrestiens luy imposoient cette necessité, comme je m'asseurois qu'il le recognoistroit luy-mesme lors qu'il luy auroit pleu me donner le loisir d'en discourir en sa presence, chose que je n'osois maintenant entreprendre, de peur de le trop ennuyer, veu le long temps qu'il y avoit que je l'avois desja retenu, et le divertir peut-estre d'autres occupations à luy plus agreables.

Surquoy il me respondit que je ne l'avois nullement fastidié (usant de ce mot), et qu'il falloit sçavoir quelle heure il estoit. Et lors, sortant de son cabinet, il le demanda à ceux de ses ministres qui estoient au bout de la gallerie, lesquels luy ayans respondu qu'il n'estoit pas encore trois heures, il me dit : « Or sus, « monsieur l'ambassadeur, je veux rompre mon des- « sein de la chasse pour vous entendre tout du long, « m'asseurant que cette occupation me sera plus fruc- « tueuse que l'autre. » Surquoy je le remerciay et suppliay de m'excuser si mon propos estoit un peu long, et les matieres non si bien expliquées que leur

importance le meritoit, ce qui se pourroit faire à diverses reprises si c'estoit chose où il prist goust; que je ne voulois point parler en qualité d'ambassadeur ny au nom du Roy, mon maistre, mais comme son serviteur particulier et bon huguenot, et partant interessé en l'exaltation de sa grandeur et prosperité, et de tous ceux de mesme religion, lesquels seroient incessamment la butte du party contraire qui ne laissera jamais en arriere aucunes occasions de leur ruyne. Et partant, pour sçavoir et bien certainement juger quelle pourroit estre à l'advenir la fortune et la condition de ceux de nostre profession, devoit-il considerer quelles alliances, amitiez et liaisons il avoit à choisir et entretenir, et jusques à quel degrez faire estat d'une chacune d'icelles et s'en asseurer. Et pour y parvenir luy estoit-il du tout necessaire de bien examiner et recognoistre, tant generalement que specialement, quels estoient les interests, inclinations et dispositions des roys, princes, Estats, republiques, villes et communautez souveraines de la chrestienté; en laquelle, depuis certains siecles, les temps, les occasions et les diversitez d'interests, de fantaisies et de religions, avoient donné sujet à plusieurs de remarquer en icelles deux grandes et principales factions, dont l'une s'attribuant le tiltre de catholique, et donnant à l'autre celuy de huguenotte (quoy qu'en l'une et en l'autre il y eust du meslange des deux religions), estoit à present composée du Pape, de l'Empereur, du roy d'Espagne, des archiducs de Flandres, des princes ecclesiastiques d'Allemagne, des princes temporels, villes et communautez catholiques d'Allemagne et Suisse, des ducs de Savoye, Florence,

Ferrare, Mantouë, Modene, Parme, Estats de Genes, Luques et autres potentats d'Italie, de ceux de Boheme, Hongrie, Moravie, Silezie et branche electorale de Saxe, quoy que la pluspart de ces derniers nommez soient d'autre profession que de catholique. A quoy se joignant la ligue catholique de la chrestienté, entierement menée par le turbulent ordre des Jesuistes, qui a pour but de voir la monarchie chrestienne en la couronne d'Espagne, et de destruire tout ce qui luy peut estre contraire, qui n'en augmente pas peu la puissance pour leurs grandes intelligences et menées.

La seconde faction demeurant par consequent composée des roys de France, d'Angleterre, d'Escosse, d'Irlande, de Dannemarc et Suede, de la seigneurie de Venise, provinces unies des Pays-Bas, et princes, villes et communautez protestantes d'Allemagne et Suisse. Car quant aux royaumes, Estats et principautez de Pologne, Prusse, Livonie, Moscovie et Transilvanie, quoy qu'ils soient pour la pluspart tous chrestiens, neantmoins ils sont tant esloignez, ont tant d'affaires à démesler entr'eux-mesmes et encor plus avec les Turcs et les Tartares, leurs voisins, qu'ils n'ont pas quasi loisir de s'interesser en aucune des deux susdites grandes factions.

La premiere desquelles, quoy qu'apparemment la plus puissante à cause des rangs, preseances, titres, estenduës de pays, nombre de soldats et quantité de peuples, a neantmoins en elle mesme tant de diversitez d'interests, de fantaisies et de pretentions, que si la derniere se vouloit tenir bien unie et en bonne correspondance, comme cela ne dépend que de la

France et de l'Angleterre, elle la pourroit grandement affoiblir.

Car, en premier lieu, encor que le roy d'Espagne ne tienne que le troisiesme lieu en ordre et dénomination, si est-il, en effet, le premier en toutes sortes, voire le chef et comme le souverain des autres, la pluspart desquels supportent avec impatience sa domination, laquelle, en estenduë de pays, si l'on y comprend ce qu'il occupe aux Indes orientales et occidentales, ne contient pas moins de pays que le Turc et le Perse en possedent ensemble, mais qui luy apportent quasi autant d'incommodité que d'advantage. Car si d'une part les Indes le fournissent d'or et d'argent, aussi de l'autre le desnuent elles de soldats, de vaisseaux et d'armes.

Quant au Pape, il demeure apparemment lié à cette faction espagnole, tant pource que l'Espagne et ses partisans les Jesuistes, font demonstration de maintenir absolument l'authorité pontificale, que pour ce qu'il se void, de toutes parts, circuy des Estats et forces espagnoles qui ont moyen de luy gratifier et de luy nuire, sans esperance de pouvoir estre assisté d'aucun des autres princes catholiques. Et ne faut point douter qu'il ne fust tres-aise de se voir delivré d'une telle subjection, et qu'il ne le tesmoigne ouvertement toutes les fois que les occasions luy seront presentées de le pouvoir faire utilement et seurement.

Quant à l'Empereur, encor que son titre soit specieux, si est-il de peu d'efficace. Car, quoy que le nom de la maison d'Austriche l'interesse et le tienne comme absolument attaché à l'Espagne, si ne laisse-il pas d'intervenir des jalousies, des haines et des envies

entre ces deux diverses branches de mesme nom. Et d'ailleurs, quoy qu'il semble devoir et pouvoir disposer des Estats et peuples de Hongrie, Boheme, Austriche, Moravie et Silesie, si est-ce que le voisinage du Turc, d'un costé, qui luy en eschantillonne tousjours quelque piece, et ce que la pluspart de ces peuples sont de contraire religion à la sienne et pretendent leurs seigneuries estre eslectives, ne luy en laissent pas grande disposition. Et si ceux d'Austriche ne relevent leur reputation en Allemagne par le moyen de quelque prince plus brave et plus vertueux qu'il n'en paroist maintenant parmy eux, et qu'ils ne se conduisent fort circonspectement avec tous ces peuples, il y a grande apparence qu'ils en secoüeront le joug avant qu'il soit peu d'années, et tascheront de se remettre en une entiere liberté, tant pour le regard de la religion que de l'eslection.

Quant au duc electeur de Saxe, il se tient plus lié à l'Empereur pour ce qu'il estime en tenir sa dignité electorale, et est tousjours en apprehension que, par un changement, la branche de Jean Frederic n'essaye de recouvrer ce qui luy a esté ravy, que par grande affection, laquelle, d'ailleurs, est souvent traversée par les scrupules de la religion.

Quant aux archiducs de Flandres, ceux-là sont plutost valets que souverains, n'ayans autre disposition ny d'eux-mesmes ny de leurs pays que celle qu'il plaist à l'Espagne, dont la domination leur est quelquesfois aussi ennuyeuse qu'aux autres; et est à croire qu'ils n'ont faute de desirs à la liberté et souveraineté absoluë.

Quant aux princes ecclesiastiques d'Allemagne et

Suisse, l'interest de la religion et du Pape les y tient plutost attachez que toute autre chose; et qui leur feroit voir de la seureté au changement, et qu'ils fussent hors des dangers d'estre soubs-mis à un empereur huguenot, il n'y a point de doute qu'ils ne fussent bien aises de ne dépendre que d'eux-mesmes.

Quant aux princes temporels, villes et communautez d'Allemagne et Suisse, l'on en peut dire autant, voire qu'il n'y a un seul d'eux qui n'embrassast les occasions de pouvoir s'aggrandir en la diminution de la maison d'Austriche.

Quant au duc de Savoye, la seule necessité et la crainte qu'il a de la France, le retient en cette faction. Mais il a tant de courage et d'ambition, tant d'affection à la dignité royale, une telle haine contre les Espagnols et un tel despit que sa femme a esté si mal partagée au prix de l'Infante archiduchesse, qu'il ne verra jamais ouverture à l'alliance de France, et par icelle à la descharge de la domination d'Espagne qu'il tient pour un joug tyrannique, qu'il n'y entende à bon escient.

Quant aux princes et Estats d'Italie, comme la seule peur les retient à l'Espagne, aussi par la mesme peur en seront-ils arrachez; et jamais l'Italie ne sera bien attaquée par les puissantes armes de France, d'Angleterre et de leurs partisans ausdites provinces conjointement, que l'on ne contourne toutes ces petites seigneuries aux premieres faveurs de la fortune.

Quant à la seconde faction, encor que tous les peuples des Estats de Venise et plus des neuf parts, dont les dix font le tout de ceux de France, soient de profession Romaine, et qu'il y en ayt encore plusieurs es-

pars dans l'Angleterre et autres Estats de cette confederation, celle qui s'attribuë le titre de catholique, ne laisse pas de luy imputer celuy de protestante, laquelle, quoy qu'apparemment plus foible, demeure neantmoins en effet plus ferme et plus forte.

Premierement, pour ce que dans icelle nul ne s'attribuant la qualité de chef absolu, ny n'en entreprenant la domination tyrannique, l'association n'en est ny ennuyeuse, ny insupportable à aucun.

Secondement, pour ce que l'autre buttant à la ruyne de la huguenotte et travaillant incessamment, tantost par force ouverte, tantost par fraudes et embusches secrettes, à la desolation du general d'icelle et d'un chacun des particuliers, le peril d'un d'iceux est rendu commun à tous. Et par ainsi, venant à avoir de communs interests, l'association en devient comme indissoluble, et tellement solide, que si la France, l'Angleterre, le Dannemarc, la Suede et les Estats se deliberent d'employer une fois toute leur puissance et vaillance, et celle de leurs associez, ainsi qu'il convient à la sagesse et generosité de leurs grands roys, il est sans doute qu'ils disperseront ou affoibliront grandement cette formidable domination espagnole. Jugeant bien, neantmoins, que s'il ne se faisoit entre vos quatre Majestez d'autres liaisons et confederations que les communes, telles conceptions se reduiroient à neant; dautant que les envies, jalousies et défiances ordinaires qui ont accoustumé de travailler les esprits des grands princes, n'estant point du tout esteintes entre vous, multiplieroient tellement les difficultez, desja assez grandes par la nature propre de si hautes entreprises, que ce seroit plutost folie que sagesse

d'y occuper son esprit. Mais aussi oserois-je bien soustenir, et ne penserois manquer de bonnes et solides raisons pour le prouver, que si vos quatre Majestez veulent faire ensemble une amitié cordiale et union indissoluble, comme les fondemens en avoient desja esté jettez par la feuë reine d'Angleterre, que conjointement elles se veulent départir de toutes despenses non necessaires, et porter toutes leurs cogitations et puissances à la seule exaltation de leur gloire et accroissement de leurs dominations, constituans en cela leurs plaisirs et delices, qu'il n'y a rien en tout ce que j'ay proposé qui ne se rencontre de facile execution.

Que je le suppliois donc, puis que la fermeté de l'alliance et confederation de vos Majestez estoit la premiere baze et principal fondement de toutes hautes et genereuses entreprises, de vouloir une fois pour toutes, sans plus user de remises, donner conclusion à ce qui avoit esté, non seulement projetté, mais promis absolument, et dont, sur sa parole, j'avois desja escrit à vostre Majesté. Et partant que les choses n'estoient plus, ce me sembloit-il, en leur entier, sa foy, son jugement et son courage y estans maintenant engagez entierement, lesquels il ne devoit laisser obscurcir par le moyen de ces petites contestations et altercations frivoles, pour le démeslement desquelles ses ministres avoient, sans aucun fruict, consommé la pluspart de toutes nos conferences.

Que, puis que toutes les raisons d'Estat, la justice et l'honneur vous obligeoient tous deux communément à la defence de messieurs les Estats et sur tout à empescher la perte d'Ostande, et qu'une entreprise

qu'ils ont sur une des principales villes de Flandres ne tournast à neant ( dont le sieur Bernaveld m'avoit parlé et prié de n'escrire point le nom, mais le reserver de bouche ), il y auroit des despences à faire de toutes parts, qui excederoient plusieurs fois toutes les debtes par eux pretenduës, lesquelles par ce moyen, suivant ce qui avoit esté arresté, demeureroient plus que acquittées. Mais qu'en tout cas je luy osois bien bailler ma foy et ma parole, qu'en une sorte ou en l'autre, il seroit donné toute satisfaction à Sa Majesté sur le fait desdites debtes; pour ce qu'ayant à present pris une entiere cognoissance de tout l'estat de France, de ses facultez et des bons mesnagemens qui s'y pouvoient faire, et vostre Majesté estant resoluë d'en user avec la prudence requise, il n'y avoit point de doute qu'avant peu d'années, elle auroit dequoy acquitter, non seulement toutes ses debtes et assister tous ses amis, et confederez au besoin, mais aussi de faire un fonds suffisant, d'argent, d'armes, d'artillerie, de munitions et de vivres, pour, avec son courage, ses amis, sa creance, son experience et sa reputation, effectuer tout ce à quoy les plus hautes cogitations de quatre si grands roys pourroient atteindre; les conjurant au nom de Dieu, et par leur propre gloire, honneur et grandeur que, comme ils fraternisoient en toutes graces et vertus tres-excellentes, de vouloir symboliser en mesmes desseins et posseder mesmes fortunes sans envies ny jalousies : vos Majestez ayans en toutes choses suffisante occasion de se contenter chacun en soy-mesme, des graces que le ciel luy avoit departies, sans desirer rien d'ailleurs.

Ausquelles paroles qu'il tenoit pour des loüanges excedans toute mesure, puis qu'elles le comparoient à vostre Majesté, il tesmoigna une indicible joye, et une espece de courroux contre ceux qui l'avoient voulu dissuader de conclurre les ouvertures qui avoient esté faites, comme un resultat des conseils entre nous tenus, sommairement escrits de ma main, puis corrigez de la sienne. Tellement que tout soudain, en m'embrassant, il me dit en substance : « Non, non, « monsieur l'ambassadeur, ne craignez point que je « vienne à manquer à ce que nous avons accordé « ensemble. Je vous veux en premier lieu, tout main« tenant, tesmoigner que je prise, comme il faut, les « ouvertures et propositions que vous m'avez faites, « ausquelles je veux encore penser et vous en dire « mon advis tout à loisir; et secondement, que je « suis tout tel que vous m'avez estimé et publié par « vos lettres et dans mon *dominium* (ainsi appelle« il ses pays). Et partant, sans plus grande ceremonie « et consultation, ny sans prendre autre conseil « que le mien et le vostre, je vous promets que, si « vous voulez mettre en forme authentique ce qui « n'a esté que minuté de vostre main, et corrigé de « la mienne, et le signer au nom du Roy, mon frere, « avec un ample pouvoir, si vous l'avez tel qu'il est « requis pour cét effet, que je le signeray aussi; ou « bien si vous le voulez emporter en France, ainsi « qu'il est, je vous donne, dés à present, ma foy et « ma parole que, si dans un mois ou six sepmaines « du jour de vostre partement vous me le rapportez, « ou envoyez en forme deuë, approuvé et signé du « Roy, mon bon frere, je le signeray sans difficulté,

« ainsi qu'il me sera presenté. Car je ne donneray
« jamais sujet ny à luy ny à vous, de perdre la
« bonne opinion que vous avez tous deux conceuë
« de moy ; et ne voudrois pas, pour beaucoup, que
« je n'eusse entendu de vous, ce qui concerne ces
« deux factions generales de la chrestienté ; à quoy
« il faut que le Roy, mon frere, et moy et nos con-
« federez, pensions à bon escient, et y prenions
« conjointement une ferme, tres-certaine, mais tres-
« secrette resolution, comme je vous diray plus am-
« plement avant vostre partement. »

Et au mesme instant il appella les sieurs admiral Haouard, comte de Northumbelland, comte Suttenton, comte de Mare, milord Mont-joye et secretaire milord Cecile, ausquels il dit : « Apres avoir
« conferé avec monsieur l'ambassadeur de France,
« sur infinies affaires de tres-grande importance,
« bien discuté le tout, et recognu comme sur ma
« parole il a donné de bonnes asseurances au Roy,
« mon frere, je ne l'en veux pas desadvoüer, ny faire
« trouver fausses ou pleines d'adulation, les loüanges
« qu'il a publiées de moy par ses escrits. Et partant
« je demeure resolu d'approuver et ratifier ce qui
« a esté par luy escrit en nos presences, et par moy
« corrigé de vos advis, par forme de projet de la
« bonne intelligence et fraternité qui doit estre entre
« nos personnes, pays et peuples, si le tout m'est
« renvoyé dans un mois ou six sepmaines, passé et
« signé en instrumens authentiques, comme il appar-
« tient. Et ainsi je vous ordonne, à vous M. Cecile,
« que sans autre replique ny contestation, vous fas-
« siez dresser toutes expeditions necessaires en cette

« conformité, suivant lesquelles j'en donneray de-
« main la dextre (1) et toutes sortes d'asseurances aux
« ambassadeurs de messieurs les Estats (qui estoit la
« seule fois qu'il les avoit ainsi appellez). » Puis se tournant vers moy et me prenant par la main, me dit: « Et bien, monsieur l'ambassadeur, n'estes-vous
« pas maintenant bien content de moy? »

A quoy je luy fis responce que ses vertus et sa prudence donnoient sujet, non seulement de les loüer, mais de les admirer; le suppliant de ne me reputer point moins passionné à son service, qu'à celuy de mon Roy, unique maistre et bien-faicteur, tant pour ce que c'estoit chose qu'il m'avoit commandée, que pour ce que mon inclination m'y portoit, et que les honneurs et faveurs que j'avois receus de sa benignité, m'y obligeoient tres-estroitement, le suppliant me permettre de luy baiser actuellement les mains en cette qualité. A toutes lesquelles paroles il monstra une joye tant excessive, qu'elle en desplaisoit à aucuns de ses conseillers presens; et ainsi en m'embrassant et me priant de l'aymer cordialement, il me licentia, commandant au comte de Northumbelland de m'accompagner jusques sur la Tamise, et ordonner, de sa part, au milord Sidnay, de me conduire jusques dans mon logis à Londres.

Voila, Sire, en abregé le plus qu'il m'a esté possible, mais aussi en totale substance, tout ce qui s'est dit et fait en ma penultiéme audiance, reservant à mon arrivée pres de vostre Majesté les discours de la derniere, lors que j'ay depuis pris congé

(1) *J'en donneray demain la dextre:* expression qui veut dire qu'il prêtera serment.

et me suis separé de ce prince et de ses ministres: ensemble tout ce qu'il m'a dit touchant mes propositions sur les deux grandes factions de la chrestienté et quelques autres particularitez d'importance ; touchant les affaires à moy tant recommandées par vostre Majesté, qu'il m'a prié et fait jurer de n'escrire point et ne les dire qu'à vostre Majesté seule. De laquelle si à mon partement j'eusse apporté les pouvoirs à moy necessaires pour conclurre et signer toutes choses, j'eusse peut-estre ( et je n'en doute point ) obtenu des conditions encore plus advantageuses que celles que je vous porte ; et en tous cas j'eusse si bien lié et asseuré ce qui est escrit en forme de projet seulement, qu'il n'y eut point eu de changement à craindre aux volontez d'Angleterre, comme je recognois que vostre Majesté en est en quelque doute ; encor que pour mon regard je n'y apprehende rien, veu les paroles que ce prince m'a données avec tant de franchise en prenant congé de luy, et que pour mon regard il me soit bien plus seur de n'avoir rien signé ny arresté absolument, mais laissé le tout en son entier, et par consequent en la liberté de vostre Majesté, de le communiquer à qui bon luy semblera, et de le rejetter ou approuver avec maturité de conseil. Car par ce moyen et pour le present et pour l'advenir, lors que l'on ne se representera plus les raisons des choses passées, je demeureray exempt de calomnies et de tout reproche, soit de vous, de ceux qui vous succederont, ou des envieux des actions d'autruy. Suppliant vostre Majesté me pardonner tous les defauts de mes paroles et de mes procedures, les imputer non à ma loyauté, mais à mon insuffisance,

et croire qu'en tout ce que j'ay dit, fait, geré, negocié et conclu, j'ay usé de mesme zele, assiduité, diligence et circonspection, que s'il eust esté question de mon salut, de mon honneur et de ma vie, comme j'ay fait et feray incessamment en toutes les choses qui concerneront la gloire, honneur, grandeur, felicité et contentement de vostre Majesté.

Que si elle ou aucuns de ceux ausquels il luy aura pleu donner part de mes dépesches, les trouvent trop longues, ennuyeuses et à diverses reprises, comme moy-mesme y vois de l'apparence, rencontrent plusieurs choses à corriger et contredire en mes paroles, projets, procedures, libertez et hardiesses à exposer mes conceptions, et m'accusent de loüer excessivement ce prince, je supplieray vostre Majesté, et eux aussi, de se souvenir des commandemens et instructions qui m'ont esté baillées par escrit, où il m'est enjoint de prendre le temps, les occasions et l'estat des affaires à propos, pour m'y conduire diversement selon icelles : à sçavoir, tantost comme ambassadeur, tantost comme affectionné particulierement à ce prince, et tantost comme huguenot, et par consequent interessé en la conservation de ceux de cette profession, afin de pouvoir dire et representer des choses en l'une d'icelles, lesquelles n'auroient pas esté de la bien-seance des autres, comme j'ay fort heureusement fait. Et en cela se doit juger et remarquer la grande prevoyance et industrieuse prudence de vostre Majesté ; car par ces moyens j'ay discouru plus largement et obtenu diverses choses, ausquelles autrement je ne fusse jamais parvenu. Et partant, je prie ceux qui voudroient determiner à mon desadvan-

tage sur tant de choses diverses, et donner sentence de condemnation contre moy, de prendre la patience d'attendre mon arrivée, et d'escouter benignement mes raisons ou, à tout le moins, la lecture entiere de cette derniere lettre, laquelle je juge desja de moy-mesme, si longue et si ennuyeuse, que je crains qu'elle dégouste vostre Majesté, d'en oüir entierement la lecture. Et pour cette cause ay-je remis à mon arrivée, non seulement les secrettes particularitez que l'on m'a fait jurer de n'escrire point, mais aussi la pluspart des derniers propos et complimens qui se sont passez à nostre separation sur les questions que j'ay faites à ce prince, comme de moy-mesme suivant vostre commandement. Surquoy j'ay encore receu tant de reïterées asseurances et des sermens si solemnels, pour l'accomplissement du traitté projetté et autres desseins secrets tres-importans, que je ne me sçaurois imaginer que ce prince y vienne jamais à manquer. Sur cette creance, et que les empeschemens qui me retardent viendront bien-tost à cesser, je prieray le Createur, Sire, etc.

De Londres, ce 10 juillet 1603.

Nous desirans tousjours de ne rien obmettre de tout ce que nous avons pû sçavoir ou recouvrer, qui peut concerner vostre voyage, ambassade et negociation en Angleterre, nous adjousterons encore, à tant de lettres et discours cy-devant transcrits, trois lettres escrites de vostre main au Roy; deux chiffrées sur l'alphabet particulier que vous aviez avec Sa Majesté, gardé par M. de Lomenie, dont nous avons trouvé les minutes parmy quelques papiers mis dans une des petites ormoires de vostre petit cabinet secret,

quelque temps apres vostre retour d'Angleterre à la Cour. Lesquelles n'ayans pû mettre en leur ordre requis, à cause qu'elles estoient sans datte, nous avons estimé à propos de les interposer en ce lieu, à la suitte de toutes les autres grandes lettres et discours cy-dessus par nous escrits et chiffrez sur l'alphabet de M. de Ville-roy, avant que de parler de ce qui se passa sur le temps de vostre partement, et depuis vostre retour d'Angleterre en France; ces trois lettres estant telles que s'ensuit.

*Lettre de la main de M. de Rosny au Roy.*

SIRE,

Continuant de rendre compte à vostre Majesté (suivant le commandement expres qu'il luy a pleu de m'en faire, sans apprehender qu'elle trouvast mes lettres trop longues) de toutes les moindres particularitez, de tant soit peu d'importance, qui seroient venuës à ma cognoissance, je me suis proposé de luy representer icy comme en un tableau peint de toutes ses couleurs, et comme partie des causes et fondemens d'aucunes de mes procedures qui pourroient sembler extravagantes à quelques esprits delicats, tout ce que j'ay appris et recognu des humeurs, fantaisies et dispositions de ceux avec lesquels il m'a fallu traitter, ou qui se pouvoient interesser avec eux, que pour plus grande intelligence du total, je distingueray en quatre chefs principaux, dont le premier concerne le roy d'Angleterre et autres potentats du Nord, leurs humeurs et inclinations naturelles, judicielles et consideratives, tant envers vous, le

roy d'Espagne, que les Provinces Unies. Le second, la diversité de ses conseillers et ministres, et leurs differentes inclinations envers les mesmes choses. Le troisiesme, les practiques, desirs et dispositions d'Espagne et des Archiducs. Et le quatriesme, l'estat des affaires des Provinces Unies, leurs affections, leurs esperances, leurs forces, et leurs foiblesses; ce qui, à mon advis, donnera plusieurs lumieres à vostre Majesté, et dequoy arrester, ou au moins diminuer les blasmes des esprits trop curieux et contentieux, et qui ne trouvent jamais à leur goust aucunes des paroles ny des œuvres d'autruy.

Premierement, quant aux humeurs des susdits roys et potentats du Nord, encor qu'elles sont differentes en beaucoup de choses, si n'ay-je pas laissé de les trouver en mesme sentiment pour le regard des surseances et temporisement d'attendre, pour entamer les choses, la maturité des occasions, et de n'entreprendre point trop de grandes choses à la fois; et pour particularitez de ce que j'ay pû recognoistre, en communiquant tant de fois avec le roy d'Angleterre, il m'a semblé que son inclination envers vous et la France, n'estoit pas trop bonne lors que j'arrivay en Angleterre, dautant que les jaloux de vostre gloire avoient essayé de luy persuader que vous le mesprisiez et hayssiez tout ensemble; que vous en parliez indignement, l'appellant *capitaine és arts et clerc aux armes* (car ce sont les mots dont l'on m'a fait reproche); que mon frere et moy avions tenus plusieurs discours à son desadvantage, voire mesmes il s'estoit fourré quelque chose en l'esprit des antiques pretentions angloises sur la France.

Quant à l'Espagne, ces roys du Nord la distinguoient en trois maisons, à sçavoir d'Espagne, d'Austriche et de Bourgongne.

Pour la premiere, le roy d'Angleterre en craignoit et hayoit la nation, la fierté, les astuces, la puissance et les desseins.

Pour la seconde, il la mesestimoit, comme foible et dénuée de personnes recommandables; mais de laquelle il eust bien desiré l'amitié, en la separant sinon de l'affection, au moins de la faction Romaine, espagnole et jesuistique, qu'il hayt infiniment.

Pour la troisiesme, le nom, la situation et le restablissement de cette maison de Bourgongne, luy sonne fort doux aux oreilles; et, à mon advis, n'espargneroit rien pour cét effet, moyennant qu'il la pust absolument separer de l'Espagne et mesme de l'Austriche, sinon de la maison, à tout le moins de la pretention.

Quant aux ministres et conseillers de ce prince, comme ils sont divers en pays, en naissances, esprits, qualitez et professions, aussi sont-ils differents en amitiez et conseils, en desseins et en factions. Les uns, comme le comte de Mare, le milord Mont-joye, chevalier Asquins, Kainlos et quelques gentilshommes du lict et jouvenceaux, qu'ils appellent de la couche, ils sont tout à faict portez à la personne de leur maistre, à ses passions, à ce qui luy pourroit acquerir honneur, gloire et grandeur, et plutost penchans vers la France que nulle autre part, peu experimentez aux affaires, quelques-uns d'eux assez bons hommes de guerre, qui voudroient bien posseder seuls la faveur et en exclurre les autres : d'autres, comme l'admiral Haouard, le grand chambellan,

bref tous les Haouards, le grand escuyer et tous les Husmes et quelques autres avec eux, sont entierement portez à la faction espagnole. Les autres, comme le chancelier, le grand thresorier, le milord Cecile et autres semblables, sont tous d'humeurs anciennes angloises, c'est à dire, ennemis de la France, peu amis de l'Espagne, et absolument portez pour faire ressusciter la maison de Bourgongne, et reduire les Estats à cette necessité. Les autres, comme le comte de Northumbelland, de Sutenton, de Comberland, les milords Cobhan, Ralek, Griffin et autres, seront tousjours de toutes les factions qui voudront remuer mesnage, ou dedans ou dehors leur royaume; voire aucuns d'eux contre leur propre Roy et leur patrie, et tous ces gens-là ensemble, demeurent buttez les uns contre les autres à qui possedera la faveur et fera suivre ses conseils. Mais l'on estime que les gens de robe et de plume l'emporteront par dessus les autres, comme plus sortables à l'humeur du Roy, plus intelligens d'affaires, plus fins, plus rusez, plus patiens à supporter les impetuositez des autres, moins sujets à donner des ombrages et des défiances à leur maistre, et à luy faire craindre leurs courages et leurs desseins. Si ce n'est que des mignons et favoris de chambre, comme l'on commence à l'appercevoir, ne traversent tant les uns que les autres et s'emparent de tout le credit.

Quant à l'Espagne, l'on croit, à ce que l'on a pû descouvrir et conjecturer jusques à present, soit par la cognoissance de leur naturelle fierté, de leurs anciennes convoitises et desseins à l'empietement de l'empire chrestien, soit par les practiques et menées

qu'ils ont desja faites et les intelligences qu'ils continuent avec tous ceux qui hayent la France, que tout leur but tend à en empescher l'alliance et confederation avec l'Angleterre, et que plutost que de n'y parvenir, ils accorderont tout ce que voudra l'Angleterre, jusques à delivrer les Provinces Unies de toutes guerres, voire de subjection, pourveu que cela se traitte sans la participation de la France, sur laquelle, ainsi qu'ils publient, tant eux que l'Angleterre ont de si grandes pretentions et si bien fondées, que ce seroit honte à l'un et à l'autre de ne les pas renouveller et ne s'unir ensemble que pour s'y reintegrer : chose aussi facile, disent-ils, à executer qu'à desirer, estans une fois sur ce sujet, ces deux couronnes et les dix-sept provinces des Pays-Bas, en paix, union, concorde et bonne intelligence ensemble. Mais de quelques belles paroles et specieuses apparences que puissent estre ombragez et fardez tous ces projets, si les estime-je, et peut estre eux mesmes aussi, de succez impossibles, tant à cause de la contrarieté des religions, que des fondemens divers et maximes differentes que les uns et les autres ont à present au regime de leurs royaumes.

Quant à messieurs des Estats des Pays-Bas, comme les plus exposez à l'oppression et les plus proches des dangers, aussi ont-ils des penetrations plus vives et des apprehensions plus certaines, recognoissans bien en premier lieu que toutes les blandices d'Espagne ne sont qu'autant de pieges à leur liberté, les esperances d'Angleterre plutost des mines et des paroles que des certitudes ny des effets, et qu'il n'y a que la seule generosité, franchise et puissance de vostre

Majesté qui soulage leurs ennuis, subvienne à leurs necessitez et renforce leurs courages. Et neantmoins ils cachent tant qu'ils peuvent telles opinions, et font demonstration qu'ils croyent estre facile de traitter à conditions raisonnables, et recevoir des assistances convenables de l'Angleterre; afin que tenant vostre Majesté en jalousie, qu'ils ne se precipitent en l'un ou en l'autre party, ils augmentent, par cette apprehension, dautant plus vostre resolution à les secourir puissamment et en suitte conjoindre à ce secours la reputation des alliances et confederations angloises; afin qu'elles ne se restraignent dans les factions à vous et à eux contraires, qui est tout le fruit, à mon advis, qu'ils esperent de leur voyage en Angleterre et de mon entremise pour eux audit pays; et que de ma part, tant pour ce qui les touche que pour toutes les autres affaires que j'ay traittées pendant mon voyage, soit avec ce prince, ses ministres ou autres particuliers, j'ay estimé estre necessaire de vous representer. Priant le Createur, etc.

*Lettre de la main de M. de Rosny au Roy.*

Sire,

Encor que par l'ordre qu'il a pleu à vostre Majesté me commander d'observer, en luy faisant tenir des lettres touchant ses particulieres intelligences, tant anciennes que nouvelles, avec les Estats, royaumes, princes, peuples et villes protestantes et reformées, et autres faciendes que j'estimerois ne devoir pas estre publiées que par vostre commandement ou licence, vostre Majesté m'eust ordonné de les escrire

toutes de ma main sur l'alphabet du chiffre particulier qu'elle m'avoit fait dresser, si me fusse-je neantmoins fort bien gardé de les faire telles et si longues que j'ay fait et fais encore maintenant, si M. de Lomenie, en me venant dire adieu, ne m'eust asseuré que vostre Majesté luy avoit mis son chiffre entre les mains, et commandé de s'instruire si bien en iceluy, qu'il vous pust descharger de la peine de déchiffrer mes lettres. Tellement que sur cette confiance, Sire, joinct le desplaisir que vous m'avez mandé d'avoir eu de l'esgarement fait par les commis de M. de Ville-roy, d'une lettre non chiffrée que j'escrivois et addressois à vostre propre personne, je prens la licence d'amplifier cette lettre sur vostre chiffre particulier d'une infinité de particularitez qui eussent pû permettre d'estre escrites du chiffre que j'ay avec M. de Ville-roy, et d'y adjoindre encore quatre ou cinq petites lettres que j'avois desja minutées et preparées pour vous estre envoyées à diverses fois, afin qu'elles vous fussent renduës moins ennuyeuses à faire déchiffrer et lire.

Par cette-cy donc, Sire, laquelle à mon advis sera la derniere que vostre Majesté aura de moy en son chiffre, je luy diray, en premier lieu, comme ceux qui avoient eu charge de la part des roys de Dannemarc et Suede pour y rendre les complimens accoustumez aux nouvelles royautez, arriverent en ce royaume un jour apres moy. Surquoy nous estans entre-donnez les advis necessaires pour ce que nous avions à communiquer ensemble, les visites s'en sont ensuivies telles qu'il estoit convenable; en quelques unes desquelles se sont par trois fois rencon-

trés le comte de Mare, le milord Mont-joye et le chevalier Asquins ; mais tousjours faisant semblant que ç'avoit esté par hazard et comme d'eux mesmes, et grands amis des autres. Quoy que ce soit, nous avons eu à diverses fois plusieurs longs et divers propos ensemble, lesquels n'estans pas de la bienseance d'une lettre en chiffre, je remets à les faire entendre à vostre Majesté lors que je seray pres d'elle. Mais pour l'informer de quelques-uns d'iceux les plus necessaires à sçavoir promptement, je luy diray que nonobstant que je n'aye pas trouvé en ces gens-cy ensemble, ny en tous les autres avec lesquels j'ay eu à traitter choses de consequence, cette vivacité d'esprit, fermeté de jugement, ny genereuse resolution aux hautes entreprises, esquelles excelloit vostre royale et loyale sœur la brave Elizabeth d'Angleterre, si n'ay-je pas laissé de faire projetter et resoudre plusieurs bons essais à faire et observations à practiquer. Je luy diray, d'ailleurs, qu'encor qu'ils n'ayent peu trouver rien à redire aux questions que vostre Majesté m'avoit commandé de leur proposer comme de moy-mesme, et sans aucune charge d'ailleurs, si n'ont ils pas laissé de leur associer tant d'esgards, circonspections, temporisemens, remises d'executions et d'observations à faire pour empescher de rien precipiter, mais d'attendre la maturité des occasions et la bonne assiette des esprits, qu'ils croyent avoir pris des precautions contre tout ce qui les pouvoit obliger à s'embarquer en des desseins et entreprises de douteuses issues; et neantmoins si ne laisse-je pas de croire d'avoir obtenu tout ce que vostre Majesté pouvoit maintenant raisonnablement desirer.

d'eux, puis que par article expres il a esté convenu qu'ils suivront l'exemple de vostre Majesté en la distribution des Estats et seigneuries qu'il faudra départir. Et quoy que je ne doutasse pas de pouvoir bien trouver d'assez valables raisons pour y faire adoucir quelques uns de ces points en temperamens et assaisonnemens, si est-ce que ne voyant rien prest d'executer en toutes ces choses, ny qui pust presser vostre Majesté d'entrer en nul essay d'importance, je ne voulus pas m'en servir, de crainte que rencontrant des esprits capricieux ou opiniastres, nos resolutions doucement convenuës ne fussent changées en altercations, voire mesme en aversions apparentes, lesquelles eussent pû diminuer en quelque sorte l'opinion en laquelle, suivant le commandement de vostre Majesté, je m'estois resolu de laisser un chacun en partant de ce pays, qu'il y avoit une parfaictement bonne intelligence entre vous quatre grands roys, et une asseurée fraternité d'armes et de desseins conformément à celle qui avoit esté concluë entre vostre Majesté et celle de la feuë reine Elizabeth : me semblant estre bien plus convenable à un ministre d'Estat, duquel les actions sont subjectes à recevoir de malicieuses interpretations, en laissant les choses apparemment en leur entier, de remettre le choix de l'innovation à vostre Majesté, encore que, pour dire ce qui m'en a semblé apres avoir plus attentivement medité sur toutes circonstances presentes et celles encor qui sont en la puissance de l'advenir, je ne croye pas que quand j'auray representé tout ce qui m'a esté occurrent en ce pays, qu'elle accuse de lascheté ou d'imprudence mes pro-

cedures. A quoy desirant de preparer desja aucunement l'esprit de vostre Majesté, j'ay creu qu'elle ne me blasmeroit point si je luy faisois icy un sommaire fort abregé de la principale raison qu'un chascun d'eux allegua en une assemblée qu'ils firent sans m'en advertir, mais que j'ay sceu depuis, par le moyen du milord Mont-joye, qui est vostre serviteur particulier et mon intime amy, pour les faire égallement convenir en un mesme sentiment sur les temporisemens, remises et attentes de la maturité des occasions cy-devant dites.

Le roy d'Angleterre, comme prince d'exquise sagesse et grandement speculatif, et qui mesme affecte de se faire tenir pour tel, disant qu'il estoit de la necessaire temperance et circonspection de toute nouvelle royauté de se donner an et jour de terme avant que de faire aucunes innovations, afin de n'en exciter point qui luy puissent nuire, et semble que celles qu'il apprehende le plus luy doibvent venir du costé de sa femme et de son fils aisné, quoy qu'ils ayent inclinations diverses.

De la part du roy de Dannemarc (lequel, à la verité, a domination sur de grandes et fort diversifiées estenduës de terres et pays, mais la pluspart infertiles, de bizarre situation et grandement incommode habitation), il fut allegué par ses députez que ses peuples, bien qu'assez dociles, estoient neantmoins si divers en mœurs, humeurs et fantaisies, que, pour les contenir en obeyssance envers luy et patience entr'eux mesmes, il estoit contraint d'y changer souvent d'ordres, de formes et de reglemens, estant maintenant apres pour voir s'il en pourroit point establir

de perpetuels ; avant le succez duquel dessein l'estat de ses affaires l'obligeoit à ne s'engager absolument en nulle entreprise presente qui pust estre douteuse.

De la part du roy Charles de Suede (que vostre Majesté cognoist, et lequel, par son commandement, je fis assister d'hommes et d'argent pour faciliter sa nouvelle royauté), ses députez representerent qu'estant venu advis à leur Roy au temps qu'ils partirent, que le roy de Pologne, son nepveu, faisoit quelque demonstration de vouloir encore renouveller ses pretentions sur la Suede, surquoy il s'estoit resolu de convoquer une assemblée de tous les Estats de son royaume, avant la conclusion de laquelle il ne leur sembloit pas à propos de s'embarquer en des mouvemens d'importance et de longue decision au dehors.

Et de la part de messieurs les Estats des Provinces Unies il fut dit, par le sieur Bernaveld, qu'il leur sembloit ne debvoir penser pour maintenant à rien de nouveau, qu'ils n'eussent veu que deviendroit ce grand dessein de l'attaquement et de la defence d'Ostande, ce que produiroient les mutinations de plusieurs troupes espagnoles, et ce qu'il reüssiroit d'un dessein qu'ils avoient, dont l'heureux succez repareroit les dommages de la perte d'Ostande quand bien elle arriveroit. Et quoy que sur toutes ces allegations je voye bien qu'il y auroit beaucoup de choses à contredire, si ne perdez-je point l'opinion qu'il pourra survenir de tels accidens, diversitez d'advis et de conjonctures d'affaires, que vostre Majesté aura elle-mesme besoin d'user des temperamens qui luy sembleront peut-estre n'estre pas maintenant de saison. Suppliant vostre Majesté de m'excuser si mes lettres,

mais principalement celles en chiffres, dont la nature prescrit briefveté, sont trop longues et frequentes, peu éloquentes et souvent pleines de redites, estant bien difficile d'user de chiffrement sans plusieurs erreurs; me semblant que les miennes doivent estre couvertes par l'expres commandement que j'ay receu de vostre Majesté de n'espargner point ma peine en telles occasions : lequel me fera prendre encor la hardiesse d'amplifier cette lettre, quelque excessivement longue et peut-estre ennuyeuse qu'elle puisse estre, d'un recit de divers bruits qui courent en ce royaume en forme de vaude-ville, des diverses fantaisies des principaux de ceux qui auront à joüer leur personnage sur le theatre des affaires qui se demenent aujourd'huy, et desquelles il vous a pleu que je m'entremisse de quelque partie. Mais estant venu à considerer qu'il me seroit du tout impossible de vous en representer un detail bien intelligible, sans faire une excessivement longue et ennuyeuse lettre pour vostre Majesté et trop penible pour moy-mesme, je me suis resolu d'en differer le discours entier comme je fais celuy des articles secrets dont nous sommes convenus, au temps qu'une furieuse pluye et un grand vent la retenant dans la chambre, elle commande souvent à ses serviteurs, et frequemment à moy, de luy faire des contes. Mais afin que vostre Majesté ait plus de desir et plus de souvenir pour me l'ordonner ainsi, j'ay estimé qu'elle n'auroit point desagreable si, par anticipation, je luy en faisois icy un petit sommaire des plus abregez qu'il m'a esté possible, que pour plus facile comprehension je distingueray en cinq chefs principaux.

Le premier, pour ce qui concerne le roy d'Angleterre, ses humeurs, inclinations, opinions, desirs et dispositions, et les diversitez d'advis, conseils et intentions de ses divers ministres sur l'estat des affaires presentes et leurs égards à l'endroit des roys de France, d'Espagne, de Dannemarc, Suede, les archiducs de Flandres, les provinces unies de Hollande, et finalement l'Empereur, l'Empire, les Estats et princes d'Allemagne, et les Suisses; car il se discourt de toutes ces choses.

Plus le second, pour ce qui peut concerner les mesmes Estats, affaires et personnes cy-dessus, au regard des roys de Dannemarc et Suede, et leurs conseillers qui sont icy deputez.

Plus le troisiesme, pour ce qui peut concerner les mesmes Estats, affaires et personnes cy-dessus, à l'esgard du roy d'Espagne et de ses conseillers et confidens qu'il a en ce royaume.

Plus le quatriesme, pour ce qui peut concerner les mesmes Estats, affaires et personnes cy-dessus, à l'esgard des archiducs de Flandres, les partisans qu'ils ont en ce royaume, leurs grandes villes et peuples.

Et le cinquiesme, pour ce qui peut concerner les mesmes Estats, affaires et personnes cy-dessus, au regard des provinces unies des Pays-Bas, de la diversité des intentions de leurs conducteurs, et des inclinations de leurs villes et riches marchands, touchant la facilité du commerce aux deux Indes.

Sur tous lesquels discours, apres la requisition tres-humble d'un general pardon de toutes mes erreurs, estant bien difficile de n'en avoir point fait en

de si longues lettres de ma main, toutes sur le chiffre particulier que vostre Majesté a voulu que j'eusse avec elle, je prieray le Createur, Sire, etc.

### *Lettre de la main de M. de Rosny au Roy.*

SIRE,

Suivant le commandement que j'avois receu de vostre Majesté, en prenant congé d'elle pour mon voyage d'Angleterre, d'addresser à sa propre personne toutes mes lettres qui parleroient de ce qu'elle m'avoit donné charge de proposer comme de moy-mesme au roy d'Angleterre et autres à moy specifiez, pour essayer de diminuer la faction d'Espagne et maison d'Austriche qui s'amplifioit par trop de tous costez, et autres affaires que j'estimerois dignes de venir à sa seule cognoissance; je ne manquay pas de suivre vos intentions dés ma seconde dépesche, dautant qu'elle parloit un peu librement des Anglois et de leurs humeurs et complexions hautaines et volages. Or, ayant appris par les lettres de vostre Majesté, que cette mienne dépesche avoit esté soustraite et mise en autres mains que les vostres, j'ay creu que cela n'avoit point esté fait sans quelque mauvais dessein de longue main premedité, et que je me devois rendre dautant plus circonspect à escrire de telles matieres et soigneux d'observer exactement vostre ordre plein d'admirable prudence et prevoyance, comme les succez des choses en rendent des preuves manifestes. Et combien qu'en une lettre que je vous ay escrite ce jourd'huy, par la voye et maniere ordinaire, le pacquet estant addressé à M. de Ville-roy, je la die estre

une espece de recapitulation de tout ce qui s'est passé en mon voyage, et que j'ay traitté, geré et negocié pendant mon sejour en Angleterre, si ay-je neantmoins obmis expressément et conformément à vos commandemens, la plus part des choses lesquelles, selon mon advis, requeroient le plus de secret, à dessein de les vous representer apres, comme je fais par cette lettre de ma main (sans user neantmoins de chiffre, sa longueur ne me l'ayant pû permettre), et ce le plus briefvement que l'importance d'icelle m'en a laissé la liberté, jusques à reserver plusieurs particularitez fort substantielles à vous faire entendre de bouche, de crainte d'ennuyer vostre Majesté par de si longues et frequentes lettres, comme seroit le recit entier des occasions qui me furent presentées par les roys avec lesquels j'ay eu à negocier, sans qu'à mon advis ils ayent pensé qu'il y eust de l'artifice, tout cela ayant esté fait si à propos, que j'eus moyen de leur faire toutes les propositions que vostre Majesté m'avoit commandées; et crois de m'y estre comporté en sorte qu'il leur a esté impossible de se douter que vostre Majesté en eust eu aucune cognoissance. Leur faisant croire absolument que tout cela procedoit purement et simplement de mes imaginations et fantaisies, et encore icelles engendrées par l'extreme passion que j'avois à la conservation et accroissement de ma religion, au contentement de sa personne royale d'Angleterre, et à l'exaltation de sa gloire et amplification de sa domination, comme celuy seul que j'estimois capable de pouvoir empescher les desseins que je voyois bien qui se minutoient entre tous les roys et potentats catholiques Romains, pour la ruyne de

ceux qu'ils nommoient heretiques. Luy ayant ensuitte, avant que de rien particulariser, fait faire tous les sermens solemnels que j'ay voulu, qu'il ne diroit jamais rien à qui que ce pust estre de ce que je venois de luy declarer de l'interieur de mon cœur, tant envers la religion en general, que sa personne en particulier, ny des autres ouvertures que j'avois encore à luy faire, sinon de mon sceu et consentement; de crainte que parvenant à la cognoissance de vostre Majesté par autre voye que la mienne, et sans y apporter les dispositions et precautions necessaires, elle ne s'offençast griefvement contre moy, de voir que j'aurois entrepris de parler à un prince estranger avec telle confidence de choses tant importantes, non seulement sans en avoir eu charge de vous, mais aussi sans vostre sceu, et ne fust en fin peut estre cause que de mon affection en son endroit procederoit ma ruyne certaine.

Or, ay-je abregé tout ce que je luy dis et qu'il me respondit sur ce sujet, le remettant à vous en faire le recit estant pres de vostre Majesté pour respondre au commandement qu'elle me fait de m'informer de la perte de ma susdite seconde dépesche. Surquoy je luy diray que ceux qui ont charge de recevoir ses pacquets, la coloreront de telles excuses que bon leur semblera; mais je vous puis certifier, Sire, qu'elle a esté portée par mon courrier, que je confesse bien estre homme simple, mais fort fidele, et me servant à la chambre, dans le logis de M. de Ville-roy, dautant que vous estiez lors à la chasse, et mise entre les mains d'un de ses commis, du nom duquel, à la verité, il fut si beste que de ne s'en enquerir pas; mais,

à ce qu'il dit, Louvet parloit à luy, et mit en sa presence plusieurs pacquets entre ses mains pour les bailler audit sieur de Ville-roy; et faut, quoy que l'on vueille dire, qu'il y ait quelqu'un dans cette maison-là duquel vostre Majesté soit desloyalement servie, et qui fasse profit de vos dépesches, encor que pour celle-là il n'en tirera pas, à mon advis, grande utilité, dautant que la lettre estant entierement escrite de ma propre main, et ce qu'il y avoit de plus important, du chiffre particulier de vostre Majesté qu'elle me commanda de luy faire, il ne luy aura pas esté possible de la déchiffrer, et croy plutost qu'autrement que la trop grande circonspection dont j'ay usé, mettant sur la suscription de ma dépesche, *paquet pour estre mis és mains propres du Roy sans estre ouvert,* aura esté cause de la substraction d'icelle, et que n'en pouvant profiter l'on l'aura bruslée.

Mais pour reprendre mon premier propos, qui a eu pour but de donner à vostre Majesté quelque espece de lumiere, en attendant mon arrivée, des discours plus importans que nous avons eus ensemble, le roy d'Angleterre et moy, outre ce qui est dit dans cette grande lettre en forme de recapitulation, je vous diray, Sire, et supplieray quant et quant vostre Majesté d'excuser la longueur de l'une et l'autre de ces deux lettres, que, dans la premiere d'icelles, entre ces mots de *formidable domination espagnole*, et ceux-cy, *que s'il ne se faisoit entre vos Majestez*, j'ay obmis ce que j'adjoustay au roy d'Angleterre, qui fut tel que s'ensuit:

« Ou qu'à tout le moins ils renfermeront cette fac-
« tion austrichienne, qui essaye de dominer sur tous
« les potentats de la chrestienté, dans ce seul conti-

« nent des Espagnes, borné de trois parts des mers « Oceane et Mediterranée, et du quatriesme des monts « Pyrennées. Ce qui se pouvoit entreprendre, selon « mon advis, ce luy dis-je, par quatre diverses voyes « et manieres de proceder, desquelles, si je ne crai-« gnois de luy estre trop long et ennuyeux, ou le des-« tourner d'autres occupations plus recreatives, je luy « dirois, dés maintenant, quelque chose attendant un « autre sien plus grand loisir, que je luy represente-« rois d'une suitte continuë autant que le sujet le me-« riteroit, toutes les imaginations et fantaisies qui « m'estoient entrées en l'esprit sur un dessein de telle « importance, et qui neantmoins se conforme en tout « et par tout à ceux que vous avez eus de longue main, « esperant que tout ce qu'il y pourroit avoir de vague « ou defectueux ayant esté bien examiné, tant par « luy que par vostre Majesté, si tant estoit qu'il ju-« geast à propos, l'ayant entendu, de vous en parler, « et en suitte corrigé selon la prudence de deux si « grands Roys, il pourroit, selon mon opinion et mon « desir, estre rendu fort facile à executer. »

Surquoy il me dit en m'embrassant : « Je vous jure, « M. de Rosny, que je n'ay jamais rien trouvé de trop « long ny de fastidieux (car il use souvent du mesme « mot) en vostre entretien; qu'il ne m'ennuya jamais « moins qu'il a fait cette apres disnée, et mesme crois « que je ne sçaurois employer mieux le temps qu'à « la representation de choses si hautes. Et partant « vous priez-je de vouloir continuer, car je vous « veux donner tout autant de loisir qu'il vous sera « necessaire pour cét effet. » Surquoy je luy dis que des quatre moyens par moy imaginez, les deux se

pouvoient facilement pratiquer, sans pour cela entrer en declaration de guerre ouverte contre l'Espagne, dont le premier estoit d'entreprendre de conquerir aux Indes, où, par tous les traittez, il estoit laissé en la liberté d'un chacun des roys d'y pouvoir negocier, sauf aux autres à s'en défendre au delà de la ligne, sans que toutes les aggressions et oppositions qui s'y feroient de part ny d'autre, pussent estre estimées à rupture de paix entre eux. Et que pour rendre cette entreprise fructueuse, il estoit necessaire de preparer trois bonnes flottes, composées de huit mille hommes de pied chacune, et de tous vivres, armes, artilleries et munitions necessaires pour un rafraischissement successif de six en six mois, afin de remplacer ce que le temps, les armes et les maladies, et autres incommoditez des terres et mers tant esloignées, pourroient avoir consommé et ruiné. Desquelles flottes les vaisseaux pourroient estre fournis par les Anglois, les artilleries, vivres, denrées et munitions necessaires par les Pays-Bas, et les gens de guerre et leur solde, comme le plus onereux, par la France: demeurans tous les profits, advantages et conquestes partagez neantmoins également. L'autre moyen seroit de se tenir preparez pour embrasser les occasions de la succession de Cleves, et le deceds de l'Empereur, lesquelles ny l'une ny l'autre ne sçauroient apparemment plus gueres tarder; sans permettre cependant qu'Ostande se perdist, ny qu'il fust esleu aucun roy des Romains. N'y ayant nul doute, que sur tels changemens, il ne survinst des causes de discord entre tous ceux de la maison d'Austriche, et la pluspart des princes, Estats, villes et communautez d'Alle-

magne, lesquels ouvriroient à la France, Angleterre, Dannemarc, Suede, Pays-Bas et leurs associez, les infaillibles moyens pour non seulement faire tomber la succession de Cleves en telles mains que bon leur semblera, mais aussi pour arracher de la maison d'Austriche l'heredité de l'Empire et des royaumes et Estats de Boheme, Hongrie, Moravie, Stirie, Carinthie et Tirol, pour remettre le tout en la liberté elective des princes et des peuples, comme il estoit anciennement, sans que pour cela l'Espagne eust subject apparent de se plaindre d'aucune aggression ny d'infraction de paix; laquelle ne se pourroit ainsi éviter par les deux derniers expediens de ma proposition, dont le premier seroit de soustraire entierement par guerre ouverte toutes les dix-sept provinces des Pays-Bas de la domination d'Espagne, et les distribuer en tel nombre de principautez ou republiques libres et souveraines, qu'il seroit communément advisé par tous les associez, dont la conqueste se rendra assez facile si l'on sçait bien user de la commodité qu'en donne la situation, laquelle estant de forme à peu pres triangulaire, compris avec les dix-sept provinces celles de Liege, Juliers et Cleves, l'un des costez du triangle se trouve tout borné de la mer, depuis Calais jusques à Emdem, sur laquelle l'Angleterre, le Dannemarc, la Suede, les Provinces Unies et leurs associez sont tant puissantes, qu'il ne sçauroit rien entrer ny sortir desdites provinces que ce qu'il leur plaira. L'autre costé du triangle est borné de la France, depuis Calais venant gagner la Somme, et de là jusques à Mezieres, Verdun et Mets: tout lequel trajet se peut aussi tellement asseurer et clorre, par les pays

et forces ordinaires de France, qu'il n'y sçauroit semblablement rien sortir ny entrer que ce qu'elle voudra. Le troisiesme et dernier costé du triangle, qui s'estend depuis Mets tout du long des rivieres de Mozelle et du Rhin, et jusques à Dusseldorp, estant borné des Estats de Mets, de Treves, Cologne et Mayence. Sur lesquelles rivieres logeant les armées qu'il est és puissances des potentats cy-dessus de mettre sur pied, et ne se trouvant de resistance qu'à Thionville, qui ne peut pas long-temps durer contre telles forces, les autres Estats et villes qui seront du long ce trajet, se resoudront à telles loix et conditions que l'on leur voudra imposer; lesquelles ne tendront qu'à empescher qu'il ne sorte ny entre aussi aucuns vivres, denrées, marchandises ny hommes dans les susdites provinces; esquelles, si aucunes villes s'opiniastrent à la défence, envoyant és environs d'icelles quatre ou cinq mille chevaux faire le dégast et fouragement des vivres, des villages et des campagnes lors qu'elles viendront en grain, il n'y a doute que la faim et la necessité de toutes choses ne reduisent dans six mois au plus tard toutes les plus fortes et obstinées forteresses à tel party que l'on voudra; mais tousjours essayer de former de toutes ces provinces une seule republique toute libre, comme un membre de l'Empire. Le quatriesme et dernier expedient estant beaucoup plus general, de plus grande consequence et remply de plus de difficultez; aussi sera-il necessaire d'y user de plus grandes prevoyances, forces, preparatifs et negociations. Interessant au profit de la dissipation espagnole tous ceux qui pourroient donner quelque sorte d'empeschement à r'en-

clorre sa domination dans les seules bornes d'Espagne; leur faisant voir des seuretez suffisantes pour ce qui leur seroit promis, et que ce qui s'entreprendroit ne seroit pour aucunes fins ambitieuses ny pour en agrandir, en sorte quelconque, ny la France ny l'Angleterre, ny autre potentat, si puissant qu'il fust, pour devenir aussi ennuyeux et formidable aux autres que s'est maintenant renduë l'Espagne, laquelle, pour ce sujet seul, l'on veut essayer d'affoiblir; distribuant ce que l'on luy osteroit par l'advis commun de tous ceux qui entreront en l'association, ce qui semble, sauf à y changer ce que l'on verra à propos, ne pouvoir estre plus équitablement fait qu'en disposant de l'Empire, de la Hongrie, Boheme, Moravie et Silezie, Austriche, succession de Cleves et des dix-sept provinces basses, comme il a desja esté dit cy-devant. Et pour le surplus bailler aux Suisses le Tirol, l'Alsatie et la Franche-Comté; au duc de Savoye la Lombardie, la luy erigeant en royaume avec le Piedmont et la Savoye, formant des Estats des ducs de Florence, Mantouë, Parme, Modene, seigneuries de Genes, Luques et autres petits princes d'Italie, qui voudront contribuer à ce dessein, une espece de republique d'eux tous, afin de se pouvoir mieux maintenir. Que si quelques-uns desdits princes ne veulent entrer en l'association, ils seront traittez comme ennemis; et quant au Pape, je croy qu'il souvient bien à vostre Majesté, comme le royaume de Naples luy a tousjours esté entierement destiné, comme a esté aux Venitiens toute la Sicile, et tout ce qui sera jugé leur estre plus commode vers le Friul et l'Istrie, en ce qui est possedé par l'Espagne.

Toutes lesquelles propositions, pour estre trop succinctement et superficiellement traittées, sembleroient d'abord à plusieurs (je n'en doutois point, et peut-estre à luy mesme et à vostre Majesté, lors qu'il auroit esté d'advis de vous en parler) plutost pures imaginations que ratiocinations solidement faites ny fondées, lesquelles, neantmoins, se pourroient tres-bien justifier et monstrer fort faisables; principalement tous les défauts d'icelles en ayans esté, comme j'ay desja dit, corrigez par quatre si grands roys et tant experimentez capitaines, lesquels je supplierois lors de me vouloir excuser, et imputer à l'extréme passion que j'ay à leur service, et à l'exaltation de leur grandeur, telles hautes cogitations que j'advoüois et recognoissois assez exceder ma portée; mais non celle de leurs Majestez que le ciel avoit pourveus de particulieres lumieres, dons et graces tres-excellentes, par preference à tous autres roys et princes.

Surquoy s'estant un peu mis à songer, il reprit avec une soudaineté merveilleuse la pluspart des principaux poincts que j'avois touchez, y remarqua divers inconveniens, et forma plusieurs difficultez, bref, me fit quasi toutes les mesmes repliques de vostre Majesté, lors que je luy ay fait de pareilles ouvertures par trois fois, dont la premiere fut à son retour de Mets estant à Monglat, où elle prit resolution de m'envoyer vers ce prince, en partie pour luy ouvrir quelque chose de ces propositions, non toutesfois en vostre nom, mais comme de moy-mesme ainsi que j'ay fait, afin, comme il a desja esté dit, de voir ce qu'il en diroit. Pour à quoy parvenir et penetrer davantage dans ses intentions, je luy respondis que

toutes ces objections estoient dignes d'un tant sage et judicieux prince qu'il s'estoit monstré en toute la conduite de sa vie ; que je recognoissois assez l'importance d'icelles, et combien en telles matieres si espineuses le secret estoit principalement requis ; ne doutant nullement que si jamais je venois à en parler à vostre Majesté, qu'elle n'y fist les mesmes difficultez et observations, pour trouver une grande conformité de vivacité d'esprit et solidité de jugement entre vos deux Majestez, qui est la plus excessive sorte de loüange dont je sçaurois user en son endroit que de le comparer à vous, comme je pense vous l'avoir desja escrit. Que si son courage, nonobstant tout mon dire, ne se trouve assez relevé pour se jetter tout ouvertement dans de telles resolutions, au moins estime-je l'avoir entierement aliené de toutes propositions qui luy pourroient estre faites ; ny pour le recouvrement des provinces qui ont autresfois appartenu aux Anglois, ny pour se restraindre d'alliance et d'amitié avec le roy d'Espagne et les archiducs à vostre prejudice, ny par aucune preference, ny pour se rendre protecteur de ceux de la religion en France, ny pour interceder contre vostre gré pour aucuns de vos sujets rebelles. Qui est tout ce que j'ay estimé debvoir escrire à part à vostre Majesté, tout le surplus de ce qu'elle pouvoit sçavoir de moy avant mon arrivée estant dans la grande lettre de mesme datte que la presente ; suppliant vostre Majesté de vouloir excuser ce qu'elle y trouverra de mal poly, ou non assez bien expliqué, ou de defauts au chiffre, chose que je crains dautant plus que je l'ay escrite à la haste, et n'ay pas eu le loisir de la lire apres, tant j'estois accablé de

sommeil, ayant esté toute la nuict à l'escrire et à la chiffrer, ce qui peut-estre en rendra le deschiffrement plus difficile à M. de Lomenie, aussi qu'à mon arrivée je repareray tous ces defauts, vous portant des resolutions escrites, desquelles vous aurez, à mon advis, sujet de contentement. Sur lequel je prie le Createur, Sire, de vous vouloir journellement accroistre et vous, etc.

De Londres, ce 10 juillet 1603.

Nous avions oublié à vous ramentevoir qu'un peu devant que vous voulussiez travailler aux deux susdites dépesches, vous aviez receu deux lettres du Roy, l'une estoit du 3 juillet et l'autre du 5, et deux de M. de Ville-roy de mesme datte, lesquelles la teneur ensuit.

*Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.*

Mon cousin, La Fontaine arriva icy dimanche au soir, avec vostre dépesche du 24 du mois passé; elle fait mention d'une du 20, que je n'ay encore receuë; partant vous adviserez à qui vous l'avez baillée, afin de sçavoir ce qu'elle est devenuë. J'ay fait responce à celle du 14, le 28 dudit mois passé, par la voye ordinaire de Calais. J'ay bien consideré les propos qui se sont passez entre vous et le sieur de Bernaveld representez au commencement de vostredite lettre, et me semble que vous n'avez peu fait d'avoir tiré de luy sa conception pour la conservation de leur Estat, en cas que le roy d'Angleterre les abandonne et recognoissent ne pouvoir, avec l'assistance de leurs amis, se défendre et conserver par la force.

J'avois bien oüy parler du traitté proposé par le duc de Brunsvic ; mais aussi j'avois entendu que les difficultez qui en avoient empesché la suitte, estoient procedées autant des archiducs et du roy d'Espagne, que des Estats des Provinces Unies : ceux-là ne voulans quitter à l'Empire la souveraineté des provinces et villes possedées par les autres ; quoy estant, ce remede proposé serviroit plus à abuser les Estats de Flandres, qu'à les delivrer de peine et leur donner moyen de respirer ; au moyen dequoy il seroit besoin qu'ils eussent recours à un autre remede, duquel la necessité où ils se trouveroient lors, pourroit leur faire ouverture. Qui sera tout ce que je vous diray sur le discours dudit sieur de Bernaveld.

Je n'ay rien à vous faire sçavoir sur ceux du secretaire de la seigneurie de Venise, sinon que j'ay eu à plaisir de les entendre, et principalement la responce qu'il vous a dit avoir entenduë, que ledit roy d'Angleterre a faite aux ambassadeurs de l'electeur Palatin, quand ils l'ont requis et pressé de s'employer pour le duc de Boüillon ; car elle est telle que je la pouvois desirer et attendre de son amitié. Mais par ce que vous ne me l'avez confirmée par la suitte de vostredite lettre, je demeure en doute de la verité d'icelle, et dautant plus que j'ay sceu que lesdits ambassadeurs, qui sont arrivez à Paris dés samedy dernier, ont jà declaré à quelques-uns avoir rapporté toute satisfaction dudit roy d'Angleterre, dequoy je pourray peut-estre apprendre quelque chose d'eux, les voyans, comme je dois faire devant qu'ils retournent trouver leur maistre.

Mais ledit duc de Boüillon me donne tous les jours

quelque nouvelle occasion d'estre plus mal content de luy; car il fait tout ce qu'il peut dedans et dehors mon royaume, pour mettre mes sujets et mes voisins (faisans profession de la religion pretenduë reformée) en jalousie de moy. Il a conseillé audit electeur Palatin de bastir une nouvelle forteresse en son pays, pour la conservation (ainsi qu'il dit) de la pure religion; ayans sur cela osé escrire à Erard, mon ingenieur principal, sans ma permission, de l'aller trouver pour servir ledit electeur en cette occasion, ainsi que vous verrez par la coppie de la lettre qu'il luy a escrite, laquelle j'ay commandé vous estre envoyée avec un double de certains articles de confederation contre ceux de ladite religion, que l'on a publiés et respandus en mon royaume, pour alterer mesdits sujets et les mettre en défiance de ma protection et volonté. J'ay sceu lesdits articles avoir esté forgez et publiez par ceux qui favorisoient ledit duc de Boüillon, au temps qu'ils ont creu que mon indisposition estoit plus grande qu'elle n'a esté, et ne doute pas qu'il n'en aye envoyé des doubles en Angleterre et ailleurs pour esmouvoir aussi nos voisins et les engager en leurs mauvais desseins. Mais comme ce sont inventions pleines d'impostures et d'impertinences, je me promets aussi qu'elles se destruiront d'elles mesmes à la confusion des autheurs d'icelles; toutesfois il ne sera que bon que vous vous en esclaircissiez avec ledit roy d'Angleterre, luy descouvrant la malice desdites inventions, et ce à quoy elles tendent.

Il m'a esté mandé s'estre tenu plusieurs assemblées et conseils en Poictou et à Saumur, sur le sujet de

ma derniere maladie, et que le sieur du Plessis se monstre de jour en autre, par ses propos et actions, plus affectionné à la défence de la cause dudit duc de Boüillon, s'efforçant d'interesser et rallier en cela avec luy, tous ceux envers lesquels il a quelque creance, blasmant ma conduite en ce fait, comme si le tort estoit de mon costé, et traittois trop severement ledit duc de Boüillon, duquel il exalte les services et merites plus que de coustume. Et tout cela ne me donnera pas grande peine si ledit roy d'Angleterre veut vivre avec moy, comme il vous a fait entendre; car, joints ensemble, il nous sera facile de donner la loy et ranger à leur devoir nos mauvais voisins et sujets.

Or, je suis tres-satisfait et content des bons propos qu'il vous a tenus en vostre premiere audiance. Aussi ne pouviez-vous vous comporter en son endroit et en toutes autres choses, plus prudemment et à mon contentement que vous avez fait, tant en la reception et reddition des visites et courtoisies qu'il vous a départies, qu'en tous les discours qui se sont passez entre vous. Tellement que si les effets correspondent à ses bonnes paroles, nous vivrons et regnerons ensemble tres-heureux, à quoy participeront nos enfans, qui est le but auquel vous sçavez que j'aspire.

Je suis à present, attendant ce que vous aurez traitté de plus particulier avec ledit Roy, suivant la resolution que j'ay prise avec vous, devant vostre partement, en laquelle je persiste; car il n'est rien survenu depuis, qui m'ayt deu faire changer d'opinion. Il est certain, ainsi que je vous ay escrit par mes dernieres, que ledit roy d'Espagne dresse et

assemble cette année des forces et par terre et par mer, plus puissantes que les precedentes. Celles qui doivent passer d'Italie en Flandres ont ja commencé à passer les monts, et les premieres troupes arriveront dedans quatre jours au pont de Gresin; mais il n'y a point d'apparence qu'elles s'arrestent à Geneve, ny qu'elles soient employées ailleurs qu'aux Pays-Bas.

Quant à ladite armée de mer, l'on m'a escrit d'Espagne, qu'elle doit estre preste à Lisbonne, à faire voile au 20 ou 25 du mois present, et veut-on que je croye qu'elle va en Barbarie et non ailleurs: toutesfois je ne puis m'y fier, sçachant qu'ils se sont cy-devant aydez de ce pretexte pour couvrir et mieux desguiser leurs desseins contre ma personne et mon Estat. C'est pourquoy j'ay adverty mes serviteurs aux provinces de Languedoc, Provence et Dauphiné, de se tenir sur leurs gardes et estre prests de s'entre-secourir au besoin qui se presentera. J'ay aussi envoyé M. Le Grand en sa charge pour mesme effet, et luy ay commandé, comme j'ay fait au sieur d'Esdiguieres, de se jetter dans la ville de Geneve, si on l'assiege. Je ne veux pas vous presser d'advancer vostre negociation, cognoissant le naturel de ceux ausquels vous avez affaire. Neantmoins, comme j'ay besoin de vostre presence, et qu'il est necessaire aussi de consoler et assister le plutost que faire se pourra les Estats de Flandres, je vous prie ne laisser perdre aucune occasion de serrer et faire resoudre les affaires que je vous ay commandées, et continuer à me donner advis de ce que vous y advancerez.

Vous avez bien fait de vous estre accommodé au

desir dudit Roy, pour le regard du deüil avec lequel je vous avois commandé de comparoistre en vostre premiere audiance pour les raisons que vous m'avez escrites. J'ay aussi telle creance et fiance en vostre prudence et affection, que j'approuveray tousjours tout ce que vous ferez en executant mes commandemens; ayant pris un singulier plaisir aux contestations et disputes qui se sont passées entre ledit Roy et vous sur le fait de la chasse, de laquelle vous luy direz que les medecins ne m'ont défendu l'usage, mais ils me conseillent d'en user un peu plus moderément que je n'ay fait cy-devant; ce que je commence à observer depuis vostre partement; de façon que je me suis trouvé à la mort de cinq ou six cerfs, sans aucune incommodité. Je me trouve aussi tres-bien de l'usage des eaux de Pougues, que j'ay commencé à prendre depuis cinq ou six jours, et continueray encore autant, puis je m'approcheray de Normandie pour avoir plus souvent et promptement de vos nouvelles, et vous rencontrer aussi plutost si vous revenez, vous asseurant que je ne me ressens à present en façon quelconque de la maladie que j'ay euë à Fontaine-bleau, ainsi que vous pourrez dire au roy d'Angleterre, afin de le tirer du doute qu'on pourroit luy avoir donné de la seureté de ma vie.

Il faut que je vous die que l'on m'a dépeint ce Roy, pour prince si irresolu, timide, et dissimulé, que je crains fort que les effets ne suivent les bonnes paroles et esperances qu'il nous a données, et que sur cela nous demeurions incertains de sa volonté et de ce que nous en aurons, pour maintenir et défendre la cause publique; à quoy les broüilleries domestiques

et mescontentemens publics et privez que vous m'avez representez, par vostredite lettre, nous seront fort contraires : pour cette cause, je seray tres-aise que la reine d'Angleterre d'apresent arrive par delà pendant que vous y serez, pour recognoistre de plus pres son humeur, et quels effets elle produira. Je desire aussi que vous mettiez peine de descouvrir la verité de la déposition du jesuiste qui a esté pris travesty ; car il nous importe de sçavoir si l'advis qui vous en a esté donné est veritable, les deux qui sont icy aupres de moy voulans que je croye que cela n'est point. Je ne vous commanderay rien sur les propos qui vous ont esté tenus par le comte de Northumbelland, le chevalier Asquins et Stafford, asseuré que vous sçaurez assez bien mesnager et accroistre leur bonne volonté, et faire le semblable envers les autres, qui s'en ouvriront à vous. Il est necessaire aussi que nous ayons des serviteurs aupres de ce prince, dautant plus soigneusement, que nous recognoissons son naturel estre disposé à se laisser gouverner et manier par ceux qui l'approchent, que les Espagnols ne manqueront d'user de pareils moyens, et que ce prince nous peut faire plus de bien ou de mal que nul autre de nos voisins.

Je louë aussi la courtoisie de laquelle vous avez usé envers le comte d'Arambergue, luy faisant part, si à propos que vous avez fait, de la venaison que vous avoit envoyée le roy d'Angleterre, vers lequel La Boderie m'a escrit, que dom Joan de Taxis devoit bien-tost passer ; toutesfois j'ay opinion qu'il attendra des nouvelles dudit comte d'Arambergue, afin de ne hazarder legerement la dignité et grandeur de son

maistre. Quant à la ville d'Ostande, je n'ay pas opinion, quoy que vous ayt dit le sieur de Bernaveld, que les archiducs la forcent cette année, si les Estats continuent à la secourir comme ils ont fait jusques à present; car les assiegez se fortifient tous les jours à la veuë des autres, lesquels aussi font paroistre, par leur conduite, avoir plus d'esperance au temps, que en leur bras et industrie. J'estime aussi que les forces qui leur viennent d'Italie, diminueront tellement par les chemins, devant qu'elles arrivent au pays, que la despence en excedera grandement le profit qu'ils en tireront; ja les mille chevaux levez sous la charge du duc d'Aumale se sont à demy débandez, et ceux qui restent font tant de mal, qu'ils sont insupportables, et seront contraints de les licentier pour en décharger le pays. Mon cousin, je prie Dieu qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escrit à Monceaux, le 3 de juillet 1603.

HENRY.

Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

*Lettre du Roy à M. de Rosny, contre-signée.*

MON cousin, si vostre depesche du 24 du mois passé, à laquelle j'ay fait responce par le courrier La Fontaine, le 3 du present, m'a contenté pour m'avoir rendu bon et particulier compte par icelle de vostre premiere audiance, et de tout ce que vous avez appris et remarqué par delà, important à mon service et digne d'estre sceu, je ne l'ay pas esté moins du contenu de celle du 28 dudit mois passé, que j'ay receuë par ce porteur, le 4 du present, par laquelle

j'ay entendu ce que vous avez traitté avec le roy d'Angleterre en vostre seconde audiance, et depuis avec ses conseillers; en quoy vous ne pouviez veritablement me servir plus dignement et à mon contentement que vous avez fait. Et comme je n'ay rien à vous commander sur les poincts deduicts par vostredite lettre, et aussi que je me promets de vous revoir bien-tost, la presente ne servira que pour vous advertir que je vous attends en bonne devotion, pour vous declarer en personne la satisfaction que j'ay de toute vostre procedure, comme des lettres que vous m'avez escrites, vous asseurer que vous serez le tres-bien venu; et quelque fruict que vous me rapportiez de vostre legation, je vous en sçauray pareil gré que si la moisson en estoit entiere et parfaite selon mon desir et le vostre, pour le bon devoir que vous avez fait de m'y servir. Et afin que vous sçachiez où me trouver, je vous diray que j'acheveray demain de prendre les eaux de Pougues, desquelles je vous asseure, derechef, que je me trouve merveilleusement bien, que je partiray d'icy mardy ou mercredy, pour aller coucher à Tresmes, et le lendemain à Villiers-Coterests, où je demeureray quatre ou cinq jours, puis retourneray de là, par Merlou et Chantilly, à Sainct Germain en Laye; et si vous vous estes licentié et separé de ce prince, au temps que j'ay remarqué par vostredite lettre que vous estimiez le pouvoir faire, je m'attends vous voir audit Villiers-Coterests, où sans passer par Paris, vous pouvez vous rendre commodément sur vos chevaux ou en poste, comme vous jugerez estre pour le mieux; mais sçachez que le plustost que je vous pourray voir en bonne santé, me

sera le plus agreable. A tant je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa digne garde.

Escrit à Monceaux, le 5 juillet 1603. HENRY.

Et plus bas, DE NEUF-VILLE.

Et à costé est escrit.

Le sieur de Boisse m'a adverty, que le terse de dom Inigo de Borgia, composé de vingt-deux enseignes d'Espagnols, passa le pont de Gresin, le premier de ce mois, suivi de dix compagnies Neapolitaines, qui estoient en Savoye, où est demeuré le terse de dom Sancho de Luna, pour, à mon advis, favoriser le traitté du duc de Savoye avec ceux de Geneve, lequel est si advancé que l'on a opinion qu'il sera conclu dans le quinziesme de ce mois. Les quatre mille Milanois du comte de Sainct Georges ont commencé aussi à passer les monts pour suivre les autres; tellement que les archiducs seront bientost grandement renforcez. Cette armée d'Espagne continuë pareillement à se preparer en toute diligence, et le Pape veut que je croye que c'est chose qui ne me regarde pas. Vous sçaurez le surplus quand je vous verray.

## *Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny.*

MONSIEUR, le Roy a esté tres-content de vostre dépesche, ainsi que vous recognoistrez par sa responce; mais il est en peine et marry de la perte de celle du 20, de laquelle il faut descouvrir la cause. Je vous asseure que Sa Majesté n'a trouvé aucune superfluité en vostredite lettre, approuvant et loüant tout ce que vous avez dit, fait et escrit. Les enfans de

M. de Savoye passerent le 20 du passé, à la veuë de Marseille, allans en Espagne, accompagnez de neuf galeres, quatre de Malte, trois du Pape, et deux dudit duc; ils ne saluërent point le chasteau d'If. Nous avons eu confirmation aussi de l'advancement des forces d'Espagne et d'Italie, qui vont en Flandres, par lettres de Lyon du 25 du mois passé; tellement que j'estime qu'elles commenceront à passer, dedans deux jours, le pont de Gresin. Le Roy se porte merveilleusement bien des eaux de Pougues. Il prit encor hier un cerf, où la Reine estoit; mais commodément il voudroit sçavoir à toutes heures de vos nouvelles, et pense, que selon ce que vous luy manderez par vos premieres, il s'advancera de partir d'icy, pour aller du costé de Gaillon. Je vous baise bien humblement les mains, et prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve en bonne santé. Vostre tres-humble serviteur, DE NEUF-VILLE.

De Monceaux, le 3 juillet 1603.

Et à costé est escrit.

Le porteur eust esté renvoyé plutost, s'il n'eust esté contraint d'aller plus loing, ainsi qu'il vous dira.

*Lettre de M. de Ville-roy à M. de Rosny.*

MONSIEUR, j'escris aussi incommodément que l'accoustumée, mon mal de poulce n'estant encore guery. Le Roy se louë à bon droit de vostre conduite, comme font tous ceux qui en ont eu cognoissance. Mais nous sommes en grande peine (1) de vostre pre-

(1) *Nous sommes en grande peine:* on verra par la suite que Villeroy étoit trahi par un de ses secrétaires, qui communiquoit à l'Espagne les principales dépêches.

miere lettre, à laquelle vous desirez, par celle que vous m'avez escrite par le porteur, que nous ayons esgard, car elle n'est point comparuë; que si vous nous eussiez mandé par quelle voye vous la nous avez addressée, j'eusse fait diligence d'en avoir des nouvelles. Selon celles que vous nous mandez par vostre premiere dépesche, nous pourrons vous advertir plus certainement du lieu où vous nous trouverez. Sa Majesté desire que ce soit plutost en ses maisons aux champs qu'en la ville, afin de vous entretenir plus à loisir; que si vostre santé vous permet de prendre la poste, elle en sera tres-aise; toutefois elle entend que vous preferiez vostredite santé à toute autre chose. Mais je vous asseure apres elle, que vous la trouverez en tres-bon estat de la sienne, qui est, à mon advis, la meilleure nouvelle que je vous puisse escrire; à laquelle j'adjousteray la confirmation du service que je vous ay voüé, et de la disposition en laquelle vous me trouverez de vous obeyr. Et sur ce, monsieur, je prie Dieu qu'il vous conserve en sa saincte grace, et me recommande humblement à la vostre.

De Monceaux, le 5 juillet 1603.

Vostre humble serviteur,

DE NEUF-VILLE.

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

*Dix des Maximes royales d'Estat, des meditations de Henry le Grand, touchant les devoirs des roys envers leurs peuples et de leurs peuples envers eux, et instructions à tous roys qui pourroient desirer d'accroisitre leurs Estats.* Pag. 1

CHAPITRE PREMIER. Avant-propos. Projets de Henri IV. Éloge de ce prince. Travaux de Rosny. Devises des jetons distribués à la fin de 1600. 4

CHAPITRE II. Devises des jetons distribués au commencement de chaque année, depuis 1589 jusqu'en 1601. 21

CHAPITRE III. Premières inquiétudes du maréchal de Biron. Conférence avec le Roi sur les affaires des Pays-Bas. Acquisition de la terre de Sully. Réformes dans l'administration. 25

CHAPITRE IV. Outrage fait à La Rochepot, ambassadeur du Roi à Madrid. Ambassades des Vénitiens et du Grand-Seigneur. Voyage du Roi à Calais. Voyage d'Élizabeth, reine d'Angleterre, à Douvres. Lettre d'Élizabeth à Henri IV. Mission de Rosny en Angleterre. Ses conférences avec la Reine. Secrètes menées du maréchal de Biron. Entretien de Rosny avec ce seigneur. Mission de Biron à Londres. Conseils que lui donne la Reine. Le comte de Béthune, frère de Rosny, ambassadeur à Rome. Dispute entre les ministres à l'occasion de cette nomination. Sagesse et modération de Henri IV. 31

CHAPITRE V. Digression sur les affaires des Pays-Bas. Défense de transporter de l'argent hors du royaume. Riche capture faite près de la frontière. Chambre de justice contre les financiers. Crédit de Conchini et de Léonor Galigaï. Digression sur la manière dont ces Mémoires ont été composés. Naissance du Dauphin. Henri IV fait tirer son horoscope. 58
CHAPITRE VI. Lettres diverses sur les événemens de 1601. 74
CHAPITRE VII. Prétentions du comte de Soissons. Affaires étrangères. Découverte de la conjuration du maréchal de Biron. 91
CHAPITRE VIII. Lettres diverses de l'année 1601. Restitution faite par le grand-duc de Florence du château d'If et de l'île de Pomegue. 100
CHAPITRE IX. Devise des jetons distribués au commencement de 1602. Le Roi donne à Rosny le commandement de la Bastille. Lettres diverses. 119
CHAPITRE X. Voyage à Blois. Premiers nuages qui s'élèvent entre le Roi et la Reine. Fermentation dans le royaume. Le Roi sonde le duc d'Épernon et le duc de Bouillon. Conseil secret tenu par le Roi sur les mesures à prendre contre les conjurés. Voyage en Poitou. Biron attiré à Fontainebleau. Son obstination. Il est arrêté, ainsi que le comte d'Auvergne. Son jugement et son exécution. Le comte d'Auvergne est mis en liberté. 129
CHAPITRE XI. Indulgence du Roi envers les complices de Biron. Conversation dans laquelle il développe ses projets. Il pardonne au baron de Lux. Affaire des avocats au parlement de Paris. Dissensions en Dauphiné. Ordonnance sur les monnoies. Mines d'or et d'argent. Edit sur les duels. Divers événemens. Pardon accordé au prince de Joinville. Affaires étrangères. 157

CHAPITRE XII. Lettres diverses sur les événemens de l'année 1602. 175

CHAPITRE XIII. Devise des jetons distribués au commencement de l'année 1603. Lettres diverses sur quelques événemens de cette année. 190

CHAPITRE XIV. Voyage à Metz. L'électeur Palatin s'intéresse au duc de Bouillon. Lettres de ce prince, qui jettent beaucoup de lumière sur ses projets. Lettres de Henri IV. 221

CHAPITRE XV. Récapitulation des événemens de 1602. Indication des principaux événemens de cette année. Conversation de Henri IV et de Sully. Détails sur le voyage de Metz. Mort d'Élizabeth, reine d'Angleterre. Rosny envoyé près de son successeur Jacques I. Jésuites de Verdun. Instruction donnée par Henri IV à Rosny sur son voyage en Angleterre. Maladie du Roi. Sa guérison. Préparatifs du voyage de Rosny. Le comte de Soissons se réconcilie avec lui. 232

CHAPITRE XVI. Instructions officielles données à Rosny pour son ambassade en Angleterre. Instructions secrètes. Lettres du roi et de la reine de France au roi et à la reine d'Angleterre. 261

CHAPITRE XVII. Rosny s'embarque pour l'Angleterre. Différent entre la marine françoise et la marine angloise. Détails sur le voyage de Rosny. Soulèvement du peuple de Londres contre l'ambassade françoise. Commencement de la négociation. 296

CHAPITRE XVIII. Lettres de Henri IV et de Villeroy sur la mission confiée à Rosny. Présentation de Rosny au roi d'Angleterre. Lettres de ce ministre à Henri IV, dans lesquelles il lui rend compte des négociations dont il est chargé. 318

CHAPITRE XIX. Suite des négociations de Rosny. Lettres de Henri IV et de Villeroy sur diverses

intrigues qui se tramoient en Espagne et en Angleterre. 379

CHAPITRE XX. Suite des négociations de Rosny. Développement de son système politique. Tableau de la Cour de Jacques I. Position des principaux États de l'Europe. Lettres de Henri IV et de Villeroy. Soustraction d'une dépêche. 399

FIN DU TOME QUATRIÈME.





